

# PREMIER CONTRAT TERRITORIAL RE-SOURCES SUR LE BASSIN D'ALIMENTATION DES CAPTAGES DE LA VALLEE DE LA COURANCE

(2022 - 2024)



## **ENTRE :**

La **Communauté d'Agglomération du Niortais** représentée par **Monsieur Jérôme BALOGÉ** agissant en tant que Président, conformément à la délibération de l'assemblée délibérante en date du 07 février 2022, désigné ci-après par le **porteur de projet**,

L'**Association pour la Promotion d'une Agriculture Durable Centre Atlantique** représentée par **Madame Florence RICHARD**, agissant en tant que Membre du bureau représentante du territoire, conformément à la délibération de l'assemblée délibérante en date du 22 avril 2022,

La société **L'atelier des champs**, représentée par **Monsieur Aurélien ROY**, agissant en tant que gérant, conformément à la décision en date du 10 mai 2022,

L'**Association Bio Nouvelle Aquitaine** représentée par **Monsieur François CASIER**, agissant en tant que Président d'Agrobio Deux-Sèvres,

Le **Centre d'Economie Rurale France** représenté par **Monsieur Médéric GOURBEAU**, agissant en tant que Président,

Le **Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural Plaines et Marais mouillés** représenté par **Monsieur Raphaël GARDOT**, agissant en tant que Président, conformément à la décision de l'assemblée délibérante en date du 22 mars 2022,

Le **Centre National de la Recherche Scientifique, Délégation Centre Limousin Poitou-Charentes** représenté par **Monsieur Ludovic HAMON**, agissant en tant que Délégué régional,

Le **Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement Gâtine Poitevine** représenté par **Monsieur Serge MORIN**, agissant en tant que Président,

La **Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres** représentée par **Monsieur Jean-Marc RENAUDEAU**, agissant en tant que Président, conformément à la décision de l'assemblée délibérante en date du 04 avril 2022,

La **Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Deux-Sèvres** représentée par **Monsieur Sébastien KUGLER**, agissant en tant que Président,

La **Chambre du Commerce et de l'Industrie des Deux-Sèvres** représentée par **Monsieur Manuel MERCIER**, agissant en tant que membre du Bureau (Trésorier),

La **Coopérative Agricole des producteurs de Viande** représentée par **Monsieur Laurent ROY**, agissant en tant que Président,

La **Coopérative Agricole Vendée Approvisionnement Céréales** représentée par **Monsieur Jérôme CALLEAU**, agissant en tant que Président, conformément à la délibération de l'assemblée délibérante en date du 14 mars 2022,

La **Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne Champs du Partage** représentée par **Monsieur Dominique GOUEST**, agissant en tant que Président, conformément à la décision de l'assemblée délibérante en date du 22 mars 2022,

La **Coopérative Entente Agricole de Loulay** représentée par **Monsieur Vincent TOUZOT**, agissant en tant que Président,

La **Coopérative OCEALIA** représentée par **Monsieur Denis MATHE**, agissant en tant que Vice-Président,

La **Coopérative Régionale d'Agriculture Biologique** représentée par **Monsieur Laurent PROUX**, agissant en tant que Président,

L'**association Deux-Sèvres Nature Environnement** représentée par **Madame Magali MIGAUD**, agissant en tant que Représentante légale, conformément à la lettre d'engagement de l'assemblée délibérante en date du 21 avril 2022,

L'**Etablissement Public du Marais Poitevin** représenté par **Monsieur Johann LEIBREICH**, agissant en tant que Directeur,

La **Fédération de Chasse des Deux-Sèvres** représentée par **Monsieur Guy TALINEAU**, agissant en tant que Président,

La **Fédération Départementale de Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole des Deux-Sèvres** représentée par **Monsieur Joseph GUERINEAU**, agissant en tant que Président,

L'**Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise** représentée par **Madame Séverine VACHON**, agissant en tant que Présidente, conformément à la délibération de l'assemblée délibérante en date du 17 juin 2022,

Le **Négoce Agricole Centre Atlantique** représenté par **Monsieur Simon AIMAR**, agissant en tant que Directeur,

Le syndicat mixte du **Parc Naturel Régional du Marais Poitevin**, représenté par **Monsieur Pascal DUFORESTEL**, agissant en tant que Président, conformément à la décision du bureau du 15 juin 2022,

L'association **Prom'haies** représentée par **Madame Jacqueline AJER**, agissant en tant que Co-Présidente, conformément à la décision de l'assemblée délibérante en date du 23 mai 2022,

L'entreprise associative **SAPERFEL** représentée par **Madame Nadine IDAWSKI**, agissant en tant que Directrice,

La **Société d'Horticulture des Deux-Sèvres** représentée par **Monsieur Guy GIRAUDON**, agissant en tant que Président, conformément à la délibération de l'assemblée délibérante en date du 04 avril 2022,

Le **Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise** représenté par **Monsieur Pascal OLIVIER**, agissant en tant que Président, conformément à la délibération de l'assemblée délibérante en date du 13 mai 2022,

L'association **Terre de Liens Poitou-Charentes** représentée par **Monsieur Henri POUSSET**, agissant en tant que Président, conformément à la délibération de l'assemblée délibérante en date du 26 mars 2022,

L'**Université de La Rochelle** représentée par **Monsieur Jean-Marc OGIER**, agissant en tant que Président,

L'entreprise **Vendée Sèvres Négoce** représentée par **Monsieur Gilles MONAURY**, agissant en tant que Directeur,

*d'une part,*

ET :

La **Préfecture des Deux-Sèvres** représentée par **Madame Emmanuelle DUBEE**, agissant en tant que Préfète, l'**agence de l'eau Loire-Bretagne**, établissement public de l'État, représentée par **Monsieur Martin GUTTON**, Directeur général, agissant en vertu de la délibération n° 2022-39 du conseil d'Administration du 15 mars 2022, désignée ci-après par l'**agence de l'eau**,

la **Région Nouvelle-Aquitaine**, représentée par le Président du Conseil Régional, **Monsieur Alain ROUSSET**, agissant en vertu de la délibération n°2019.614.SP de la séance plénière du vendredi 12 avril 2019,

le **Département des Deux-Sèvres**, représenté par la Présidente du Conseil Départemental, **Madame Coralie DENOUES**, agissant en vertu de la délibération n°68A de la séance plénière du 07 février 2022,

*d'autre part,*

VU la convention-cadre régionale Re-Sources signée le 13 octobre 2015,

VU la délibération sur la Stratégie Régionale de l'Eau en Nouvelle-Aquitaine et sa déclinaison en Politique régionale de l'Eau n° 2018.1155.SP adoptée en séance plénière du lundi 25 juin 2018,

VU la délibération sur le contrat-type sur le Bassin Loire-Bretagne n°2019.614.SP validée en Séance Plénière du 12 avril 2019 de la Région Nouvelle Aquitaine.

Vu la délibération 2019.1021.SP adoptant la feuille de route «NéoTerra» pour accélérer et accompagner la transition environnementale en Nouvelle Aquitaine,

## IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

### **Article 1 : Objet du contrat territorial**

Le présent contrat territorial traduit l'accord intervenu entre les différents signataires concernant l'opération de reconquête de la qualité de la ressource en eau sur l'Aire d'Alimentation des Captages (AAC) de la vallée de la Courance. Cette AAC correspond au bassin d'alimentation de quatre captages d'alimentation en eau potable (AEP) en eau souterraine, exploités par la Communauté d'Agglomération du Niortais : la Grève, Châteaudet, Bassée (ou Basseau) et le Marais, formant un ouvrage prioritaire depuis 2010 au titre de la loi « Grenelle ».

Il s'inscrit dans le cadre de la démarche multi-partenariale Re-Sources.

Il s'inscrit dans le cadre du partenariat conclu entre l'agence de l'eau Loire-Bretagne, l'agence de l'eau Adour-Garonne, l'Etat et la Région Nouvelle-Aquitaine formalisé dans la convention de partenariat du 12/10/2020.

Ce partenariat matérialise la volonté conjointe de l'agence de l'eau et de la Région Nouvelle-Aquitaine d'accompagner de façon coordonnée les porteurs de projets dans la mise en place d'actions de reconquête de la qualité des eaux.

Le contrat territorial formalise de manière précise :

- la nature des actions ou travaux programmés, et objectifs associés, pour une durée de 3 ans,
- les calendriers de réalisation et points d'étapes,
- les coûts prévisionnels,
- le plan de financement prévisionnel défini au plus juste,
- les engagements des signataires.

Le contrat territorial s'adosse à la **stratégie de territoire** et la **feuille de route** associée, définies pour une durée de 6 ans et jointes en annexe 1.

La stratégie de territoire et sa feuille de route décrivent :

- l'historique d'actions liées aux programmes déjà engagés sur le territoire,
- les enjeux et problématiques du territoire hydrographique ou hydrogéologique,
- les objectifs de bon état des masses d'eau poursuivis et les cibles prioritaires,
- la stratégie d'intervention adoptée,
- les liens avec les conventions partenariales existantes par ailleurs,
- la compatibilité avec le Sage et la synergie des démarches portées à une échelle supra,
- la cohérence ou la complémentarité avec les autres politiques publiques / dispositifs d'aide.
- la gouvernance mise en place,
- les moyens et compétences d'animation mobilisés,
- les modalités de mise en œuvre,
- les responsabilités et engagements des acteurs,
- l'organisation des maîtrises d'ouvrage,
- le dispositif et les indicateurs de suivi adaptés aux actions et aux temps de réponse des milieux.

## **Article 2 : Périmètre géographique du contrat**

Pour connaître les éléments de description du territoire hydrogéologique sur lequel portent les actions du contrat, se reporter aux rapports d'étude de l'état des lieux et du diagnostic territorial, ainsi qu'à la stratégie du territoire annexée (annexe 1).

La carte de localisation du territoire hydrogéologique est présentée en annexe 2.

La ressource exploitée en vallée de la Courance représente un enjeu important pour l'alimentation en eau potable des communes desservies :

- Elle dessert 20 000 habitants, répartis sur 17 communes (1.15 millions de m<sup>3</sup> d'eau prélevés par an).
- Elle couvre 90 % de la production propre (complément provenant des captages de Cheroute et du Vivier / Gachets).
- Elle est non substituable.

Le contrat territorial Re-Sources Courance précédent (période 2016-2020) a changé de structure porteuse en cours de sa période de mise en œuvre. En effet, la compétence Eau Potable a été transférée du Syndicat Intercommunal d'étude, de production et de distribution d'eau potable de la vallée de la Courance (SIEPDEP) à la Communauté d'Agglomération du Niortais au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Au cours de l'année 2019, un bilan technique et financier de la période ainsi qu'une étude évaluative ont été menés en régie, suivant la méthodologie régionale.

En voici les grandes lignes :

Les moyens mobilisés sur la période 2016-2020 sur le bassin de la Courance ont permis de mener à bien le contrat avec quelques réussites marquantes (dynamique d'acteurs sur le volet agricole, surface en agriculture biologique couvrant ¼ de la Superficie Agricole Utilisée (SAU) du bassin en fin de contrat) mais également des échecs (maîtrise d'ouvrage des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) pour l'accompagnement individuel des agriculteurs peu développée, faible évolution de l'assolement constitué majoritairement de cultures d'hiver, à risque de lessivage).

Les objectifs de qualité ont pourtant été atteints en milieu de contrat mais une remontée des nitrates est à noter à partir de l'automne 2019. La vigilance reste donc de mise d'autant plus que la dénitrification naturelle en fond de vallée masque localement l'évolution réelle des teneurs en nitrates de la nappe. Les suivis pesticides n'incluent pas un certain nombre de molécules émergentes.

Pour les partenaires du contrat, la stratégie a été globalement pertinente même si pour certains, les objectifs chiffrés ont paru ambitieux. La compétence eau potable étant désormais dans le giron de Niort Agglo, celle-ci doit être abordée en transversalité avec les autres compétences (Climat, Alimentation, etc).

Le volet financier a été quant à lui dimensionné à la hauteur des objectifs avec toutefois des limites : le coût total des actions sous maîtrise d'ouvrage SIEPDEP est de 647 016 €, avec un taux de réalisation par rapport au prévisionnel de 82%, mais les actions sous maîtrise d'ouvrage OPA n'ont été quant à elles réalisées qu'à 25 % du budget prévisionnel.

Une synthèse détaillée est présentée en annexe 3.

## **Article 3 : Programme d'actions**

Le programme d'actions s'inscrit dans une démarche volontariste progressive et intégrée. Il se déploiera pour répondre aux objectifs de qualité de l'eau du SDAGE et de la Directive Cadre sur l'Eau.

Des objectifs qualitatifs en concentration moyenne (ou seuils) par paramètre ont été retenus pour 2027. Ils concernent en particulier : les concentrations en nitrates, pesticides et micropolluants (cf. tableau 1 ci-dessous).

Les objectifs chiffrés en matière de qualité d'eau, d'une part, aux captages d'Alimentation en Eau Potable (AEP) exploités par le porteur de projet et d'autre part, sur des captages privés d'eaux souterraines, sont les suivants :

Objectif / Indicateur	Thématique	Objectifs 2027	Cadre de référence ayant permis le dimensionnement de l'objectif	Source de la donnée pour le calcul	Valeur en 2019
OBJECTIF qualité d'eau	Nitrates captages AEP (Basseau, Chateaudet, le Marais)	<b>Concentration moyenne pondérée &lt; 40 mg/L</b>	DCE, SDAGE LB, SAGE SNMP  Objectifs du SAGE pour l'eau souterraine : Nitrates < 40 mg/L	suivi qualité service eau	Concentration moyenne du mélange théorique = 40,4 mg/L (valeur 2020 : 45,8 mg/l)
	Nitrates coteaux	<b>Tendance pluriannuelle des mesures équivalente à une diminution de 10% de la concentration moyenne des 10 captages sur la durée du contrat</b>  → Cf Note pages 17 et 18 de l'annexe 1 (stratégie – feuille de route)			suivi qualité service eau
	Pesticides à chacun des captages AEP	<b>[matière active] &lt; 0,1 µg/L</b> <b>[métabolite] &lt; 0,1 µg/L</b>  <b>[somme des matières actives et des métabolites] &lt; 0,3 µg/L</b>  <i>NB : sur la base de 12 analyses / an réparties sur les 4 captages</i>	DCE, SDAGE LB, SAGE SNMP  Objectifs du SAGE pour l'eau souterraine : pesticides totaux < 0,3 µg/L pesticide par molécule < 0,1 µg/L	suivi qualité service eau	<u>Nb détections de matière active ou métabolite &gt; 0,1 µg/L entre 2015 et 2019 : 5</u> <u>Nb prélèvement où somme matières actives et métabolites &gt; 0,3 µg/L entre 2015 et 2019 : 2</u>
	Micropolluants aux captages AEP	<b>- 50 % de fréquence d'apparition des PE, T, T+, CMR mesurables</b>  <i>NB : sur la base de 12 analyses pesticides par an + screening micropolluant haute et basse eaux</i>  Suivi du paramètre résidus médicamenteux et amélioration de la connaissance  Mise en place d'un plan de surveillance micropolluants	Neo Terra : arrêter l'utilisation des substances CMR (Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques) dès 2025  Niort DD2030, charte d'engagement « Villes & Territoires sans perturbateurs endocriniens »  restreindre, puis à terme, éliminer l'usage des produits phytosanitaires et biocides qui contiennent des perturbateurs endocriniens (ainsi que des substances classifiées comme cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR))	suivi qualité service eau	Absence de données

**Tableau 1 : Objectifs chiffrés du contrat pour les paramètres nitrates, pesticides et micropolluants**

A l'échelle du bassin d'alimentation des captages AEP de la vallée de la Courance, des objectifs stratégiques ont également été validés par le comité de pilotage du contrat :

Objectif / Indicateur	Thématique	Objectifs 2027	Cadre de référence ayant permis le dimensionnement de l'objectif	Source de la donnée pour le calcul	Valeur en 2019
OBJECTIF stratégique agricole	Usage produits phytosanitaires	- 50% d'usage de produits phytosanitaires (dont -100% de PE et T, T+, CMR)  - 100% S-Metolachlore dès début du CT (démarche volontariste 2022-2024, puis, si nécessaire, sollicitation de l'Etat)	Green Deal européen, Ecophyto II+ (-50% en 2025), Neo Terra, charte d'engagement « Villes & Territoires sans perturbateurs endocriniens »,  Neo Terra 0 pesticides de synthèse sur les zones de captage prioritaires à horizon 2030  Notice syngenta Pas de S-métolachlore en zone de captage d'eau	BNVD  Ou IFT  Ou autre indicateur à définir	BNVD : Quantité utilisée annuellement - Moyenne 2015/2019 : 16 527kg (hors biocontrôle)  IFT et autre indicateur : à définir
	Couverture des sols	100% des sols couverts en IC (longues et courtes)	PAR/PAN Directives Nitrates, PCAET Niort Agglo	Etude image satellitaire	Inconnue
	Labels agricoles	66% de la SAU sous label (AB – ACS – HVE 3 option A quand elle existe – Terres de Sources et tout autre label à venir présentant un intérêt pour la qualité de l'eau) dont 25% mini en AB	Green Deal européen, Plan Biodiversité national et plan ambition bio 2022, Neo Terra, PCAET et PAT Niort Agglo  Neo Terra 80% des exploitations certifiées en bio ou HVE d'ici 2030	RPG / estimation partenaires agricoles	AB : 23% de la SAU HVE 3 : 0% de la SAU ACS : 0% de la SAU
	Surfaces en herbe et légumineuses	Maintien des surfaces en herbe  + 35 % de surfaces en plantes riches en protéines	PAC post-2021, Plan Protéines 2020  + 35 % de surfaces en plantes riches en protéines en 2023	RPG	Surfaces en herbe : 14% de la SAU, soit 1863 Ha  Surfaces en plantes et fourrages riches en protéines : 16% de la SAU, soit 2114 Ha
INDICATEUR stratégique agricole associé	Viabilité économique des exploitations	Maintien du nombre d'UTH agricole sur le territoire (chefs d'exploitation et salariés)	PAD79 2020-2030, PAT Niort Agglo	A définir	A définir
OBJECTIF stratégique hors agricole	Vente produits chimiques	Diminution de l'usage des PE et T, T+, CMR	Neo terra arrêter l'utilisation des substances CMR (Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques) dès 2025  Niort DD2030, charte d'engagement « Villes & Territoires sans perturbateurs endocriniens »  restreindre, puis à terme, éliminer l'usage des produits phytosanitaires et biocides qui contiennent des perturbateurs endocriniens (ainsi que des substances classifiées comme cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR))	A définir	Inconnue
OBJECTIF stratégique foncier	Maîtrise de l'usage du sol	Elaboration d'une stratégie foncière et mise en œuvre	-	Service d'eau	Inconnue
OBJECTIF stratégique IAE	Aménagement paysager haies et ZH	Maintien de 100% du linéaire de haies, et de 100% des zones humides du territoire	SCOT/PLUID et PCAET Niort Agglo	Observatoire des IAE	Inconnue
	Aménagement paysager bois en PPR	Maintien de 100% des bois situés en Périmètre de Protection Rapproché	DUP Captages	Observatoire des IAE	Inconnue
	Aménagement paysager : développement / restauration des IAE	Répondre aux objectifs de la future stratégie de développement et de restauration des IAE	SCOT/PLUID et PCAET Niort Agglo	Observatoire des IAE	Inconnue

Tableau 2 : Objectifs stratégiques chiffrés du contrat

La stratégie de ce nouveau programme veut donner plus d'ampleur à la démarche entreprise en ciblant des axes forts de travail, tout en l'articulant avec les différentes dimensions et politiques locales. Il s'agit donc de travailler sur l'ensemble des filières, de l'amont à l'aval, c'est-à-dire de continuer à accompagner les agriculteurs mais également de faire émerger des filières agricoles favorables à la qualité de l'eau en construisant un partenariat fort avec les OPA (Organisations Professionnelles Agricoles) du territoire.

Le programme repose sur une animation forte du territoire, cherchant à mobiliser les acteurs locaux toujours sur la base du volontariat.

**Sur le paramètre « Nitrates »**, il s'agit, au-delà de l'équilibre des apports azotés, de réduire les transferts en piégeant l'azote disponible avant la période de lixiviation et, également, de réduire les sources par des changements de pratiques et développer les systèmes économes en intrants (travail sur les filières).

**Sur les paramètres « Pesticides » et « Micropolluants »**, il s'agit de réduire au maximum les usages, tout en limitant les transferts, notamment avec de l'aménagement de l'espace.

Le programme Re-Resources 2022-2027 présente **29 fiches-actions réparties en 11 axes stratégiques et en 4 volets** : Agricole, Non agricole, Milieu et Support. Il est présenté en annexe 5. Il s'attache à :

- Accompagner les agriculteurs, collectivement et individuellement sur les aspects techniques mais également en s'appuyant sur des outils financiers disponibles,
- Expérimenter des techniques agricoles innovantes, en mettant à disposition le matériel dédié ainsi que les fournitures nécessaires (semences, prestation de semis),
- Faire émerger et consolider des filières agricoles favorables à la qualité de l'eau en construisant un partenariat fort avec les OPA du territoire et en initiant une démarche de type Terres de Sources© en lien direct avec le Programme d'Actions territoriales (PAT) du territoire,
- Accompagner les acteurs non agricoles sur l'arrêt/la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires et d'autres micropolluants,
- Développer et suivre des aménagements paysagers favorables à la réduction des transferts de polluants : par la création d'un observatoire des infrastructures agro-écologiques et par le développement des actions de plantation,
- Garantir une gestion du foncier favorable à la qualité de l'eau,
- Poursuivre sa stratégie de développement de l'agriculture biologique mais en élargissant le champ des possibles avec le développement d'autres labels environnementaux (HVE, Agriculture de Conservation des Sols, ...),
- Continuer à laisser une place importante à l'innovation : création d'un observatoire des couverts végétaux, recours à des outils techniques de R&D, partenariats avec le monde de la Recherche,
- Poursuivre la sensibilisation de tous les habitants et acteurs du territoire pour mobiliser toujours plus largement sur la problématique de la préservation de la qualité de l'eau,
- Se doter de moyens pour animer le programme et suivre son effet sur la qualité de l'eau.

#### **Article 4 : Modalités de pilotage et d'animation de la démarche**

Le pilotage et l'animation du contrat territorial sont les conditions premières de réussite de la démarche.

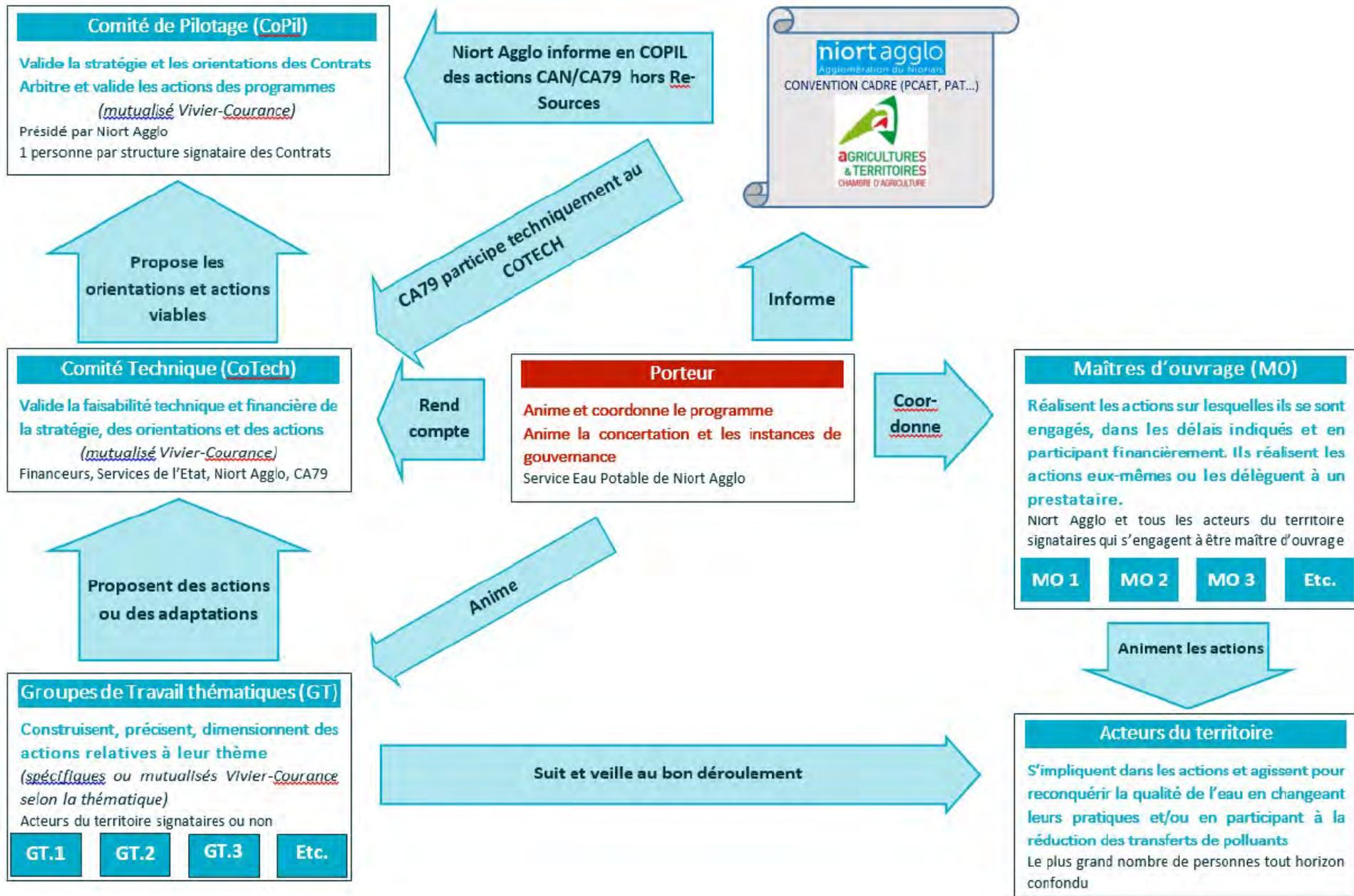
Le comité de pilotage est ainsi l'instance décisionnelle au cœur de la démarche.

La cellule d'animation est garante de la bonne coordination de la démarche, de la bonne mise en œuvre des actions inscrites au contrat territorial et de leur suivi.

L'évaluation des programmes Re-Resources de la Courance et de Vivier - Gachets a souligné un besoin d'optimiser la gouvernance des programmes.

Il est ainsi proposé un modèle de gouvernance pour les programmes Re-Resources 2022-2027 :

**Organigramme de la gouvernance :**



Le schéma ci-dessus détaille la gouvernance et illustre les interactions entre les différentes instances.

Il est à noter l'établissement d'un partenariat particulier entre la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) et la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres (CA79) du fait des thématiques et du territoire de compétences des deux structures. Le Comité de pilotage (COPIL) Re-Sources reste souverain dans ce fonctionnement et demeure l'instance de validation de la démarche Re-Sources. Il découle de ce fonctionnement que la CA79 peut, en fonction des décisions du COPIL, ne pas toujours se déclarer « solidaire » de certaines actions. Pour autant, celles-ci seront mises en œuvre conformément à la décision du COPIL.

Un groupe de concertation constitué de membres volontaires du COPIL s'est réuni en juin 2021 pour proposer les précisions suivantes aux rôles et fonctionnements des différentes instances, afin d'en optimiser l'efficacité.

#### **Article 4-1 : Fonctionnement du comité de pilotage**

Le comité de pilotage est mutualisé pour les deux contrats territoriaux Vivier / Gachets et Courance, tous deux portés par la Communauté d'Agglomération du Niortais.

##### **➤ Fonctions du comité de pilotage**

Le comité de pilotage a pour rôle de permettre la concertation entre l'ensemble des acteurs concernés, afin de formellement :

- ✓ valider toutes les étapes liées à l'élaboration du contrat,
- ✓ valider la stratégie du territoire et la feuille de route associée,
- ✓ valider le contenu du contrat,
- ✓ valider les éventuels avenants au contrat,
- ✓ valider le plan de financement du contrat initial et de ses avenants,
- ✓ examiner les bilans annuels, évaluer les résultats obtenus, débattre des orientations à prendre et valider les actions de l'année à venir.
- ✓ proposer des thèmes à développer par les groupes de travail et valider leurs propositions.

Les validations du comité de pilotage servent de base de rédaction des projets de délibérations qui seront soumis aux instances des collectivités ou partenaires du contrat afin de permettre la bonne exécution du programme.

##### **➤ Fréquence de réunion du comité de pilotage**

Le comité de pilotage se réunit au moins une fois par année calendaire.

##### **➤ Consultation écrite du comité de pilotage**

Dans quelques situations, bien identifiées et partagées avec l'ensemble des acteurs, le comité de pilotage peut être saisi par écrit (courrier ou mail). Il s'agit notamment d'une question précise appelant une réponse simple et rapide. Cette consultation a pour objectif une prise de décision facilitée sur une proposition qui ne nécessite pas d'attendre une réunion formelle en présentiel du comité de pilotage.

Par exemple, les bilans d'activité annuels peuvent être soumis à validation du comité de pilotage de cette manière, à condition qu'un délai suffisant soit laissé à ses membres pour répondre à cette sollicitation.

La proposition issue de cette consultation ne doit pas conduire à une modification de l'économie générale du contrat.

##### **➤ Constitution du comité de pilotage**

Le comité de pilotage mutualisé (Vivier/Gachets et Courance). est présidé par le Vice-président en charge de l'eau potable de la Communauté d'Agglomération du Niortais et rassemble tous les représentants des structures signataires des deux contrats. Chacune d'elles y est représentée par une personne désignée en son sein (élue, dirigeante, ou autre).

Cette composition est déterminée en fonction des besoins de la concertation de l'ensemble des acteurs concernés. Elle peut être élargie, sur proposition de son Président, autant que de besoin en fonction des problématiques rencontrées et des arbitrages nécessaires.

Afin d'assurer une bonne articulation avec le SAGE de la Sèvre Niortaise Marais Poitevin (SNMP), la structure porteuse du SAGE est également représentée au comité de pilotage, avec une voix consultative.

#### ➤ **Organisation du comité de pilotage**

L'organisation (date, lieu et ordre du jour) des réunions du comité de pilotage est soumise pour validation préalable à l'agence de l'eau.

L'ordre du jour prévoit *a minima* :

- ⇒ une présentation du bilan annuel de l'année n-1, bilan établi sur la base du dispositif de suivi prévu dans la feuille de route et rappelé en annexe 1,
- ⇒ un état d'avancement succinct et illustré des actions en cours (année n),
- ⇒ la proposition du programme d'actions et des objectifs de l'année n+1.

En cas de problématique spécifique nécessitant des réflexions plus approfondies, le comité de pilotage peut mandater un groupe de travail thématique. Les propositions issues de ce (ces) groupe(s) alimentera(ont) les réflexions et avis des comités de pilotage suivants.

#### **Article 4-2 : Fonctionnement du comité technique**

##### ➤ **Fonctions du comité technique**

Le comité technique se réunit au besoin et a pour rôle de permettre la concertation entre l'ensemble des porteurs d'actions en termes techniques, afin de formellement :

- ✓ Assurer un suivi technique régulier de l'état d'avancement du programme d'actions,
- ✓ Donner un avis technique : CCTP, choix des bureaux d'études, pertinence des actions, validation des documents,
- ✓ Valider la faisabilité technique et financière des propositions,
- ✓ Apporter les éléments d'information nécessaire au comité de pilotage.

Il réunit le porteur de projet, la cellule de coordination régionale Re-Sources, les financeurs des actions du contrat, les représentants de l'Etat, l'animateur du SAGE SNMP et un technicien de la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres.

#### **Article 4-3 : Fonctionnement des groupes de travail thématiques**

##### ➤ **Fonctions des groupes de travail techniques**

Les groupes de travail techniques se réunissent au besoin, selon les thématiques.

Ils peuvent réunir des techniciens en charge des actions, des agriculteurs ou autres personnes ressources de terrain, des élus, dirigeants, l'animateur du SAGE SNMP, des experts, pas nécessairement signataires du contrat.

Leur rôle est de travailler en mode collaboratif sur les projets précis, pour construire, préciser, dimensionner les actions permettant d'atteindre les objectifs du contrat.

#### **Article 4-4 : Fonctionnement de la réunion annuelle d'information**

Une réunion annuelle d'information réunira l'ensemble des acteurs volontaires du territoire afin de permettre la concertation entre l'ensemble des acteurs concernés, et ainsi présenter les validations du COPIL et les avancées du programme.

Elle aura pour rôle :

- Informer, sensibiliser et diffuser les connaissances.
- Se donner la possibilité de mobiliser de nouveaux acteurs, d'offrir la possibilité à d'autres de participer.
- Informer des partenaires qui se feront relais de l'actualité du programme.
- Donner une vision d'ensemble du programme.

#### **Article 4-5 : Organisation de l'animation**

Le porteur de projet est chargé :

- d'assurer le pilotage de l'opération, l'animation de la concertation et la coordination des différents partenaires,
- de rassembler et mobiliser tous les acteurs concernés par le contrat territorial,

- de suivre et d'évaluer l'avancement du programme d'actions.

**L'équipe d'animation** du contrat territorial est constituée de 2 ETP exerçant les missions suivantes coordonnées entre elles :

- coordination générale : 1 ETP,
- animation agricole : 1 ETP.

Elle met en œuvre les missions assignées au porteur de projet et rend compte auprès du comité de pilotage de l'avancement et de l'efficacité du plan d'actions.

## **Article 5 : Modalités de suivi**

### **Article 5-1 : Bilans annuels**

L'établissement de ce bilan annuel doit permettre :

- ✓ de faire le point, une fois par an, sur l'état d'avancement technique et financier du programme d'actions spécifique et des programmes associés,
- ✓ de vérifier la conformité des actions menées et de réorienter si nécessaire les plans d'actions annuels. Le cas échéant, un avenant au présent contrat territorial peut être nécessaire,
- ✓ de favoriser et développer le dialogue, basé sur des faits objectifs, entre les différents acteurs et leur implication,
- ✓ d'aider les prises de décisions des élus et partenaires financiers,
- ✓ de justifier les demandes de versement des aides financières annuelles.

Un rapport d'activités rédigé par le porteur de projet formalise le bilan annuel et les conclusions du comité de pilotage.

Le rapport d'activités doit être établi selon la trame de l'agence de l'eau. La trame du rapport d'activité est disponible sur le site internet de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : <https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home/services-en-ligne/formulaires-pour-le-versement-des-aides.html>

### **Article 5-2 : Bilan de troisième année**

Le premier contrat territorial 2022-2024, adossé à la stratégie et la feuille de route associée doit obligatoirement faire l'objet d'un bilan technique et financier en troisième année. Celui-ci sera présenté au comité de pilotage et à la CLE du SAGE.

L'établissement du bilan technique et financier doit permettre de faire une synthèse des bilans annuels et présenter les réalisations, résultats et premiers impacts des actions. Il sera l'occasion d'identifier les non réalisations et leurs justifications au regard du contexte local.

Une synthèse du bilan technique et financier sera présentée au conseil d'administration de l'agence de l'eau. Elle accompagnera toute demande de signature d'un second contrat territorial de 3 ans.

Le respect des engagements conditionne la signature du second contrat territorial. Les ajustements de programmation effectués doivent être conformes à la stratégie de territoire et la feuille de route associée.

Si les éléments propres au contexte local et les conclusions du bilan technique et financier sont défavorables à la poursuite des actions sur le territoire concerné, l'agence de l'eau mettra un terme à son accompagnement et le contrat sera clos à l'issue de la troisième année.

### **Article 5-3 : Évaluation de sixième année et modalités d'une éventuelle poursuite**

La stratégie du territoire et la feuille de route associée ont été définies et validées par le conseil d'administration pour 6 ans, avec si nécessaire une mise à jour.

Avant le terme du second contrat, une phase d'évaluation des deux contrats successifs de trois ans est enclenchée afin de mesurer l'atteinte des objectifs initiaux, d'actualiser la stratégie, et proposer si nécessaire une nouvelle feuille de route et une nouvelle programmation.

Cette évaluation doit être obligatoirement anticipée afin d'apporter les réponses attendues avant la fin de sixième année, et en particulier la réponse à la question : un contrat territorial avec l'agence de l'eau est-il justifié pour poursuivre des actions sur le territoire concerné ?

L'établissement du bilan évaluatif de sixième année doit permettre :

- de sensibiliser et mobiliser les acteurs locaux autour de l'évaluation ;
- de questionner la pertinence de la stratégie du territoire par rapport aux enjeux identifiés ;
- d'analyser la gestion de projet (pilotage, mise en œuvre, partenariats, animation) ;
- d'analyser les réalisations, résultats et impacts des actions (efficacité et efficience) ;
- d'étudier les conditions de pérennisation des actions et/ou des résultats obtenus dans la perspective d'un retrait des financements de l'agence de l'eau partiel ou total ;
- d'établir une synthèse des points forts et des limites de l'action locale, et identifier les améliorations afin d'élaborer, le cas échéant, une nouvelle stratégie ;
- d'évaluer l'atteinte des objectifs environnementaux du Sdage.

Ce bilan évaluatif sera présenté au comité de pilotage et à la CLE du Sage de la Sèvre Niortaise et Marais poitevin, au plus tard en fin de sixième année.

Si les deux contrats successifs n'ont pas permis d'atteindre les objectifs environnementaux du Sdage, le bilan évaluatif étudiera l'opportunité et la pertinence d'élaborer une nouvelle stratégie de territoire en vue de l'établissement d'un nouveau contrat territorial.

Cette poursuite devra obligatoirement être motivée, principalement en lien avec l'écart entre l'état des masses d'eau et le bon état et avec le caractère plus ou moins favorable du contexte local à la bonne mise en œuvre de nouvelles actions adaptées.

En cas de demande de renouvellement de la stratégie du territoire et de nouveau contrat territorial associé, une synthèse du bilan évaluatif sera présentée au conseil d'administration de l'agence de l'eau.

L'élaboration d'une nouvelle stratégie de territoire sera l'occasion d'associer de nouveaux acteurs et de prendre en compte de nouvelles problématiques.

## **Article 6 : Engagements des maîtres d'ouvrage signataires du contrat**

### **Article 6-1 : L'Etat**

L'Etat s'engage à :

- ✓ mettre en place les politiques coordonnées de préservation de la ressource en eau et, le cas échéant, de reconquête de la qualité de l'eau ;
- ✓ assurer la mise en place, le suivi et le contrôle des procédures réglementaires qui viennent compléter les démarches volontaires (Programme d'Actions Régional de la Directive européenne «Nitrates » le bassin de la Courance, classé Zone d'Actions Renforcées, Arrêtés ZNT, etc.).
- ✓ transmettre au porteur de projet toute information susceptible de l'aider à suivre et piloter les actions réalisées sur le Bassin d'Alimentation de Captage (BAC), dans le respect des règles de confidentialité dans l'utilisation et la diffusion des informations individuelles.

### **Article 6-2 : Le Porteur de projet**

La Communauté d'Agglomération du Niortais s'engage à :

- ✓ assurer le pilotage de l'opération, l'animation de la concertation et la coordination des différents partenaires. Elle associe l'ensemble des acteurs concernés au comité de pilotage,
- ✓ réaliser les actions prévues dont elle assure la maîtrise d'ouvrage, dans les délais indiqués.
- ✓ participer financièrement aux opérations prévues dans le programme d'actions, selon le plan de financement présenté dans l'article 8,
- ✓ réaliser des bilans annuels de l'ensemble des actions du contrat et le bilan évaluatif au bout des 6 ans, en s'assurant du bon renseignement des indicateurs, de façon à rendre compte de l'état d'avancement du contrat et de l'efficacité des actions menées,
- ✓ assumer la responsabilité des relations avec les propriétaires fonciers riverains, et ce dans le respect des lois et règlements en vigueur. Elle ne peut se prévaloir du contrat passé avec l'agence de l'eau en cas de contentieux éventuel.

### **Article 6-3 : Les autres maîtres d'ouvrage signataires du contrat**

**La Chambre d'Agriculture des Deux Sèvres**, partenaire particulier du porteur de projet :

- ✓ réaffirme que la préservation et l'amélioration de la qualité de l'eau constituent des enjeux majeurs auxquels le monde agricole doit notamment contribuer ;
- ✓ s'engage à contribuer activement à la réussite de la démarche Re-Sources sur les Bassins d'Alimentation des Captages de la Courance en :
  - ⇒ participant aux instances de gouvernance les concernant : Groupes thématiques, Comité technique et Comité de pilotage ;
  - ⇒ informant le service d'eau de Niort Agglo des manifestations en lien avec la qualité de l'eau qu'elle organise et en l'associant dans la mesure du possible à leurs organisations ;
  - ⇒ portant certaines actions (maîtrise d'ouvrage) à destination des agriculteurs contenues dans le programme d'actions de ce contrat, c'est-à-dire, en réalisant ces actions dans les délais indiqués et en participant financièrement à ces actions (fiches-actions : Agri1 C / Agri3 A2 ). Les modalités de portage de ces actions seront cadrées par un conventionnement ;
  - ⇒ accompagnant Niort Agglo dans certaines de ses démarches auprès des OPA (Action FIL1) ;
  - ⇒ associant Niort Agglo aux actions du Contrat Territorial Gestion Quantitative (CTGQ) Sèvre niortaise Mignon et du Protocole d'accord permettant de contribuer au développement des démarches Re-Sources de Niort Agglo.

**Les signataires** : APAD Centre Atlantique, L'atelier des champs, Bio Nouvelle Aquitaine, CER France, CIVAM Plaines et marais mouillés, Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres, CAVEB, CAVAC, CEA Loulay, CORAB Centr'Atlantique, SAPERFEL, VSN Négoce, Fédération de Chasse des Deux-Sèvres et OCEALIA s'engagent à :

- ✓ contribuer activement à la réussite de la démarche Re-Sources sur l'aire d'alimentation des captages de la Vallée de la Courance par le présent Contrat Territorial (participation au Comité de pilotage ou tout groupe de travail dans l'esprit de concertation et dialogue territorial mis en œuvre pour la co-construction du présent programme d'actions, sensibilisation et information de tous les acteurs sur les méthodes contributives à la préservation de la qualité de l'eau),
- ✓ concourir collectivement, aux côtés du porteur Re-Sources et des partenaires institutionnels et financiers, au développement d'une dynamique volontaire sur le territoire,
- ✓ réaliser les actions prévues dont ils assurent la maîtrise d'ouvrage dans les délais indiqués,
- ✓ participer financièrement aux opérations prévues dans le programme d'actions, selon le plan de financement présenté dans l'article 8 et selon les modalités de leurs programmes annuels. Leur participation reste subordonnée à l'ouverture des moyens financiers suffisants, correspondant aux budgets votés.
- ✓ Participer à la réalisation des bilans annuels du contrat réalisés par le porteur Re-Sources et rendre compte de l'efficacité des actions menées,
- ✓ contribuer au bilan évaluatif au bout des 3 ans.

### **Article 6-4 : Les autres signataires du contrat**

CCI des Deux-Sèvres, CIAP-Champs du Partage, CMA des Deux-Sèvres, CNRS CEBC, CPIE de Gâtine Poitevine, Deux-Sèvres Nature Environnement, Etablissement Public du Marais Poitevin, FDCUMA des Deux-Sèvres, IIBSN, NACA, PNR du Marais Poitevin, Prom' haies, SMBVSN, Société d'Horticulture des Deux-Sèvres, Terre de Liens Poitou-Charentes, Université de la Rochelle, afin d'une part, d'apporter leur contribution à l'atteinte des objectifs en matière de qualité des eaux brutes, et, d'autre part, de concourir collectivement, aux côtés du porteur de projet et ses partenaires, au maintien d'une dynamique volontaire de reconquête de la qualité de l'eau sur le bassin des captages de la Courance, ces partenaires signataires du Contrat s'engagent à :

- ✓ participer aux instances de gouvernance les concernant (groupes de travail thématiques et comité de pilotage) ;
- ✓ participer aux journées techniques/journées d'échanges et projets nécessitant leur contribution ;
- ✓ informer le porteur Re-Sources des manifestations en lien (même indirect) avec la qualité de l'eau qu'ils organisent et l'associer dans la mesure du possible à leurs organisations,
- ✓ sensibiliser le public auprès duquel ils interviennent à la préservation de la qualité de l'eau,
- ✓ encourager le public auprès duquel ils interviennent à s'inscrire dans la démarche du programme Re-Sources et à se mettre en relation avec le porteur Re-Sources.

## **Article 7 : Accompagnement des financeurs**

### **Article 7-1 : L'agence de l'eau**

S'engage à :

- ✓ attribuer des aides financières en application de son programme d'intervention et de ses règles générales d'attribution et de versement des subventions. Les modalités d'aides appliquées sont celles en vigueur au moment de la décision actant l'engagement juridique de l'agence de l'eau. Les engagements restent subordonnés à l'existence des moyens budgétaires nécessaires mais bénéficient d'une priorité,
- ✓ transmettre au bénéficiaire et à sa demande toute information susceptible de l'aider à suivre et piloter les actions réalisées,
- ✓ appliquer le règlement européen relatif à la protection des données à caractère personnel collectées dans le cadre de la mise en œuvre du contrat territorial.
- ✓ dans le cadre du partenariat agence de l'eau et Région Nouvelle-Aquitaine visé à l'article 1, bonifier de 10 points l'accompagnement financier de l'animation conformément au document 11<sup>ème</sup> programme.

### **Article 7-2 : La Région Nouvelle-Aquitaine**

S'engage à :

- ✓ intervenir selon les modalités de ses programmes annuels. Sa participation reste subordonnée à l'ouverture des moyens financiers suffisants, correspondants aux budgets votés ;
- ✓ transmettre au porteur de projet toute information susceptible de l'aider à suivre et piloter les actions réalisées sur le territoire, dans le respect des règles de confidentialité dans l'utilisation et la diffusion des informations individuelles.

### **Article 7-3 : Le Département des Deux-Sèvres**

S'engage à :

- ✓ participer au financement du programme d'action conformément à ses dispositifs d'aides en vigueur lors de la décision d'attribution (opérations éligibles, taux d'intervention appliqués et coûts plafonds), et sous réserve de l'ouverture des moyens financiers suffisants correspondant aux budgets votés ;
- ✓ transmettre au porteur de projet et à sa demande toute information susceptible de l'aider à suivre et piloter les actions réalisées sur le territoire, dans le respect des règles de confidentialité dans l'utilisation et la diffusion des informations individuelles.

## **Article 8 : Données financières**

Le coût prévisionnel total du contrat 2022-2024 s'élève à 1 016 138 euros. Le coût retenu par l'agence de l'eau à 888 538 euros et l'aide prévisionnelle maximale de l'agence de l'eau, conformément aux modalités d'intervention du 11<sup>ème</sup> programme en vigueur, serait de 495 869 euros. Les taux et les montants d'aide indiqués pour les années du présent contrat sont donnés **à titre indicatif**.

Les évolutions des modalités d'intervention de **l'agence de l'eau** et de ses capacités financières peuvent conduire à actualiser ces chiffres.

Le plan de financement prévisionnel global est le suivant :

#### **Part des financeurs publics :**

- ⇒ **495 869 euros** de subvention de l'agence de l'eau, soit 55,8 % du montant retenu par l'agence de l'eau et 48,8 % du coût prévisionnel total du contrat,
- ⇒ **118 074 euros** de subvention de la Région Nouvelle Aquitaine, soit 13,3 % du montant retenu par l'agence de l'eau et 11,6 % du coût prévisionnel total du contrat,
- ⇒ **9 000 euros** de subvention du Conseil Départemental des Deux-Sèvres, soit 1 % du montant retenu par l'agence de l'eau et 0,9 % du coût prévisionnel total du contrat,

#### **Part de l'autofinancement :**

- ⇒ **324 345 euros** de la Communauté d'Agglomération du Niortais, soit 36,5 % du montant retenu par l'agence de l'eau et 31,9 % du coût prévisionnel total du contrat.

- ⇒ **68 850 euros** des partenaires signataires que sont APAD Centre Atlantique, L'atelier des champs, Bio Nouvelle Aquitaine, CER France, CIVAM Plaines et marais mouillés, Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres, CAVEB, CAVAC, CEA Loulay, CORAB Centr'Atlantique, SAPERFEL, VSN Négoce, Fédération de Chasse des Deux-Sèvres et OCEALIA soit 7,7 % du montant retenu par l'agence de l'eau et 6,8 % du coût prévisionnel du contrat.

Le plan de financement synthétique est présenté en annexe 4.

## **Article 9 : Modalités d'attribution et de versement des aides financières**

### **Article 9-1 : L'agence de l'eau**

Chaque projet prévu dans le présent contrat doit faire l'objet d'une décision individuelle d'aide financière prise par l'agence de l'eau.

L'acte attributif peut être pris à compter de la signature du contrat par l'agence de l'eau, une fois que la demande d'aide a été déposée conformément aux règles générales.

Pour tout projet, le bénéficiaire doit se conformer aux règles générales d'attribution et de versement des aides en déposant une demande d'aide avant tout engagement juridique tel que, par exemple, la signature d'un marché ou d'un bon de commande. L'engagement juridique du projet ne pourra intervenir qu'après réception d'une lettre d'autorisation de démarrage.

Pour les projets dédiés aux actions d'animation, de communication et de suivi de la qualité de l'eau et des milieux, l'engagement juridique du projet pourra intervenir après réception par le bénéficiaire de l'accusé de réception de l'agence de l'eau.

Aucune aide financière ne pourra être accordée si ces conditions ne sont pas respectées.

Conformément aux règles générales d'attribution et de versement de ses aides, l'agence de l'eau est habilitée à vérifier l'exactitude des renseignements qui lui sont fournis, la conformité technique de l'opération subventionnée et le coût de l'opération.

Ces vérifications peuvent être effectuées chez le maître d'ouvrage par elle-même ou par toute personne mandatée par elle à cet effet, et peuvent intervenir lors de l'instruction des dossiers, de l'exécution de l'opération ou après sa réalisation.

### **Article 9-2 : La Région Nouvelle-Aquitaine**

Les engagements de la Région Nouvelle-Aquitaine restent subordonnés à l'instruction technique, à l'éligibilité du projet à la politique régionale dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques en vigueur à la date du dépôt du projet et à l'existence des moyens budgétaires nécessaires. Les taux de financement affichés sont des taux d'intervention maximum définis au sein des politiques régionales concernées.

La Région modulera ces taux en fonction de l'efficience attendue des projets concernés, de ses possibilités financières et des plans de financement retenus.

Conformément aux modalités d'intervention listées dans le Règlement d'Intervention en faveur de l'eau en Nouvelle-Aquitaine, un taux de réalisation minimum de 60 % du programme prévisionnel annuel est exigé. En cas de non atteinte de cet objectif, la Région se réserve le droit, sur la base d'un dialogue engagé avec le maître d'ouvrage, de revoir le montant de son intervention dans le cadre du Comité de programmation de l'année n+1 ou de la demande de solde de l'année n-1.

### **Article 9-3 : Le Département des Deux-Sèvres**

Les engagements du Département des Deux-Sèvres restent subordonnés au dépôt d'une demande d'aide au préalable, à l'instruction technique, à l'éligibilité du projet à la politique départementale dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques en vigueur lors de la décision d'attribution et à l'existence des moyens budgétaires nécessaires.

Les aides seront attribuées selon les modalités du règlement budgétaire et financier de la collectivité, ainsi que celles des règlements particuliers relatifs aux domaines visés (eau, milieux aquatiques, etc.). Les taux de financement affichés sont des taux d'intervention maximum définis au sein des politiques départementales concernées.

## **Article 10 : Conditions spécifiques actées par le conseil d'administration de l'agence de l'eau**

Sans objet

## **Article 11 : Durée du contrat territorial**

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans. Il couvrira la période du 01/01/2022 jusqu'au 31/12/2024.

## **Article 12 : Règles de confidentialité des données à caractère personnel**

### **Finalité et base légale du traitement de données à caractère personnel :**

L'agence de l'eau Loire-Bretagne collecte des données à caractère personnel dans le cadre de l'instruction des demandes de concours financiers.

La base légale de ce traitement repose sur le consentement des demandeurs et bénéficiaires des concours financiers octroyés par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

### **Données collectées :**

Nom et prénom – courriel – coordonnées téléphoniques – adresse postale

Concernant les actions d'animation : les données à caractère personnel figurant sur les feuilles de paie des agents de la cellule d'animation en tant que pièces pour solde de l'aide attribuée.

Concernant les acquisitions foncières : les données à caractère personnel figurant sur les actes notariés, en tant que pièces pour solde de l'aide attribuée.

### **Destinataires des données à caractère personnel :**

Les données collectées demeurent au sein de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et ne sont communiquées à aucun destinataire.

### **Durée de conservation des données :**

Les données à caractère personnel sont conservées pendant 10 ans à compter du solde financier du projet ou le cas échéant, de l'achèvement du contrôle de conformité susceptible d'être mené après le solde financier du projet ;

### **Droits des personnes :**

Les personnes ayant communiqué des données les concernant peuvent y accéder et/ou demander leur effacement. Elles disposent également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de ces données (cf. [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits). Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de ces données dans ce dispositif, elles peuvent contacter le délégué à la protection des données (DPD) :

- Contacter le DPD par voie électronique : [cil-dpd@eau-loire-bretagne.fr](mailto:cil-dpd@eau-loire-bretagne.fr)
- Contacter notre DPD par courrier postal : agence de l'Eau Loire-Bretagne - Le délégué à la protection des données ; 9 avenue Buffon – CS 36339 – 45063 Orléans CEDEX 2

Toute personne qui, après avoir contacté l'agence de l'Eau Loire-Bretagne, estime que les droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, peut adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par voie postale.

## **Article 13 : Communication sur le contrat**

Les maîtres d'ouvrages s'engagent à faire mention du concours financier de l'agence de l'eau :

- sur la communication relative au contrat et directement sur les projets aidés, de façon pérenne, en utilisant le logo conformément à la charte graphique disponible sur le site internet de l'agence de l'eau ;
- sur tous les supports de communication relatifs au contrat ou aux projets aidés (panneau de chantier, plaquette, carton d'invitation, affiche et programme annonçant une manifestation et supports liés à cette manifestation, diaporamas et tous supports de réunion...) en utilisant le logo conformément à la charte graphique disponible sur le site internet de l'agence de l'eau : <https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home/services-en-ligne/demande-de-logo.html> ;
- dans les communiqués de presse ;
- dans les rapports d'activité.

Par ailleurs, ils s'engagent à informer et inviter l'agence de l'eau à toute initiative médiatique ayant trait au projet (première pierre, visite, inauguration, séance de signature, valorisation des résultats d'un projet aidé, réunion publique...).

Le porteur de projet s'engage à faire mention du concours financier de la Région Nouvelle-Aquitaine :

- Sur la communication relative au contrat et directement sur les projets aidés, de façon pérenne, en utilisant le logo conformément à la charte graphique disponible sur le site internet de la Région Nouvelle-Aquitaine : <https://www.nouvelle-aquitaine.fr/aides-et-ressources/charte-graphique> ;
- Sur tous les supports de communication relatifs au contrat ou aux projets aidés en utilisant le logo conformément à la charte graphique ;
- Dans les communiqués de presse ;
- Dans les rapports d'activité.

Par ailleurs, il s'engage à informer et inviter la Région Nouvelle-Aquitaine à toute initiative médiatique ayant trait au projet.

Le porteur de projet s'engage à faire mention du concours financier du Département :

- Sur la communication relative au contrat et directement sur les projets aidés, de façon pérenne, en utilisant le logo conformément à la charte graphique disponible sur le site internet du Département ;
- Sur tous les supports de communication relatifs au contrat ou aux projets aidés en utilisant le logo conformément à la charte graphique ;
- Dans les communiqués de presse ;
- Dans les rapports d'activité.

Par ailleurs, il s'engage à informer et inviter le Département à toute initiative médiatique ayant trait au projet.

## **Article 14 : Révision et résiliation du contrat territorial**

### **Article 14-1 : Révision**

**Toute modification significative du présent contrat portant sur :**

- ✓ l'ajout d'opération(s) nouvelle(s),
- ✓ l'abandon d'opération(s) avec remise en cause de l'intérêt du contrat,
- ✓ une révision financière (montant des postes et échéanciers, plan de financement),
- ✓ tout changement de l'un des signataires du contrat,

**fera l'objet d'un avenant.**

Lorsqu'une modification du contrat nécessite un avenant, celui-ci est présenté devant le comité de pilotage puis présenté aux instances décisionnelles de l'agence. En cas d'avis favorable, l'avenant peut être signé uniquement par la structure porteuse du contrat et par le ou les maîtres d'ouvrage des travaux concernés. Après signature, une copie de l'avenant sera adressée par la structure porteuse à toutes les parties du contrat.

### **Article 14-2 : Résiliation**

Le contrat pourra être résilié par l'une ou l'autre des parties :

- ✓ en cas de modification apportée par un des signataires sans validation du comité de pilotage
- ✓ en cas de non-respect des engagements et des échéanciers prévisionnels

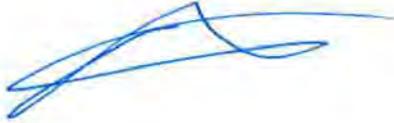
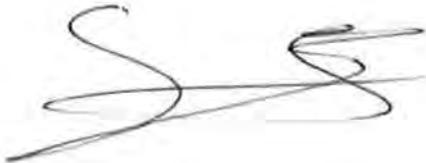
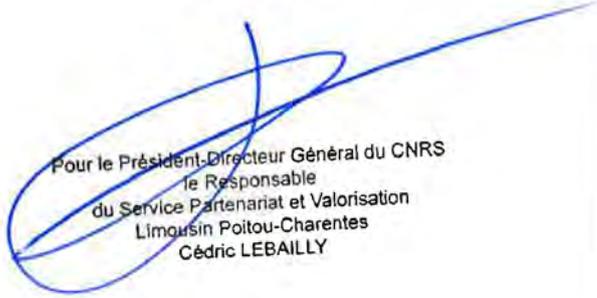
La résiliation du contrat par l'une ou l'autre des parties pourra intervenir à l'expiration d'un délai de 2 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

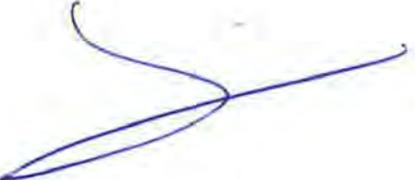
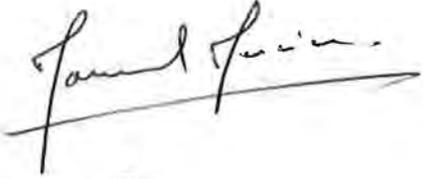
## **Article 15 : litige**

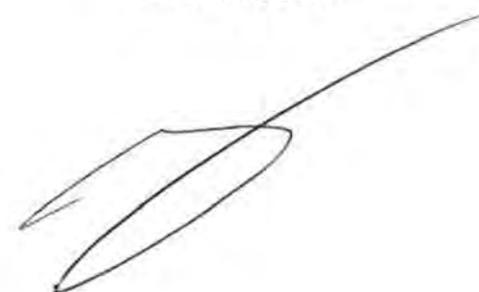
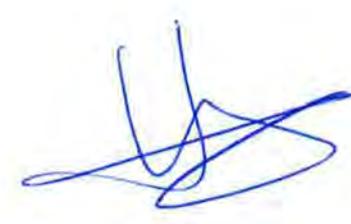
Tout litige relatif à l'exécution de ce contrat est du ressort du tribunal administratif d'Orléans.

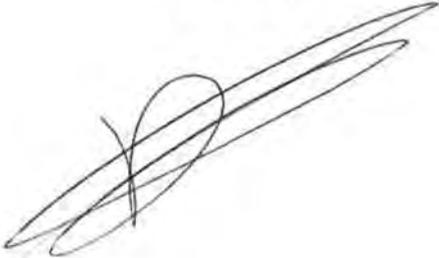
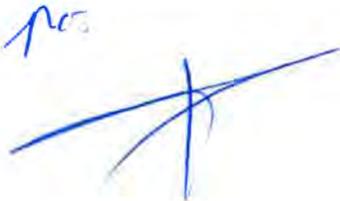
Fait à Niort, le 30 juin 2022

<p><b>Madame La Préfète Des Deux-Sèvres,</b></p> <p>Emmanuelle DUBEE ou son représentant</p> <p><i>pour la Préfète et par délégation, Le Secrétaire Général de la préfecture</i></p> <p><b>Xavier MAROTEL</b></p> 	<p><b>Monsieur Le Directeur général de l'agence de l'eau Loire-Bretagne,</b></p> <p>Martin GUTTON ou son représentant Olivier RAYNARD</p> 
<p><b>Monsieur Le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine,</b></p> <p>Alain ROUSSET ou son représentant</p> 	<p><b>Monsieur Le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais,</b></p> <p>Jérôme BALOGE ou son représentant Elmano MARTINS</p> 
<p><b>Madame la Présidente du Conseil Départemental des Deux-Sèvres</b></p> <p>Coralie DENOUES</p> 	<p><b>Madame la Membre du bureau représentante du territoire de l'Association pour la Promotion d'une Agriculture Durable Centre Atlantique</b></p> <p>Florence RICHARD</p> 

<p><b>Madame la Co-Présidente de l'Association Prom'haies,</b></p> <p>Jacqueline AJER</p> 	<p><b>Monsieur le Président de l'Association Terre de Liens Poitou-Charentes,</b></p> <p>Henri POUSSET</p> 
<p><b>Monsieur le Président d'Agrobio Deux-Sèvres de l'association Bio Nouvelle Aquitaine,</b></p> <p>François CASIER</p> 	<p><b>Monsieur le Président du Centre d'Economie Rurale France,</b></p> <p>Médéric GOURBEAU</p> 
<p><b>Monsieur le Président du Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural,</b></p> <p>Raphaël GARDOT</p> 	<p><b>Monsieur le Délégué régional du Centre National de la Recherche Scientifique, Délégation Centre Limousin Poitou-Charentes,</b></p> <p>Ludovic HAMON</p>  <p>Pour le Président-Directeur Général du CNRS le Responsable du Service Partenariat et Valorisation Limousin Poitou-Charentes Cédric LEBAILLY</p>

<p><b>Monsieur le Président du Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement Gâtine Poitevine,</b></p> <p>Serge MORIN</p> 	<p><b>Monsieur le Président de la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres,</b></p> <p>Jean-Marc RENAUDEAU</p> 
<p><b>Monsieur Le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Deux-Sèvres,</b></p> <p>Sébastien KUGLER</p> 	<p><b>Monsieur le Trésorier de la Chambre du Commerce et de l'Industrie des Deux-Sèvres</b></p> <p>Manuel MERCIER</p> 
<p><b>Monsieur le Président de la Coopérative Agricole des producteurs de Viande</b></p> <p>Laurent ROY</p> 	<p><b>Monsieur le Président de la Coopérative Agricole Vendée Approvisionnement Céréales</b></p> <p>Jérôme CALLEAU</p> 

<p><b>Monsieur le Président de la Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne Champs du partage</b></p> <p>Dominique GOUEST</p> 	<p><b>Monsieur le Président de la Coopérative Entente Agricole de Loulay</b></p> <p>Vincent TOUZOT</p> 
<p><b>Monsieur le Président de la Coopérative Régionale d'Agriculture Biologique</b></p> <p>Laurent PROUX</p> 	<p><b>Madame la Représentante légale de l'association Deux-Sèvres Nature Environnement</b></p> <p>Magali MIGNAUD</p> 
<p><b>Madame la Directrice de l'Entreprise associative SAPERFEL</b></p> <p>Nadine IDAWSKI</p> 	<p><b>Monsieur le Directeur de l'Entreprise Vendée Sèvres Négoce</b></p> <p>Gilles MONAURY</p> 

<p><b>Monsieur le Directeur de l'Etablissement Public du Marais Poitevin</b></p> <p>Johann LEIBREICH</p> 	<p><b>Monsieur le Président de la Fédération de Chasse des Deux-Sèvres</b></p> <p>Guy TALINEAU</p> 
<p><b>Monsieur le Président de la Fédération Départementale de Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole des Deux-Sèvres</b></p> <p>Joseph GUERINEAU</p> 	<p><b>Madame la Présidente de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise</b></p> <p>Séverine VACHON</p> 
<p><b>Monsieur le Gérant de L'atelier des champs</b></p> <p>Aurélien ROY</p> 	<p><b>Monsieur le Directeur du Négocce Agricole Centre Atlantique</b></p> <p>Simon AIMAR</p> 

**Monsieur le Vice-Président  
de la Coopérative Agricole OCEALIA**

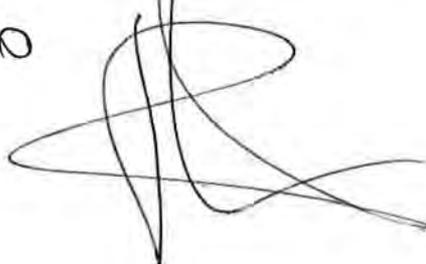
Denis MATHE



**Monsieur le Président  
du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin**

Pascal DUFORSTEL

PO



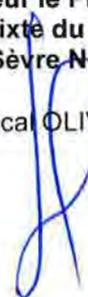
**Monsieur le Président  
de la Société d'Horticulture des Deux-Sèvres**

Guy GIRAUDON



**Monsieur le Président  
du Syndicat Mixte du Bassin Versant  
de la Sèvre Niortaise**

Pascal OLIVIER



**Monsieur le Président  
de l'Université de La Rochelle**

Jean-Marc OGIER



**Article 1 : Objet du contrat territorial**

**Article 2 : Périmètre géographique du contrat**

**Article 3 : Programme d'actions**

**Article 4 : Modalités de pilotage et d'animation de la démarche**

**Article 5 : Modalités de suivi**

**Article 6 : Engagements des maîtres d'ouvrage signataires du contrat**

**Article 7 : Accompagnement des financeurs**

**Article 8 : Données financières**

**Article 9 : Modalités d'attribution et de versement des aides financières**

**Article 10 : Conditions spécifiques actées par le conseil d'administration de l'agence de l'eau**

**Article 11 : Durée du contrat territorial**

**Article 12 : Règles de confidentialité des données à caractère personnel**

**Article 13 : Communication sur le contrat**

**Article 14 : Révision et résiliation du contrat territorial**

**Article 15 : litige**

# **LISTE DES ANNEXES**

## **ANNEXE 1**

*Stratégie territoriale et feuille de route 2022-2027*

## **ANNEXE 2**

*Carte du territoire*

## **ANNEXE 3**

*Éléments techniques de bilan du programme 2016/2020*

## **ANNEXE 4**

*Plans de financement*

## **ANNEXE 5**

*Fiches-actions*

## **ANNEXE 6**

*Règles générales de l'agence de l'eau Loire-Bretagne*



## Contrat territorial pour la reconquête de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

### Stratégie territoriale et feuille de route 2022-2027

Aire d'alimentation des captages de la vallée de la Courance

Décembre 2021

**niort agglo**  
Agglomération du Niortais  
Service des eaux de la vallée de la Courance

  
**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
DEUX-SÈVRES

Financements :



Cabinet d'études :



## CLIENT

RAISON SOCIALE	Communauté d'Agglomération du Niortais
COORDONNÉES	<b>Service des Eaux de Vallée de la Courance :</b> 140 rue des Equarts – CS 28770 – 79027 NIORT Cedex
INTERLOCUTEUR	<b>Service des Eaux de la Vallée de la Courance (ancien SIEPDEP) :</b> Monsieur Olivier CAILLÉ Tél. 05 49 05 75 04 Olivier.CAILLE@agglo-niort.fr

## SCE

COORDONNÉES	4, rue Viviani – CS26220 44262 NANTES Cedex 2 Tél. 02.51.17.29.29 - Fax 02.51.17.29.99
INTERLOCUTEUR	Monsieur Hadrien HEITZ Tél. 02 51 17 81 51 hadrien.heitz@sce.fr

## RAPPORT

TITRE	Stratégie territoriale et feuille de route 2022-2027 <i>Aire d'alimentation des captages de la Courance</i>
NOMBRE DE PAGES	35 (hors fiches actions)
NOMBRE D'ANNEXES	1
OFFRE DE RÉFÉRENCE	P19003119 – Septembre 2019
N° COMMANDE	Notification – Marché n° 2019-004 (Courance)

## SIGNATAIRE

RÉFÉRENCE	DATE	RÉVISION DU DOCUMENT	OBJET DE LA RÉVISION	RÉDACTEUR	CONTRÔLE QUALITÉ
190953	06/05/2021	Version 1	-	HHE	HHE
190953	18/05/2021	Version 2	Modifications pour transmission COFIL	HHE	HHE
190953	10/06/2021	Version 3	Modifications (suite) pour transmission COFIL	HHE	HHE
190953	15/11/2021	Version 4	Version à soumettre en COFIL du 22/11/2021	HHE	HHE
190953	27/12/2021	Version 5	Version modifiée suite au COFIL du 22/11/2021	HHE	HHE

## Sommaire

<b>1. Quel est le territoire concerné ?</b> .....	<b>4</b>
<b>2. Problématiques ou pourquoi agir sur ce territoire ?</b> .....	<b>5</b>
<b>2.1. Une ressource stratégique pour l’AEP</b> .....	<b>5</b>
<b>2.2. Mais dont la qualité est altérée</b> .....	<b>5</b>
2.2.1. Paramètres nitrates .....	6
2.2.2. Paramètres pesticides .....	8
2.2.3. Paramètres molécules émergentes.....	9
<b>2.3. Origine et évolution des pressions / transferts</b> .....	<b>9</b>
2.3.1. Origine des pressions.....	9
2.3.2. Evolution des pressions.....	10
<b>2.4. Historique de la démarche Re-Sources</b> .....	<b>11</b>
<b>3. Stratégie 2022-2027</b> .....	<b>12</b>
<b>3.1. Orientations stratégiques</b> .....	<b>12</b>
<b>3.2. Où agir en priorité ?</b> .....	<b>15</b>
<b>3.3. Les objectifs de qualité d’eau</b> .....	<b>16</b>
<b>3.4. Les objectifs stratégiques</b> .....	<b>19</b>
<b>4. Gouvernance mise en place : qui et avec qui ?</b> .....	<b>20</b>
<b>5. Moyens et compétences d’animation mobilisés</b> .....	<b>26</b>
<b>5.1. Moyens humains</b> .....	<b>26</b>
<b>5.2. Missions</b> .....	<b>27</b>
<b>6. Programme d’actions</b> .....	<b>28</b>
<b>6.1. Moyens financiers</b> .....	<b>28</b>
<b>6.2. Programme d’actions</b> .....	<b>29</b>
6.2.1. Synthèse.....	29
6.2.2. Fiches actions.....	32
<b>7. Quelles conditions pour agir efficacement ?</b> .....	<b>33</b>
<b>8. Suivi et évaluation</b> .....	<b>33</b>
<b>9. Compatibilité avec le SAGE Sèvre Niortaise et Marais poitevin</b> .....	<b>36</b>
<b>10. Annexes</b> .....	<b>37</b>

## 1. Quel est le territoire concerné ?

Les captages de la Courance se situent dans le département des Deux-Sèvres (79), au sud de Niort.

### Captages de la Courance

- La Grève, Châteaudet, Bassée et Marais.
- 1,15 millions m<sup>3</sup> prélevés par an.
- 20 000 habitants desservis (17 communes).
- Couvrent 90% de la production propre (complément provenant des captages de Chercoute et du Vivier / Gachets).
- Captages classés prioritaires Grenelle.

### Aire d'alimentation du captage (AAC)

- Superficie 148 km<sup>2</sup>.
- L'AAC correspond au Périmètre de Protection Eloignée (PPE).
- 17 communes faisant partie de l'AAC.

- SAU = 81% de la superficie de l'AAC, soit 12 700 ha.
- 213 exploitations agricoles.
- **Assolement (2019) :**
  - ✓ Céréales => 49% de la SAU (dont 34% de blé tendre d'hiver et 8% d'orge d'hiver) ;
  - ✓ Oléo-protéagineux => 17% de la SAU (dont 9% de colza et 8% de tournesol) ;
  - ✓ Maïs (grain et ensilage) => 9% de la SAU (7% Maïs grain) ;
  - ✓ Prairies => 14% de la SAU (dont 10% de prairies temporaires et 4% de prairies permanentes) ;
  - ✓ Cultures spécialisées / production de niche => 11% de la SAU (Pois, Lupin, Féverolle, Soja, Lentille, Pois chiche, Lin, Cameline, ...)
- Régression des surfaces en blé et colza ; Augmentation des prairies temporaires, du pois, du lin et des lentilles.
- 23% de la SAU en Agriculture Biologique.

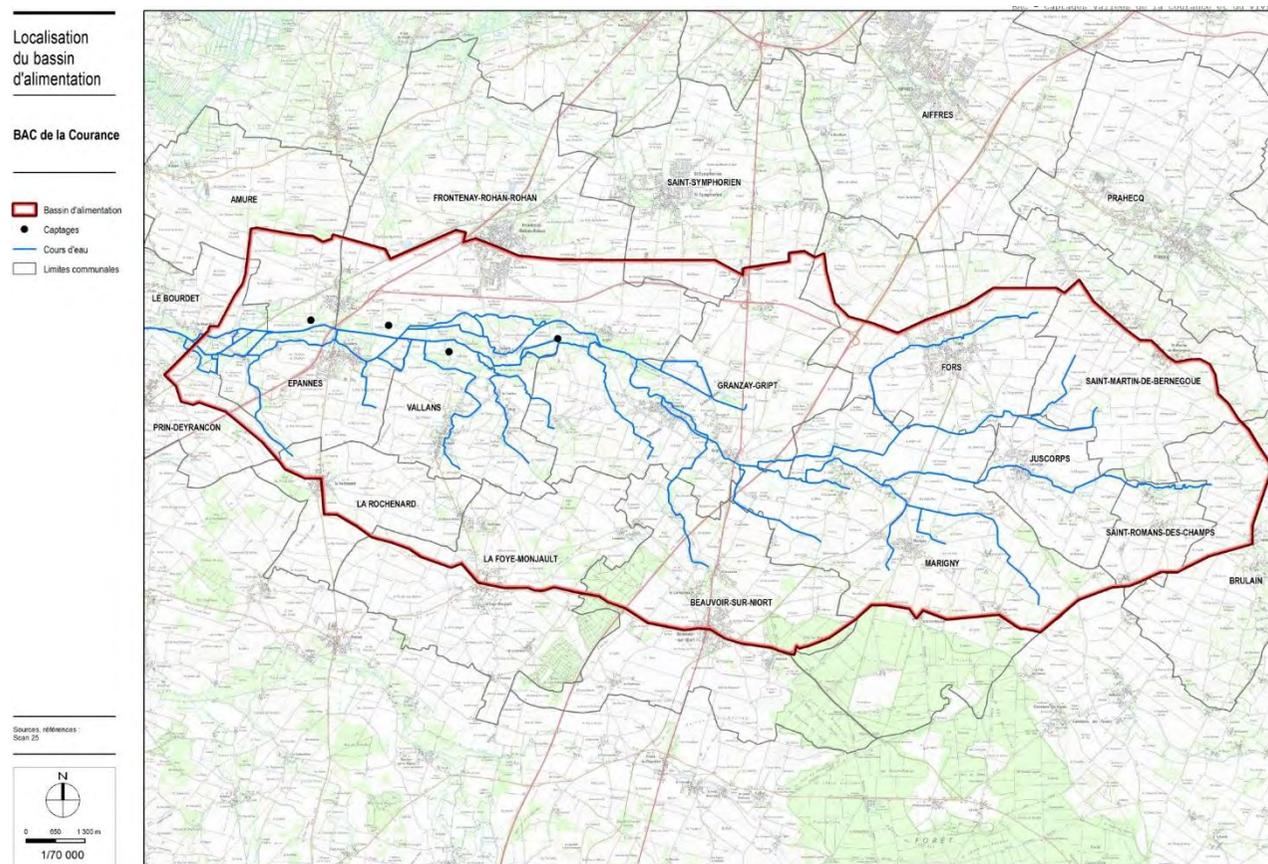


Figure 1 : Aire d'alimentation des captages de la Courance

## 2. Problématiques ou pourquoi agir sur ce territoire ?

### 2.1. Une ressource stratégique pour l’AEP

La ressource de la Courance représente un enjeu important pour l’alimentation en eau potable des communes desservies :

- ▶ Elle dessert **20 000 habitants**, répartis sur 17 communes.
- ▶ Elle couvre 90% de la production propre (complément provenant des captages de Cheroute et du Vivier / Gachets).
- ▶ Elle est non substituable.

### 2.2. Mais dont la qualité est altérée

▶ **Etat des masses d’eau et objectifs environnementaux**

En application de la Directive Cadre sur l’Eau, le Schéma Directeur d’Aménagements et de Gestion de l’Eau (SDAGE) Loire-Bretagne a délimité les « masses d’eau » souterraines et a découpé le réseau hydrographique en « masses d’eau » superficielles. Des objectifs de qualité ont été définis pour chacune d’entre elles, à atteindre à un horizon donné.

Les masses d’eau concernées par le BAC de la Courance ainsi que les objectifs fixés pour atteindre leur bon état sont les suivants :

Masse d’eau (eaux souterraines)	Code masse d’eau	Objectif état qualitatif		Objectif état quantitatif		Objectif état global	
		Objectif	Délai	Objectif	Délai	Objectif	Délai
Calcaires et marnes libres du Jurassique supérieur de l’Aunis	FRGG106	Bon état	2027	Bon état	2021	Bon état	2027

Masse d’eau (Cours d’eau)	Code masse d’eau	Objectif état écologique		Objectif état chimique		Objectif état global	
		Objectif	Délai	Objectif	Délai	Objectif	Délai
La Courance et ses affluents depuis la source jusqu’à Granzay-Gript	FRGR1509	Bon état	2027	Bon état	Non Détérioration	Bon état	2027
La Courance depuis Granzay-Gript jusqu’à la confluence avec Le Mignon	FRGR0583	Bon Potentiel	2021	Bon état	Non Détérioration	Bon Potentiel	2021

▶ **Schéma d’Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)**

Le SAGE Sèvre Niortaise et Marais poitevin précise que « Les cours d’eau du bassin versant sont très exposés aux pollutions, notamment diffuses d’origine agricole. Néanmoins, la qualité globale des cours d’eau a plutôt tendance à s’améliorer depuis 1991 sur le périmètre du SAGE, excepté sur le cours de la Sèvre niortaise. Les eaux souterraines sont quant à elles régulièrement affectées alors même qu’elles constituent la principale ressource pour les usages, notamment pour l’alimentation en eau potable. Les nitrates sont systématiquement identifiés comme le paramètre déclassant, malgré une amélioration lente des concentrations. Les pesticides sont récurrents dans les eaux souterraines et entraînent régulièrement des fermetures de captages dont l’eau devient inexploitable. La pollution bactériologique, en provenance de l’ensemble du bassin versant et véhiculée par les principaux cours d’eau, entraîne des difficultés pour la production conchylicole de la zone côtière, dont les normes sont de plus en plus strictes. ».

► **Captages d'eau potable**

Les ouvrages Marais, Bassée et Châteaudet sont concernés par la problématique nitrates. Le quatrième forage, La Grève, plus récent que les trois autres, a une teneur en nitrates inférieure en milligramme par litre, car bénéficiant d'un phénomène naturel de dénitrification, à préserver.

L'ensemble du bassin est classé en zone vulnérable à la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole. Dans les années 90, les captages ont connu plusieurs périodes ponctuelles de pollution par les pesticides. Le bilan du 1<sup>er</sup> contrat territorial faisait état de quantifications rares et inférieures au seuil inscrit en objectif. Des analyses plus complètes depuis 2014 font toutefois apparaître des molécules nouvelles (à l'état de traces) dans les échantillons d'eaux brutes.

Les paragraphes suivants présentent l'évolution de la qualité de l'eau sur les 5 dernières années, paramètre par paramètre. Si l'on observe des résultats encourageants, les objectifs fixés par les programmes Re-Resources dès 2010 ne sont pas encore atteints.

## 2.2.1. Paramètres nitrates

○ **Rappel des objectifs du contrat 2016-2020**

- Pour l'eau du **mélange « théorique » des trois captages** Bassée, Chateaudet et Marais : **en moyenne < 40 mg/l : d'ici la fin du CT (2020) et <35 mg/l d'ici 10 ans.**
- Afin **de s'affranchir de l'effet de la dénitrification naturelle** sur la teneur en nitrates de la nappe, des **seuils « indicateurs »** sont définis pour **5 forages (la plupart privés agricoles)** sur les coteaux : pour chacun d'eux, une **réduction de 10 à 15 mg/l sur les 5 ans du contrat est visée** (mention validée par le comité de pilotage en 2017). « Seuils indicateurs » validés :

Point suivi	« Seuil indicateur » 2020 en mg/l
Le Vigneau n°13 (commune d'Amuré)	76
Elevage avicole n°12 (commune de Frontenay RR)	62
Piézomètre suivi FRR n°11 (commune de Frontenay RR)	65
Bassée n°4 (commune de Frontenay RR)	59
La Grosse Pierre n°1 (commune de St Martin Bernegoue)	49

**Figure 2 – Récapitulatif des seuils indicateurs sur les forages des coteaux**

○ **Résultats bilan du contrat 2016-2020**

**>> Pour les captages AEP**

**L'objectif à atteindre pour 2020 a été atteint dès 2016, puis en 2017 et 2018, et légèrement dépassé en 2019** (Figure 3). Il faut noter que les améliorations constatées sont annihilées par l'automne très pluvieux fin 2019, témoin d'un important lessivage de l'azote sur les plaines, particulièrement marqué cette année-là.

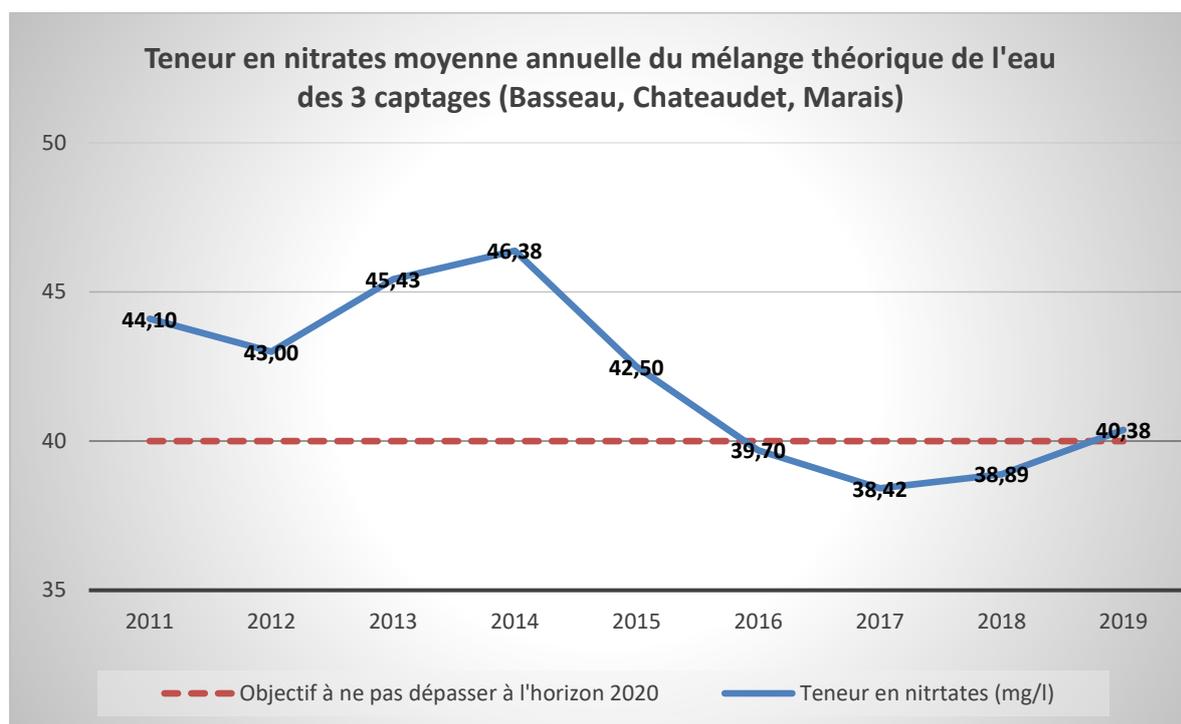


Figure 3 – Evolution de la teneur en nitrates : mélange « théorique » des trois captages

Le graphe ci-dessous (Figure 4) présente le détail de l'évolution de la teneur en nitrates pour chaque captage.

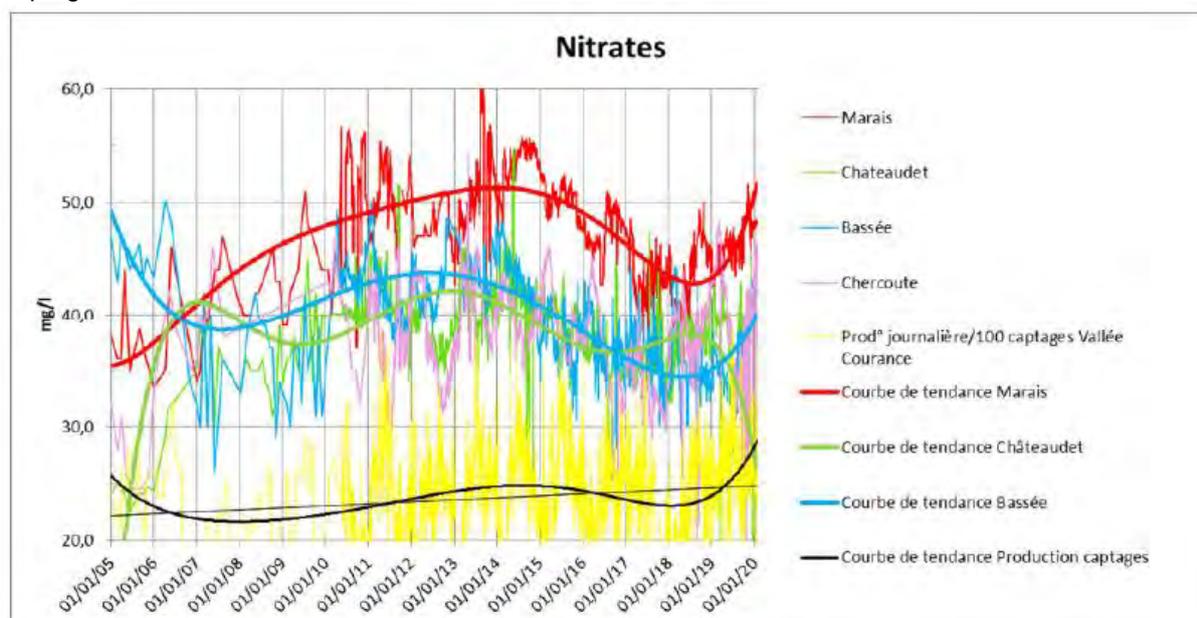


Figure 4 – Evolution de la teneur en nitrates : détail par captage

### >> Pour les seuils indicateurs sur les forages des coteaux

Le seuil indicateur 2020 est **respecté pour un seul point** (Bassée n°4) à partir de la campagne hautes eaux 2018 (Figure 5) sur une durée d'un an (fin 2018-début 2019).

	Moyenne 2010-2014 en mg/l	Min 2010-2017 en mg/l	Max 2010-2017 en mg/l	« Seuil indicateur » proposé pour 2020 en mg/l	détail calcul	Valeur hautes eaux 2018	Valeur basses eaux 2018	Valeur hautes eaux 2019	Valeur basses eaux 2019		
Le Vigneau n°13 (commune d'Amuré)	91	71	100	76	91-15	97	79	78	85		
Elevage avicole n°12 (commune de Frontenay RR)	72	71	74	62	72-10	78	67	73	71		
Piézomètre suivi FRR n°11 (commune de Frontenay RR)	80	65	86	65	80-15	66	HS	HS	HS		
Bassée n°4 (commune de Frontenay RR)	69	59	75	59	69-10	63	58	58	59		
La Grosse Pierre n°1 (commune de St Martin Bernegoue)	59	45	66	49	59-10	54	44	65	64		
Légende :						<table border="1"> <tr> <td>valeur supérieure au seuil indicateur</td> <td>valeur inférieure au seuil indicateur</td> </tr> </table>	valeur supérieure au seuil indicateur	valeur inférieure au seuil indicateur			
valeur supérieure au seuil indicateur	valeur inférieure au seuil indicateur										

Figure 5 – Evolution de la teneur en nitrates : détail par forage suivi

### >> Conclusion

Les concentrations indiquent que **la tendance est à l'amélioration de la qualité de l'eau des captages de la Courance**, mais les phénomènes climatiques et les résultats obtenus sur les forages des coteaux (seuils-indicateurs en nappe libre : hors zone de dénitrification naturelle) montrent **que la ressource reste fragile**.

## 2.2.2. Paramètres pesticides

### o Rappel des objectifs du contrat 2016-2020

Objectifs visés de concentration en pesticides (objectifs identiques à ceux du SAGE) :

- Quantification **par matière active** : < 0,1 µg/l
- **Somme** des quantifications de matières actives : < 0,3 µg/l

### o Résultats bilan du contrat 2016-2020

Au total, ce sont 364 molécules actives et métabolites qui ont été recherchées entre 2016 et 2019 dans 51 échantillons.

Liste des molécules détectées sur la période 2016 - 2019 (dans la plupart des cas à l'état de traces) :

Benzotriazole (x3)	AMPA (x1)
Ethidimuron (x1)	Métolachlore ESA (x5)
Glyphosate (x1)	Métolachlore OXA (x2)
Bifenthrine (x1)	Métolachlore NOA (x1)
Diazinon (x1)	Métazachlore OXA (x4)
Tolyltriazole (x1)	Chloridazone méthyl desphényl (x4)
Dicofol (op'+pp') (x1)	Diméthachlore CGA (x1)

Les **concentrations mesurées restent en deçà des seuils réglementaires** pour les eaux brutes (de l'ordre du centième de µg/L). Elles peuvent atteindre ponctuellement des valeurs de l'ordre du dixième de µg/L notamment sur la fin de l'année 2019 (Chloridazone méthyl desphényl détecté à 3 reprises en décembre).

### 2.2.3. Paramètres molécules émergentes

Sur le BAC de la Courance, le suivi spécifique de ces molécules n'était pas prévu au programme. Ainsi, les suivis pesticides n'incluent pas un certain nombre de molécules émergentes, telles que les médicaments (humains et animaux) et certains perturbateurs endocriniens (molécules domestiques et industrielles), qu'il conviendrait d'analyser pour être complet sur ces suivis qualité de l'eau.

## 2.3. Origine et évolution des pressions / transferts

### 2.3.1. Origine des pressions

→ Source : *Etat des lieux et diagnostic - Octobre 2008*

#### ► Pressions azotées

Le tableau suivant récapitule les quantités d'azote épandues par an sur la surface du Bassin d'Alimentation des Captages. Avec 90 % des quantités mises en œuvre, les engrais minéraux sont la première source de matière azotée sur le secteur.

Tableau : Bilan des quantités d'azote émises sur le Bassin d'Alimentation des Captages

Quantités d'azote émises sur le Bassin d'Alimentation des Captages				
Origine	Effluents domestiques (Assainissement)	Autres sources	Agriculture	
			Elevage	Engrais Minéraux
Quantité (kg)	48 877	Non significatif	394 055	1 605 576
%	2 %	0 %	18 %	80 %
Surface associée (ha)	750 ha ( <i>surfaces urbanisée</i> )		12 072 ha ( <i>SAU</i> )	
Pression (kg/ha)	65 kg / ha		165 kg / ha	

**TOTAL 2 048 508 kg**

L'agriculture est le premier secteur utilisateur d'azote sur le Bassin d'Alimentation des Captages. Pour l'assainissement, la pression calculée sur les surfaces urbanisées est simplement destinée à illustrer le fait que même si les quantités en jeu sont moindres, ponctuellement l'impact peut être significatif en cas de dysfonctionnement des systèmes de traitement.

#### ► Pression phytosanitaire

Au total, la somme des usages par les acteurs recensés sur le Bassin d'Alimentation des Captages permet de situer la consommation annuelle à 14 111 kg de substances actives :

- Secteur agricole : 13 422 kg de matières actives
- Secteur non agricole : 689 kg de matières actives

Tableau : Bilan des quantités de produits phytosanitaires émises sur le BAC

Quantités de matières actives recensées sur le Bassin d’Alimentation des Captages							
Utilisateurs	Secteur Agricole	Secteur Non Agricole					
		DIRA et CG 79	ASF	SNCF	RTE	Communes et EPCI	Particuliers
Nombre de molécules	119	5	6	7	2	17	/
Quantités (kg)	13 422	43.5	36.8	209.7	26.7	231.6	141
% relatifs	/	6 %	5 %	30 %	4 %	33 %	22 %
	<b>95 %</b>	<b>5 %</b>					
Surface associée	12 072 ha	113 km	11 km	15 km	9 ha	750 ha	
Pression	1.1 kg / ha	0.4 kg / km	3.3 kg / km	14.8 kg / km	3 kg / ha	0.5 kg / ha	

L’usage agricole est prédominant. Il représente 95 % des quantités de matières actives employées. Les proportions recensées ici sont concordantes avec celles recensées par le GRAP au niveau régional.

► **Autres sources de pression**

Cela concerne notamment :

- Les micropolluants : cf. paragraphe 2.2.3 Paramètres molécules émergentes

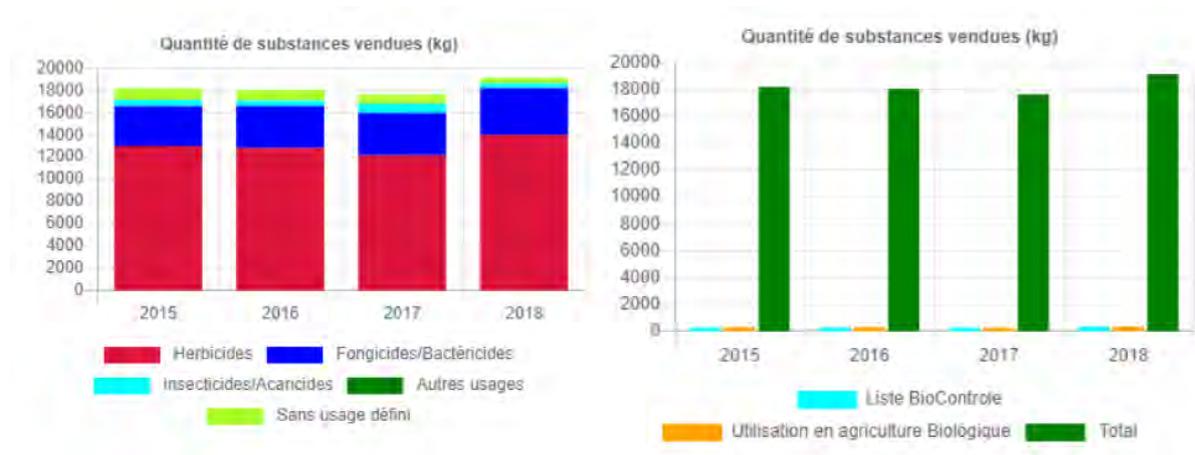
### 2.3.2. Evolution des pressions

→ Source : *Evaluation du Contrat Territorial 2016-2020 de reconquête de la qualité de l’eau des captages de la vallée de la Courance (septembre 2020)*

En l’absence de données individuelles, des données générales disponibles ont été étudiées pour estimer l’évolution des pressions.

Aucune donnée facilement mobilisable n’a pu être traitée en ce qui concerne les pratiques de fertilisation.

La BNVD, base de données nationale des ventes de produits phytosanitaires, a permis d’observer des baisses de consommation successives entre 2015 et 2017 (de 18 189 kg à 17 632 kg) avant de constater en 2018, une hausse amenant les ventes au-dessus du niveau de 2015 (19 153 kg).



Sur la période 2015-2018 :

- Les **herbicides** représentent en moyenne **71% des ventes**.
- Les **fongicides / bactéricides** occupent en moyenne **21% des ventes**.
- La **catégorie « sans usage défini »** représente en moyenne **4% des ventes**.
- Les ventes **d'insecticides / acaricides** occupent en moyenne **3% des ventes**.
- La **catégorie « autres usages »** représente la plus faible part des ventes (**<1%**).

En termes de molécules, le **glyphosate** est en première place en occupant **17% de la part moyenne du marché**. Il connaît une très forte décroissance entre 2015 et 2016, où il passe de 3476kg à 2642kg. Les ventes sont depuis en constante augmentation pour atteindre 3239 kg en 2018.

Les **molécules** dont les quantités vendues connaissent une **tendance générale à la hausse** sur la **période 2015-2018** :

- Les ventes de **chlortoluron** triple quasiment, passant de 1076 kg à 2771 kg.
- Les quantités de **prosulfocarbe** vendues double (de 835 kg à 1700 kg).
- Le **chlorothalonil** augmente de 934 kg à 1336 kg.
- Les ventes de **pendimethaline** passent de 831 kg à 1776 kg.

**En quelques mots :**

Les évolutions de pratiques observées sur le territoire ne permettent pas d'affirmer significativement une baisse des pressions sur le territoire. Ces évolutions restent difficilement quantifiables.

## 2.4. Historique de la démarche Re-Sources

Les captages de la Vallée de la Courance ont commencé à présenter une dégradation régulière et constante de la qualité de leurs eaux brutes pour les paramètres nitrates et pesticides vers les années 1980.

Ainsi, depuis 2007, le bassin d'alimentation des captages de la Vallée de la Courance fait l'objet d'une politique de préservation et de reconquête de la qualité de leurs ressources en eau avec :

- ▶ le recrutement en 2007-2008 d'animateurs de démarche de bassin d'alimentation des captages « Re-Sources » (dispositif régional pour pallier la dégradation de la qualité des eaux brutes) ;
- ▶ la réalisation d'études préalables à la définition de programme d'actions (entre 2008 et 2009) ;
- ▶ la mise en œuvre de deux programmes d'actions successifs :
  - le premier contrat territorial Re-Sources a été mis en œuvre entre 2010-2014 ;
  - le second sur la période 2016-2020 ;
- ▶ Ce document présente la stratégie et la feuille de route d'une troisième génération de contrat territorial (2022-2027).



## 3. Stratégie 2022-2027

### 3.1. Orientations stratégiques

Après deux programmes (2010-2014 puis 2016-2020), il est désormais nécessaire de donner une dynamique nouvelle au programme Re-Sources 2022-2027 en définissant des axes forts de travail, notamment sur les phytosanitaires et leurs métabolites, tout en l'articulant avec les différentes dimensions et politiques locales. Il s'agit de travailler sur l'ensemble des filières, de l'amont à l'aval, c'est-à-dire de continuer à accompagner les agriculteurs mais également de faire émerger/consolider des filières agricoles favorables à la qualité de l'eau en construisant un partenariat fort avec les OPA du territoire. Le travail sur les couverts végétaux sera amplifié pour limiter les transferts de polluants. Enfin, des actions sur l'aménagement paysager et sur le foncier permettront également de réduire les transferts de polluants en agissant sur le milieu. Le programme repose sur une animation forte du territoire, cherchant à mobiliser les acteurs locaux toujours sur la base du volontariat.

**Sur le paramètre « Nitrates »**, il s'agit, au-delà de l'équilibre des apports azotés, de réduire les transferts en piégeant l'azote disponible avant (voire pendant) la période de lixiviation et, également, de réduire les sources par des changements de pratiques et développer les systèmes économes en intrants (travail sur les filières).

**Sur les paramètres « Pesticides » et « Micro-polluants »**, il s'agit de réduire au maximum les usages, tout en limitant les transferts (aménagement de l'espace).

Le programme Re-Sources 2022-2027 présente **29 fiches-actions** répartis en **11 axes stratégiques** et en **4 volets** : Agricole, Non agricole, Milieu et Support.

Il s'attache à :

- ▶ Accompagner les agriculteurs, collectivement et individuellement sur les aspects techniques mais également en s'appuyant sur des outils financiers disponibles.
- ▶ Expérimenter des techniques agricoles innovantes, en mettant à disposition le matériel dédié ainsi que les fournitures nécessaires (semences, prestation de semis).
- ▶ Faire émerger et consolider des filières agricoles favorables à la qualité de l'eau en construisant un partenariat fort avec les OPA du territoire et en initiant une démarche de type Terres de Sources© en lien direct avec le PAT du territoire.
- ▶ Accompagner les acteurs non agricoles sur l'arrêt/la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires et d'autres micropolluants.
- ▶ Développer et suivre des aménagements paysagers favorables à la réduction des transferts de polluants : par la création d'un observatoire des infrastructures agro-écologiques et par le développement des actions de plantation.
- ▶ Garantir une gestion du foncier favorable à la qualité de l'eau.
- ▶ Poursuivre sa stratégie de développement de l'agriculture biologique mais en élargissant le champ des possibles avec le développement d'autres labels environnementaux (HVE, Agriculture de Conservation des Sols, ...).
- ▶ Continuer à laisser une place importante à l'innovation : création d'un observatoire des couverts végétaux, recours à des outils techniques de R&D, partenariats avec le monde de la Recherche.
- ▶ Poursuivre la sensibilisation de tous les habitants et acteurs du territoire pour mobiliser toujours plus largement sur la problématique de la préservation de la qualité de l'eau.
- ▶ Se doter de moyens pour animer le programme et suivre son effet sur la qualité de l'eau.

Les axes de travail pour limiter les dégradations de la qualité des ressources en eau des captages portent sur différents leviers.

<b>REDUIRE LES PRESSIONS DE POLLUTION EN ACCOMPAGNANT LES ACTEURS A REDUIRE LEURS USAGES ET IMPACTS</b>	
<b>VOLETS</b>	<b>AXES STRATEGIQUES</b>
<b>Volet agricole</b>	<p><b><u>Agriculteurs et systèmes :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Accompagner collectivement les agriculteurs</li> <li>▶ Expérimenter des techniques agricoles innovantes (support pour actions collectives)</li> <li>▶ Développer / Réaliser des études et projets de recherche-action dans le domaine agricole</li> <li>▶ Diagnostiquer et accompagner individuellement les exploitations agricoles</li> <li>▶ Animer les outils MAEc, PCAE, PSE du PDR et de la PAC</li> </ul> <p><b><u>Filières agricoles :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Construire un partenariat fort et durable avec les OPA du territoire</li> <li>▶ Accompagner le développement de filières agricoles favorables à la qualité de l'eau</li> <li>▶ Mettre en œuvre une démarche de type Terres de Sources©</li> </ul>
<b>Volet non agricole</b>	<p><b><u>Micropolluants non agricoles :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Accompagner les utilisateurs non-agricoles à stopper/réduire l'utilisation de pesticides et autres micropolluants</li> <li>▶ Limiter le transfert de micropolluants non agricoles vers la ressource en eau</li> </ul>

<b>REDUIRE LES TRANSFERTS DE POLLUANTS VERS LA RESSOURCE EN EAU</b>	
<b>VOLETS</b>	<b>AXES STRATEGIQUES</b>
<b>Volet milieu</b>	<p><b><u>Aménagements paysagers :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Créer et animer un observatoire des infrastructures agro-écologiques (IAE) sur les bassins</li> <li>▶ Développer et / ou restaurer des infrastructures agro-écologiques (IAE)</li> </ul> <p><b><u>Foncier :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Définir une stratégie foncière sur le BAC de la Courance</li> <li>▶ Garantir une gestion du foncier favorable à la qualité de l'eau (non concerné)</li> <li>▶ Restructurer le foncier pour favoriser les pratiques respectueuses de la qualité de l'eau (non concerné)</li> </ul>

<b>ANIMER LE PROGRAMME (OUTILS / ACTIONS-SUPPORTS)</b>	
<b>VOLETS</b>	<b>AXES STRATEGIQUES</b>
<b>Volet support</b>	<p><b><u>Outils de communication :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Développer des outils de communication sur le programme</li> <li>▶ Créer un lieu dédié à l'enjeu eau (type Maison de l'Eau)</li> </ul> <p><b><u>Intervention dans les instances :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Sensibiliser les collectivités locales et diverses autres instances à la préservation de la qualité de l'eau</li> <li>▶ Sensibiliser les scolaires et étudiants à la préservation de la qualité de l'eau</li> <li>▶ Organiser et participer à des événements publics</li> </ul>

<b>ANIMER LE PROGRAMME (OUTILS / ACTIONS-SUPPORTS)</b>	
<b>VOLETS</b>	<b>AXES STRATEGIQUES</b>
<b>Volet support</b>	<p><b><u>Observatoire de la qualité de l'eau :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ Analyser la qualité de l'eau des captages (paramètres nitrates, pesticides et micropolluants)</li><li>▶ Analyser la qualité de l'eau en divers points du BAC (paramètres nitrates)</li><li>▶ Expertiser les données issues des analyses pesticides dans l'eau (smart data)</li></ul> <p><b><u>Recherche &amp; Développement :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ Créer et animer un observatoire des couverts végétaux</li><li>▶ Faire valoir les BAC auprès des instituts de recherche publique et des réseaux nationaux</li><li>▶ Réaliser des études permettant une meilleure compréhension du fonctionnement hydrogéologique des BAC et de l'origine des pressions de pollution</li></ul> <p><b><u>Recherche de financements :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ Accompagner les porteurs de projets favorables à la qualité de l'eau (du territoire ou multi-bassins) à obtenir des financements</li></ul> <p><b><u>Animation :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ Animer le programme Re-Sources</li><li>▶ Suivre et évaluer le programme Re-Sources</li></ul>

## 3.2. Où agir en priorité ?

D'après les études menées précédemment, un zonage des niveaux de risques de transfert (pollution diffuse) a été réalisé sur le BAC (Figure 6).

Dans le cadre de la mise en œuvre du prochain programme Re-Sources, l'action devra porter de manière **prioritaire sur la zone la plus sensible** (identifiée « vulnérabilité intrinsèque forte », en orange sur la carte ci-dessous), en continuité du CT 2016-2020.

Néanmoins, l'atteinte des résultats nécessitera de mettre également en place des actions **à l'échelle de la totalité de l'aire d'alimentation de captages** ; AAC qui est par ailleurs un ouvrage prioritaire au titre du Grenelle.

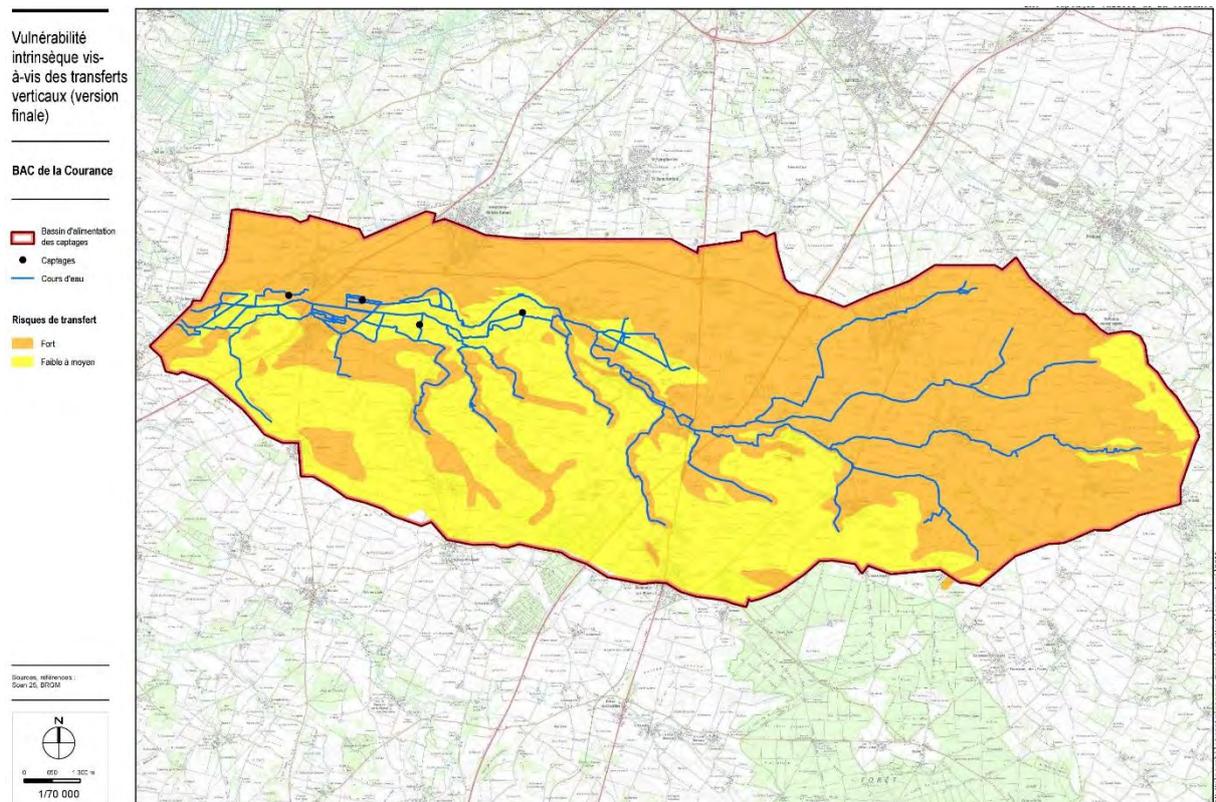


Figure 6 – Carte de risque de transfert sur le BAC de la Courance

### 3.3. Les objectifs de qualité d'eau

Plusieurs programmes d'actions (en cours actuellement, à divers échelles) concourent à améliorer la qualité des eaux souterraines pour les divers paramètres visés sur les territoires concernés par le présent contrat territorial. On peut citer notamment :

- ▶ Le PAR<sup>1</sup> d'application de la Directive européenne « Nitrates »
- ▶ Le programme d'actions du CTGQ<sup>2</sup> / protocole d'accord Sèvre Niortaise Mignon,
- ▶ Le programme d'actions du CTMA<sup>3</sup> Guirande Mignon Courance
- ▶ Le programme d'actions Ecophyto

Dans ce contexte, l'ambition portée par le contrat territorial est de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau pour les paramètres visés, à hauteur des objectifs chiffrés détaillés ci-dessous. Les objectifs présentés ci-dessous ont été en partie validés par le comité de pilotage du 15/10/20. Suite aux débats qu'ils avaient suscités, des modifications ont été apportées et validées en COPIL de juin 2021.

Objectif / Indicateur	Thématique	Objectifs 2027	Cadre de référence ayant permis le dimensionnement de l'objectif	Source de la donnée pour le calcul	Valeur en 2019
OBJECTIF qualité d'eau	Nitrates captages AEP	<b>Concentration moyenne pondérée &lt; 40 mg/L</b>	DCE, SDAGE LB, SAGE SNMP Objectifs du SAGE pour l'eau souterraine : Nitrates < 40 mg/L	suivi qualité service eau	Concentration moyenne du mélange théorique = 40,4 mg/L (valeur 2020 : 45,8 mg/l)
	Nitrates coteaux	<b>Tendance pluriannuelle des mesures équivalente à une diminution de 10% de la concentration moyenne des 10 captages sur la durée du contrat</b> <b>→ Cf Note ci-après</b>		suivi qualité service eau	<b>Voir courbe de tendance → Cf Note ci-après</b>
	Pesticides à chacun des captages AEP	[matière active] < 0,1 µg/L [métabolite] < 0,1 µg/L <b>[somme des matières actives et des métabolites] &lt; 0,3 µg/L</b> <i>NB : sur la base de 12 analyses / an réparties sur les 4 captages</i>	DCE, SDAGE LB, SAGE SNMP Objectifs du SAGE pour l'eau souterraine : pesticides totaux < 0,3 µg/L pesticide par molécule < 0,1 µg/L	suivi qualité service eau	<u>Nb détections de matière active ou métabolite &gt; 0,1 µg/L entre 2015 et 2019 : 5</u> <u>Nb prélèvement où somme matières actives et métabolites &gt; 0,3 µg/L entre 2015 et 2019 : 2</u>
	Micropolluants aux captages AEP	<b>- 50 % de fréquence d'apparition des PE, T, T+, CMR mesurables</b> <i>NB : sur la base de 12 analyses pesticides par an + screening micropolluant haute et basse eaux</i> Suivi du paramètre résidus médicamenteux et amélioration de la connaissance Mise en place d'un plan de surveillance micropolluants	Neo Terra : arrêter l'utilisation des substances CMR (Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques) dès 2025  Niort DD2030, charte d'engagement « Villes & Territoires sans perturbateurs endocriniens »  restreindre, puis à terme, éliminer l'usage des produits phytosanitaires et biocides qui contiennent des perturbateurs endocriniens (ainsi que des substances classifiées comme cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR))	suivi qualité service eau	Absence de données

<sup>1</sup> PAR : Programme d'actions Régional, les deux bassins Vivier et Courance étant classé Zone d'Action Renforcée (ZAR)

<sup>2</sup> CTGQ : Contrat territorial de Gestion Quantitative

<sup>3</sup> CTMA : Contrat territorial Milieux Aquatiques

## NOTE : Précisions sur les objectifs nitrates sur les coteaux de la Courance

Lors du premier contrat territorial, deux études hydrogéologiques ont permis de mieux cerner l'extension du phénomène de dénitrification naturelle et les risques de son affaiblissement voire de sa disparition. En effet, ce phénomène, (non pérenne dans le temps car fruit d'une réaction bio-chimique anaérobie utilisant un support présent dans l'aquifère en quantité finie) abat les teneurs en nitrates de l'eau souterraine sur ce secteur et masque ainsi l'état réel de la nappe exploitée (contenu dans les calcaires fissurés de l'Oxfordien supérieur sur l'ensemble du bassin d'alimentation de 150 km<sup>2</sup>). Pour évaluer cet état en s'affranchissant de l'effet de la dénitrification naturelle, un dispositif bi-annuel de suivi du paramètre Nitrates dans l'eau de la nappe exploitée a été mis en place à l'échelle du bassin des captages sur une quinzaine de captages privés (forages, puits, sources), dont 10 en continu.

Ainsi, depuis plus de 10 ans, alors que les teneurs observées se cantonnent entre 0 et 55mg/l aux captages d'eau potable, en nappe captive (en fond de vallée où la dénitrification est particulièrement active), elles atteignent 60 à 70 mg/l en moyenne et jusqu'à 100 mg/l, sur les autres captages, notamment en nappe libre sur les coteaux.

Lors du second contrat, le suivi bi-annuel de la majorité des points a perduré et **quatre de ces points** ont été choisis pour servir de « **seuils indicateurs** ».

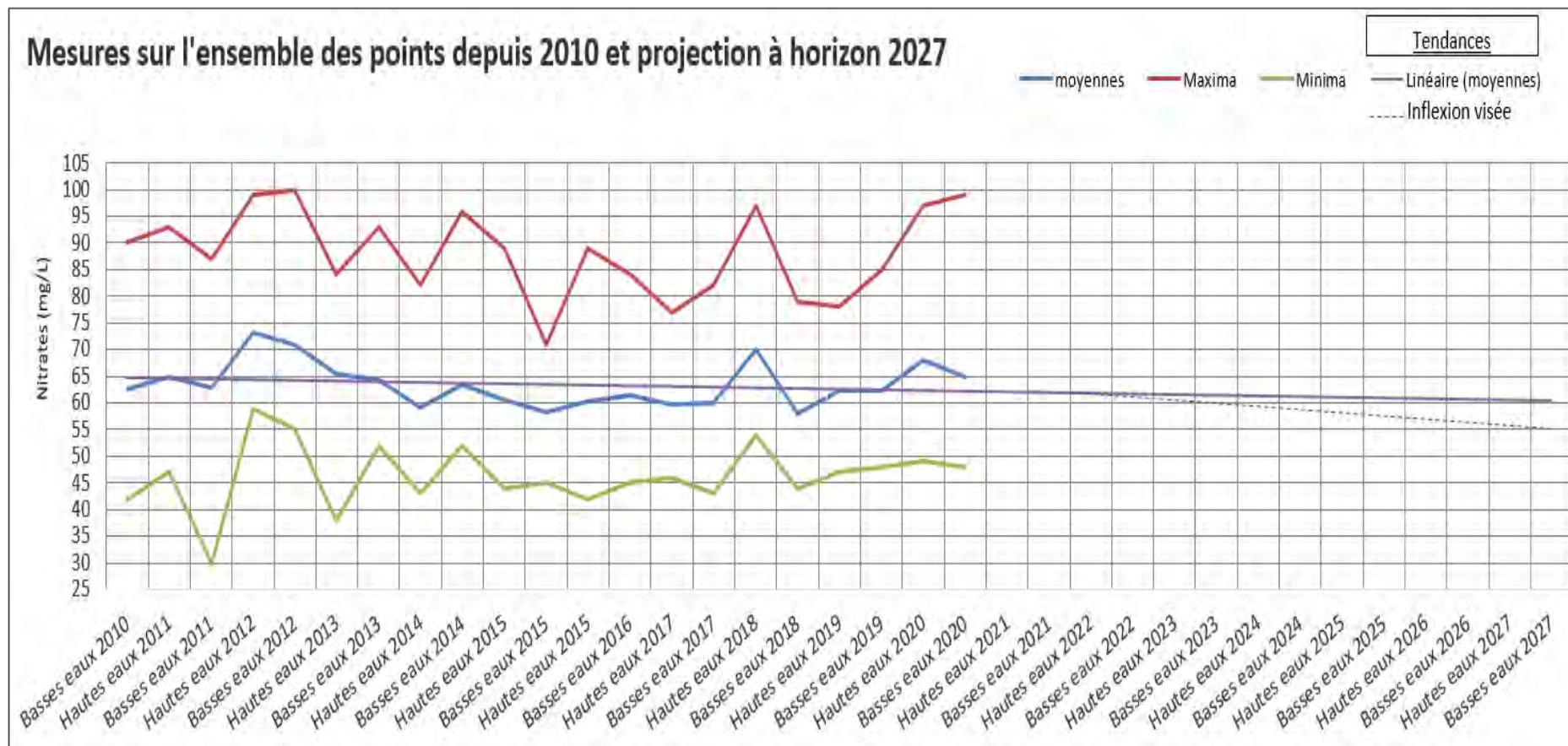
Il est proposé, pour ce 3<sup>ème</sup> contrat territorial :

- De poursuivre le suivi du paramètre nitrates sur un **panel de 10 captages privés** (suivis lors des précédents contrats), illustrant la qualité de la nappe hors phénomène de dénitrification, sur les coteaux de la vallée de la Courance.
- **D'augmenter la fréquence du suivi avec 6 campagnes par an**, afin d'évaluer de manière plus précise la dynamique des nitrates, notamment en nappe libre, à l'échelle du bassin, et de viser comme objectif de qualité d'eau sur la durée du contrat (6 années), une **tendance pluriannuelle des mesures équivalente à une diminution de 10% de la concentration moyenne des 10 captages**, considérée comme représentative de l'état de la nappe libre. Ce qui représente une baisse de la tendance de 6 mg/l.

La tendance d'évolution de la moyenne qui s'est dégagée lors des deux précédents contrats pouvant être représentée par la droite de régression linéaire sur le graphique suivant :

De 2010 à 2020, la tendance (en mauve) est à la baisse (de l'ordre de 5% sur la période de 10 années, soit 3 mg/l).

Ainsi, cette tendance menant à une teneur moyenne de l'ordre de 62 mg/l en 2020, l'objectif d'une baisse de 10% de la tendance porterait cette teneur moyenne à 55 mg/l en 2027, traduisant une diminution 2 fois plus rapide sur une période près de 2 fois plus courte, soit une amélioration d'un facteur 4. (inflexion de la droite de tendance en pointillés).



### 3.4. Les objectifs stratégiques

Les objectifs présentés ci-dessous ont pris en compte les modifications demandées par le COPIL en juin et novembre 2021.

Objectif / Indicateur	Thématique	Objectifs 2027	Cadre de référence ayant permis le dimensionnement de l'objectif	Source de la donnée pour le calcul	Valeur en 2019
OBJECTIF stratégique agricole	Usage produits phytosanitaires	<b>- 50% d'usage de produits phytosanitaires (dont -100% de PE et T, T+, CMR)</b> <b>- 100% S-Metolachlore dès début du CT (démarche volontariste 2022-2024, puis, si nécessaire, sollicitation de l'Etat)</b>	Green Deal européen, Ecophyto II+ (-50% en 2025), Neo Terra, charte d'engagement « Villes & Territoires sans perturbateurs endocriniens », Neo Terra 0 pesticides de synthèse sur les zones de captage prioritaires à horizon 2030 Notice syngenta Pas de S-métolachlore en zone de captage d'eau	BNVD Ou IFT Ou autre indicateur à définir	BNVD : Quantité utilisée annuellement - Moyenne 2015/2019 : 16 527kg (hors biocontrôle) IFT et autre indicateur : à définir
	Couverture des sols	<b>100% des sols couverts en IC (longues et courtes)</b>	PAR/PAN Directives Nitrates, PCAET Niort Agglo	Etude image satellitaire	Inconnue
	Labels agricoles	<b>66% de la SAU sous label (AB – ACS – HVE 3 option A quand elle existe – Terres de Sources et tout autre label à venir présentant un intérêt pour la qualité de l'eau) dont 25% mini en AB</b>	Green Deal européen, Plan Biodiversité national et plan ambition bio 2022, Neo Terra, PCAET et PAT Niort Agglo Neo Terra 80% des exploitations certifiées en bio ou HVE d'ici 2030	RPG / estimation partenaires agricoles	AB : 23% de la SAU HVE 3 : 0% de la SAU ACS : 0% de la SAU
	Surfaces en herbe et légumineuses	<b>Maintien des surfaces en herbe</b> <b>+ 35 % de surfaces en plantes riches en protéines</b>	PAC post-2021, Plan Protéines 2020 + 35 % de surfaces en plantes riches en protéines en 2023	RPG	Surfaces en herbe : 14% de la SAU, soit 1863 Ha Surfaces en plantes et fourrages riches en protéines : 16% de la SAU, soit 2114 Ha
INDICATEUR stratégique agricole associé	Viabilité économique des exploitations	<b>Maintien du nombre d'UTH agricole sur le territoire (chefs d'exploitation et salariés)</b>	PAD79 2020-2030, PAT Niort Agglo	A définir	A définir
OBJECTIF stratégique hors agricole	Vente produits chimiques	<b>Diminution de l'usage des PE et T, T+, CMR</b>	Neo terra arrêter l'utilisation des substances CMR (Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques) dès 2025 Niort DD2030, charte d'engagement « Villes & Territoires sans perturbateurs endocriniens » restreindre, puis à terme, éliminer l'usage des produits phytosanitaires et biocides qui contiennent des perturbateurs endocriniens (ainsi que des substances classifiées comme cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR))	A définir	Inconnue
OBJECTIF stratégique foncier	Maitrise de l'usage du sol	<b>Elaboration d'une stratégie foncière et mise en œuvre</b>	-	Service d'eau	Inconnue
OBJECTIF stratégique IAE	Aménagement paysager haies et ZH	<b>Maintien de 100% du linéaire de haies, et de 100% des zones humides du territoire</b>	SCOT/PLUID et PCAET Niort Agglo	Observatoire des IAE	Inconnue
	Aménagement paysager bois en PPR	<b>Maintien de 100% des bois situés en Périmètre de Protection Rapproché</b>	DUP Captages	Observatoire des IAE	Inconnue
	Aménagement paysager : développement / restauration des IAE	<b>Répondre aux objectifs de la future stratégie de développement et de restauration des IAE</b>	SCOT/PLUID et PCAET Niort Agglo	Observatoire des IAE	Inconnue

## 4. Gouvernance mise en place : qui et avec qui ?

Le COPIL du 22 novembre 2021 a permis de préciser l'objectif de l'annonce du partenariat particulier de la Chambre d'Agriculture, en tant que chambre consulaire, avec la Communauté d'Agglomération du Niortais, dont les compétences sont plus étendues que celle d'un Syndicat d'Eau, et qui à ce titre peut avoir des actions non directement liées à la compétence eau potable mais pouvant interagir avec.

Il ne s'agit donc pas au final d'un co-pilotage / co-présidence sur l'ensemble des missions et actions des 2 contrats territoriaux, pour lesquels la Chambre d'agriculture reste un organisme professionnel agricole au même titre que les autres du COPIL, mais il s'agit de porter à connaissance et arbitrage du COPIL, qui reste souverain, les points suivants :

- **La CAN et la Chambre ont des projets communs**, en lien avec la mise en place d'une commission agricole, avec le développement économique du bassin de vie, avec les enjeux climatiques, PCAET/PAT, avec le développement de l'urbanisation et du foncier en lien avec la SAFER etc. **Ces sujets sont hors Re-Sources mais peuvent profiter et réciproquement des 2 contrats territoriaux**, d'un point de vue gagnant/gagnant, et il convenait de le souligner au COPIL, plus habitué à piloter des projets de Syndicats d'eau.
- A ce titre et pour expliquer concrètement et coordonner techniquement leurs projets avec les fiches action des deux CT, les techniciens de la chambre seront invités en COTECH, pour une totale transparence sur les activités conjointes, et pour informer du développement du lien avec le PTGE du CTGQ dont la **cohérence avec les programmes Re-Sources est attendue des financeurs**.

Le schéma suivant, précisé suite au COPIL, résume **la gouvernance** et illustre **les interactions** entre les différentes instances. Le « parchemin » fait référence au cadre des accords hors eau potable que la CAN et la Chambre seront amenés à développer, et le cas échéant coordonner avec les deux contrats territoriaux. Ce schéma rappelle que **le COPIL reste bien entendu souverain dans ce fonctionnement, et est comme auparavant l'instance de validation, et que l'animation reste au service eau potable**.

Pour ces 2 nouveaux programmes, plus précisément, le partenariat particulier proposé avec la Chambre Consulaire est en effet lié notamment au contexte et analyses suivants :

- ▶ La faible implication des OPA sur les précédents programmes nécessite un accompagnement de la Chambre Consulaire pour aller les rencontrer et au besoin ré-expliquer la démarche et les actions proposées.
- ▶ Le comité technique souhaite que les actions de terrains soient mieux coordonnées auprès des agriculteurs entre les contrats territoriaux (CT Re-Sources Vivier et Courance, le CTGQ porté par la CA79 et la COOP de l'eau, le CTMA Guirande Courance Mignon du SMBVSN, entre autres).
- ▶ Le comité technique souhaite également que, du fait du recoupement entre les AAC des 2 programmes Re-Sources et le territoire du CTGQ, les actions en faveur de la qualité de l'eau prévues dans le protocole (PTGE) soient cohérentes avec celles du service eau potable. Des fiches actions Re-Sources, par exemple sur les outils satellitaires et le suivi des couverts intercultures pourront utilement être l'objet de coopération avec divers projets prévus au protocole (observatoire des assolements etc.).
- ▶ Enfin, comme précité, la nature même du service eau potable de la CAN, regroupant la gestion des anciens territoires des Syndicats des Eaux du Vivier et de la Courance, mais désormais géré par un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre en charge de l'aménagement du territoire et du développement durable (dans le prolongement du SRADDET régional), peut amener l'agglomération à conventionner avec la Chambre d'Agriculture sur des projets aux problématiques plus vastes que Re-Sources. Ce n'est pas le cas des porteurs de CT Re-Sources de type Syndicat d'Eau.

- ▶ Ces autres enjeux de la CAN peuvent bénéficier (ex : programme alimentaire territorial, PCAET...), et réciproquement, de certaines des fiches actions proposées, par exemple pour l'alimentation du bassin de vie, pour une labellisation (ex : Terre de Sources...), une optimisation intelligente du foncier périurbain dans les périmètres de protection dans le cadre de l'AFAFE etc...
- ▶ Enfin, après les échanges du COPIL du 22/11/2021, la Chambre d'Agriculture, a précisé comment elle envisageait concrètement d'accroître son implication dans ces nouveaux programmes :

Ainsi, la Chambre d'Agriculture des Deux Sèvres, future signataire des Contrats :

- réaffirme que la préservation et l'amélioration de la qualité de l'eau constituent des enjeux majeurs auxquels le monde agricole doit notamment contribuer ;
- s'engage à contribuer activement à la réussite de la démarche Re-Sources sur les Bassins d'Alimentation de Captages du Vivier et de la Courance en :
  - participant aux instances de gouvernance les concernant : Groupes thématiques, Comité technique et Comité de pilotage;
  - informant le service d'eau de Niort Agglo des manifestations en lien avec la qualité de l'eau qu'elle organise et en l'associant dans la mesure du possible à leurs organisations,
  - portant certaines actions (maîtrise d'ouvrage) à destination des agriculteurs contenues dans le programme d'action de ce contrat, c'est-à-dire, en réalisant ces actions dans les délais indiqués et en participant financièrement à ces actions.

Les actions portées par la Chambre d'Agriculture sont les suivantes :

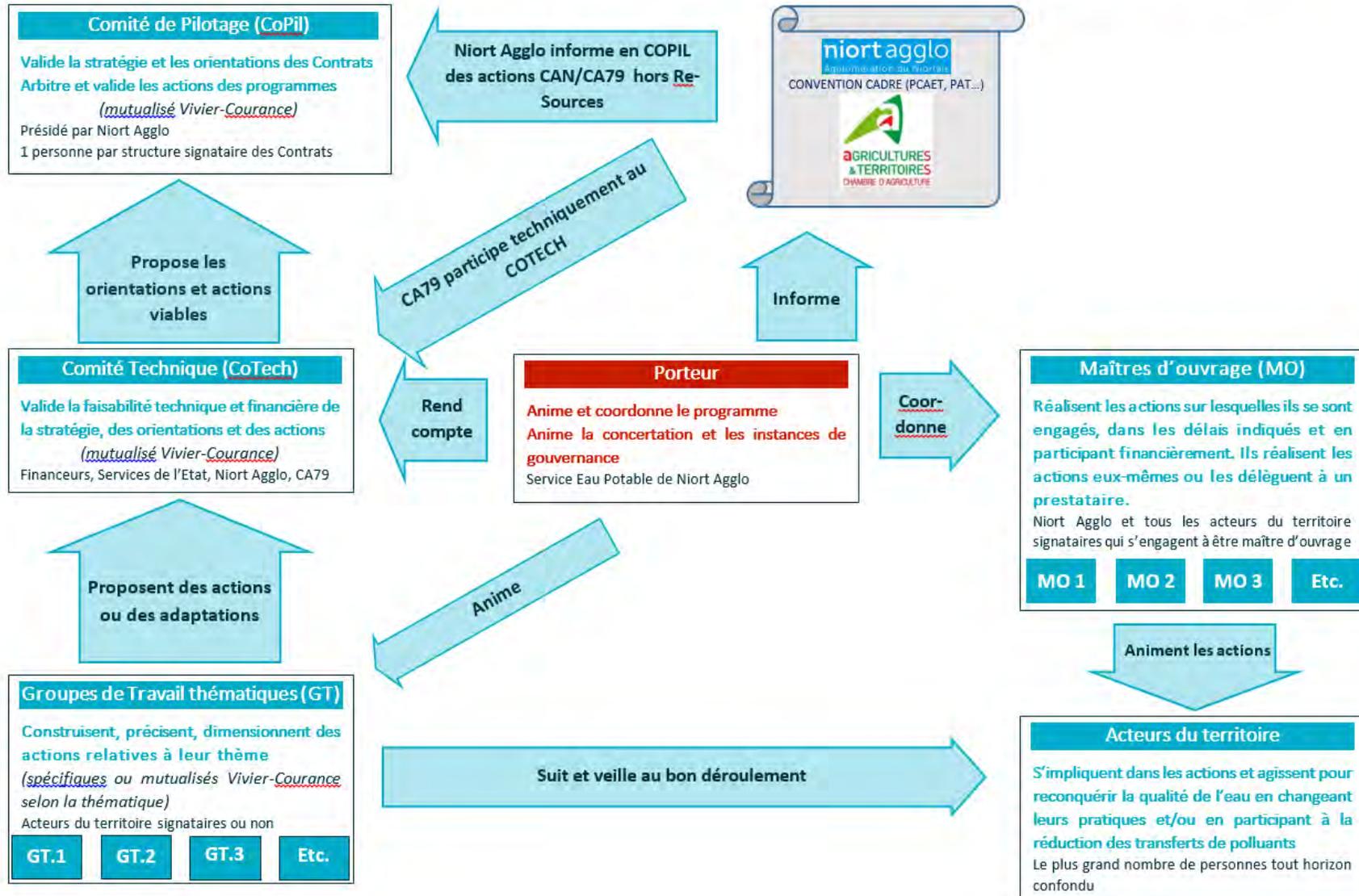
Agri1 C : Accompagnement collectif (suivi d'un réseau de parcelles)

Agri3 A2 : Expérimentation de l'outil MERCI – Analyse de données

Les modalités de portage de ces actions seront cadrées par un conventionnement.

- Accompagnant Niort Agglo dans certaines de ses démarches auprès des OPA (Action FIL1)
- Associant Niort Agglo aux actions du CTGQ Sèvre niortaise Mignon et du Protocole d'accord permettant de contribuer au développement des démarches Re-Sources de Niort Agglo.

Gouvernance proposée des Contrats Territoriaux Pollution Diffuse des Bassins de la Courance et du Vivier



Le rôle et le fonctionnement des instances suivantes : Groupes de travail thématiques, COTECH et COPIL a par ailleurs été retravaillé en juin 2021 par un groupe de concertation constitué de membres du COPIL volontaires. Ce travail a abouti aux précisions suivantes :

	Groupes de travail thématiques	Comité technique	Comité de pilotage
<b>Rôles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Remonter les besoins et les idées de terrain, apporter son regard de terrain</li> <li>Construire des actions, les dimensionner et assurer leurs suivis</li> <li>Lieu de concertation, construction et de proposition</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Valider la faisabilité technique et financière des propositions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Décider - Valider la stratégie et les orientations nouvelles du programme</li> <li>Valider les propositions des commissions Peut aussi proposer des thèmes à développer par les commissions</li> <li>Favoriser la concertation et le partage d'information</li> </ul>
<b>Composition</b>	<p><i>Cercle de citoyen</i> <i>Techniciens élu/dirigeants</i> <i>Agriculteurs</i> =&gt; Ouvert à tous, dans un objectif de construire, pas de posture.</p>	<p><i>Financeurs et services de l'Etat : AELB, Département 79, Région et cellule de coordination régionale, DDT, ARS, DREAL</i></p> <p>+ un technicien CA 79</p>	<p><i>Ensemble des signataires, Présidé par Niort Agglo, voix consultative pour la CLE du SAGE SNMP</i></p> <p>1 personne par structure : Elu ou dirigeant ou possibilité de donner procuration aux techniciens</p>
<b>Fonctionnement</b>	<p>Thématiques à choisir, en fonction des actions du contrat. Les fiches actions seront structurantes pour définir les thèmes et les objectifs des groupes et la durée de « vie » de ces groupes.</p> <p>Réunions en fonction des besoins. =&gt; Ces instances doivent être réactives et pouvoir si besoin proposer des adaptations du projet (c'est-à-dire des modifications sans impact sur le budget et sans allongement du calendrier de mise en œuvre), voire, alerter le COPIL et faire remonter l'information pour une réorientation du projet au besoin.</p> <p>Groupes mutualisés Vivier – Courance ou pas, en fonction des actions.</p>	<p>A minima une réunion en amont de chaque COPIL</p> <p>Mutualisé pour les deux programmes Re-Sources.</p>	<p>Au minima 1 réunion par an (cadre). 1 COPIL mutualisé pour les deux programmes Re-Sources.</p> <p>Recevoir les documents suffisamment en avance (3 semaines) pour que la personne présente puisse représenter la structure et que les décisions puissent être réfléchies dans les instances de décision des structures, en amont des COPIL.</p>

Dans ce nouveau fonctionnement, la participation au COPIL étant restreinte à une personne par structure, il est prévu **une réunion d'information par an**, ouverte à tous :

<b>Réunion d'information</b>	
<b>Rôles</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Informer, sensibiliser et diffuser les connaissances.</li><li>• Se donner la possibilité de mobiliser de nouveaux acteurs, d'offrir la possibilité à d'autre de participer.</li><li>• Informer des partenaires qui se feront relais de l'actualité du programme.</li><li>• Donner une vision d'ensemble du programme.</li></ul>
<b>Composition</b>	Avec tous les acteurs du BAC, citoyens, agriculteurs => ouvert à tous.
<b>Fonctionnement</b>	1 fois par an 1 réunion d'information par Programme Re-Sources (Vivier et Courance) Lien avec les manifestations des acteurs du territoire – avoir des supports à prêter aux acteurs du territoire qui se feront relais sur le territoire.

**Les structures signataires des contrats 2022-2027 :**

La liste ci-dessous présente les 35 structures potentiellement signataires du contrat territorial 2022-2027, et de ce fait, membres du futur COPIL.

Type de structure	Nom des structures
<b>Association</b>	CPIE Gatine Poitevine
	Deux Sèvre Nature Environnement
	Fédération de Chasse 79
	Prom'haies
	Société d'horticulture 79
	Terres de Liens
<b>Chambre Consulaire</b>	CCI79
	CMA79
	Chambre d'agriculture 79
<b>Collectivité</b>	AELB
	Département des Deux Sèvres
	EPMP
	Etat français
	IIBSN
	Niort Agglo
	PNR Marais Poitevin
	Région NA
	SMBVSN
	Université de la Rochelle
<b>Institut de recherche</b>	CNRS-CEBC
<b>OPA</b>	AEDDS
	Agrobio 79 / Bio Nouvelle Aquitaine
	APAD Centre Atlantique
	CAVAC
	CAVEB
	CEA Loulay
	CER France
	Civam FR
	CORAB
	FDCUMA
	l'Atelier des Champs
	NACA
	Océalia
	SAPERFEL
<b>OPA</b>	VSN Négoce

## 5. Moyens et compétences d'animation mobilisés

### 5.1. Moyens humains

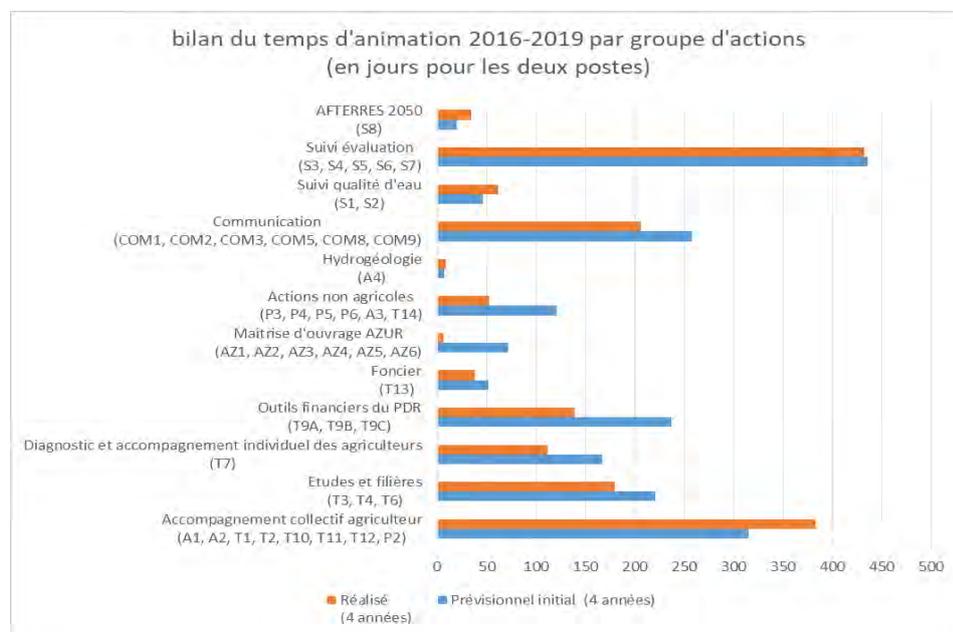
#### ► Précédent contrat

**Les moyens humains consacrés à la mise en œuvre du précédent programme d'action ont nécessité 2 équivalents temps plein (2 ETP) : un animateur général et un animateur agricole.**

Le volet agricole du programme d'action constitue une part importante de l'animation globale du contrat territorial, en particulier, les postes d'animation / coordination (suivi/évaluation) et les actions d'accompagnement collectif agricole. Ces dernières ont nécessité plus de temps que prévu initialement, notamment parce qu'elles ont remporté l'adhésion des agriculteurs et de certaines OPA (c'est le cas de de l'action « matériel », de l'action « groupes » et de l'action « journées techniques »).

Les MAEC ont quant à elles, moins mobilisé les animateurs que prévu (prévisionnel réalisé sur la base du contrat territorial précédent), mais toutefois trop, eu égard aux surfaces concernées... (En effet, les dysfonctionnements du dispositif MAEC pénalisent fortement ce contrat territorial, voir à ce sujet le bilan technique et financier de fin de contrat). L'étude filière « légumineuses fourragères » a été très chronophage, mais il s'agit d'un travail de longue haleine, novateur d'où la difficulté à estimer le temps d'animation nécessaire... Ceci dit, ce travail a été salué et reconnu par les partenaires qui l'ont suivi.

Il est à noter également que la mise en place du Contrat Territorial Gestion Quantitative Sèvre Niortaise Mignon nécessite une forte implication des équipes d'animations du CT Courance, temps non identifié lors de la programmation initiale du CT. De nouveaux partenaires techniques sont venus se greffer en cours de contrat (FDCUMA 79, SAPERFEL, ...) pour lesquels il a été nécessaire de prendre du temps pour mettre en œuvre les actions. Quelques actions ayant peu mobilisés les partenaires : investir et consolider les cultures associées, développer une filière de sous-produits du tournesol, promouvoir l'utilisation des biocontrôles, AZUR, ... ont nécessité moins de temps, compensant les actions citées ci-dessus. L'actualité influe sur le CT nécessitant l'adaptation constante des animateurs : partenariats agricoles nécessitant une forte réactivité, animations du stand grand public défini par les organisateurs... De ce fait, même si une part importante des actions a été menée à bien car bien calibrée, des pics d'animations sont identifiés à des périodes clés de l'année.



► **Contrat 2022-2027**

Au vu du dimensionnement humain nécessaire pour animer le contrat territorial 2022-2027, sur l'**AAC de la Courance**, il est prévu d'y associer **2 ETP** d'animation répartis ainsi :

- Un poste de **coordinateur** : **1 ETP**
- Un poste de **chargé de mission agricole** : **1 ETP**

NB : Les services d'eau potable Vivier et Courance de Niort Agglo sont actuellement en cours de fusion. Les deux cellules auront donc à s'organiser début 2022 au sein d'une même équipe "protection de la ressource".

En 2023, le service d'eau potable de Niort Agglo sera transféré au sein d'une Société Publique Locale, actuellement en cours de création (SPL des Eaux du Niortais).

## 5.2. Missions

### Missions

**Coordonner le programme** (43 jours partagés entre Animation générale et Animation agricole)

- Suivi administratif et financier (rédaction de bilans, gestion des subventions, etc.)
- Animation des instances de gouvernance
- Représentation du programme et de la structure
- Réalisation d'une veille technique, scientifique et juridique
- Participation au réseau des animateurs Re-Sources
- Réponse aux sollicitations extérieures
- Participation à la vie de la structure
- Lien avec les autres CT du territoire

**Animer le territoire** (25 jours partagés entre Animation générale et Animation agricole)

- Développement de partenariats (en lien avec les actions FIL1 et INT1)
- Accompagnement des acteurs
- Développement d'opportunités d'implication dans le programme
- Promotion des actions/initiatives faites sur le territoire en faveur de la qualité de l'eau

**Mettre en œuvre les actions du Contrat** (temps déjà dimensionné dans les autres fiches action)

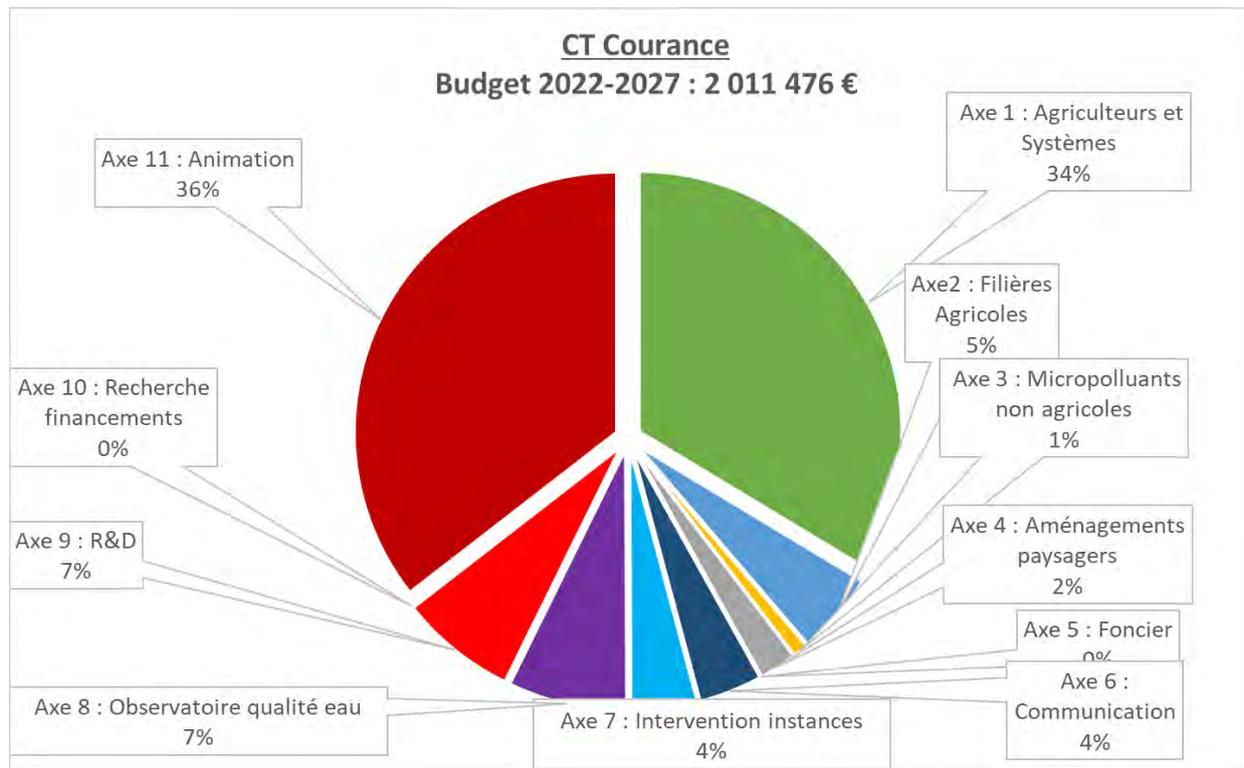
- Développement de compétences/expertise sur chaque thématique d'action
- Mise en œuvre du volet agricole
- Mise en œuvre du volet non-agricole
- Mise en œuvre du volet milieu et foncier

Il s'agira également de faire le lien avec le CTMA, le CTGQ, le CT du Vivier mais également de poursuivre les interactions initiées avec les autres services de Niort Agglo (travaux du Groupe de Réflexion Interservices de Niort Agglo sur la qualité de l'EAU).

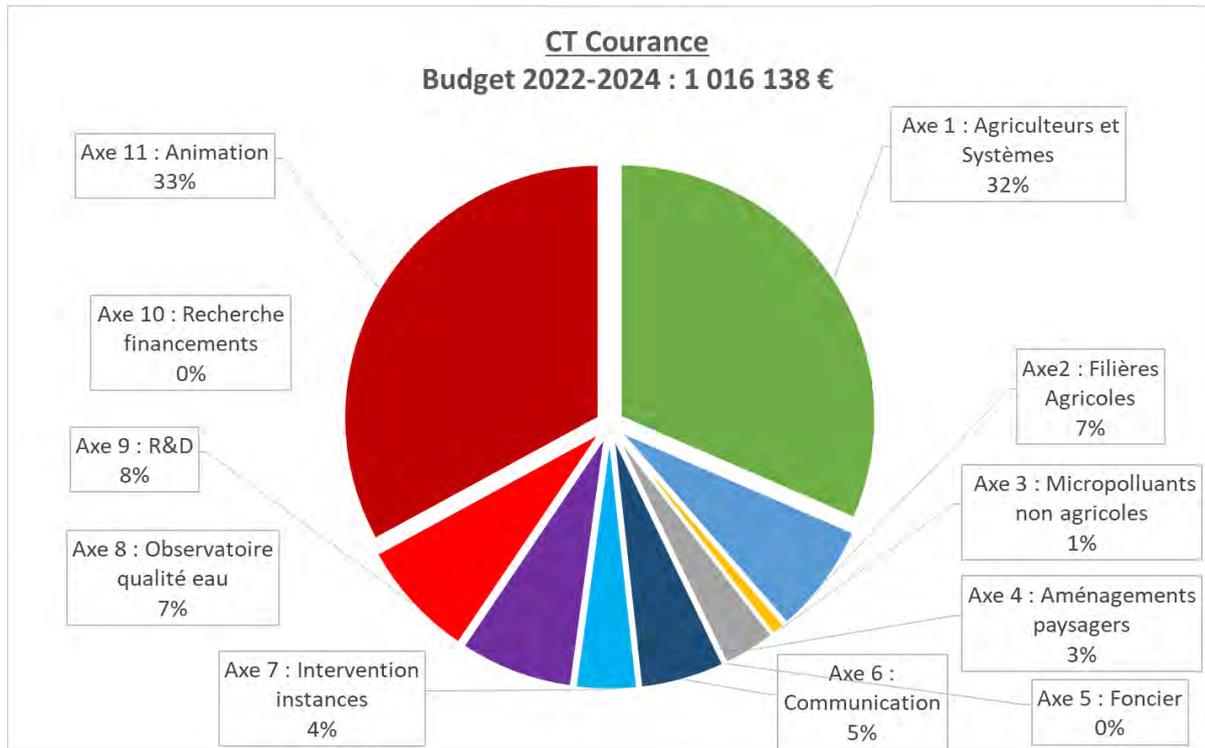
## 6. Programme d'actions

### 6.1. Moyens financiers

Le coût prévisionnel total du programme d'actions du contrat territorial en lien avec la stratégie s'élève à 2 011 476 € HT sur six ans.



Pour les trois premières années (2022-2024), il s'élève à 1 016 138 € HT.

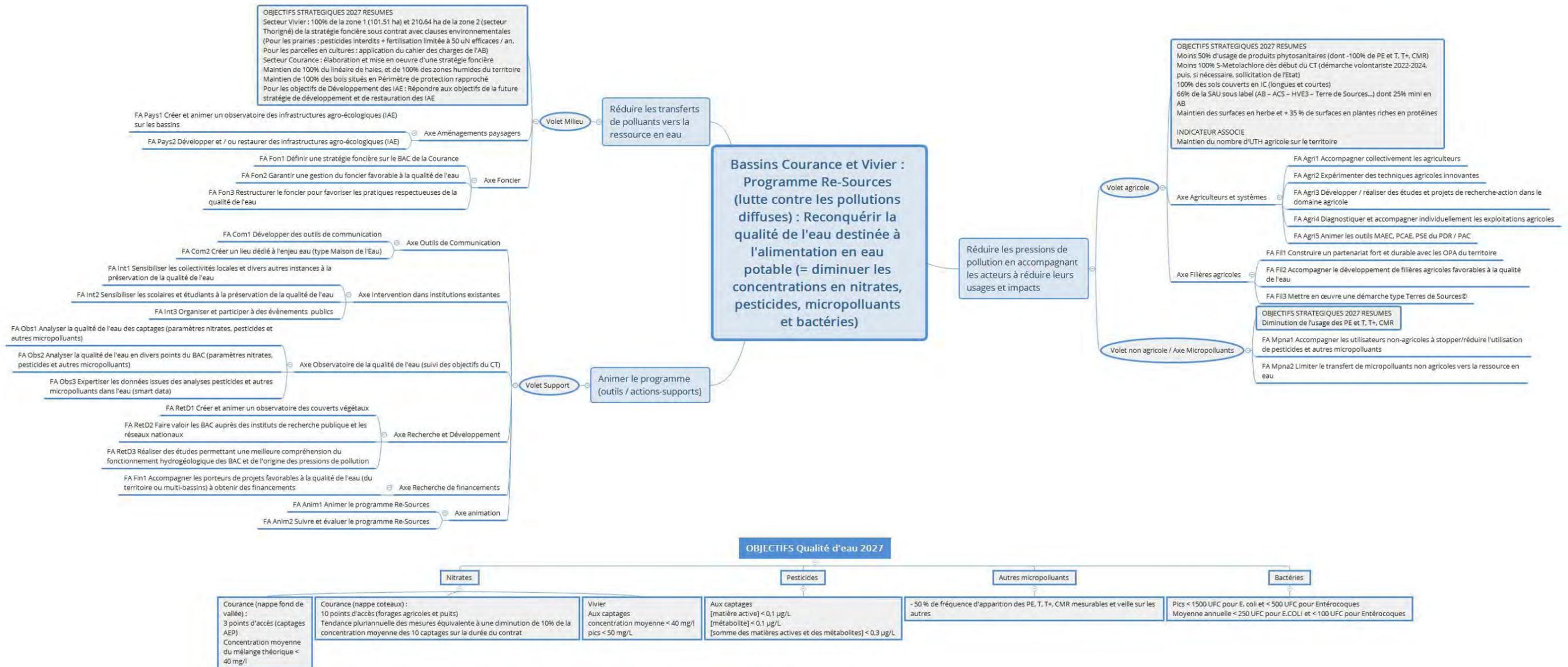


## 6.2. Programme d'actions

### 6.2.1. Synthèse

Le tableau ci-dessous présente les actions prévues. Une première version du programme d'action a été présentée le 6 avril 2021 au cours d'une visioconférence proposée aux structures membres du Copil ainsi qu'à d'autres structures actrices du territoire. Les personnes présentes ont pu enrichir cette première version. Ce travail d'enrichissement s'est poursuivi jusqu'au mois d'octobre : chaque structure a été contactée individuellement à ce sujet. Le résultat final a été validé par le comité de pilotage du 22 novembre 2021.

Axe stratégique	Code action	Intitulé action	Résumé de l'action
Agriculteurs et systèmes	Agri1	Accompagner collectivement les agriculteurs	Organiser des journées techniques agricoles et participer à l'animation de groupes techniques d'agriculteurs (poursuite des groupes existants dans le précédent contrat, partenariat avec les OPA qui animent des groupes sur le territoire)
	Agri2	Expérimenter des techniques agricoles innovantes (support pour actions collectives)	Expérimenter des dispositifs visant une couverture permanente des sols, la mise en place de cultures associées et l'utilisation d'outils mécaniques à faible impact sur le sol (semis direct, rouleaux destructeurs de couverts végétaux, roto étrille, etc.).
	Agri3	Développer / réaliser des études et projets de recherche-action dans le domaine agricole	Encourager l'utilisation des outils de détermination et d'évaluation des couverts végétaux, poursuivre l'étude de promotion des systèmes herbagers avec éleveurs sans terre, mettre en place une plate-forme numérique d'échange paille/fumier...
	Agri4	Diagnostiquer et accompagner individuellement les exploitations agricoles	Proposer des diagnostics individuels d'exploitations, études complémentaires et accompagnements techniques individuels aux agriculteurs (maîtrise d'ouvrage par les OPA)
	Agri5	Animer les outils MAEC, PCAE, PSE du PDR / PAC	Animer les outils MAEC, PCAE, PSE du Programme de Développement Rural et de la future Politique Agricole Commune (triple enjeu : eau-biodiversité-climat)
Filières agricoles	Fil1	Construire un partenariat fort et durable avec les OPA du territoire	Organiser des rencontres entre élus de Niort Agglo, de la Chambre d'Agriculture 79 et dirigeants des OPA et initier / développer avec elles des projets favorables à la qualité de l'eau
	Fil2	Accompagner le développement de filières agricoles favorables à la qualité de l'eau	Mener des études de marché, d'opportunité, afin d'accompagner les porteurs de projets de filières agricoles à faible impact sur la ressource en eau (dont poursuite étude "Luzerne", étude "Fruits et légumes")
	Fil3	Mettre en œuvre une démarche type Terres de Sources®	Mener une étude d'opportunité et, si son résultat est favorable, expérimenter Terres de Sources en lien avec le Projet Alimentaire Territorial (PAT) de Niort Agglo et de la Communauté de Communes du Haut Val de Sèvre
Micropolluants non agricoles	Mpna1	Accompagner les utilisateurs non-agricoles à stopper/réduire l'utilisation de produits phytosanitaires et autres micropolluants	Accompagner le changement de pratiques (Charte des paysagistes "Objectif zéro phyto" - 2022, Charte Jardin au Naturel, Charte Maison au Naturel, Charte Ville et Territoires sans Perturbateurs Endocriniens)
	Mpna2	Limitier le transfert de micropolluants non agricoles vers la ressource en eau	Identifier certaines sources d'émission de micropolluants dans le réseau d'assainissement
Aménagements paysagers	Pays1	Créer et animer un observatoire des infrastructures agro-écologiques (IAE) sur les bassins	La limitation des transferts de polluants par ruissellement et infiltration est essentielle pour garantir une eau de qualité. Disposer d'un outil cartographique localisant haies, zones humides et prairies du territoire et indiquant leur état fonctionnel est une première étape dans la préservation de ces IAE. Cet outil serait mis à jour régulièrement et analysé de façon à identifier les zones où prioritairement replanter des haies, restaurer des zones humides et maintenir des prairies pour répondre à l'enjeu qualité de l'eau.
	Pays2	Développer et / ou restaurer des infrastructures agro-écologiques (IAE)	Accompagnement d'actions de plantation de haies et de restauration de zones humides. Incitation à la mise en place de bandes enherbées.
Foncier	Fon1	Définir une stratégie foncière sur le BAC de la Courance	En tenant compte de la vulnérabilité du bassin et dans l'objectif de protéger la ressource en eau, définir quelles modalités de gestion appliquer dans quelle zone géographique. Ensuite, définir quelles modalités d'intervention de Niort Agglo pour garantir la mise en œuvre de ces modalités de gestion dans les différentes zones (acquisition, baux ruraux, ORE, etc.)
	Fon2	Garantir une gestion du foncier favorable à la qualité de l'eau	NON CONCERNE SUR LA COURANCE
	Fon3	Restructurer le foncier pour favoriser les pratiques respectueuses de la qualité de l'eau	NON CONCERNE SUR LA COURANCE
Outils de communication	Com1	Développer des outils de communication sur le programme	Développer une communication digitale mais aussi poursuivre la création d'outils de communication sur différents supports (flyers, lettres d'info, expositions, etc.)
	Com2	Créer un lieu dédié à l'enjeu eau (type Maison de l'Eau)	Disposer d'un lieu où les enjeux liés à l'eau sont réfléchis, illustrés et portés à connaissance de tous. Lieu de convergence de tout acteur disposant de connaissances, savoir-faire ou moyens, et point de diffusion au large public.
Interventions dans instances communales	Int1	Sensibiliser les collectivités locales et diverses autres instances à la préservation de la qualité de l'eau	Intervenir dans les instances existantes où l'enjeu de la qualité eau doit être pris en compte (réseau développement durable des communes de Niort Agglo, commissions géographiques des CTMA, conseils municipaux, etc.) et poursuivre l'animation d'un réseau agents et élus des communes du bassin pour aborder avec eux une diversité de thématiques en lien avec la qualité de l'eau (2 réunions par an).
	Int2	Sensibiliser les scolaires et étudiants à la préservation de la qualité de l'eau	Proposer des cycles d'animation auprès des scolaires du territoire et des interventions ciblées métier auprès des étudiants se destinant à des métiers pouvant avoir un impact sur la qualité de l'eau.
	Int3	Organiser et participer à des événements publics	Organiser des événements type fête de l'eau ou rand'eau. Participer à des événements organisés par des tiers.
Observatoire qualité de l'eau	Obs1	Analyser la qualité de l'eau des captages (paramètres nitrates, pesticides et micropolluants)	Mener des campagnes d'analyses d'eau aux captages
	Obs2	Analyser la qualité de l'eau en divers points du BAC (paramètres nitrates, pesticides et micropolluants)	Mener des campagnes d'analyses d'eau en divers points du bassin (puits et forages)
	Obs3	Expertiser les données issues des analyses micropolluants dans l'eau (smart data)	Croiser les données issues des analyses d'eau avec celles des périodes d'usage des molécules à mi-contrat et en fin de contrat
R&D	RetD1	Créer et animer un observatoire des couverts végétaux	Développer un outil de suivi de la couverture des sols par analyse d'images satellitaires
	RetD2	Faire valoir les BAC auprès des instituts de recherche publique et des réseaux nationaux	Poursuite et développement de la participation à des réseaux nationaux et à des expérimentations nationales sur les thématiques en lien avec la reconquête de la qualité de l'eau.
	RetD3	Réaliser des études permettant une meilleure compréhension du fonctionnement hydrogéologique des BAC et de l'origine des pressions de pollution	Réaliser des études pour améliorer la connaissance
Recherche financements	Fin1	Accompagner collectivement les agriculteurs	Organiser des journées techniques agricoles et participer à l'animation de groupes techniques d'agriculteurs (poursuite des groupes existants dans le précédent contrat, partenariat avec les OPA qui animent des groupes sur le territoire)
Animation	Anim1	Animer le programme Re-Sources	Postes d'animateurs
	Anim2	Suivre et évaluer le programme Re-Sources	Collecter des indicateurs de résultat et mener deux études (bilan à mi-parcours et bilan fin de contrat)



## 6.2.2. Fiches actions

Les fiches actions détaillées sont jointes en annexe 1.

Exemple de fiche action :



**Contrat territorial  
du BAC de la Courance 2022-2027**

**Agri1** *Axe stratégique*  
Agriculteurs et systèmes

**Accompagner collectivement les agriculteurs**





Nitrates  
Pesticides



Réduire les intrants  
Limiter les transferts



Niort Agglo



Agriculteurs

**Objectifs** -50% d'usage de produits phytos / -100% S-Metolachlore / 100% des spts couverts en interculture / 66% de la SAU sous label (AB, ACS, HVE 3, Terres de Sources) dont 25% minimum en AB / Maintien des surfaces en herbe/+35% de surfaces en plantes riches en protéines.

**Résumé** Organiser des journées techniques agricoles et participer à l'animation de groupes techniques d'agriculteurs (poursuite des groupes existants dans le précédent contrat, partenariat avec les OPA qui animent des groupes sur le territoire)

**Description**

A/ Organiser (ou co-organiser) des journées/démonstrations techniques agricoles : Rendez-vous des Couverts Végétaux 79, Journées inter-bassins "du bio dans les tuyaux", caravane de démonstrations FDCUMA, plate-formes expérimentales, etc. pour les agriculteurs.  
*Prestations experts, matériels : 5000€/an*

B/ Animation de groupes techniques d'agriculteurs :  
- Co-animé/co-animation des groupes existants issus des précédents CT ReSources (Grandes Cultures Bio, Elevage autonomie fourragère)  
- Se rencontrer avec les groupes existants animés par les OPA sur le BAC IGEDA, Ferme30000, CIVAM, etc) pour favoriser l'intégration de l'ensemble de leurs démarches collectives.  
- Encourager la création de nouveaux groupes (exemples : luzerne/légumineuses fourragères, élevage à l'herbe/systèmes pâturants, atelier méliorisation, simplification du travail du sol). Notion d'incubateur d'innovations à développer (voir avec Niort Tech et l'ESS).  
*Prestations experts : 7500€/an*

C/ Suivi d'un réseau de parcelles de couverts d'inter-culture courtes (suivi des parcelles, pesée de biomasse, réunion bout de champs, rédaction de plans annuels et pluri-annuels) / 15 agriculteurs répartis sur les bassins Vivier et Courance avec un panel de modalités de semis (semis direct, semis à la volée sous couvert...)  
*Maitrise d'ouvrage : 79: 5000€/an*

D/ Accompagner un collectif autour des couverts et de la haie :  
- Organisation de rendez-vous des couverts\* (Plateforme, vitrine),  
- Réalisation de plans de "haie" puis animation de journées collectives sur les sites diagnostiqués.  
*Maitrise d'ouvrage : 6300€/an*

**PLAN DE FINANCEMENT**

ss-actions :	LA DE FINANCEMENT					Total	PREVISIONNEL ANIMATION		
	A	B	C	D			Anim.	AnimGén	AnimAgr
MO :	Niort Agglo	Niort Agglo	CA79	FDC79					
2022	15 000 €	7 500 €	5 000 €	6 300 €		23 800 €	0 j	30 j	
2023	5 000 €	7 500 €	5 000 €	6 300 €		23 800 €	0 j	21 j	
2024	5 000 €	7 500 €	5 000 €	6 300 €		23 800 €	0 j	21 j	
ss-total 1	15 000 €	22 500 €	15 000 €	18 900 €		71 400 €	0 j	72 j	
2025	5 000 €	7 500 €	5 000 €	6 300 €		23 800 €	0 j	30 j	
2026	5 000 €	7 500 €	5 000 €	6 300 €		23 800 €	0 j	30 j	
2027	5 000 €	7 500 €	5 000 €	6 300 €		23 800 €	0 j	21 j	
ss-total 2	15 000 €	22 500 €	15 000 €	18 900 €		71 400 €	0 j	81 j	
<b>Total</b>	<b>30 000 €</b>	<b>45 000 €</b>	<b>30 000 €</b>	<b>37 800 €</b>		<b>142 800 €</b>	<b>0 j</b>	<b>153 j</b>	

**SUIVI DE L'ACTION**

Indicateurs	Objectif CT
nb de journées techniques	21
nb de groupes techniques suivis	3

**Financiers et taux de financement**

	A	B	C	D	
AELB	50%	50%	50%	50%	50%
CIINA	10%	10%	0%	0%	5%
CD79	0%	0%	0%	0%	0%
Niort Agglo	40%	40%	0%	0%	21%
Autres MO	0%	0%	50%	50%	24%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

**Indicateurs**

**Plan de financement**

**Temps d'animation**

**Sous-action A... puis B, etc**

**Indicateurs**

## 7. Quelles conditions pour agir efficacement ?

Pour agir efficacement sur le territoire de l'AAC de la Courance, plusieurs conditions doivent être réunies :

- ▶ Une **gouvernance** permettant :
  - un portage politique fort et volontariste ;
  - de trouver des synergies avec les autres démarches locales (CTMA, CTGQ, PCAET, PAT, SCOT, PLUID...) dont certaines menées par Niort AGGLO ;
  - une transversalité d'intervention sur des politiques publiques innovantes (exemple : projet Terres de Sources).
  
- ▶ Une **animation** importante pour mobiliser tous les partenaires du programme (autres maîtres d'ouvrage, partenaires techniques, institutionnels et financiers, bénéficiaires des actions...) et la mutualisation d'actions avec les autres producteurs d'eau.
  
- ▶ La **prise en compte de facteurs externes** qui peuvent aider ou freiner la mise en œuvre du programme : la réglementation (PAN/PAR), la nouvelle PAC 2022, les demandes émergentes et de plus en plus prégnantes de la société, la mondialisation des cours de matières premières...

## 8. Suivi et évaluation

Le suivi aura lieu au fur et à mesure de l'avancement du programme d'action : **chaque année un bilan d'activité** regroupera la totalité des **indicateurs** ainsi référencés (cf. [tableau synthèse indicateurs ci-dessous](#) et cf. [sources données des indicateurs dans les objectifs](#)).

Les indicateurs de suivis et d'évaluation sont de plusieurs nature :

- ▶ **de moyens** : pour suivre le niveau de réalisation de l'action : sur le plan technique, sur le plan financier, au niveau de l'implication / participation, etc.
- ▶ **d'impact** (ou d'effets) : indicateurs permettant de suivre l'effet direct d'une action en particulier s'agissant d'une évolution de pratiques ;
- ▶ **de résultats** : pour vérifier l'atteinte des objectifs de qualité d'eaux (ou objectifs généraux).

**Une évaluation à 3 ans permettra de questionner la reconduction du contrat territorial pour 3 ans supplémentaires. Une évaluation finale à lieu à 6 ans.**

Indicateurs de suivi des actions

N° Actions	Indicateurs de suivi des actions	Objectif CT
Agri1	nb de journées techniques	21
	nb de groupes techniques suivis	4
Agri2	Nb de matériels mis à disposition	6
	Surfaces expérimentées en interculture courte (en ha)	540
	Surfaces expérimentées en semis sous couverts, cultures associées et couverts permanents (en ha)	400
Agri3	Surface "Sors tes couverts"	150
	nb parcelles suivies avec MERCI2	300
Agri4	nb études réalisées	1
	nb de diagnostics réalisés	60
	nb de projets d'agriculteurs réalisés	35
Agri5	nb de simulation technico- économiques	60
	SAU en MAEc (ha)	Cf. PAEC
Fil1	nb de rencontres élus/OPA	6
	nb de structures rencontrées par les agents	15
Fil2	Nb de filières accompagnées	2

N° Actions	Indicateurs de suivi des actions	Objectif CT
	Nb d'études réalisées	2
Fil3	Nb d'études réalisées	1
Mnpa1	Nb de journées techniques "paysagistes"	4
	Nb de programmations annuelles d'ateliers Grand public organisées	6
	Nb de communes du BAC labellisées Ville et territoires sans PE	6
Mnpa2	-	-
Pays1	Nb d'études réalisées	1
	Création d'un observatoire	1
	Animation de l'outil	1
Pays2	nb d'actions de plantation accompagnés	cf stratégie restauration IAE
	nb d'actions de restauration accompagnés	
	linéaire de haie plantés par la fédération de chasse (en km)	6
	surfaces de bandes enherbées et jachères fleuries implantées par la fédération de chasse (ha)	6
Fon1	Rédaction de la stratégie foncière	1
Fon2	-	-
	-	-
Fon3	-	-
	-	-
Com1	Indicateurs de référencement du site	-
	nb catégorie de cible touchée	-
	nb de visiteurs du site	-
Com2	Création du lieu	1
	Nb de visiteurs	cf étude de préfiguration
Int1	Nb d'instances sensibilisées	30
	Nb de journées techniques	12
Int2	Nb d'élèves du primaire sensibilisés	600
	Nb d'élèves du secondaire sensibilisés	300
	Nb d'étudiants sensibilisés	600
Int3	Nb de participations à des évènements organisés par des tiers	40
	Nb d'évènements organisés	6
	Nb de parcours pédagogiques créés	4
Obs1	Nb d'analyses nitrates effectuées aux captages	continu
	Nb d'analyses pesticides effectuées aux captages	72
	Nb d'analyses micropolluants effectuées aux captages	36
	Nb d'analyses bactériologiques effectuées aux captages	240
Obs2	Nb d'analyses nitrates effectuées en divers points du BAC	60
	-	-
Obs3	Nb d'études réalisées	2
RetD1	Nombre d'études réalisées	2
RetD2	Nb de partenariats sur des projets de recherche	3
	Nb de participation à des réunions de réseaux nationaux	6
RetD3	Réalisation des études citées	4
Fin1	Nb de projets accompagnés ayant bénéficié de financements	12
Anim1	-	-
Anim2	-	-

### Indicateurs de pression

Au-delà des indicateurs de suivi de la qualité de l'eau sur les différents paramètres (nitrates, pesticides, micropolluants), il est nécessaire de disposer d'indicateurs de suivi de la pression exercée sur le territoire, notamment pression azotée, pression pesticides et pression micropolluants. Cela permet d'identifier la tendance au regard du niveau de qualité des eaux et donc de valoriser les efforts et d'entretenir une dynamique positive. Pour cela, ces indicateurs et les sources de données retenus sont précisés dans le tableau décrivant les objectifs stratégiques (cf. 3.4 Les objectifs stratégiques).

Ces indicateurs pourraient être renforcés par d'autres qui ne sont actuellement pas à la disposition des services d'eau potable mais sont néanmoins pertinents. Certains peuvent être mobilisés à partir de bases de données existantes (par exemple via le suivi des pratiques de fertilisation par la DRAAF dans le cadre de la Directive Nitrates). D'autres pourraient aussi être collectés auprès des différentes OPA signataires du contrat. Ils pourraient être synthétisés soit annuellement soit tous les 3 ans, avec un état initial fait au démarrage du programme en 2022. Les indicateurs collectés sur l'AAC pourraient être :

- Niveau de fertilisation moyenne en UN/ha
- IFT moyen herbicide
- IFT moyen hors herbicides

En précisant le nombre d'hectares couverts par ces données.

Ce travail sera à mettre au regard de l'évolution de l'assolement annuel de l'AAC (données RPG).

Bien qu'ils restent pertinents, ces indicateurs n'ont pas été retenus pour le suivi des objectifs stratégiques, du fait de la difficulté à y avoir accès.

## 9. Compatibilité avec le SAGE Sèvre Niortaise et Marais poitevin

Le programme d'actions répond aux objectifs du **SAGE Sèvre Niortaise et Marais poitevin** : il est un outil opérationnel pour atteindre les objectifs planifiés par ces outils et répondre ainsi aux enjeux de qualité d'eau.

En termes de qualité des eaux, les objectifs fixés sont les suivants :

- ▶ L'objectif de qualité des eaux fixé par le SAGE pour le paramètre « nitrates » dans les eaux souterraines est de 40 mg/L.
- ▶ L'objectif de qualité des eaux fixé par le SAGE pour le paramètre « pesticides » dans les eaux souterraines est de ne pas dépasser les 0.1 µg/L par matière active retrouvée et 0.3 µg/L pour la somme des matières actives quantifiées dans un échantillon d'eau.

Les dispositions relatives à l'agriculture sont les suivantes :

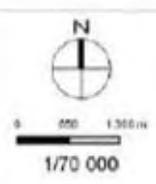
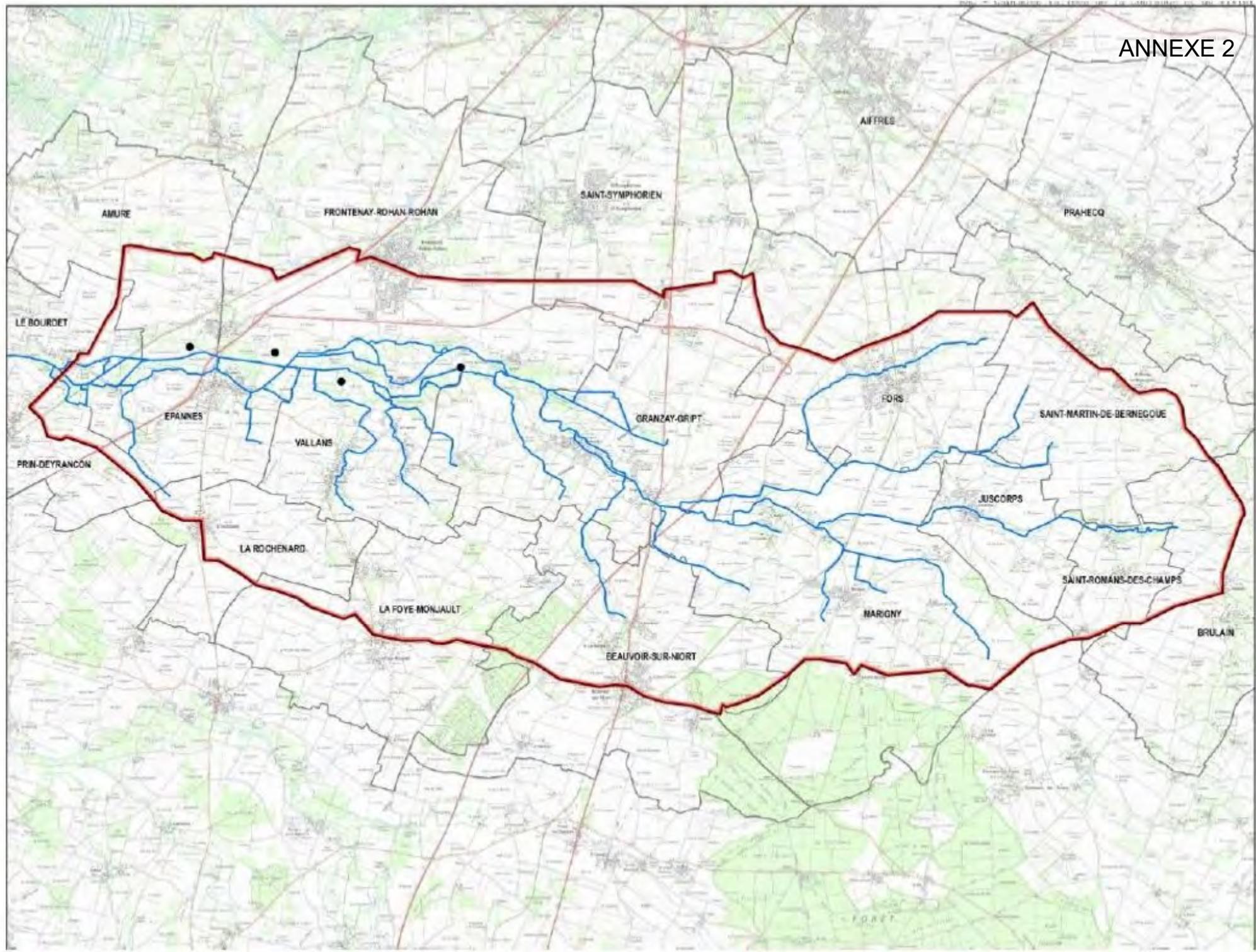
Objets	Préconisations	Indicateurs		
		de moyens	de résultats	
Gestion durable de l'activité agricole	[2A]	Maîtrise de la fertilisation azotée organique et minérale des cultures	Nombre d'exploitations où un bilan CORPEN a été effectué ; Nombre d'exploitations dans les zones les plus à risques en terme de transfert d'azote où des analyses de sols et e reliquats ont été effectués ; Nombre d'exploitation ayant mis en place un plan de fumure informatisé ; Bilans des outils mis en place en terme de communication et de conseil	Evolution qualitative des teneurs en matières azotées dans les eaux superficielles et souterraines.
	[2B]	Gestion et valorisation agronomique des effluents d'élevage	Nombre d'exploitation où 1 analyse/exploitation et par type d'effluents est réalisée au minimum 1 fois tous les 4 ans	Evolution qualitative des teneurs en matières azotées dans les eaux superficielles et souterraines
	[2C]	Gestion de l'interculture et recyclage de l'azote	Nombre d'exploitants conseillés, évolution des superficies de CIPAN	Evolution qualitative des teneurs en matières azotées dans les eaux superficielles et souterraines
	[2D] + Règlement [art .1]	Création d'une base de données sur les rendements culturaux	Nombre d'exploitants diagnostiqués	
	[2E]	Renforcement des dispositifs de bandes enherbées	Linéaire de cours d'eau et de ruisseaux non pérennes équipés de bandes enherbées	Evolution qualitative des teneurs en matières azotées dans les eaux superficielles et souterraines
	[2F]	Préservation, gestion et reconstitution du maillage de haies et de bandes boisées	Linéaires de haies plantées et restaurées. Nombre de plans de gestion élaborés et mis en œuvre. Fréquence des opérations de communication à destination des exploitants agricoles et des particuliers	Evolution qualitative des teneurs en matières azotées dans les eaux superficielles et souterraines. Evolution de biocénoses inféodées au réseau bocager
	[2G]	Gestion durable des sols	Nombre de journées de démonstration et d'ateliers réalisés. Nombre d'exploitations pilotes désignées	Evolution qualitative des teneurs en matières azotées dans les eaux superficielles et souterraines
	[2H]	Diminution du recours aux pesticides par la modification des pratiques agricoles	Nombre d'opérations menées et de formations dispensées. Nombre de communes pourvues d'un plan de désherbage communal	Evolution qualitative des teneurs en pesticides dans les eaux superficielles et souterraines
	[2I]	Réduction et rationalisation de l'utilisation non agricole des pesticides	Nombre de chartes de désherbage mises en pratique à l'échelle des communes	Evolution qualitative des teneurs en pesticides dans les eaux superficielles et souterraines

**Figure 7 : Extrait du SAGE Sèvre Niortaise et Marais poitevin (liste des indicateurs de suivi des dispositions – Objectifs agricoles)**

## 10. Annexes

Annexe 1 : programme d'actions 2022-2027 du BAC de la Courance.

-  Bassin d'alimentation
-  Captage
-  Cours d'eau
-  Limites communales





Synthèse du

**BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER DE FIN DE  
CONTRAT TERRITORIAL  
période 2016-2019**

**Bassin d’Alimentation  
des Captages de la vallée de la Courance**

# Sommaire

---

Introduction .....	3
Bilan du suivi de la qualité d'eau .....	3
Rappel des objectifs de résultats sur la qualité de l'eau à l'issue du contrat territorial .....	3
Re-Sources en vigueur (2016-2020) [extrait de son article 3] .....	3
Divers suivis de la qualité des eaux (paramètres nitrates et pesticides) .....	4
Fiche-Action S1 : Suivi de la qualité des eaux sur le BAC Courance – paramètres Nitrates – suivi des micro-bassins versants CNRS .....	11
Fiche-Action S1 : Suivi de la qualité des eaux sur le BAC Courance – paramètres Nitrates – suivi des captages AEP .....	14
Fiche-Action S2 : Suivi de la qualité des eaux sur le BAC Courance – paramètres Pesticides – suivi des captages AEP .....	17
Synthèse du bilan qualité .....	20
Fiches-Synthèses du Bilan des actions du programme et perspectives .....	21
Synthèse « nom du groupe d'actions » 2016-2019 .....	21
Synthèse « groupe d'actions 1 - accompagnement collectif des agriculteurs » 2016-2019 .....	22
Groupe d'actions 2 - études et filières .....	23
Synthèse « groupe d'actions 2 - études et filières » 2016-2019 .....	23
Synthèse « groupe d'actions 3 - Diagnostic et accompagnement individuel des agriculteurs » 2016-2019 .....	24
Synthèse « groupe d'actions 4 - outils financiers du pdr (Programme de Développement Rural) » 2016-2019 .....	25
SYNTHESE « GROUPE D' ACTIONS 5 - FONCIER » 2016-2019 .....	26
Synthèse « groupe d'actions 6 - azur » 2016-2019 .....	27
Synthèse « groupe d'actions 7 - non agricole » 2016-2019 .....	28
Synthèse « groupe d'actions 8 – hydrogéologie » 2016-2019 .....	29
Synthèse « groupe d'actions 9 - communication » 2016-2019 .....	30
Synthèse « groupe d'actions 10 - suivi qualité eau » 2016-2019 .....	31
Synthèse « groupe d'actions 11 - suivi évaluation » 2016-2019 .....	32
Synthèse « groupe d'actions 12 – AFTERRES 2050 » 2016-2019 .....	33
Bilan financier .....	34

# Introduction

Après deux contrats territoriaux pour reconquérir la qualité des eaux brutes des captages de la vallée de la Courance (2010-2014 puis 2016-2020), il convient d'évaluer ce dernier contrat en cours d'achèvement, conformément à son article 5.

Le présent bilan technique et financier du contrat territorial s'inscrit dans la démarche d'évaluation du contrat. Il compile les bilans annuels des 4 années écoulées (2016 à 2019) et constitue l'un des éléments servant de base pour répondre aux questions évaluatives.

Ces deux étapes de l'évaluation sont réalisées en régie par le service des eaux de la vallée de la Courance et viennent compléter le travail du groupement en charge de l'étude de reprogrammation du contrat pour la période 2021-2027.

Il s'agit de :

- Rendre compte de l'évolution des indicateurs de la qualité de l'eau en regard des objectifs de résultats attendus par le contrat territorial
- Apprécier le niveau de réalisation de chaque action à la fin 2019 et de l'utilisation des moyens financiers et humain prévus
- Rendre compte de l'évolution des indicateurs opérationnels du contrat pour les différentes actions

Ces éléments sont restitués au sein de trois bilans :

- Bilan du suivi de la qualité d'eau
- Bilan des actions du programme et perspectives
- Bilan financier

## Bilan du suivi de la qualité d'eau

Rappel des objectifs de résultats sur la qualité de l'eau à l'issue du contrat territorial  
Re-Sources en vigueur (2016-2020) [extrait de son article 3]

---

### Concentrations nitrates :

- Pour l'eau du mélange « théorique » des trois captages Bassée, Chateaudet et Marais : en moyenne < 40 mg/l : d'ici la fin du CT (2020) et <35 mg/l d'ici 10 ans.
- Afin de s'affranchir de l'effet de la dénitrification naturelle sur la teneur en nitrates de la nappe, des seuils « indicateurs » sont définis pour 5 forages agricoles sur les coteaux : pour chacun d'eux, une réduction de 10 à 15 mg/l sur les 5 ans du contrat est visée (mention validée par le comité de pilotage en 2017). « Seuils indicateurs » validés :

Point suivi	« Seuil indicateur » 2020 en mg/l
Le Vigneau n°13 (commune d'Amuré)	76
Elevage avicole n°12 (commune de Frontenay RR)	62
Piézomètre suivi FRR n°11 (commune de Frontenay RR)	65
Bassée n°4 (commune de Frontenay RR)	59
La Grosse Pierre n°1 (commune de St Martin Bernegoue)	49

Tableau 1: Récapitulatif des seuils indicateurs des forages agricoles

### Concentrations pesticides (objectifs identiques à ceux du SAGE) :

- Quantification par matière active : < 0,1 µg/l
- Somme des quantifications de matières actives : < 0,3 µg/l

### Divers suivis de la qualité des eaux (paramètres nitrates et pesticides)

Divers suivis permettent de connaître l'évolution de la qualité de l'eau à l'échelle du bassin d'alimentation d'une part (à partir de deux réseaux de forages agricoles / puits de particuliers) et à l'échelle des captages d'eau potable d'autre part, pour lesquels des objectifs de qualité à l'issue du programme d'actions sont fixés (article 3 du contrat territorial).

Ils concernent les nitrates et les pesticides (aux captages uniquement pour ce dernier paramètre) et complètent les suivis effectués par le délégataire du service public dans le cadre de son auto surveillance et par l'ARS dans le cadre du suivi sanitaire.

Ils aident également à la compréhension des évolutions saisonnières des teneurs en nitrates et du phénomène de dénitrification naturelle. Ils ont enfin pour fonction d'ajuster le cas échéant les actions notamment agricoles, d'un point de vue spatial (distribution des nitrates à l'échelle du bassin d'alimentation des captages).

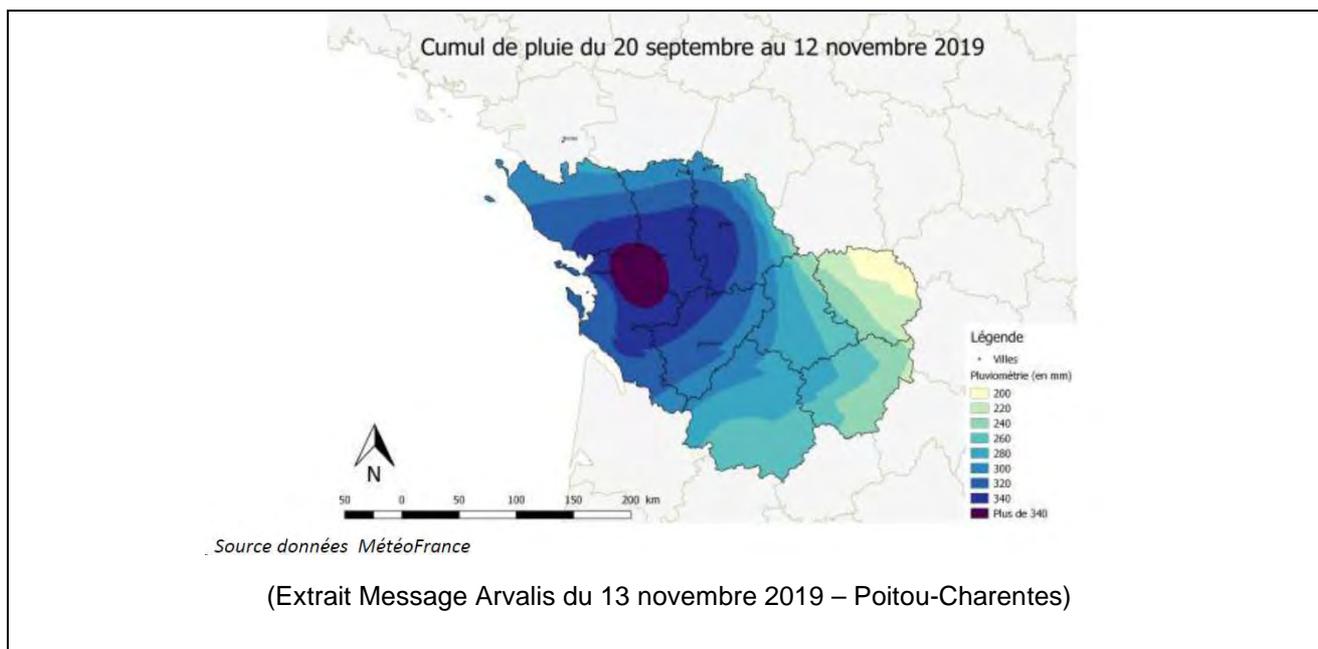
#### Note sur la pluviométrie de la période 2016 - 2019

Sur le bassin de la Courance, la pluviométrie efficace joue un rôle essentiel sur les phénomènes de transfert des intrants agricoles vers les ressources en eau souterraine (en particulier via la lixiviation en terre de groies superficielles, majoritaires sur le bassin).

D'un point de vue pluviométrie<sup>1</sup>, la période 2016 - 2019 a été caractérisée par :

- un déficit hydrique annuel sur les années 2016,2017 et 2018 et un retour à la "normale" en 2019 ;
- des étés très secs sur les quatre années ;
- des conditions défavorables au lessivage sur les automnes/hivers 2016/2017 et 2017/2018 (avec des recharges de la nappe faibles voire inexistantes comme 2016/2017), plus favorables sur l'hiver 2018/2019 (mi-novembre à fin décembre) et surtout sur l'hiver 2019/2020 (avec un cumul autour de 500 mm de mi-octobre à fin décembre !!! > Voir carte ci-dessous qui illustre ce fait particulièrement marquant).

<sup>1</sup> La pluviométrie est suivie quotidiennement par les animateurs sur le siège du SIEPDEP à Epannes et en lien avec un particulier sur une commune voisine



La figure ci-dessous (sondes de suivi piézométrique automatiques) reflète bien cette évolution de la pluviométrie sur la période 2016-2019 :

- Des étés très secs ;
- Des automnes/hivers très secs sauf 2019-2020, marqué par les piézométries records historiques connues sur les captages AEP de la Courance (suivis depuis 2010) et atteintes également sur les piézomètres officiels de gestion des prélèvements sur la bassin Mignon Courance (piézomètres du Bourdet, de Prissé, de St Hilaire, qui sont suivis depuis 1985) ;
- Une recharge très tardive en début d'année 2017 (mars).

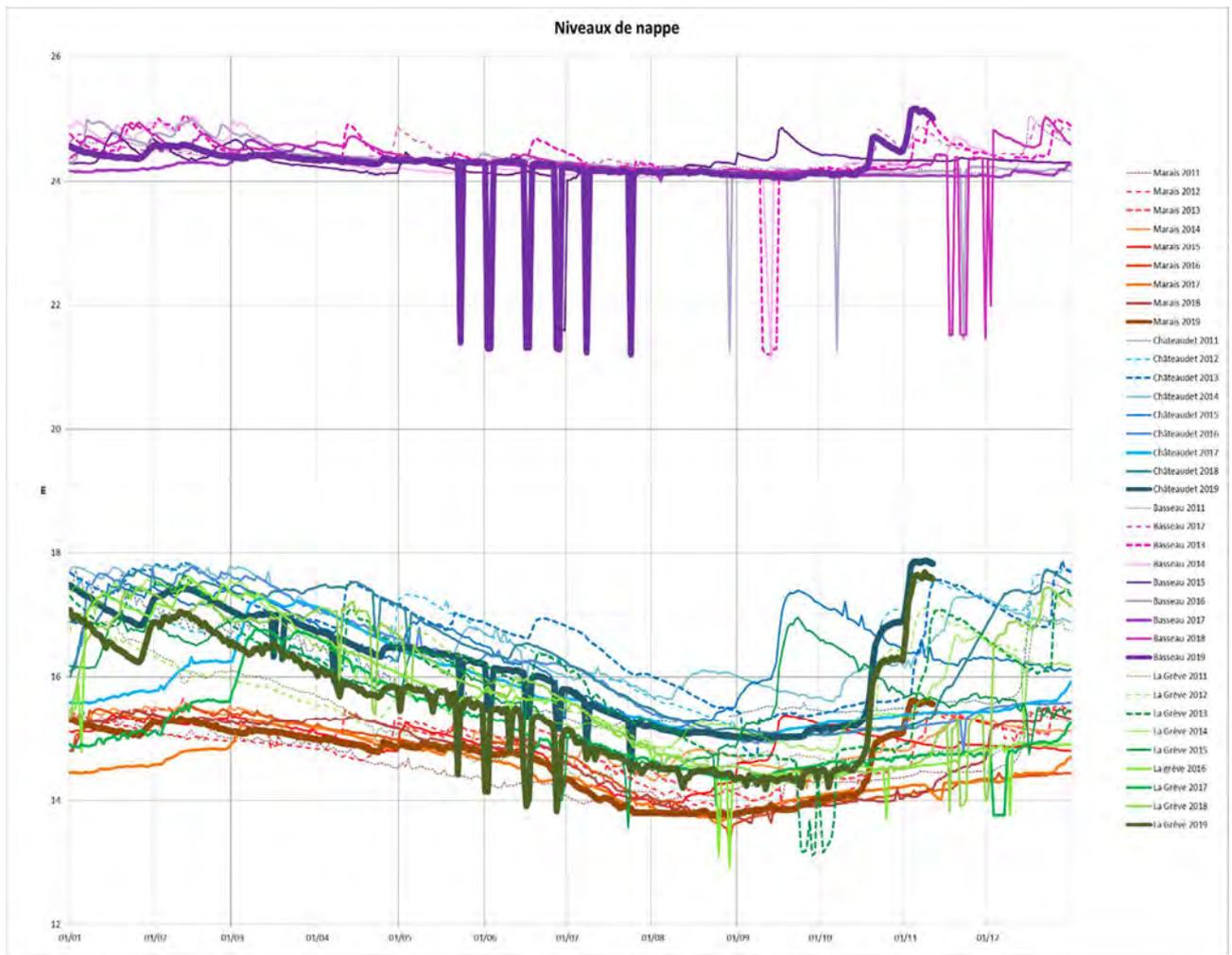
Fiche-Action S1 : Suivi de la qualité des eaux sur le BAC Courance – paramètres Nitrates – suivi biennuel de 13 points sur le BAC et « seuils indicateurs qualité nitrates »

Ce suivi a pour objectif de quantifier l'évolution spatio-temporelle des teneurs en nitrates à l'échelle du bassin. Dans la continuité du contrat 2010-2015, deux campagnes sont prévues par an pendant les 5 années du programme 2016-2020.

Deux campagnes de prélèvements sont réalisées chaque année, en hautes eaux (avril) et à l'étiage (septembre). Le suivi est effectué depuis 2010 sur 10 forages agricoles, de collectivités ou de particuliers, répartis sur l'ensemble du bassin. A partir de 2016, 3 points sont ajoutés, localisés dans le secteur le plus sensible au risque de transfert (zonage prioritaire au Nord du champ captant) afin de resserrer le maillage sur cette zone (points n°7, 9 et 12 sur les cartes). Un quatrième point (Stade de Foot, n°8) était prévu mais n'a pu être prélevé pour le moment. Un point n'est plus accessible depuis mi-2016 et un autre est hors service depuis mi-2018. (**A noter** : Pour des raisons techniques (panne de pompe, problème avec le propriétaire, forage endommagé, etc), seuls 10 points sur 14 sont prélevés sur chacune de ces campagnes).

La prestation est réalisée par le bureau d'études TERRAQUA. L'animateur a fixé les points de prélèvements, pilote le calendrier des campagnes en fonction des contraintes (météo, apports d'engrais azotés et contrats de fourniture d'électricité des irrigants) et gère le suivi des résultats.

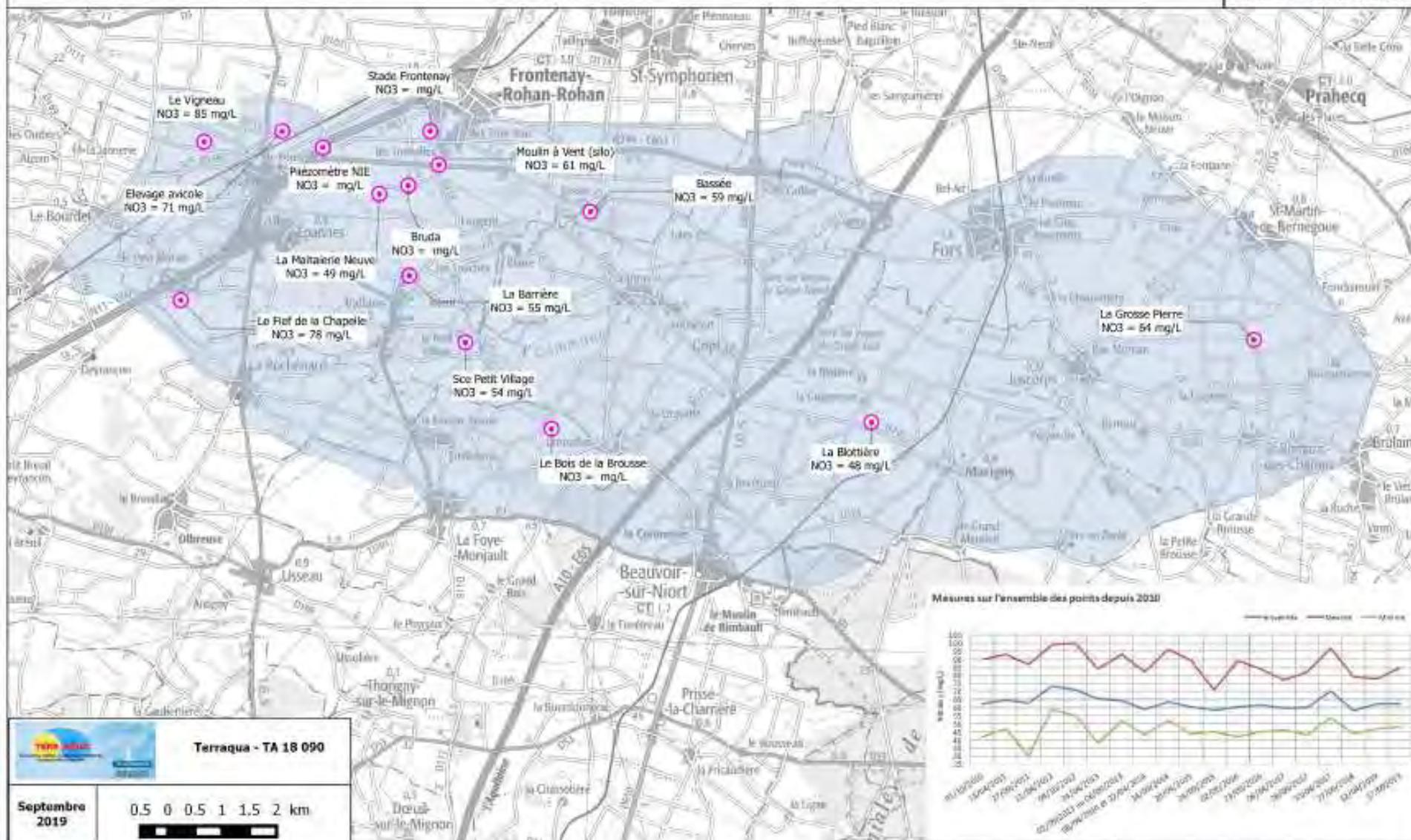
Les résultats détaillés sont fournis ci-dessous (ainsi qu'une carte localisant les points suivis).

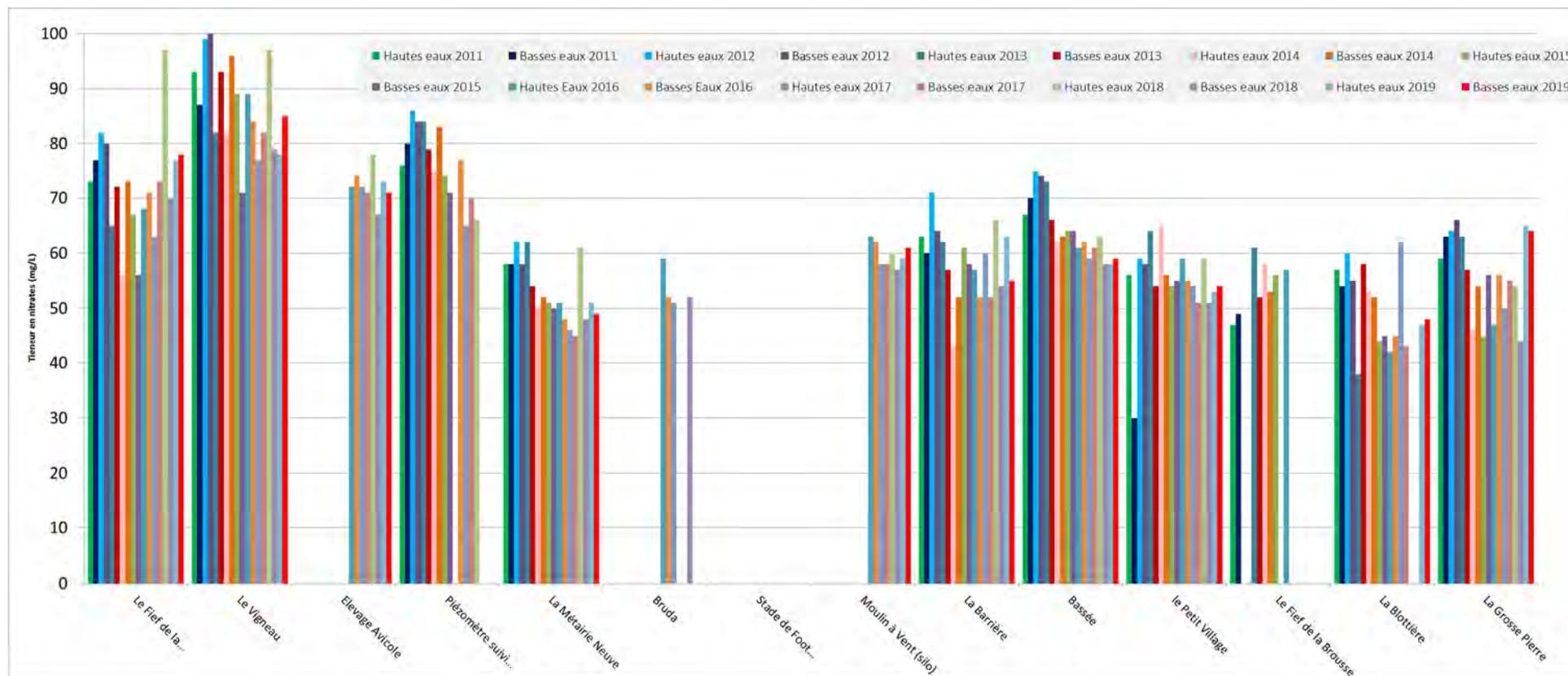


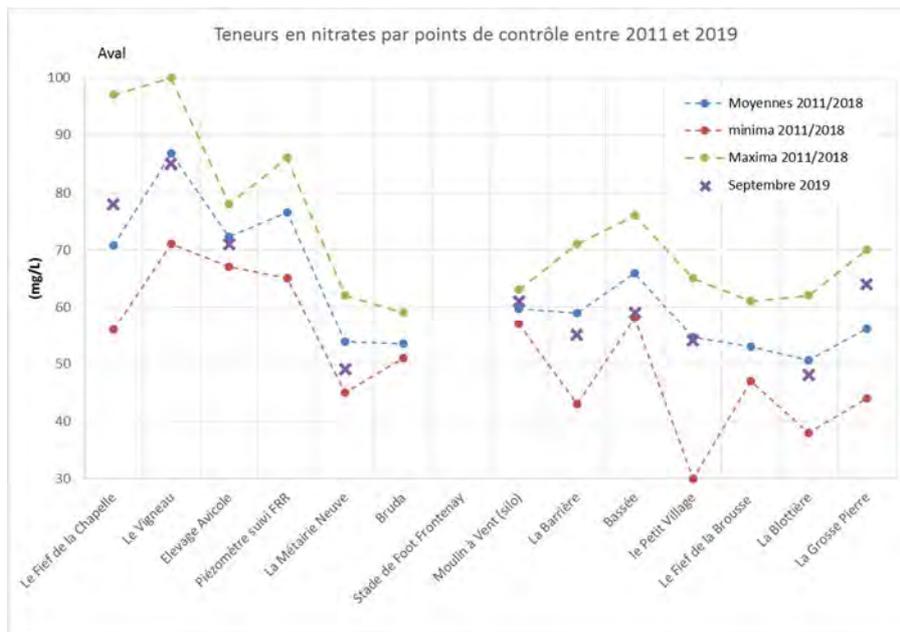
# Suivi de la qualité de la nappe exploitée pour la production d'eau potable et l'irrigation Campagne de basses eaux - Mesures du 17 septembre 2019 - Paramètre nitrates



Contact :  
Olivier Caillé : 06 75 79 63 23







Sur la période considérée (2016-2019), on ne constate pas d'évolution franche des teneurs en nitrates sur les différents points suivis, avec des moyennes similaires sur les basses eaux et hautes eaux. (Notons toutefois que les deux campagnes 2018 et 2019 ont été réalisées avant les lessivages d'automne signalés plus haut).

## Point de situation des « seuils indicateurs qualité nitrates »

Pour mémoire, extrait de l'article 3 du contrat du contrat territorial 2016-2020 :

Afin de s'affranchir de l'effet de la dénitrification naturelle sur la teneur en nitrates de la nappe, des seuils « indicateurs » sont définis pour 3 à 5 forages agricoles sur les coteaux : pour chacun d'eux, une réduction de 10 à 15 mg/l sur les 5 ans du contrat est visée.

En 2017, cinq points parmi ces 14 points suivis ont été retenus par le comité de pilotage pour servir de « seuils indicateurs qualité nitrates » à l'horizon 2020. Il s'agit donc de suivre comme points de référence, 5 des 14 points suivis depuis 2010 sur les coteaux de la vallée de la Courance (en nappe libre). A chacun d'eux est attribué un seuil « indicateur » de la teneur en nitrates, à atteindre à l'échéance 2020.

[Cf note en annexe 21 du bilan d'activités 2017 pour le détail de la fixation des seuils. (Note validée par le comité de pilotage au 30/11/2017)]

Le tableau ci-dessous présente les valeurs mesurées en 2018 et 2019 et les comparent aux seuils « indicateurs » fixés pour 2020, à titre indicatif.

	Moyenne 2010-2014 en mg/l	Min 2010-2017 en mg/l	Max 2010-2017 en mg/l	« Seuil indicateur » proposé pour 2020 en mg/l	détail calcul	Valeur hautes eaux 2018	Valeur basses eaux 2018	Valeur hautes eaux 2019	Valeur basses eaux 2019
Le Vigneau n°13 (commune d'Amuré)	91	71	100	76	91-15	97	79	78	85
Élevage avicole n°12 (commune de Frontenay RR)	72	71	74	62	72-10	78	67	73	71
Piézomètre suivi FRR n°11 (commune de Frontenay RR)	80	65	86	65	80-15	66	HS	HS	HS
Bassée n°4 (commune de Frontenay RR)	69	59	75	59	69-10	63	58	58	59
La Grosse Pierre n°1 (commune de St Martin Bernegoue)	59	45	66	49	59-10	54	44	65	64
					Légende :	valeur supérieure au seuil indicateur	valeur inférieure au seuil indicateur		

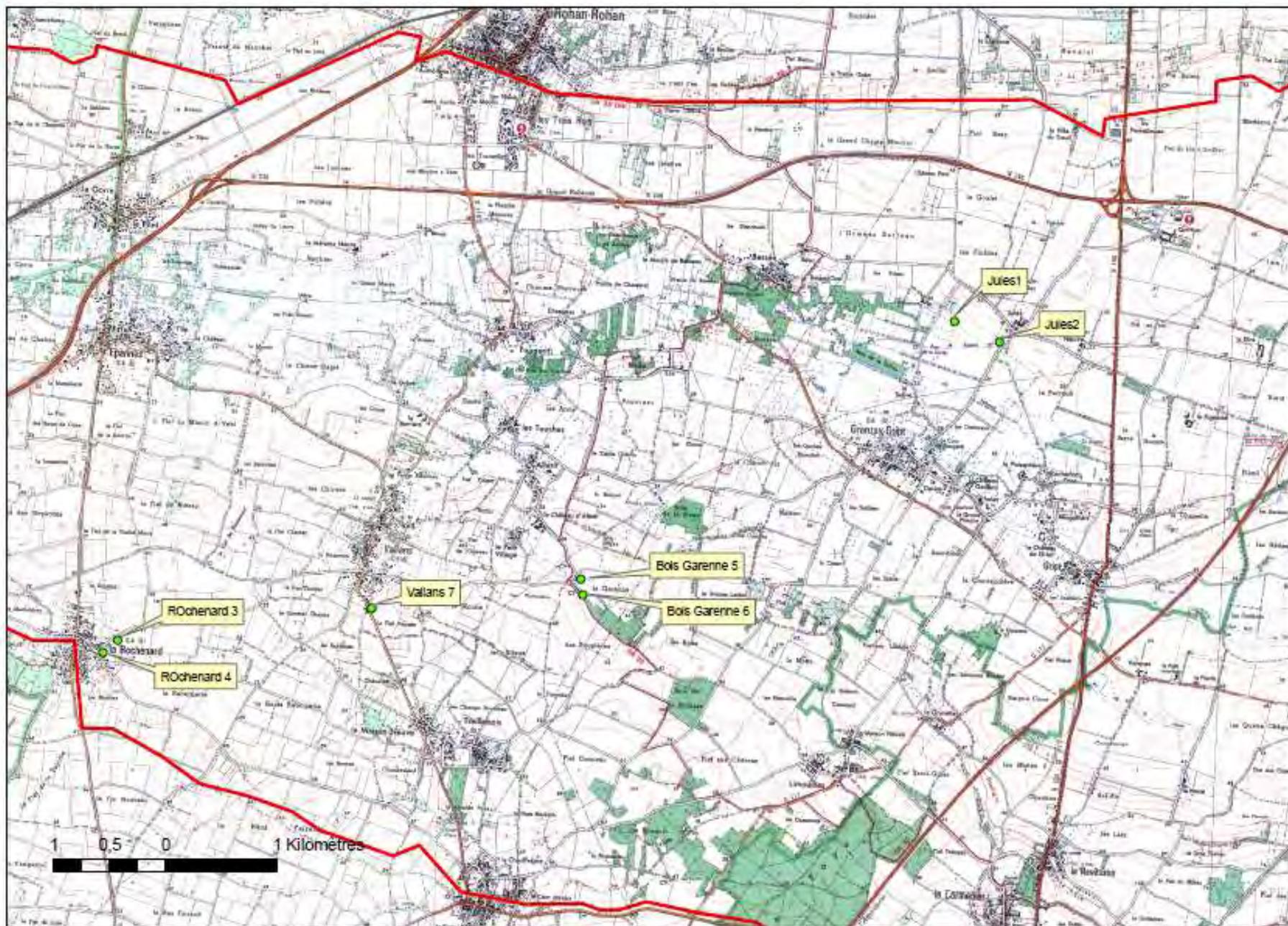
Le seuil indicateur 2020 est donc respecté pour au moins un point (Bassée n°4) à partir de la campagne HE 2018.

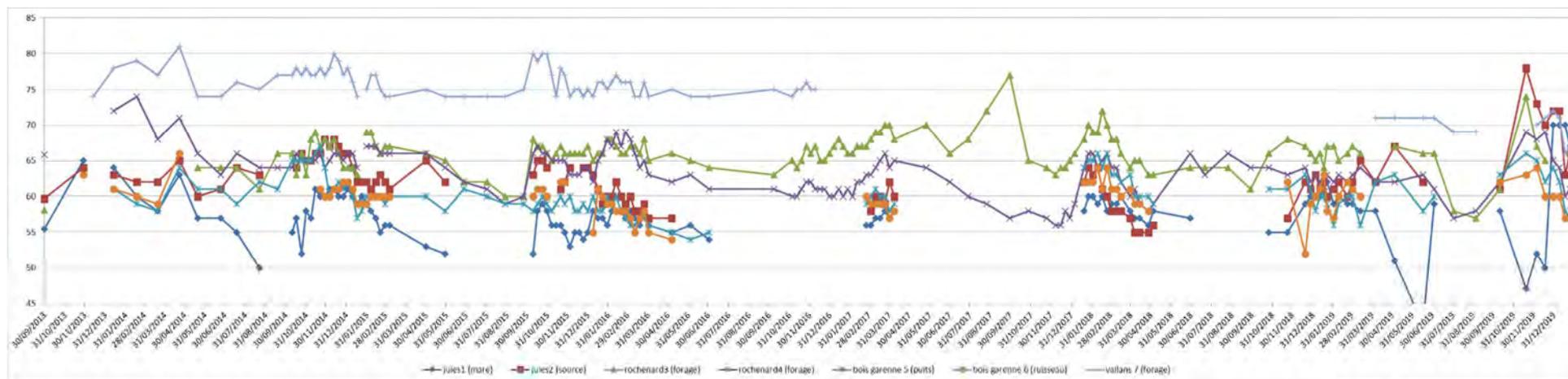
**A noter :** Entre les 2 campagnes 2018, le **Piézomètre suivi FRR n°11 (commune de Frontenay RR)** a été détérioré et est dorénavant hors service (cf le bilan d'activités 2018). Il s'agit pourtant d'un ouvrage choisi en 2018 pour être seuils « indicateurs » qualité nitrates du contrat territorial. Ce point situé sur un coteau hors zone de dénitrification naturelle, est aussi suivi pour les actions liées à ce phénomène et à la captivité de la nappe. Il bénéficie d'un historique précis et héberge une sonde piézométrique (partenariat IIBSN). Par ailleurs, compte tenu de ces éléments, il a été proposé à la DDT79 pour être un indicateur secondaire dans le cadre du projet de retenue de substitution. Une réflexion est initiée début 2019 pour pouvoir le remplacer (recherche d'un nouveau point dans le secteur, ou réalisation d'un nouveau piézomètre). L'EPMP et la DDT79 ont également été associés à cette réflexion.

## Fiche-Action S1 : Suivi de la qualité des eaux sur le BAC Courance – paramètres Nitrates – suivi des micro-bassins versants CNRS

Un suivi est également accompagné (maitre d'ouvrage : CNRS) : sur quatre micro-bassins versants (sous bassins de la Courance) depuis fin 2013 (voir les bilans d'activités antérieurs pour le descriptif du suivi). Un prestataire encadré et suivi par le SIEPDEP réalise, sur 7 stations, des prélèvements nitrates mensuels ou hebdomadaires (selon la pluviométrie et la période de l'année) et analyse leur teneur en nitrates.

Localisation des points suivis et présentation synthétique des résultats ci-dessous.





Le suivi du point « Vallans7 » est abandonné fin 2016 et remis en service au printemps 2019. Les assecs sont fréquents sur 4 des 7 points suivis, et peuvent s'étendre de les points « Bois Garenne5 » et « Bois Garenne6 » ont été plus courts qu'en 2017 (les pluies de juin ont permis de tenir les écoulements en limitant l'irrigation).

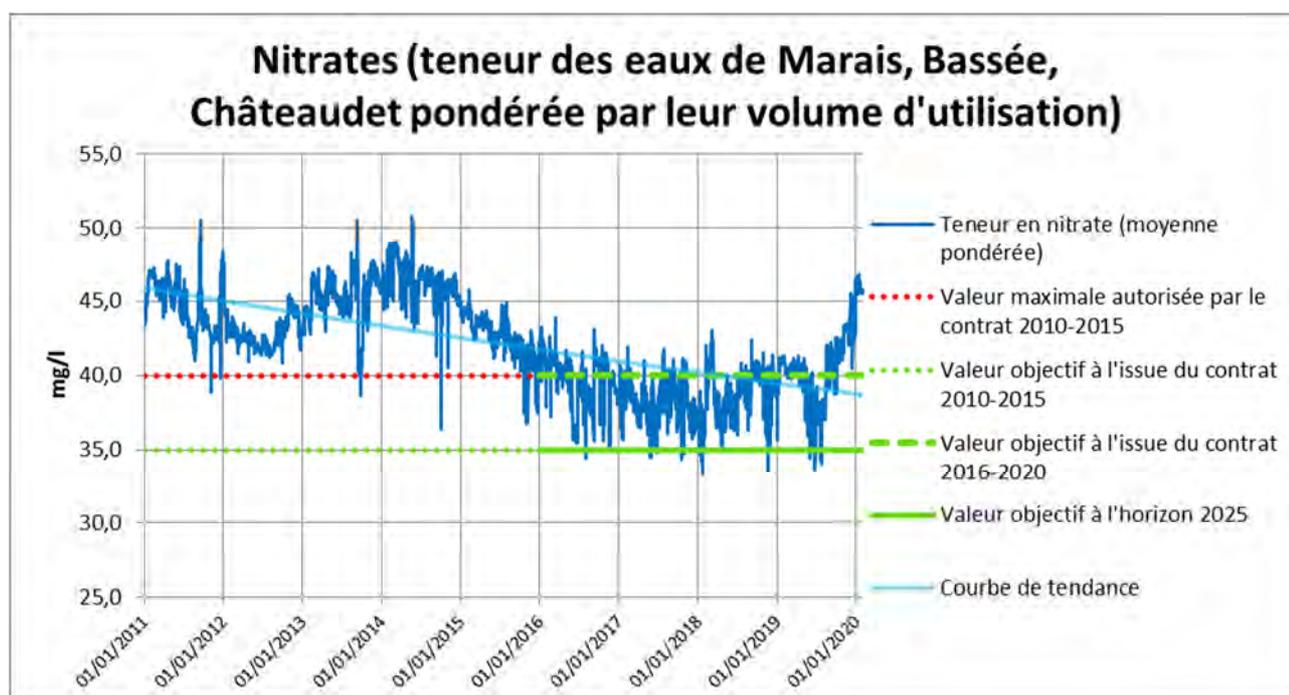
De manière générale, on constate :

- Des teneurs globalement comprises entre 50 et 80 mg/l (dans les mêmes ordres de grandeur que les suivis bi-annuels (détaillés plus haut) ;
- Une certaine stabilité pour chaque point dans des gammes de valeurs, avec pour certains des variations été/hiver plus marquées ; (hormis à partir de l'automne 2019, période marquée par un fort lessivage) ;
- Un gradient Amont/Aval (Est/Ouest) peu marqué (en tout cas, risqué à interpréter)

## Fiche-Action S1 : Suivi de la qualité des eaux sur le BAC Courance – paramètres Nitrates – suivi des captages AEP

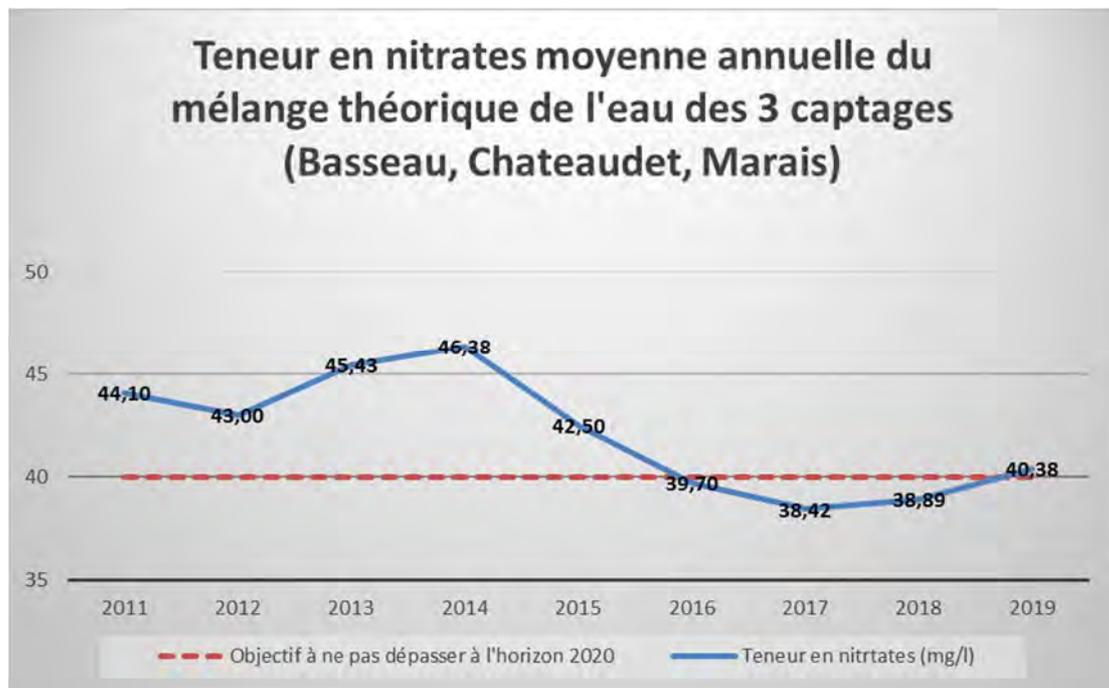
Des sondes automatiques permettent de suivre en continu les teneurs en nitrates aux captages d'eau potable du SIEPDEP. Trois captages de la vallée de la Courance présentent des teneurs en nitrates (le quatrième, celui de la Grève, reste sans nitrates, en raison du phénomène de dénitrification naturelle, très actif sur le secteur, et de son jeune âge).

Le graphe ci-dessous donne la teneur en nitrates d'un mélange « théorique » de l'eau de ces 3 captages de 2011 à ce jour (début février 2020). Notons que cet indicateur constitue un des objectifs de résultats du contrat territorial Re-Sources (cf. article 3, page 9 dudit contrat).



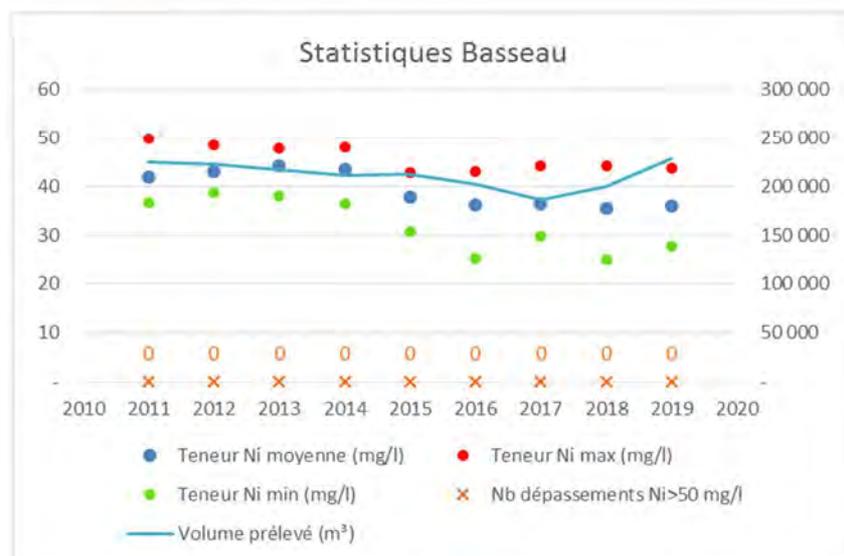
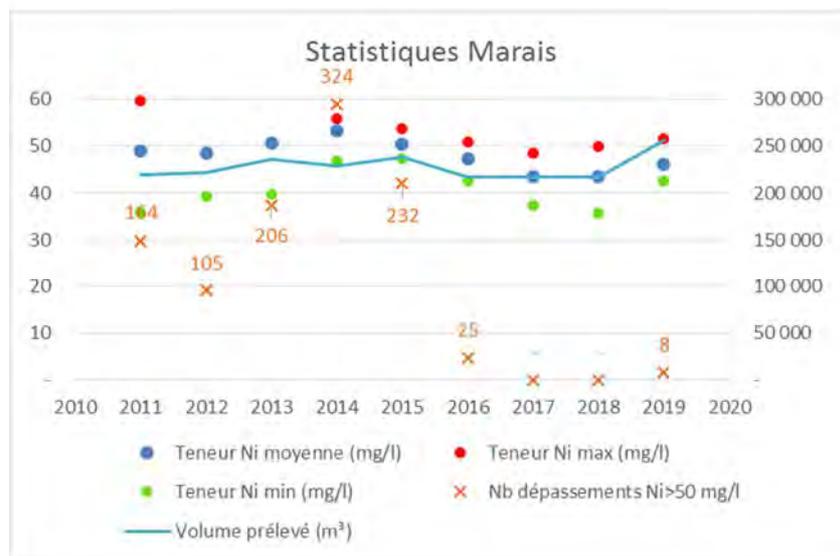
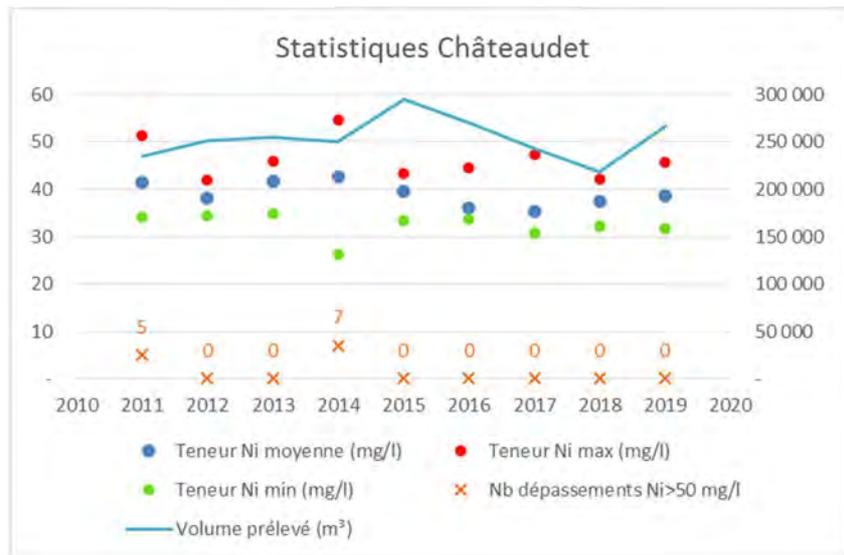
Globalement, sur la période 2016-2019 considérée (et un peu avant), on constate, à la lecture de ce graphe :

- De mi-2014 à mi-2016 : une baisse de l'indicateur d'environ 45 mg/l aux alentours de 40 mg/l (avec une amplitude entre les minimas et maximas de l'ordre de 2 à 3 mg/l) ;
- De mi-2016 à l'automne 2019 : une stagnation de l'indicateur autour voire un peu en dessous de 40 mg/l (avec une amplitude entre les minimas et maximas de l'ordre de 5 mg/l) ;
- A partir de l'automne 2019 et jusqu'à février 2020 : une remontée de l'indicateur entre 40 et 45 mg/l, remontée vraisemblablement due au lessivage de fin 2019 décrit plus haut...

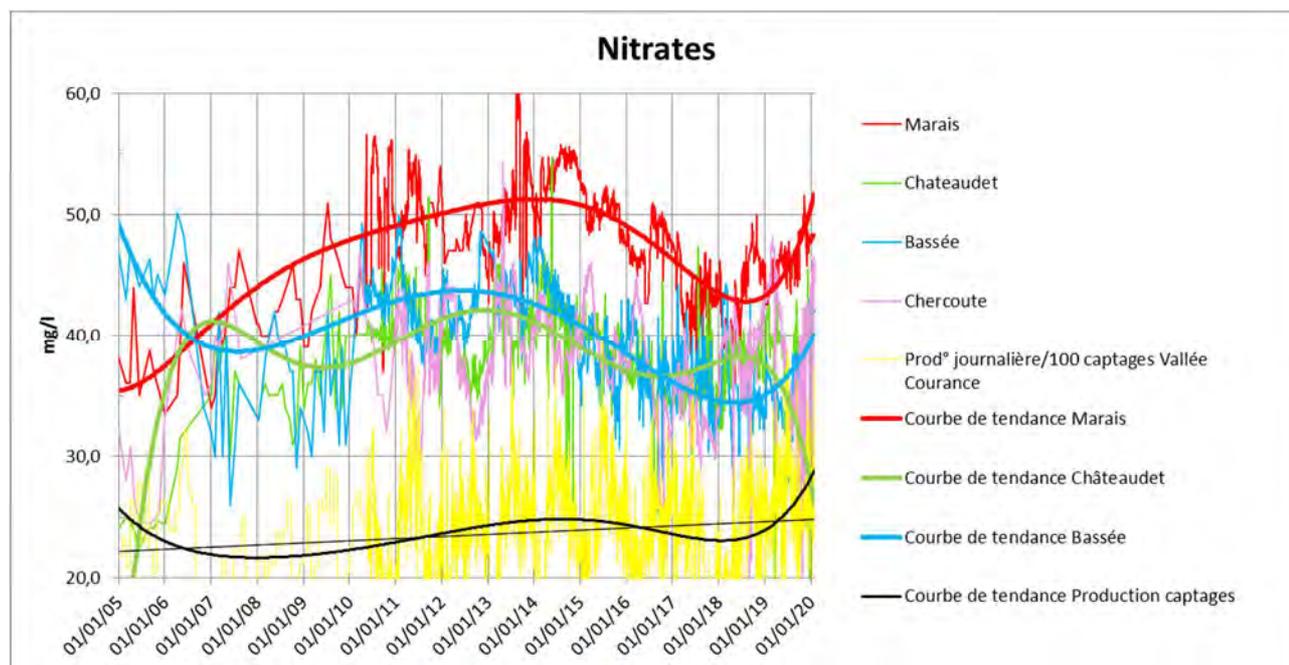


**L'objectif à atteindre pour 2020 a donc été atteint dès 2016, puis en 2017 et 2018, et légèrement dépassé en 2019.** Il faut noter que les améliorations constatées sont annihilées par l'automne très pluvieux fin 2019, témoin d'un important lessivage de l'azote sur les plaines, particulièrement marqué cette année...

Les trois graphes qui suivent détaillent les teneurs moyennes / mini / maxi, le nombre de jours de dépassement de la valeur de 50 mg/l, ainsi que les volumes prélevés sur chacun des 3 captages. Dans l'ordre croissant de contamination par le paramètre nitrates, on trouve : le captage de Basseau, celui de Chateaudet puis celui du Marais de la Gorre correspondant à un gradient amont / aval (ce constat ne pouvant être généralisé, car démenti par l'absence de nitrates à la Grève, et la pondération nécessaire par les débits de pompage différents selon l'ouvrage – cf conclusions de l'étude hydrogéologique des tests réalisés sur 2017 – 2019 – action A4 du programme ReSources dans le bilan d'activités 2019).



Enfin, un dernier graphe propose une lecture globale synthétique de l'évolution des captages.



Au niveau de chaque captage, l'analyse se confirme et en particulier pour le captage de Marais (le plus à l'aval).

### Fiche-Action S2 : Suivi de la qualité des eaux sur le BAC Courance – paramètres Pesticides – suivi des captages AEP

Le programme d'actions Re-Ressources prévoit 12 prélèvements par an sur les forages AEP pour analyses des pesticides (prélèvements adaptés en fonction de la pluviométrie<sup>2</sup>).

Comme évoqué plus haut, ces analyses complètent les suivis effectués par le délégataire du service public dans le cadre de son autosurveillance et par l'ARS dans le cadre du suivi sanitaire. Un grand nombre d'analyses sont réalisées via ces suivis, sur eaux brutes, eaux d'adduction et eaux distribuées. Bien qu'ils ne soient pas financés dans le cadre du programme Re-Ressources, les détections de molécules pesticides réalisées lors de ces suivis sont intégrées au présent bilan.

Les résultats 2016-2019 figurent dans le tableau ci-dessous :

<sup>2</sup> Si les transferts de pression sont quasi immédiats (quelques jours), les transferts de masse d'eau sont de l'ordre de 55 à 85 jours suivant le captage. Les délais de « réponses » de l'aquifère aux épisodes pluvieux sont donc pris en compte depuis octobre 2014 pour les analyses pesticides.

date	type de campagne	résultats	détails	remarques	Bilan
04/04/2016	1 captage Basseau	RAS		55 à 60 jours après pluies de début février (orage 15 mm le 8 fev)	Année 2016 Basseau : 3 la Grève : 3 + 1 (ARS) Chateaudet : 3 + 1 (ARS) Marais : 3 Total : 12 + 2 (ARS)
12/04/2016	2 captages courance (Chateaudet la Grève) et Cheroute	glyphosate sur Chateaudet : 0,069 µg/l	1ères analyses ARS intégrées au présent suivi	analyses suivi sanitaire ARS	
04/05/2016 (date décalée par N baritaud)	3 captages Chateaudet la Grève et Marais	benzotriazole sur chateaudet : 0,05 µg/L		80 à 85 jours après pluies de début février (orage 15 mm le 8 fev)	
10/11/2016	1 captage Basseau	benzotriazole : 0,08 µg/L	résultat reçu au SIEPDEP le 22/12 soit 1 mois et 12 jours après prélèvement	55 à 60 jours après pluies de mi-septembre (33 mm le 13 sept)	
06/12/2016	3 captages Chateaudet la Grève et Marais	benzotriazole sur chateaudet : 0,02 µg/L	résultat reçu au SIEPDEP le 19/01 soit 1 mois et 13 jours après prélèvement	80 à 85 jours après pluies de mi-septembre (33 mm le 13 sept)	
21/12/2016	4 captages Bassée Chateaudet la Grève et Marais	Ethidimuron (= Sulfodiazole) sur Chateaudet : 0,03 µg/L	résultat reçu au SIEPDEP le 24/01 soit 1 mois et 3 jours après prélèvement	pas d'évènement pluvio particulier (grosse sécheresse sur la région) : dernier prélèvement de l'année pour consommer le budget...	
18/01/2017	1 captage Basseau	RAS	résultat reçu au SIEPDEP le 15/02 soit 28 jours après prélèvement	55 à 60 jours après pluies du 18-21 nov 16 (environ 30 mm sur 4 Jours) Dorénavant, les résultats seront livrés avec les codes SANDRE des molécules.	Année 2017 Basseau : 4 (+1) la Grève : 2 Chateaudet : 3 Marais : 3 Total : 12 (+1)
09/02/2017	3 captages Chateaudet la Grève et Marais-Bassée	RAS	Résultat reçu au SIEPDEP le 22/03 soit 40 jours après prélèvement. Erreur de captage : Bassée à la place de Marais (ne pas réitéré ? Voir avec Valérie)	80 à 85 jours après pluies du 18-21 nov 16 (environ 30 mm sur 4 Jours)	
04/04/2017	1 captage Basseau		PAS FAIT CAR CHOIX SUR LES PLUIES DE FIN FEVRIER PLUTÔT	55 à 60 jours après pluies du 3-4 février (environ 20 mm sur 3 jours)	
25/04/2017	1 captage Marais		PAS FAIT CAR CHOIX SUR LES PLUIES DE FIN FEVRIER PLUTÔT	80 à 85 jours après pluies du 3-4 février (environ 20 mm sur 3 jours)	
25/04/2017	1 captage Basseau	Bifenthrine 0,048 µg/L	résultat reçu au SIEPDEP le 29/05 soit 34 jours après prélèvement	55 à 60 jours après pluies du 25-28 fevrier (environ 40 mm sur 4 ou 5 Jours)	
02/05/2017	1 captage Basseau	diazinon 0,008 µg/L résultat bizarre (inférieur au seuil de détection)	résultat reçu au SIEPDEP le 01/06 soit 30 jours après prélèvement	55 à 60 jours après pluies du 6 mars (environ 35 mm sur 2-3 Jours)	
17/05/2017	1 captage Marais	RAS	résultat reçu au SIEPDEP le 06/07 soit 50 jours après prélèvement	80 à 85 jours après pluies du 25-28 fevrier (environ 40 mm sur 4 ou 5 Jours)	
30/05/2017	1 captage Chateaudet	Tolyltriazole 0,11µg/L (ne figure pas dans le fichier Excel)	résultat reçu au SIEPDEP le 06/07 soit 38 jours après prélèvement (pour mémoires : prélèvement demandé initialement le 29/05 et réitéré le 30/05)	80 à 85 jours après pluies du 6 mars (environ 35 mm sur 2-3 Jours) le résultat ne figure pas dans le fichier Excel car cette molécule ne figurait pas dans la demande initiale (le labo a exploité le pic de la chromato	
31/10/2017	1 captage Basseau	RAS	résultat reçu au SIEPDEP le 22/11 soit 23 jours après prélèvement	55 à 60 jours après pluies du 1er septembre (environ 20-25 mm sur 2 Jours)	
21/11/2017	2 captages Marais, la Grève	Dicofol (op+pp) sur la Grève : 0,001 µg/L	résultat reçu au SIEPDEP le 22/12 soit 31 jours après prélèvement	80 à 85 jours après pluies du 1er septembre (environ 20-25 mm sur 2 Jours)	
18/12/2017	2 captages : Marais et Chateaudet	AMPA sur Chateaudet : 0,052 µg/L	résultat reçu au SIEPDEP le 25/01 soit 38 jours après prélèvement	94 à 99 jours après pluies autour du 12 septembre (environ 20 mm sur 4 Jours) et 7 jours après pluies autour du 11 décembre (environ 40 mm en 3 Jours)	
09/02/2018	1 captage Basseau	RAS	résultat reçu au SIEPDEP le 23/02 soit 14 jours après prélèvement	55 à 60 jours après pluies du 11 décembre (environ 50 mm sur 3-4 Jours)	Année 2018 Basseau : 4 la Grève : 2 Chateaudet : 2 Marais : 4 Total : 12
06/03/2018	2 captages : Marais et Chateaudet	RAS	résultat reçu au SIEPDEP le 21/03 soit 16 jours après prélèvement	80 à 85 jours après pluies du 11 décembre (environ 50 mm sur 3-4 Jours)	
06/03/2018	1 captage Basseau	RAS	résultat reçu au SIEPDEP le 21/03 soit 16 jours après prélèvement	55 à 60 jours après pluies du 3 janvier (environ 50 mm sur 3-4 Jours)	
26/03/2018	2 captages : Marais et la Grève	Métolachlore ESA 0,02 µg/L et Métolachlore OXA 0,05 µg/L sur Marais et Métolachlore ESA 0,01 µg/L sur la Grève	résultat reçu au SIEPDEP le 23/04 soit 28 jours après prélèvement	80 à 85 jours après pluies du 3 janvier (environ 50 mm sur 3-4 Jours)	
08/06/2018	1 captage Basseau	RAS	résultat reçu au SIEPDEP le 04/07 soit 26 jours après prélèvement	55 à 60 jours après pluies du 12 avril (environ 15 mm sur 10 mins suivi de 30-50 mm les 4 jours précédents...)	
29/06/2018	1 captage Marais	Métolachlore ESA 0,04 µg/L et Métolachlore OXA 0,1 µg/L	résultat reçu au SIEPDEP le 16/08 soit 47 jours après prélèvement	80 à 85 jours après pluies du 12 avril (environ 15 mm sur 10 mins suivi de 30-50 mm les 4 jours précédents...)	
06/12/2018	2 captages : Basseau et chateaudet	RAS	résultat reçu au SIEPDEP le 22/01/2019 soit 47 jours après prélèvement	peu après les premières pluies de lessivage du 1 et 2 dec 2018	
13/12/2018	2 captages : Marais et la Grève	Métazachlore OXA 0,03 µg/L sur Marais et Métolachlore ESA 0,01 µg/L sur la Grève	résultat reçu au SIEPDEP le 22/01/2019 soit 40 jours après prélèvement	peu après les premières pluies de lessivage du 1 et 2 dec 2018	
05/02/2019	1 captage : Basseau	RAS	résultat reçu au SIEPDEP le 21/02/2019 soit 47 jours après prélèvement	55 à 60 jours après pluies du 30/11 au 02/12/2018 (environ 45 mm sur 3 Jours) 28/01/2019 : date ratée avec la SAUR	
20/02/2019	1 captage : Marais	Métazachlore OXA 0,02 µg/L	résultat reçu au SIEPDEP le 15/03/2019 soit 15 jours après prélèvement	80 à 85 jours après pluies du 30/11 au 02/12/2018 (environ 45 mm sur 3 Jours)	
15/02/2019	1 captage : Basseau	RAS	résultat reçu au SIEPDEP le 05/03/2019 soit 20 jours après prélèvement	55 à 60 jours après pluies du 19 au 21/12/2018 (40 mm sur la semaine)	Année 2019 Basseau : 5 la Grève : 1 Chateaudet : 2 Marais : 4 Total : 12
11/03/2019	2 captages : Chateaudet et la Grève erreur du préleveur : Marais et la Grève	Metazachlore OXA 0,02 µg/L sur Marais et Metolachlore ESA 0,01 µg/L sur La Grève	résultat reçu au SIEPDEP le 08/04/2019 soit 27 jours après prélèvement	80 à 85 jours après pluies du 19 au 21/12/2018 (40 mm sur la semaine)	
23/04/2019	1 captage : Marais	Métazachlore OXA 0,01 µg/L	résultat reçu au SIEPDEP le 16/05/2019 soit 23 jours après prélèvement	80 à 85 jours après pluies du 28 au 31/01/2019 (40 mm sur la semaine)	
06/05/2019	1 captage : Basseau	RAS	résultat reçu au SIEPDEP le 03/06/2019 soit 28 jours après prélèvement	55 à 60 jours après pluies du 6 au 8/03/2019 (25 mm sur la semaine)	
20/11/2019	1 captage : Basseau	RAS	résultat reçu au SIEPDEP le 11/12/2019 soit 21 jours après prélèvement	55 à 60 jours après pluies du 23 au 27/09/2019 (60 mm sur la semaine)	
12/12/2019	1 captage : Basseau	Chloridazone méthyl desphényl à 0,028 µg/L	résultat reçu au SIEPDEP le 07/01/2020 soit 25 jours après prélèvement	55 à 60 jours après pluies du 15 au 20/10/2019 (100 mm sur la semaine)	
19/12/2019	1 captage : chateaudet	Chloridazone méthyl desphényl à 0,16 µg/L et Métolachlore NOA à 0,014 µg/L	résultat reçu au SIEPDEP le 16/01/2020 soit 28 jours après prélèvement	80 à 85 jours après pluies du 23 au 27/09/2019 (60 mm sur la semaine)	
30/12/2019	2 captages : chateaudet et Marais	Chloridazone méthyl desphényl à 0,19 µg/L sur Chateaudet et 0,22 µg/L sur Marais et Diméthachlore CGA à 0,013 µg/L sur Marais	résultat reçu au SIEPDEP le 29/01/2020 soit 29 jours après prélèvement	75 jours après pluies du 15 au 20/10/2019 (100 mm sur la semaine) (échéance avancée pour finir avant fin d'année)	

Au total, ce sont 364 molécules actives et métabolites qui ont été recherchées entre 2016 et 2019 dans 51 échantillons. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire QUALYSE (dont certaines en partenariat avec INOVALYS), tous deux agréés.

Liste des molécules détectées sur la période 2016 - 2019 (dans la plupart des cas à l'état de traces) :

- Benzotriazole (x3)
- Ethidimuron (x1)
- Glyphosate (x1)
- Bifenthrine (x1)
- Diazinon (x1)
- Tolytriazole (x1)
- Dicofol (op'+pp') (x1)
- AMPA (x1)
- Métolachlore ESA (x5)
- Métolachlore OXA (x2)
- Métolachlore NOA (x1)
- Métazachlore OXA (x4)
- Chloridazone méthyl desphényl (x4)
- Diméthachlore CGA (x1)

Les concentrations mesurées restent en deçà des seuils réglementaires pour les eaux brutes (de l'ordre du centième de µg/L). Elles peuvent atteindre ponctuellement des valeurs de l'ordre du dixième de µg/L notamment sur la fin de l'année 2019 (Chloridazone méthyl desphényl détecté à 3 reprises en décembre).

## Synthèse du bilan qualité

Paramètre	Points suivis	Modalités du suivi	Résultats / objectifs 2020
Nitrates	13 puits et forages de particuliers	Bi-annuel	Seuils indicateurs respectés en partie sur 2018 (2/8) et 2019 (1/8)
Nitrates	Sources / ruisseaux / puits / forages	1x/mois et 1x/semaine en période de lessivage	Pas d'objectif
Nitrates	Captages AEP	En continu	Objectifs atteints en 2016-2017-2018
Pesticides	Captages AEP	12 x / an (+SAUR/ARS)	Objectifs atteints sur toute la période

**Points de vigilance :** Si les résultats sur les captages AEP sont en bonne voie d'être atteints à horizon 2020, ce n'est pas le cas sur les seuils-indicateurs en nappe libre (hors zone de dénitrification naturelle), ce qui laisse peser une menace sur la qualité des eaux à moyen terme, ce phénomène de dénitrification n'étant pas éternel...

**Autre point à souligner :** Les suivis pesticides n'incluent pas un certain nombre de molécules émergentes, telles que les médicaments (humains et animaux) et certains perturbateurs endocriniens (molécules domestiques et industrielles), qu'il conviendrait d'analyser pour être complet sur ces suivis qualité de l'eau.

## Fiches-Synthèses du Bilan des actions du programme et perspectives

Dans le paragraphe qui vient, la structure du tableau suivant donne le contenu de chaque case des fiches de synthèse par groupes d'actions.

SYNTHESE « NOM DU GROUPE D' ACTIONS » 2016-2019		
Objectifs du groupe d'actions		
Bilan financier 2016-2019	Bilan du temps d'animation 2016-2019	Synthèse groupe d'action

Les 47 actions sont regroupées en 12 groupes :

- |   |                           |
|---|---------------------------|
| 1 - Accompagnement collectif des agriculteurs                   | 7 - Actions non agricoles |
| 2 - Etude et filières   | 8 - Hydrogéologie         |
| 3 - Diagnostic et accompagnement individuel des agriculteurs    | 9 - Communication         |
| 4 - Outils financiers du Programme de Développement Rural (PDR) | 10 - Suivi qualité d'eau  |
| 5 - Foncier   | 11 - Suivi évaluation     |
| 6 - AZUR  | 12 - ATERRE 2050          |

## SYNTHESE « GROUPE D' ACTIONS 1 - ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF DES AGRICULTEURS » 2016-2019

A1 – Mesurer des reliquats azotés sur des parcelles du bassin (au-delà des obligations réglementaires)

A2 – Mettre en place des parcelles d'essais "couverts végétaux" au-delà de la réglementation

T1 – Mettre en place des parcelles d'essais "cultures associées"

T2 – Investir pour développer et consolider les cultures associées

T10 – Accompagner collectivement les exploitants (groupes) Autonomie fourragère, grandes cultures

T11 – Organiser des "mini-démonstrations techniques" agricoles sur le BAC ou en bordure

T12 – Organiser des journées techniques agricoles interbassins

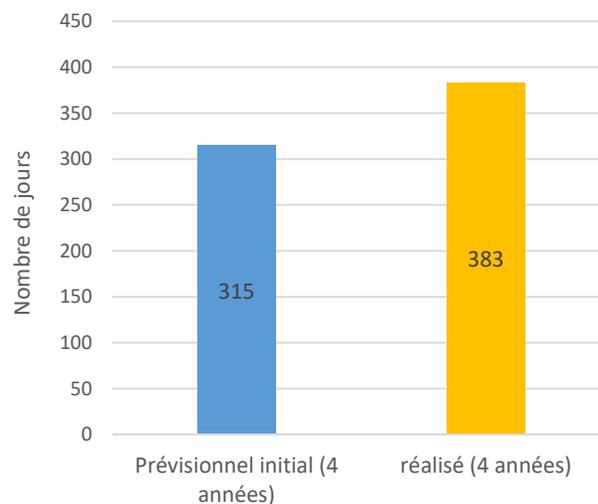
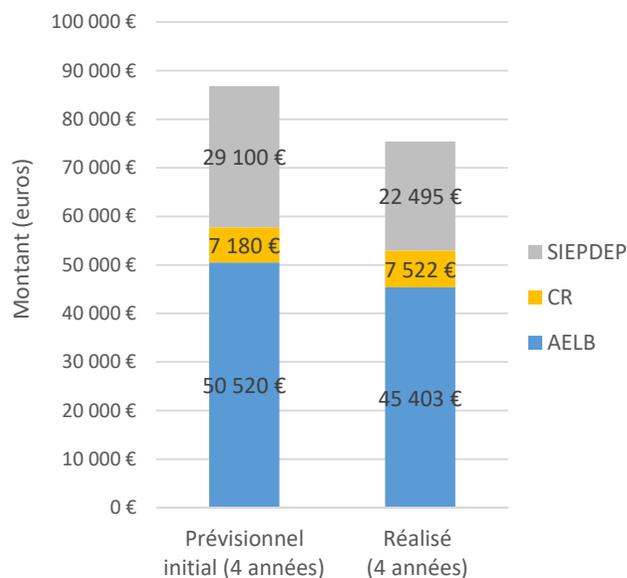
P2 – Mettre à disposition des herse étrilles dans les CUMA

### Objectifs (extrait de l'article 3 du contrat territorial 2016-2020)

A l'horizon 2020 :

a/ toucher 80 % de la SAU du bassin (les 95 fermes les plus importantes en surface) et générer des évolutions favorables à la qualité de la ressource en eau sur un minimum de 20 % de la SAU de chaque ferme engagée

b/ 20% de la SAU en AB



La plupart des actions de ce groupe bénéficient d'une bonne adhésion des agriculteurs et fonctionnent bien. La mutualisation à l'échelle départementale de certaines d'entre elles (T10, T12) permet une efficacité accrue.

Le temps d'animation nécessaire a été plus important que prévu, notamment pour la mise en place des actions à leur démarrage.

La dynamique de ces actions est proportionnelle à l'investissement technique et financier consenti.

Il convient de poursuivre toutes ces actions, en recadrant toutefois certaines (A1, T1, T11). Certains montants pourraient aussi être revalorisés (T12).

## SYNTHESE « GROUPE D' ACTIONS 2 - ETUDES ET FILIERES » 2016-2019

T3 - Evaluer la rentabilité et promouvoir les systèmes herbagers sur le BAC

T4 - Incorporer des prairies dans les systèmes grandes cultures

T6 - Mener une réflexion pour la mise en place d'une marque de territoire

T5: Développer une filière de sous-produits du tournesol (action sous maîtrise d'ouvrage OPA)

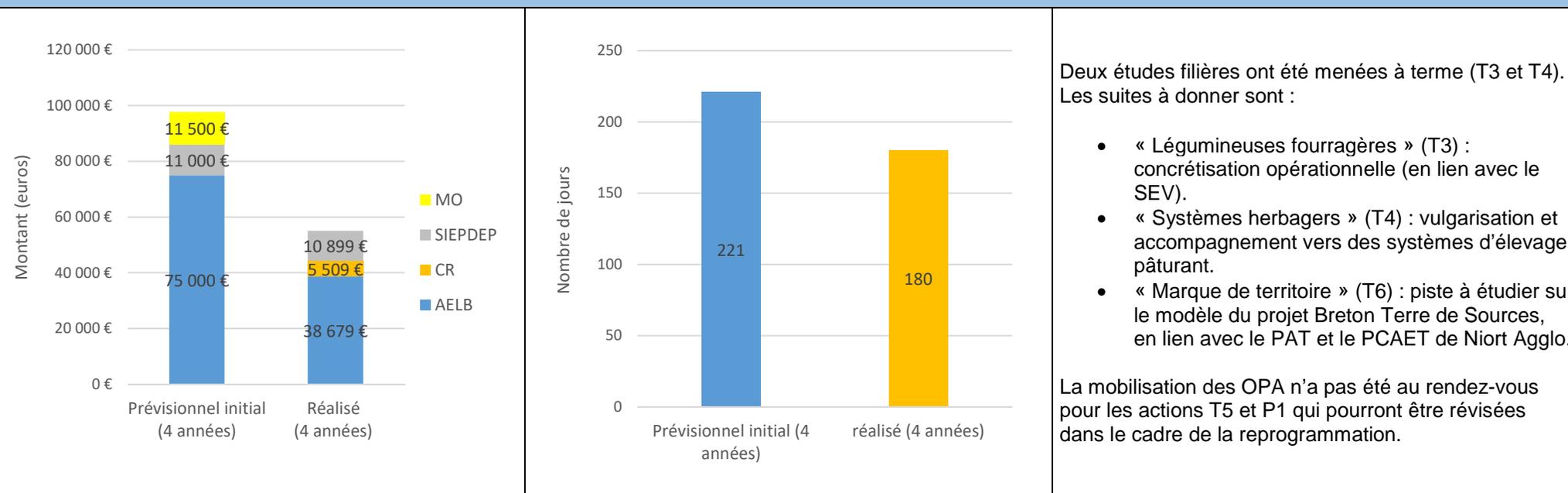
P1: Promouvoir l'utilisation de produits de bio-contrôle en agriculture conventionnelle (action sous maîtrise d'ouvrage OPA)

### Objectifs (extrait de l'article 3 du contrat territorial 2016-2020)

A l'horizon 2020 :

a/ toucher 80 % de la SAU du bassin (les 95 fermes les plus importantes en surface) et générer des évolutions favorables à la qualité de la ressource en eau sur un minimum de 20 % de la SAU de chaque ferme engagée

b/ 20% de la SAU en AB



## SYNTHESE « GROUPE D' ACTIONS 3 - DIAGNOSTIC ET ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL DES AGRICULTEURS » 2016-2019

T8A - Diagnostiquer individuellement les exploitants (diagnostic / projet) / Autonomie fourragère, grandes cultures ... (action sous maîtrise d'ouvrage OPA)

T8B - Accompagner individuellement les exploitants (accompagnement technique individuel) / Autonomie fourragère, grandes cultures ... (action sous maîtrise d'ouvrage OPA)

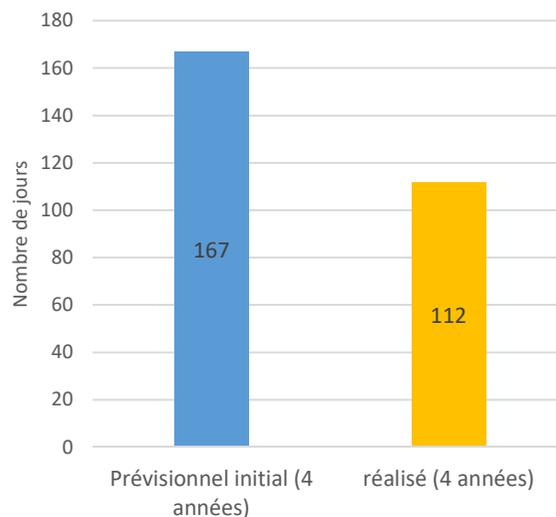
T7 - Compléter la formation des techniciens/conseillers des OPA en charge de l'accompagnement individuel

### Objectifs (extrait de l'article 3 du contrat territorial 2016-2020)

A l'horizon 2020 :

a/ toucher 80 % de la SAU du bassin (les 95 fermes les plus importantes en surface) et générer des évolutions favorables à la qualité de la ressource en eau sur un minimum de 20 % de la SAU de chaque ferme engagée

b/ 20% de la SAU en AB



Il s'agissait d'une des actions phares du contrat avec des montants alloués par l'AELB conséquents.

La mise en place de l'accompagnement individuel est difficile, notamment à cause de la faible mobilisation des OPA. Il est à noter que cette action fonctionne bien pour des changements de pratiques importants (système économe élevage, conversion à l'agriculture biologique...). Son contenu et son dimensionnement sont donc à revoir pour le prochain programme.

Cette difficulté est rencontrée sur l'ensemble des programmes Re-Sources en région. Le contenu et le fonctionnement de ces actions sont donc à revoir pour le prochain contrat, en tenant compte du contexte régional.

## SYNTHESE « GROUPE D' ACTIONS 4 - OUTILS FINANCIERS DU PDR (PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL) » 2016-2019

T9A - Accompagner les MAEC - mesure 10 du PDRR (mesures agroenvironnementales et climatiques)

T9B - Accompagner le PCAE - mesure 413 du PDRR (Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles)

T9C - Accompagner l'agroforesterie - mesures 441 et 8.2 (ex 222) du PDRR

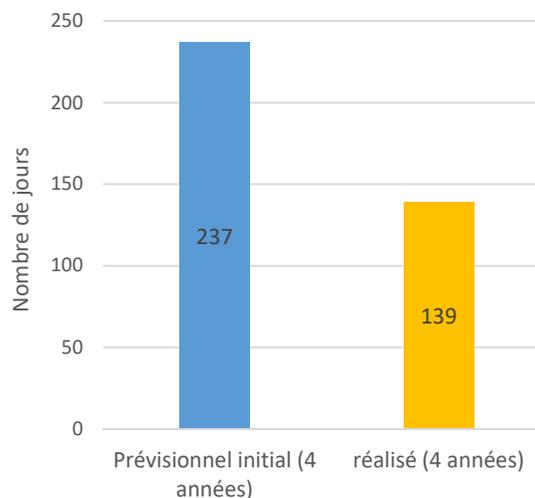
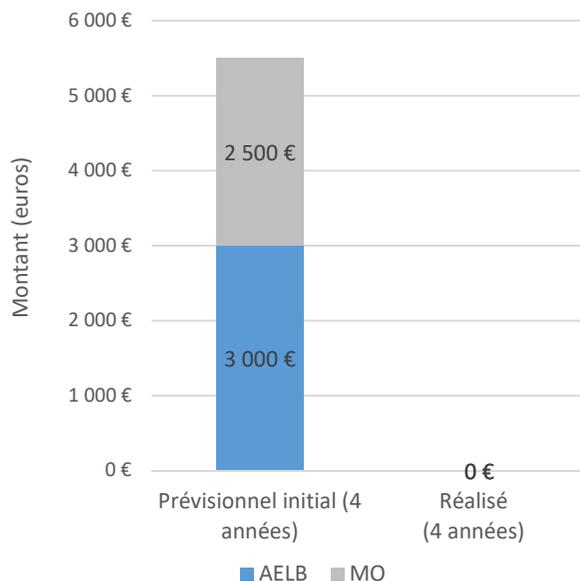
T9D - Accompagner l'agriculture biologique - mesure 11 du PDRR (action sous maîtrise d'ouvrage OPA)

### Objectifs (extrait de l'article 3 du contrat territorial 2016-2020)

A l'horizon 2020 :

a/ toucher 80 % de la SAU du bassin (les 95 fermes les plus importantes en surface) et générer des évolutions favorables à la qualité de la ressource en eau sur un minimum de 20 % de la SAU de chaque ferme engagée

b/ 20% de la SAU en AB



Il serait pertinent de caler les actions du futur contrat territorial sur les outils du PDR, sous réserve d'en connaître les modalités dans les temps, notamment pour prévoir le temps d'animation à y consacrer. Selon leurs futures modalités, l'accent pourra être mis sur les infrastructures agro-écologiques (IAE) et l'animation du dispositif adhoc. Les MAEC telles que celles de la période qui s'achèvent nécessitent de réelles améliorations dans leur gestion au niveau des services de l'Etat et de la Région, pour permettre une animation efficace et éviter les problèmes rencontrés sur certaines exploitations (qui décrédibilisent le dispositif et les animateurs associés).

L'évolution du premier pilier de la PAC, ainsi que les éventuels futurs Paiements pour Services Environnementaux (PSE) auront une incidence certaine sur ce groupe d'actions.

Le PDR devra permettre d'atteindre les objectifs régionaux NEOTERRA sur les aires de captages.

## SYNTHESE « GROUPE D' ACTIONS 5 - FONCIER » 2016-2019

T13: Mener une réflexion sur la maîtrise du foncier

**Objectif** : Préserver durablement la ressource en eau (voir objectifs « qualité d'eau » du contrat territorial 2016-2020)

Hectares acquis et localisation

**5 ha par an**

**0 hectares acquis**

Une réflexion et des échanges sur la maîtrise du foncier ont eu lieu tout au long du contrat, notamment avec le CD79. Le syndicat a également participé à plusieurs conférences et réunions sur cette thématique en 2016. Il est aussi intervenu auprès de la SAFER en 2018 lors de la mise en vente d'une ferme sur Granzay Gript/Saint Symphorien où le SIEPDEP anime depuis quelques années des MAE.

En 2017, la démarche ENS a été présentée durant le comité syndical du SIEPDEP (outil intéressant car il permet la préemption foncière pour la protection de l'eau). Mais il n'y a toujours pas d'avancement sur le zonage des ENS fin 2019.

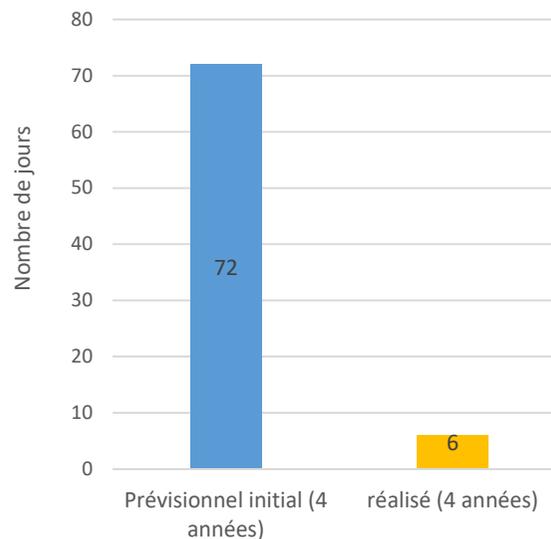
Il n'y a eu aucune acquisition de terrain durant le programme.

De possibles perspectives seront à étudier en interne à la CAN, en lien avec sa politique foncière, inhérente aux différentes compétences de l'Agglo.

## SYNTHESE « GROUPE D' ACTIONS 6 - AZUR » 2016-2019

- AZ1 - Définir des objectifs de rendement réalistes (action AZUR) (action sous maîtrise d'ouvrage OPA)
- AZ2 - Quantifier l'azote minéral dans le sol (action AZUR) (action sous maîtrise d'ouvrage OPA)
- AZ3 - Affiner le calcul de la dose d'azote (action AZUR) (action sous maîtrise d'ouvrage OPA)
- AZ4 - Piloter la fertilisation de manière dynamique (action AZUR) (action sous maîtrise d'ouvrage OPA)
- AZ5 - Tirer profit des couverts végétaux (action AZUR) (action sous maîtrise d'ouvrage OPA)
- AZ6 - Valoriser les produits organiques (action AZUR) (action sous maîtrise d'ouvrage OPA)

**Objectif : 90 % des exploitants du bassin engagés dans la démarche**

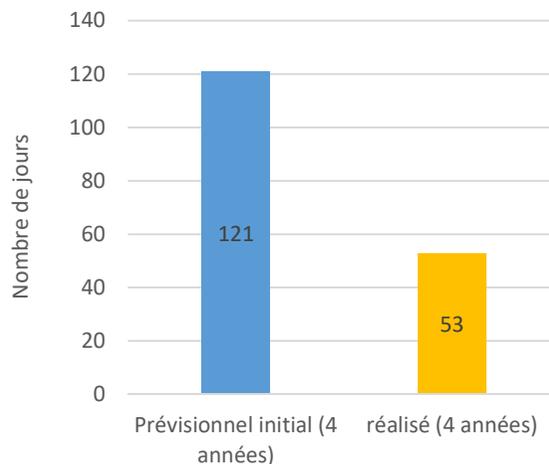
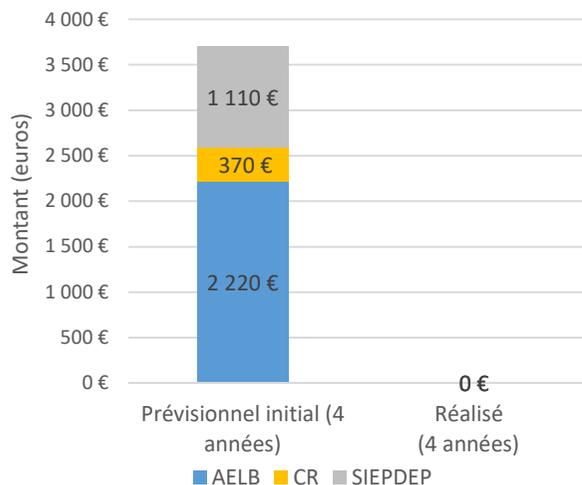


Malgré une communication / médiatisation importante au lancement du projet, aucune action du programme AZUR n'a été mise en œuvre par les 3 familles d'OPA (hormis une infime partie de l'action AZ5).

## SYNTHESE « GROUPE D' ACTIONS 7 - NON AGRICOLE » 2016-2019

- P3 - Organiser des journées d'échange techniques interbassins (zone non agricole) entre les communes (agents et élus) et leurs groupements (SIVOM, etc.)
- P4 - Organiser des "mini-démonstrations techniques" (non agricoles) sur le BAC ou en bordure
- P5 - Accompagner des groupes d'habitants pour limiter l'entretien chimique de leurs bordures de propriété
- P6 - Partager les objectifs de réduction des usages de produits phytosanitaires avec les gestionnaires de réseaux et d'infrastructures
- A3 - Mettre en œuvre des solutions en cas d'impact de l'assainissement sur la production d'eau potable
- T14 - Sécuriser les puits et forages du BAC

**Objectif :** Préserver durablement la ressource en eau (voir objectifs « qualité d'eau » du contrat territorial 2016-2020)



L'organisation de journées d'échanges techniques interbassins, ou encore de mini démos techniques sur le BAC n'est pas aisée, mais est pourtant efficace pour sensibiliser les communes sur les alternatives aux produits phytosanitaires. L'interdiction de traitement sur les espaces publics depuis le 01/01/2017 en fait des actions moins prioritaires mais toujours nécessaires.

Le lien avec les gestionnaires d'infrastructures est difficile à établir et doit être approfondi. Il en est de même pour les actions concernant l'assainissement et les puits et forages.

## SYNTHESE « GROUPE D' ACTIONS 8 – HYDROGEOLOGIE » 2016-2019

A4 - Réaliser des tests d'optimisation des pompages sur les captages AEP en vue de préserver la dénitrification naturelle

**Objectif** : Préserver durablement la ressource en eau (voir objectifs « qualité d'eau » du contrat territorial 2016-2020)

Teneur en nitrates des eaux brutes

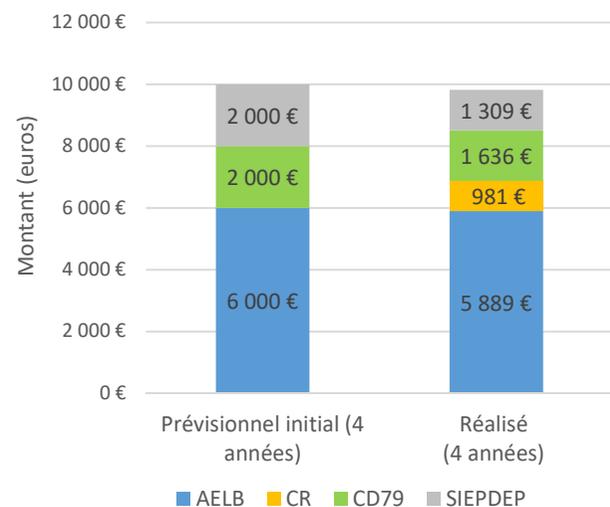
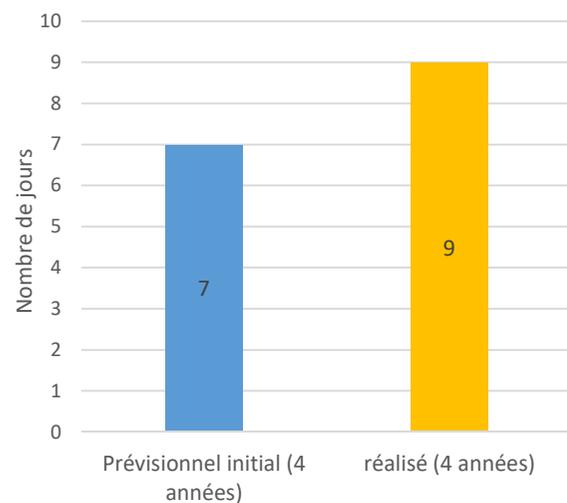
Cf. qualité d'eau

**Les tests d'optimisation de pompage sur les captages ont débuté au printemps 2017 et se sont terminés en avril 2018.** Les données ont été transférées, traitées et analysées par l'IIBSN en 2019.

Les résultats aboutissent au constat suivant : il existe peu de marges de manœuvre pour préserver la dénitrification naturelle par l'aménagement des cycles de production des captages AEP.

Au vu des conclusions de l'étude, il conviendra de communiquer auprès des acteurs locaux sur :

- les résultats mitigés de cette action (il n'existe pas de solution hydrogéologique "miracle" pour réduire les teneurs en nitrates aux captages AEP de la vallée de la Courance),
- la nécessité de persévérer dans les actions préventives visant à réduire les transferts d'azote de la surface vers la nappe d'eau souterraine.



Dépenses prévisionnelles 2020	
A4	0 €

## SYNTHESE « GROUPE D' ACTIONS 9 - COMMUNICATION » 2016-2019

COM1 - Organiser des rencontres élus - agriculteurs sur le thème de la protection de la ressource en eau

COM2 - Publier "la lettre aux habitants" annuellement

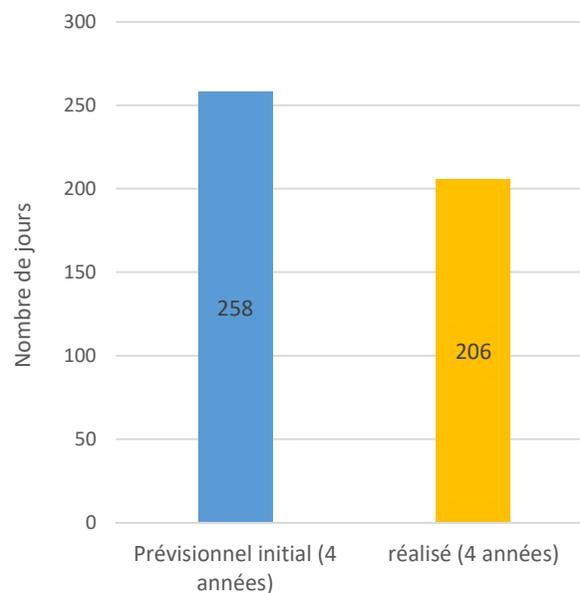
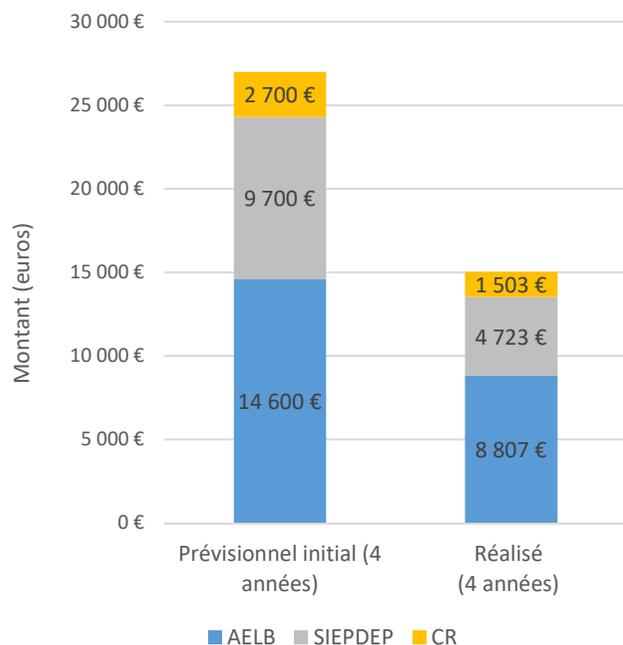
COM3 - Valoriser les innovations agricoles qui préservent la ressource en eau

COM5 - Accompagner des activités pédagogiques des écoles élémentaires et d'un collège du BAC et des lycées agricoles et horticoles hors BAC (mutualisation avec d'autres syndicats d'eau)

COM8: Participer à des manifestations locales sur le BAC avec le stand du SIEPDEP

COM9 - Organiser - participer à des manifestations locales (sans le stand du SIEPDEP) sur et hors BAC

**Objectif :** Préserver durablement la ressource en eau (voir objectifs « qualité d'eau » du contrat territorial 2016-2020)



**Réussites :** Les lettres aux habitants, les panneaux / jalons pour valoriser les pratiques respectueuses de la ressource en eau et la participation à des manifestations locale sur et hors du BAC → Bons moyens de sensibiliser un large public.

La mise en place de rencontres entre les élus et les agriculteurs est compliquée. Cette action est cependant pertinente et mérite d'être poursuivie.

Toutes les actions de communication doivent être adaptées suite à l'intégration à Niort Agglo. Perspectives nouvelles, en lien avec la communication développée par le SEV.

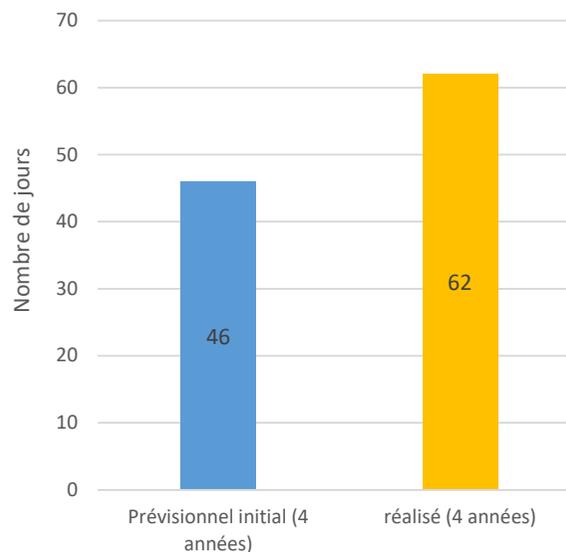
Les médias web et réseaux sociaux méritent d'être développés, notamment si les contraintes liées au COVID doivent se poursuivre, limitant les possibilités d'organisation de regroupements de personnes.

## SYNTHESE « GROUPE D' ACTIONS 10 - SUIVI QUALITE EAU » 2016-2019

S1: Suivi de la qualité des eaux sur le BAC - paramètre nitrates

S2: Suivi de la qualité des eaux des captages du SIEPDEP - paramètre pesticides

**Objectif** : Préserver durablement la ressource en eau (voir objectifs « qualité d'eau » du contrat territorial 2016-2020)



Cf. paragraphe qualité d'eau.

Ces actions sont très chronophages, notamment sur le volet nitrates. A titre d'illustration, les données qualité sont mises en forme chaque années sous 6 formats différents pour les diffuser à différents organismes, ce qui explique un temps d'animation plus conséquent que prévu.

Les actions de suivis de qualité d'eau sont à poursuivre voire à développer suivant les financements disponibles. Il serait notamment intéressant :

- d'augmenter le nombre de molécules émergentes recherchées (médicaments, perturbateurs endocriniens...) pour être plus complet sur les suivis de qualité d'eau.
- d'adapter au mieux les listes des molécules recherchées aux listes des molécules commercialisées sur le bassin (grâce notamment à la BNVD).

## SYNTHESE « GROUPE D' ACTIONS 11 - SUIVI EVALUATION » 2016-2019

S3 - Suivi - évaluation du programme Re-Sources 2016/2020

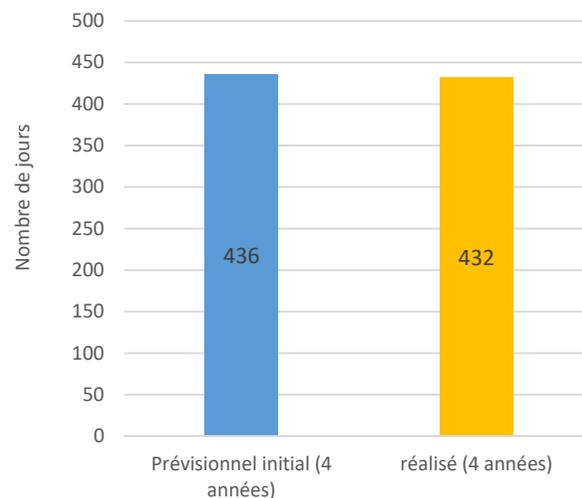
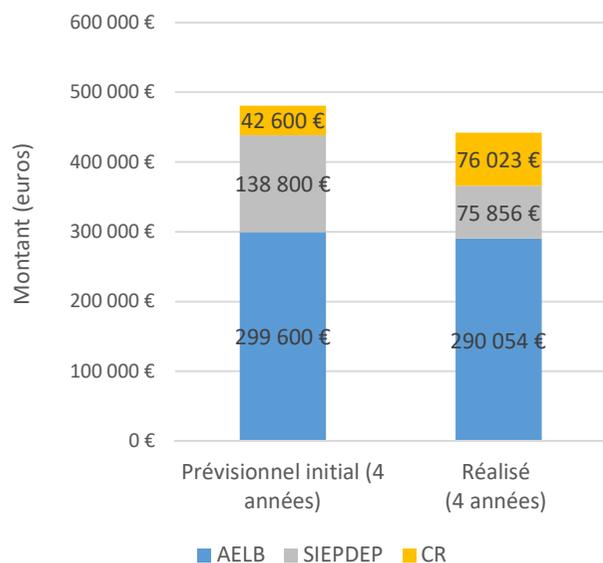
S4 - Participer au dispositif national site pilote "Eau et Bio"

S5 - Organiser et animer les instances de suivi et de pilotage du programme Re-Sources

S6 - Animer le programme Re-Sources

S7: Animer le volet agricole du programme Re-Sources

**Objectif** : Préserver durablement la ressource en eau (voir objectifs « qualité d'eau » du contrat territorial 2016-2020)



Pour le suivi et l'animation du programme : voir les réponses aux questions évaluatives. (Cf. rapport d'évaluation).

Signature de la charte d'engagement « Sites Pilotes Eau et Bio » du SIEPDEP aux côtés du SEV et de la FNAB début 2016. Plusieurs interventions et participations à des réunions ont eu lieu durant toute la durée du contrat et sont l'occasion d'échanges fructueux avec les autres sites. Il sera donc intéressant de poursuivre la participation pour la suite.

## SYNTHESE « GROUPE D' ACTIONS 12 – AFTERRRES 2050 » 2016-2019

S8 - Participer au dispositif régional "Co-Click'Eau"

**Objectif :** Préserver durablement la ressource en eau (voir objectifs « qualité d'eau » du contrat territorial 2016-2020)

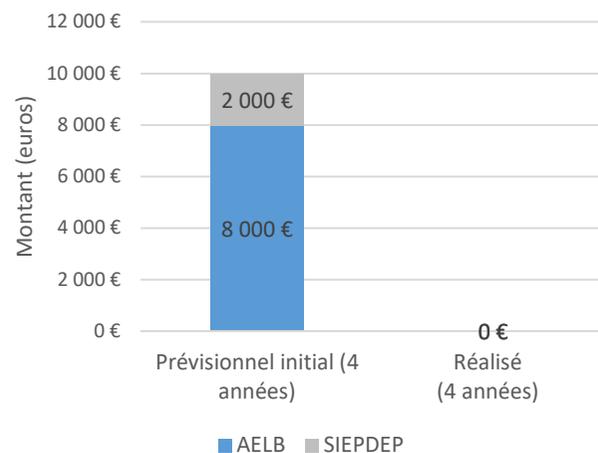
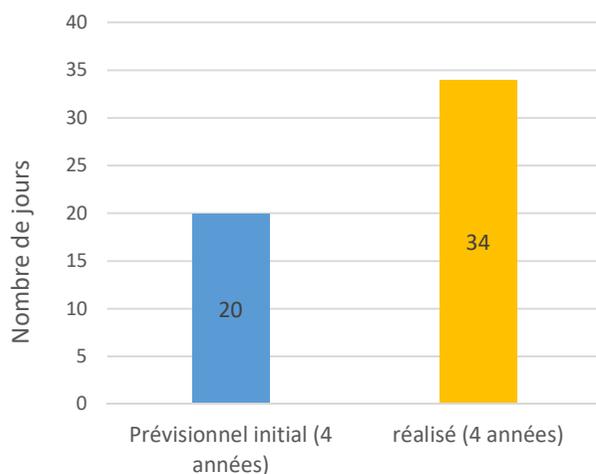
Indicateurs agricoles

Les partenaires potentiels ont tous décliné la proposition de participer à la mise en place du dispositif. **La réorientation de l'action vers l'outil AFTERRRE2050 proposée par la FNAB dans le cadre des sites pilotes eaux et bio a ainsi été choisie.** Il a pour but de proposer des scénarios agricoles en phase avec les attentes sociétales et environnementales.

**Il a été proposé par les animateurs de coordonner l'action avec le SEV et la ville de la Rochelle,** à l'échelon d'un vaste territoire 'bassin de vie' entre Niort et la Rochelle lors d'une réunion le 7 novembre 2018. Mais les modalités de ce partenariat n'ont pour l'heure pas encore abouti.

Il est difficile de mobiliser les partenaires techniques et politiques pour animer l'outil AFTERRRES2050 sur le Niortais.

(A noter : L'agglomération de la Rochelle s'engage dans la démarche en 2019).



	Dépenses prévisionnelles 2020
S8	0 €

## Bilan financier

Le poids des différents postes de dépenses effectuées dans le cadre du programme Re-Sources par le SIEPDEP de la Vallée de la Courance sur les années 2016-2019 est présenté ci-après.

Certaines actions n'étant à ce jour pas encore terminées, les chiffres relatifs à celles-ci sont estimés sur la base des devis signés (l'estimation devrait donc correspondre au montant réel).

De plus, certaines des subventions relatives au programme 2016-2020 n'ont pas encore été perçues à ce jour. Elles sont donc estimées sur la base des dépenses réalisées et des engagements des financeurs. Les montants réels ne devraient ainsi pas beaucoup différer des estimations.

Actions sous maîtrise d'ouvrage SIEPDEP		2016		2017		2018		2019	
		Prévisionnel	Réalisé	Prévisionnel	Réalisé	Prévisionnel	Réalisé	Prévisionnel	Réalisé
Dépenses du SIEPDEP	Accompagnement collectif agricole (A1, A2, T1, T2, T10, T11, T12, P2)	8 000 €	5 403 €	26 700 €	17 980 €	25 400 €	24 106 €	26 700 €	27 930 €
	Etudes et filières (T3, T4, T6)	0 €	0 €	55 000 €	55 087 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Diagnostic et accompagnement individuel des agriculteurs (T7)	2 500 €	1 456 €	0 €	0 €	2 500 €	0 €	0 €	0 €
	Outils financiers du PDR (T9A, T9B, T9C)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Foncier (T13)	0 €	0 €	20 000 €	0 €	20 000 €	0 €	20 000 €	0 €
	Actions non agricoles (P3, P4, P5, P6, A3, T14)	300 €	0 €	800 €	0 €	1 800 €	0 €	800 €	0 €
	Hydrogéologie (A4)	0 €	0 €	10 000 €	9 815 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Communication (COM1, COM2, COM3, COM5, COM8, COM9)	9 000 €	6 207 €	6 000 €	0 €	5 000 €	4 124 €	7 000 €	4 701 €
	Suivi qualité d'eau (S1, S2)	12 700 €	11 794 €	12 700 €	11 981 €	12 700 €	12 134 €	12 700 €	12 365 €
	Suivi évaluation (S3, S4, S5, S6, S7)	96 000 €	86 182 €	110 000 €	101 481 €	110 000 €	98 661 €	165 000 €	155 609 €
	AFTERRES 2050 (S8)	0 €	0 €	10 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Total des dépenses du SIEPDEP		128 500 €	111 042 €	251 200 €	196 344 €	177 400 €	139 025 €	232 200 €
		Total des dépenses prévisionnelles							789 300 €
		Total des dépenses réalisées							647 016 €
		Taux de réalisation							82%
Subventions perçues par le SIEPDEP	Financeurs	2016		2017		2018		2019	
	Agence de l'eau	67 660 €		127 112 €		88 831 €		134 776 €	
	Région	18 540 €		28 341 €		22 449 €		24 243 €	
	Département	0 €		1 636 €		0 €		0 €	
Total des subventions perçues par le SIEPDEP		86 200 €		157 089 €		111 280 €		159 019 €	
Autofinancement SIEPDEP		24 841 €		39 254 €		27 745 €		41 587 €	
		22%		20%		20%		21%	
Total programme 2016-2019 :									133 427 €
									21%
Coût SIEPDEP amené au m <sup>3</sup>	Volume délivré	1 124 104 m <sup>3</sup>		1 178 637 m <sup>3</sup>		1 141 935 m <sup>3</sup>		1 146 658 m <sup>3</sup>	
	Coût du programme Re-Sources ramené au m <sup>3</sup> délivré	0,022 €		0,033 €		0,024 €		0,036 €	
			Période 2016-2019						

Actions sous maîtrise d'ouvrage OPA		2016		2017		2018		2019	
		Prévisionnel	Réalisé	Prévisionnel	Réalisé	Prévisionnel	Réalisé	Prévisionnel	Réalisé
Dépenses sous Maîtrise d'Ouvrage OPA	Maitrise d'ouvrage AZUR (AZ1, AZ2, AZ3, AZ4, AZ5, AZ6)	67 100 €	0 €	67 100 €	0 €	67 100 €	0 €	67 100 €	0 €
	Maitrise d'ouvrage OPA hors AZUR (T5, T8A, T8B, T9D, P1)	35 750 €	0 €	109 250 €	13 500 €	104 250 €	33 000 €	128 250 €	0 €
	Total des dépenses sous Maîtrise d'Ouvrage OPA	102 850 €	0 €	176 350 €	13 500 €	171 350 €	33 000 €	195 350 €	0 €
		Total des dépenses prévisionnelles							645 900 €
	Total des dépenses réalisées							46 500 €	
	Taux de réalisation							7%	
Subventions perçues par les OPA	Financeurs	2016		2017		2018		2019	
	Agence de l'eau	0 €		9 900 €		25 200 €		0 €	
	Région	0 €		0 €		0 €		0 €	
	Département	0 €		0 €		0 €		0 €	
	Total des subventions perçues par les OPA	0 €		9 900 €		25 200 €		0 €	
	Total programme 2016-2019 :							35 100 €	
Autofinancement OPA		0 €		3 600 €		7 800 €		0 €	
				27%		24%			
	Total programme 2016-2019 :							11 400 €	
								25%	
Coût total du programme	Total des dépenses prévisionnelles							1 435 200 €	
	Total des dépenses réalisées							693 516 €	
Mesures Agro-Environnementales et Climatique (MAEC)	2016		2017		2018		2019		
	381 929 €		243 033 €		303 801 €		146 828 €		
Coût total (pour chaque année, le montant correspond à une somme engagée pour une durée de 5 ans)	Total							1 075 590 €	

Tableau 2 : Bilan économique du programme Re-Resources sur la période 2016-2019 pour le SIEPDEP

**Le coût total des actions sous maîtrise d'ouvrage SIEPDEP est de 647 016 €, dont 133 427 € d'autofinancement et 513 587 € de subventions (taux de réalisation par rapport au prévisionnel : 82%). A titre indicatif, le programme ReResources représente ainsi un coût moyen net ramené au m<sup>3</sup> délivré inférieur à 3 centimes d'euros (pour mémoire, le m<sup>3</sup> est vendu environ 2,75 €TTC à l'abonné du service). Ce coût moyen est similaire à celui relatif au contrat territorial 2010-2014.**

L'animation et l'évaluation du programme constitue la base des dépenses réalisées par le SIEPDEP de la Vallée de la Courance. Elle a représenté, sur les 4 années du contrat, une dépense totale de 441 933 €, dont 226 816 € pour l'animation générale, 160 117 € pour l'animation agricole et 55 000 € pour l'évaluation (ce dernier montant correspond à des dépenses engagées sur 2019 mais qui seront réellement dépensées durant 2020). Bien qu'importantes, ces dépenses sont inférieures à celles prévues dans le contrat (481 000 €).

La dépense pour l'accompagnement collectif des agriculteurs est également conséquente, avec un total de 75 419 €. Les actions du groupe « étude et filières » représente un coût total de 55 087 € et celui pour le suivi

de la qualité de l'eau de 48 264 €. La communication occupe une part moins importante du budget avec un total 15 032 €.

Le volet hydrogéologie a engendré peu de dépenses (9815 € sur la période 2016-2019).

En ce qui concerne les actions sous maîtrise d'ouvrage OPA, ces dernières ont totalisé un coût de 46 500 €, dont 11 400 € en autofinancement et 35 100 € de subventions perçues (taux de réalisation par rapport au prévisionnel : 7%). La totalité des dépenses concerne les actions du volet « Maitrise d'ouvrage OPA hors AZUR », notamment les actions de diagnostics et d'accompagnement individuel (T8A et T8B).

Le programme d'action, sur les quatre années du contrat, a ainsi représenté un montant total de 693 516 € sur les 1 435 200 € initialement prévus. Cette différence s'explique par des budgets conséquents initialement alloués à certaines actions qui n'ont pas été réalisées durant la période du contrat. C'est notamment le cas pour :

- Les actions AZUR ;
- Les diagnostics et accompagnements individuels sous maîtrise d'ouvrage OPA ;
- Le volet foncier

Le volet MAEC, qui constitue une dépense hors du programme, a représenté un coût total de 1 075 590 €.

Code Action	Intitulé fiche action	Coût action (€ HT)	Part financeurs (€ HT)				
			AELB	CRNA	CD79	Niort Agglo	Autres MO
Agri1	Accompagner collectivement les agriculteurs	87 900 €	43 950 €	5 400 €	- €	21 600 €	16 950 €
Agri2	Expérimenter des techniques agricoles innovantes (support pour actions collectives)	70 350 €	28 875 €	6 405 €	- €	31 920 €	3 150 €
Agri3	Développer / réaliser des études et projets de recherche-action dans le domaine agricole	42 500 €	21 250 €	3 950 €	- €	15 800 €	1 500 €
Agri4	Diagnostiquer et accompagner individuellement les exploitations agricoles	119 700 €	72 450 €	- €	- €	- €	47 250 €
Agri5	Animer les outils MAEC, PCAE, PSE du PDR / PAC	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Fil1	Construire un partenariat fort et durable avec les OPA du territoire	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Fil2	Accompagner le développement de filières agricoles favorables à la qualité de l'eau	22 500 €	11 250 €	1 500 €	- €	9 750 €	- €
Fil3	Mettre en œuvre une démarche type Terres de Sources®	50 000 €	25 000 €	5 000 €	- €	20 000 €	- €
Mpna1	Accompagner les utilisateurs non-agricoles à stopper/réduire l'utilisation de pesticides et autres micropolluants	9 000 €	5 400 €	900 €	- €	2 700 €	- €
Mpna2	Limiter le transfert de micropolluants non agricoles vers la ressource en eau	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Pays1	Créer et animer un observatoire des infrastructures agro-écologiques (IAE) sur les	22 000 €	11 000 €	2 200 €	- €	8 800 €	- €
Pays2	Développer et / ou restaurer des infrastructures agro-écologiques (IAE)	12 000 €	- €	- €	- €	12 000 €	- €
Fon1	Définir une stratégie foncière sur le BAC de la Courance	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Com1	Développer des outils de communication sur le programme	18 500 €	5 100 €	3 700 €	- €	9 700 €	- €
Com2	Créer un lieu dédié à l'enjeu eau (type Maison de l'Eau)	36 000 €	- €	- €	- €	36 000 €	- €
Int1	Sensibiliser les collectivités locales et diverses autres instances à la préservation de la qualité de l'eau	3 000 €	1 800 €	600 €	- €	600 €	- €
Int2	Sensibiliser les scolaires et étudiants à la préservation de la qualité de l'eau	28 500 €	17 100 €	5 700 €	- €	5 700 €	- €
Int3	Organiser et participer à des événements publics	8 000 €	4 800 €	1 600 €	- €	1 600 €	- €
Obs1	Analyser la qualité de l'eau des captages (paramètres nitrates, pesticides et autres micropolluants)	55 008 €	27 504 €	5 501 €	- €	22 003 €	- €
Obs2	Analyser la qualité de l'eau en divers points du BAC (paramètres nitrates)	13 680 €	6 840 €	1 368 €	- €	5 472 €	- €
Obs3	Expertiser les données issues des analyses pesticides et autres micropolluants	5 000 €	2 500 €	- €	1 000 €	1 500 €	- €
RetD1	Créer et animer un observatoire des couverts végétaux	37 500 €	18 750 €	3 750 €	- €	15 000 €	- €
RetD2	Faire valoir les BAC auprès des instituts de recherche publique et des réseaux	- €	- €	- €	- €	- €	- €
RetD3	Réaliser des études permettant une meilleure compréhension du fonctionnement	40 000 €	15 000 €	4 000 €	8 000 €	13 000 €	- €
Fin1	Accompagner les porteurs de projets favorables à la qualité de l'eau (du territoire ou multi-bassins) à obtenir des financements	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Anim1	Animer le programme Re-Sources	330 000 €	198 000 €	66 000 €	- €	66 000 €	- €
Anim2	Suivre et évaluer le programme Re-Sources	5 000 €	3 500 €	500 €	- €	1 000 €	- €
<b>TOTAL</b>		<b>1 016 138 €</b>	<b>495 869 €</b>	<b>118 074 €</b>	<b>9 000 €</b>	<b>324 345 €</b>	<b>68 850 €</b>

## Echéancier prévisionnel d'engagement des aides de l'agence

Désignation des actions	Maître d'ouvrage	Dépense retenue par l'agence (€)	Subvention de l'agence		Echéancier d'engagement (€)		
			Taux*	Montant d'aide prévisionnelle de l'agence (€)	Année 2022	Année 2023	Année 2024
1801 10 - Etudes et bilans des actions CT	CAN	119 500	50%	59 750	54 750	0	5 000
1801 11 – Etudes des filières innovantes	CAN	7 500	50%	3 750	0	0	3 750
1801 13 - Diagnostics d'exploitations CT	OPA	63 000	70%	44 100	14 700	14 700	14 700
1801 34 - Accompagnement agriculteurs (CT)	CAN et OPA	239 850	50%	119 925	36 825	39 975	43 125
1801 30 – Animation thématique (CT)	CAN	165 000	60%	99 000	33 000	33 000	33 000
2902 30 - Animation générale, communication (CT)	CAN	225 000	60%	135 000	45 000	45 000	45 000
3201 62 - Mesures de la qualité (CT)	CAN	68 688	50%	34 344	11 448	11 448	11 448
		888 538		495 869	195 723	144 123	156 023

*\*Les taux appliqués sont ceux résultant de l'application des modalités du XI<sup>ème</sup> programme et à l'adaptation au plan de financement prévisionnel*

**Agri1**

*Axe stratégique*  
Agriculteurs et systèmes

**Accompagner collectivement les agriculteurs**



Nitrates  
Pesticides



Réduire les intrants  
Limiter les transferts



Niort Agglo



Agriculteurs

**Objectifs**

-50% d'usage de produits phyto / -100% S-Metolachlore / 100% des sols couverts en interculture / 66% de la SAU sous label (AB, ACS, HVE 3, Terres de Sources) dont 25% minimum en AB / Maintien des surfaces en herbe/+35% de surfaces en plantes riches en protéines

**Résumé**

Organiser des journées techniques agricoles et participer à l'animation de groupes techniques d'agriculteurs (poursuite des groupes existants dans le précédent contrat, partenariat avec les OPA qui animent des groupes sur le territoire)

**Description**

A/ Organiser (ou co-organiser) des journées/démonstrations techniques agricoles : Rendez-vous des Couverts Végétaux 79, journées inter-bassins "du bio dans les tuyaux", caravane de démonstrations FDCUMA, plate-formes expérimentales, etc. pour les agriculteurs.  
**Prestations experts, matériels : 8000€/an**

B/ Participer à l'animation de groupes techniques d'agriculteurs :  
- Continuer la co-animation des groupes existants issus des précédents CT ReSources (Grandes Cultures Bio, Elevage autonomie fourragère).  
- Se mettre en lien avec les groupes existants animés par les OPA sur le BAC (GEDA, Ferme30000, CIVAM, etc) pour favoriser l'intégration de l'enjeu eau dans leurs démarches collectives.  
- Encourager la création de nouveaux groupes (exemples : luzerne/légumineuses fourragères, élevage à l'herbe/systèmes pâturants, atelier mécanique, simplification du travail du sol). Notion d'incubateur d'innovations à développer (voir avec Niort Tech et l'ESS).  
**Prestations experts : 10000€/an**

C/Suivi d'un réseau de parcelles de couverts d'inter-culture courtes (suivi des parcelles, pesée de biomasse, réunion bout de champs, rédaction de bilans annuels et pluri-annuels) / 15 agriculteurs répartis sur les bassins Vivier et Courance avec un panel de modalités de semis (semis direct/semis à la volée sous couvert ...).  
**Maîtrise d'ouvrage CA 79: 5000€ /an**

D/ Accompagnement collectif autour des couverts et de la haie :  
- Organisation d'un "Rendez-vous des couverts" (Plateforme , vitrine),  
- Réalisation de diagnostics "haie" puis animation de journées collectives sur les sites diagnostiqués  
**Maîtrise d'ouvrage Fédération de Chasse 79 : 6300€/an**

**PLAN DE FINANCEMENT**

**PREVISIONNEL ANIMATION**

	ss-actions :					Total	PREVISIONNEL ANIMATION			
	A	B	C	D			Total			
<b>Coût</b>	<b>MO :</b>	<b>Niort Agglo</b>	<b>Niort Agglo</b>	<b>CA79</b>	<b>FDChasse</b>	<b>Total</b>	<b>Nb de jours animation</b>	<b>Anim.</b>	<b>AnimGén</b>	<b>AnimAgri</b>
	2022	8 000 €	10 000 €	5 000 €	6 300 €	<b>29 300 €</b>		2022	0 j	30 j
	2023	8 000 €	10 000 €	5 000 €	6 300 €	<b>29 300 €</b>		2023	0 j	21 j
	2024	8 000 €	10 000 €	5 000 €	6 300 €	<b>29 300 €</b>		2024	0 j	21 j
	<b>ss-total 1</b>	<b>24 000 €</b>	<b>30 000 €</b>	<b>15 000 €</b>	<b>18 900 €</b>	<b>87 900 €</b>		<b>ss-total 1</b>	<b>0 j</b>	<b>72 j</b>
	2025	8 000 €	10 000 €	5 000 €	6 300 €	<b>29 300 €</b>		2025	0 j	30 j
	2026	8 000 €	10 000 €	5 000 €	6 300 €	<b>29 300 €</b>		2026	0 j	30 j
	2027	8 000 €	10 000 €	5 000 €	6 300 €	<b>29 300 €</b>		2027	0 j	21 j
	<b>ss-total 2</b>	<b>24 000 €</b>	<b>30 000 €</b>	<b>15 000 €</b>	<b>18 900 €</b>	<b>87 900 €</b>		<b>ss-total 2</b>	<b>0 j</b>	<b>81 j</b>
	<b>Total</b>	<b>48 000 €</b>	<b>60 000 €</b>	<b>30 000 €</b>	<b>37 800 €</b>	<b>175 800 €</b>		<b>Total</b>	<b>0 j</b>	<b>153 j</b>
<b>Financeurs et taux de financement</b>	<b>AELB</b>	50%	50%	50%	50%	50%		<b>SUIVI DE L'ACTION</b>		
		24 000 €	30 000 €	15 000 €	18 900 €	<b>87 900 €</b>		<b>Indicateurs</b>	<b>Objectif CT</b>	
	<b>CRNA</b>	10%	10%	0%	0%	6%		nb de journées techniques	21	
		4 800 €	6 000 €	- €	- €	<b>10 800 €</b>		nb de groupes techniques suivis	4	
	<b>CD79</b>	0%	0%	0%	0%	0%				
		- €	- €	- €	- €	- €				
	<b>Niort Agglo</b>	40%	40%	0%	0%	25%				
	19 200 €	24 000 €	- €	- €	<b>43 200 €</b>					
<b>Autres MO</b>	0%	0%	50%	50%	19%					
	- €	- €	15 000 €	18 900 €	<b>33 900 €</b>					
<b>Total</b>	100%	100%	100%	100%	100%					
	48 000 €	60 000 €	30 000 €	37 800 €	175 800 €					

**Agri2**

*Axe stratégique*  
Agriculteurs et systèmes

## Expérimenter des techniques agricoles innovantes (support pour actions collectives)



Nitrates  
Pesticides



Réduire les intrants  
Limiter les transferts



Niort Agglo



Agriculteurs

**Objectifs**

-50% d'usage de produits phyto / -100% S-Metolchlore / 100% des sols couverts en interculture / 66% de la SAU sous label (AB, ACS, HVE 3, Terres de Sources) dont 25% minimum en AB / Maintien des surfaces en herbe/+35% de surfaces en plantes riches en protéines

**Résumé**

Expérimenter des dispositifs visant une couverture permanente des sols, la mise en place de cultures associées et l'utilisation d'outils mécaniques à faible impact sur le sol (semis direct, rouleaux destructeurs de couverts végétaux, roto étrille, etc.).

**Description**

Proposer ou mettre en oeuvre des techniques agro-écologiques favorables à la qualité de l'eau, et expérimenter la couverture permanente des sols (support pour les actions collectives agricoles : fiche Agri1). Compte-tenu du caractère multi-enjeu (qualité de l'eau, séquestration carbone, biodiversité, ...) de ces techniques, un lien sera établi avec les Plans Climat Air Energie (PCAET) déployés sur le territoire.

A/ Mettre à disposition du matériel via le réseau CUMA pour expérimenter : semis direct, Strip-Till, désherbage mécanique ("binage sans grattage" Roll'n'sem, orbis), triage, destruction des couverts (rouleau ou matériel pâturage mobile). Accompagner les utilisateurs et évaluer leur satisfaction en fin de campagne, puis les accompagner vers un éventuel achat.

**Location matériel, prestation experts : 8000€/an**

B/Proposer une prestation de semis et semences de couverts végétaux estivaux (successions céréales/céréales, protéagineux/céréales). Une convention sera établie avec chaque agriculteur-expérimentateur (cahier des charges et accueil de public : Une partie des parcelles implantées seront le support de journées de démonstration techniques et autres actions collectives). Pour chacune des parcelles : collecte des itinéraires techniques, suivi photographique et pesée de biomasse dans le cadre de AGR13. Une analyse et un bilan annuel de l'expérimentation sera effectué. (90ha/an)

**Prestation CUMA/ETA : 9150€/an.**

C/ Mettre à disposition des semences pour la couverture permanente et/ou sous couverts et/ou les cultures associées : avec convention / cahier des charges (notamment lotier, luzerne, minette, sainfoin, serradelle, trèfle blanc, hybride, violet, ...). Accompagner les exploitants et évaluer l'efficacité de l'action. Une partie des parcelles implantées seront le support de journées de démonstration techniques et autres actions collectives.

**Fourniture semences, prestation experts : 4200€/an**

D/ Animer l'opération "Sors tes couverts" : fourniture de semences et implantation de couverts (5ha chez 5 agriculteurs pendant 2 années consécutives).

**Maitrise d'ouvrage Fédération de Chasse 79 : 2100€/an**

**PLAN DE FINANCEMENT**

**PREVISIONNEL ANIMATION**

ss-actions :	PLAN DE FINANCEMENT					Total	PREVISIONNEL ANIMATION		
	A	B	C	D	Anim.		Total		
<b>MO :</b>	<b>Niort Agglo</b>	<b>Niort Agglo</b>	<b>Niort Agglo</b>	<b>FDChasse</b>	<b>Total</b>	<b>Nb de jours animation</b>	<b>Anim.</b>	<b>AnimGén</b>	<b>AnimAgri</b>
2022	8 000 €	9 150 €	4 200 €	2 100 €	23 450 €		2022	0 j	45 j
2023	8 000 €	9 150 €	4 200 €	2 100 €	23 450 €		2023	0 j	35 j
2024	8 000 €	9 150 €	4 200 €	2 100 €	23 450 €		2024	0 j	35 j
<b>ss-total 1</b>	<b>24 000 €</b>	<b>27 450 €</b>	<b>12 600 €</b>	<b>6 300 €</b>	<b>70 350 €</b>		<b>ss-total 1</b>	<b>0 j</b>	<b>115 j</b>
2025	8 000 €	9 150 €	4 200 €	2 100 €	23 450 €		2025	0 j	35 j
2026	8 000 €	9 150 €	4 200 €	2 100 €	23 450 €		2026	0 j	35 j
2027	8 000 €	9 150 €	4 200 €	2 100 €	23 450 €		2027	0 j	35 j
<b>ss-total 2</b>	<b>24 000 €</b>	<b>27 450 €</b>	<b>12 600 €</b>	<b>6 300 €</b>	<b>70 350 €</b>		<b>ss-total 2</b>	<b>0 j</b>	<b>105 j</b>
<b>Total</b>	<b>48 000 €</b>	<b>54 900 €</b>	<b>25 200 €</b>	<b>12 600 €</b>	<b>140 700 €</b>		<b>Total</b>	<b>0 j</b>	<b>220 j</b>

Financiers et taux de financement	PLAN DE FINANCEMENT					Total
	A	B	C	D	Total	
<b>AELB</b>	50%	50%	0%	50%	<b>41%</b>	
	24 000 €	27 450 €	- €	6 300 €	57 750 €	
<b>CRNA</b>	10%	10%	10%	0%	<b>9%</b>	
	4 800 €	5 490 €	2 520 €	- €	12 810 €	
<b>CD79</b>	0%	0%	0%	0%	<b>0%</b>	
	- €	- €	- €	- €	- €	
<b>Niort Agglo</b>	40%	40%	90%	0%	<b>45%</b>	
	19 200 €	21 960 €	22 680 €	- €	63 840 €	
<b>Autres MO</b>	0%	0%	0%	50%	<b>4%</b>	
	- €	- €	- €	6 300 €	6 300 €	
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	
	48 000 €	54 900 €	25 200 €	12 600 €	140 700 €	

<b>SUIVI DE L'ACTION</b>		
Indicateurs	Objectif CT	
Nb de matériels mis à disposition	6	
Surfaces expérimentées en interculture courte (en ha)	540	
Surfaces expérimentées en semis sous couverts, cultures associées et couverts permanents (en ha)	400	
Surface "Sors tes couverts"	150	

**Agri3** *Axe stratégique* **Développer / réaliser des études et projets de recherche-action dans le domaine agricole** **+++**  
Agriculteurs et systèmes

Nitrates Pesticides	Réduire les intrants Limiter les transferts	Niort Agglo	Agriculteurs
------------------------	--	-------------	--------------

**Objectifs** -50% d'usage de produits phyto / -100% S-Metolachlore / 100% des sols couverts en interculture / 66% de la SAU sous label (AB, ACS, HVE 3, Terres de Sources) dont 25% minimum en AB / Maintien des surfaces en herbe/+35% de surfaces en plantes riches en protéines

**Résumé** Encourager l'utilisation des outils de détermination et d'évaluation des couverts végétaux, poursuivre l'étude de promotion des systèmes herbagers avec éleveurs sans terre, mettre en place une plate-forme numérique d'échange paille/fumier...

**Description**

A/ Dans une stratégie sur la thématique des couverts végétaux en lien avec l'action Agri2, promouvoir une bonne gestion des couverts végétaux et encourager l'utilisation de l'outil d'aide au choix des couverts d'intercultures. Expérimenter l'outil MERCI2 afin d'évaluer l'efficacité des couverts végétaux sur un échantillon important du territoire (entre 50 et 100 parcelles) :

- A1: prélèvements de couverts végétaux / analyse MERCI  
**Prestation / Partenariats étudiants, agriculteurs : 6500€/an**
- A2: capitalisation des données / vulgarisation et diffusion des données.  
**Maitrise d'ouvrage CA 79 : 1000 €/an**

Compte-tenu du caractère multi-enjeu (qualité de l'eau, séquestration carbone, biodiversité, ...) de cette thématique, un lien sera établi avec les Plans Climat Air Energie (PCAET) déployés sur le territoire.

B/PATURAGE DES COUVERTS (ex: "berger sans terre", partenariat éleveur/céréalier, etc.)  
Etudier l'opportunité et la faisabilité technico-économique de rapprocher éleveurs et céréaliers pour l'exploitation des couverts végétaux par le pâturage. En effet, quelques exemples montrent l'efficacité de ces pratiques. Un réel potentiel de développement existe sur les zones de plaine. Cette synergie a pour objectif d'encourager les céréaliers vers la réussite techniques des couverts végétaux tout en proposant des ressources alimentaires fourragères pour l'élevage. Cette étude devra aboutir à la mise en place effective de conventions de mise à disposition de parcelles de céréaliers à des éleveurs.  
**Prestation d'étude : 20 000€**

PLAN DE FINANCEMENT					PREVISIONNEL ANIMATION			
ss-actions :	A1	A2	B	Total	Nb de jours animation	Total		
	MO :	Niort Agglo	CA 79			Niort Agglo	Anim.	AnimGén
Coût	2022	6 500 €	1 000 €	20 000 €	Nb de jours animation	2022	0 j	30 j
	2023	6 500 €	1 000 €	20 000 €		2023	0 j	25 j
	2024	6 500 €	1 000 €	20 000 €		2024	0 j	15 j
	<b>ss-total 1</b>	<b>19 500 €</b>	<b>3 000 €</b>	<b>20 000 €</b>		<b>ss-total 1</b>	<b>0 j</b>	<b>70 j</b>
	2025	6 500 €	1 000 €	20 000 €		2025	0 j	15 j
	2026	6 500 €	1 000 €	20 000 €		2026	0 j	15 j
	2027	6 500 €	1 000 €	20 000 €		2027	0 j	15 j
	<b>ss-total 2</b>	<b>19 500 €</b>	<b>3 000 €</b>	<b>- €</b>		<b>ss-total 2</b>	<b>0 j</b>	<b>45 j</b>
	<b>Total</b>	<b>39 000 €</b>	<b>6 000 €</b>	<b>20 000 €</b>		<b>Total</b>	<b>0 j</b>	<b>115 j</b>

Financiers et taux de financement	PLAN DE FINANCEMENT			
	AELB	CRNA	CD79	Niort Agglo
	50%	10%	0%	40%
	19 500 €	3 900 €	- €	15 600 €
	50%	0%	0%	0%
	3 000 €	- €	- €	- €
	50%	40%	0%	10%
	3 000 €	8 000 €	- €	3 000 €
	100%	100%	100%	100%
<b>Total</b>	<b>39 000 €</b>	<b>6 000 €</b>	<b>20 000 €</b>	<b>65 000 €</b>

SUIVI DE L'ACTION	
Indicateurs	Objectif CT
nb parcelles suivies avec MERCI2	300
nb études réalisées	1

**Agri4**

*Axe stratégique*  
Agriculteurs et systèmes

## Diagnostiquer et accompagner individuellement les exploitations agricoles



Nitrates  
Pesticides



Réduire les intrants  
Limiter les transferts



OPA



Agriculteurs

**Objectifs**

-50% d'usage de produits phyto / -100% S-Metolachlore / 100% des sols couverts en interculture / 66% de la SAU sous label (AB, ACS, HVE 3, Terres de Sources) dont 25% minimum en AB / Maintien des surfaces en herbe/+35% de surfaces en plantes riches en protéines

**Résumé**

Proposer des diagnostics individuels d'exploitations, études complémentaires et accompagnements techniques individuels aux agriculteurs (maîtrise d'ouvrage par les OPA)

**Description**

A/ Réaliser des diagnostics d'exploitation pour dresser l'état des lieux des pratiques et de leur impact afin d'établir un projet d'exploitation vertueux pour la qualité de l'eau du territoire. Les diagnostics éligibles devront à minima intégrer les items définis par les financeurs.

**Maitrise d'ouvrage OPA : 12 600 €/an**

B/ Réaliser des simulations technico-socio-économiques pour valider les projets des exploitations s'engageant dans un changement de système vertueux pour la qualité de l'eau du territoire. Les simulations technico-socio-économiques éligibles devront à minima intégrer les items définis par les financeurs.

**Maitrise d'ouvrage OPA : 8 400 €/an**

C/ Réaliser des accompagnements techniques spécifiques auprès des exploitations engagées dans un projet d'exploitation vertueux pour la qualité de l'eau du territoire. 10 accompagnements en 2022 et 5 nouveaux accompagnements chaque année. Les accompagnements techniques spécifiques éligibles devront à minima intégrer les items définis par les financeurs.

**Maitrise d'ouvrage OPA : 1 260 €/ accompagnement individuel annuel**

**PLAN DE FINANCEMENT**

**PREVISIONNEL ANIMATION**

	ss-actions :				Total		Total		
	MO :	A	B	C			Anim.	AnimGén	AnimAgri
Coût	2022	12 600 €	8 400 €	12 600 €	33 600 €	Nb de jours animation	2022	0 j	9 j
	2023	12 600 €	8 400 €	18 900 €	39 900 €		2023	0 j	9 j
	2024	12 600 €	8 400 €	25 200 €	46 200 €		2024	0 j	9 j
	<b>ss-total 1</b>	<b>37 800 €</b>	<b>25 200 €</b>	<b>56 700 €</b>	<b>119 700 €</b>		<b>ss-total 1</b>	<b>0 j</b>	<b>27 j</b>
	2025	12 600 €	8 400 €	31 500 €	52 500 €		2025	0 j	9 j
	2026	12 600 €	8 400 €	37 800 €	58 800 €		2026	0 j	9 j
	2027	12 600 €	8 400 €	44 100 €	65 100 €		2027	0 j	9 j
	<b>ss-total 2</b>	<b>37 800 €</b>	<b>25 200 €</b>	<b>113 400 €</b>	<b>176 400 €</b>		<b>ss-total 2</b>	<b>0 j</b>	<b>27 j</b>
	<b>Total</b>	<b>75 600 €</b>	<b>50 400 €</b>	<b>170 100 €</b>	<b>296 100 €</b>		<b>Total</b>	<b>0 j</b>	<b>54 j</b>

Financiers et taux de financement	%				%
	AELB	CRNA	CD79	Niort Agglo	
	70%	70%	50%		59%
	52 920 €	35 280 €	85 050 €		173 250 €
	0%	0%	0%		0%
	- €	- €	- €		- €
	0%	0%	0%		0%
	- €	- €	- €		- €
	30%	30%	50%		41%
	22 680 €	15 120 €	85 050 €		122 850 €
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>		<b>100%</b>
	<b>75 600 €</b>	<b>50 400 €</b>	<b>170 100 €</b>		<b>296 100 €</b>

SUIVI DE L'ACTION	
Indicateurs	Objectif CT
nb de diagnostics réalisés	60
nb de projets d'agriculteurs réalisés	35
nb de simulation technico- économiques	60

**Agri5** *Axe stratégique* **Animer les outils MAEC, PCAE, PSE du PDR / PAC** **+++**  
Agriculteurs et systèmes

Nitrates Pesticides	Réduire les intrants Limiter les transferts	Niort Agglo	Agriculteurs
------------------------	--	-------------	--------------

**Objectifs** -50% d'usage de produits phyto / -100% S-Metolachlore / 100% des sols couverts en interculture / 66% de la SAU sous label (AB, ACS, HVE 3, Terres de Sources) dont 25% minimum en AB / Maintien des surfaces en herbe/+35% de surfaces en plantes riches en protéines

**Résumé** Animer les outils MAEC, PCAE, PSE du Programme de Développement Rural et de la future Politique Agricole Commune (triple enjeu : eau-biodiversité-climat)

**Description**

A/Co-construire le Projet Agro-Environnemental et animer le dispositif auprès des exploitants sur le territoire Plaine et Vallées Niort Sud-Est (réalisation des diagnostics préalables à la contractualisation de MAEC par l'équipe d'animation du PAEC)

B/Promouvoir les différents outils régionaux, nationaux et européens de développement agro-écologiques (PCAE, PSE, etc.) et accompagner les exploitants dans leur réponse aux appels à projet.

PLAN DE FINANCEMENT					PREVISIONNEL ANIMATION		
ss-actions :	A	B	Total	Nb de jours animation	Total		
	MO :	Niort Agglo			Niort Agglo	Anim.	AnimGén
Coût	2022				2022	0 j	8 j
	2023				2023	0 j	28 j
	2024				2024	0 j	21 j
	<b>ss-total 1</b>	- €	- €		<b>ss-total 1</b>	0 j	57 j
	2025				2025	0 j	18 j
	2026				2026	0 j	18 j
	2027				2027	0 j	13 j
	<b>ss-total 2</b>	- €	- €		<b>ss-total 2</b>	0 j	49 j
<b>Total</b>	- €	- €	- €	<b>Total</b>	0 j	106 j	

Financeurs et taux de financement	SUIVI DE L'ACTION	
	Indicateurs	Objectif CT
	SAU en MAEc (ha)	cf PAEC

**Fil1**

*Axe stratégique  
Filières agricoles*

## Construire un partenariat fort et durable avec les OPA du territoire



	Nitrates Pesticides		Animer, coordonner et suivre la démarche		Niort Agglo		Agriculteurs OPA Acteurs filières
--	------------------------	---	---	---	-------------	---	---

**Objectifs** -50% d'usage de produits phyto / -100% S-Metolachlore / 100% des sols couverts en interculture / 66% de la SAU sous label (AB, ACS, HVE 3, Terres de Sources) dont 25% minimum en AB / Maintien des surfaces en herbe/+35% de surfaces en plantes riches en protéines

**Résumé** Organiser des rencontres entre élus de Niort Agglo, de la Chambre d'Agriculture 79 et dirigeants des OPA et initier / développer avec elles des projets favorables à la qualité de l'eau

**Description**

A/ Organiser des rencontres tripartites périodiques dans lesquelles les élus de Niort Agglo, de la Chambre d'Agriculture 79, les dirigeants et les techniciens des structures agricoles signataires échangent :

- sur le suivi des programmes d'action Re-Sources de Niort Agglo,
- sur le PAT (Projet Alimentaire Territorial) de Niort agglo,
- sur les projets des OPA en lien avec la qualité de l'eau.

B/ Définir annuellement une feuille de route des actions faisant l'objet d'un portage par les partenaires techniques

C/ Proposer aux partenaires d'intégrer les groupes thématiques du contrat territorial dans lesquelles ils pourraient s'investir. (temps comptabilisé dans Anim 1)

D/Constituer un groupe de travail (ou commission) dont l'objet est de limiter l'impact des molécules régulièrement retrouvées sur les différents captages du Département (ex : S. Métolachlore). Il s'agit d'établir un cadre de réflexion commun à l'échelle départementale, regroupant CA79, Animateurs Re-Sources 79, et distributeurs, qui devra aboutir à mieux partager l'information, tant par les distributeurs (volumes utilisés), que par les producteurs AEP (impact financier sur le process de traitement, risque sur la pérennité d'autorisation d'utilisation des captages) ainsi qu'à obtenir des engagements de la part des distributeurs (ex : charte des prescripteurs). (Temps d'animation comptabilisé dans Anim1)

PLAN DE FINANCEMENT						PREVISIONNEL ANIMATION			
ss-actions :	A	B	C	Total	Nb de jours animation	Total			
	MO :	Niort Agglo	Niort Agglo			Niort Agglo	Anim.	AnimGén	AnimAgri
Coût	2022					2022	1 j	11 j	
	2023					2023	1 j	11 j	
	2024					2024	1 j	11 j	
	<b>ss-total 1</b>	- €	- €	- €		<b>ss-total 1</b>	3 j	33 j	
	2025					2025	1 j	11 j	
	2026					2026	1 j	11 j	
	2027					2027	1 j	11 j	
	<b>ss-total 2</b>	- €	- €	- €		<b>ss-total 2</b>	3 j	33 j	
	<b>Total</b>	- €	- €	- €		- €	<b>Total</b>	6 j	66 j

Financeurs et taux de financement	SUIVI DE L'ACTION	
	Indicateurs	Objectif CT
	AELB	
	CRNA	
	CD79	
	Niort Agglo	
Autres MO		
<b>Total</b>	0% - €	

nb de rencontres élus/OPA	6
nb de structures rencontrées par les agents	15

**Fil2**

*Axe stratégique  
Filières agricoles*

**Accompagner le développement de filières agricoles  
favorables à la qualité de l'eau**



	Nitrates Pesticides		Réduire les intrants Limiter les transferts		Niort Agglo		Agriculteurs OPA Acteurs filières
--	------------------------	---	--	---	-------------	---	---

**Objectifs** -50% d'usage de produits phyto / -100% S-Metolachlore / 100% des sols couverts en interculture / 66% de la SAU sous label (AB, ACS, HVE 3, Terres de Sources) dont 25% minimum en AB / Maintien des surfaces en herbe/+35% de surfaces en plantes riches en protéines

**Résumé** Mener des études de marché, d'opportunité, afin d'accompagner les porteurs de projets de filières agricoles à faible impact sur la ressource en eau (dont poursuite étude "Luzerne", étude "Fruits et légumes")

**Description**

A/ S'impliquer dans les filières déjà en place afin d'encourager les partenaires à les développer sur les bassins d'alimentation de captage. Sont identifiées de manière non exhaustive les filières HVE, Bio, pâtures et papilles, Au Cœur des Sols, La belle terre,... en lien avec l'objectif de pourcentage de SAU sous label, ainsi que les filières "cultures à bas niveau d'intrants" (ex: ortie, silphie, etc.)

B/ Mener des études d'opportunité et de faisabilité technique et de pertinence environnementale (micro-méthanisation et autres filières à définir)  
**Prestation d'étude Micro-méthanisation: 7500€ , Prestation d'étude 2 autres thématiques à définir : 7500€/étude**

C/ S'investir dans les filières en devenir comme le chanvre, les légumineuses fourragères et/ou alimentaires afin de favoriser leur émergence sur les bassins.  
 Pour la filière chanvre, il s'agit d'un accompagnement technique et agronomique à la production de cette culture par des agriculteurs du BAC.  
**Intervention d'Expert, Accompagnement technique opérationnel : 5000€**

D/ Accompagner, le cas échéant, les porteurs de projet dans les démarches administratives d'accès aux financements en lien avec l'action FIN1. Valoriser les réussites partenariales, mais aussi les échecs et/ou les blocages rencontrés.  
 Inciter les collectivités locales à mettre en place des dispositifs financiers favorisant les filières favorables à la qualité de l'eau tels que:  
 - aide à la création de CUMA  
 - exonération de la taxe sur le foncier non-bâti  
 - majoration de l'aide à l'installation en AB  
 - etc.

PLAN DE FINANCEMENT						PREVISIONNEL ANIMATION				
ss-actions :	A	B	C	D	Total	Nb de jours animation	Total			
	MO :	Niort Agglo	Niort Agglo	Niort Agglo			Niort Agglo	Anim.	AnimGén	AnimAgri
<b>Coût</b>	2022			5 000 €	5 000 €		2022	0 j	16 j	
	2023			5 000 €	5 000 €		2023	0 j	16 j	
	2024		7 500 €	5 000 €	12 500 €		2024	0 j	29 j	
	<b>ss-total 1</b>	<b>- €</b>	<b>7 500 €</b>	<b>15 000 €</b>	<b>- €</b>		<b>22 500 €</b>	<b>ss-total 1</b>	<b>0 j</b>	<b>61 j</b>
	2025		7 500 €	5 000 €	12 500 €		2025	0 j	34 j	
	2026		7 500 €	5 000 €	12 500 €		2026	0 j	34 j	
	2027			5 000 €	5 000 €		2027	0 j	16 j	
	<b>ss-total 2</b>	<b>- €</b>	<b>15 000 €</b>	<b>15 000 €</b>	<b>- €</b>		<b>30 000 €</b>	<b>ss-total 2</b>	<b>0 j</b>	<b>84 j</b>
	<b>Total</b>	<b>- €</b>	<b>22 500 €</b>	<b>30 000 €</b>	<b>- €</b>		<b>52 500 €</b>	<b>Total</b>	<b>0 j</b>	<b>145 j</b>
	<b>Financiers et taux de financement</b>	<b>AELB</b>		50%	50%		50%		<b>SUIVI DE L'ACTION</b>	
			11 250 €	15 000 €	26 250 €	<b>Indicateurs</b>	<b>Objectif CT</b>			
<b>CRNA</b>			0%	10%	6%	Nb de filières accompagnées	2			
			- €	3 000 €	3 000 €		Nb d'études réalisées		2	
<b>CD79</b>			0%	0%	0%					
			- €	- €	- €					
<b>Niort Agglo</b>			50%	40%	44%					
		11 250 €	12 000 €	23 250 €						
<b>Autres MO</b>		0%	0%	0%						
		- €	- €	- €						
<b>Total</b>		100%	100%	100%						
		22 500 €	30 000 €	52 500 €						

**Fil3**

*Axe stratégique  
Filières agricoles*

**Mettre en œuvre une démarche type Terres de Sources©**



Nitrates  
Pesticides



Réduire les intrants  
Limiter les transferts



Niort Agglo



Agriculteurs  
OPA  
Acteurs filières

**Objectifs** -50% d'usage de produits phyto / -100% S-Metolachlore / 100% des sols couverts en interculture / 66% de la SAU sous label (AB, ACS, HVE 3, Terres de Sources) dont 25% minimum en AB / Maintien des surfaces en herbe/+35% de surfaces en plantes riches en protéines

**Résumé** Mener une étude d'opportunité et, si son résultat est favorable, expérimenter Terres de Sources en lien avec le Projet Alimentaire Territorial (PAT) de Niort Agglo et de la Communauté de Communes du Haut Val de Sèvre

**Description**

A/Etudier l'opportunité/faisabilité de développer une démarche type Terres de Sources©  
 Cette démarche de transition agricole et alimentaire vise à encourager les bonnes pratiques des agriculteurs locaux qui se sont engagés à agir pour l'environnement et la protection de l'eau, en leur proposant de nouveaux débouchés et en valorisant leurs produits. Un cahier des charges spécifique garantit ces bonnes pratiques. Les filières de production, de transformation et de distribution sont impliquées, de l'amont à l'aval, dans cette démarche de progrès. Initié en Bretagne via des fonds de la Banque des Territoires, le dispositif est destiné à essaimer au niveau national.

- En lien avec le Projet Alimentaire Territorial (PAT) de Niort Agglo et de la Communauté de Communes du Haut Val de Sèvre, réaliser une étude d'opportunité/faisabilité (lien à construire avec les autres programmes Re-Sources de ces territoires).

**Prestation d'étude : 50 000€**

- Création et Animation d'un groupe thématique sur le sujet

B/Le cas échéant, mettre en oeuvre la démarche.

**(avenant à prévoir)**

**PLAN DE FINANCEMENT**

**PREVISIONNEL ANIMATION**

ss-actions :	A		B	Total	Nb de jours animation	Total		
	MO :	Partagée	Partagée			Anim.	AnimGén	AnimAgri
Coût	2022	50 000 €		50 000 €		2022	20 j	3 j
	2023			- €		2023	20 j	3 j
	2024			- €		2024	18 j	3 j
	<b>ss-total 1</b>	<b>50 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>50 000 €</b>		<b>ss-total 1</b>	<b>58 j</b>	<b>9 j</b>
	2025			- €		2025	18 j	0 j
	2026			- €		2026	18 j	0 j
	2027			- €		2027	18 j	0 j
	<b>ss-total 2</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>		<b>ss-total 2</b>	<b>54 j</b>	<b>0 j</b>
<b>Total</b>	<b>50 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>50 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>112 j</b>	<b>9 j</b>		
Financeurs et taux de financement	AELB	50%		50%		<b>SUIVI DE L'ACTION</b>		
		25 000 €		25 000 €		<b>Indicateurs</b>	<b>Objectif CT</b>	
	CRNA	10%		10%		Nb d'études réalisées	1	
		5 000 €		5 000 €				
	CD79	0%		0%				
		- €		- €				
	Niort Agglo	40%		40%				
	20 000 €		20 000 €					
Autres MO	0%		0%					
	- €		- €					
<b>Total</b>	<b>100%</b>		<b>100%</b>					
	<b>50 000 €</b>		<b>50 000 €</b>					

**Mpna1** *Axe stratégique*  
*Micropolluants non agricoles*

**Accompagner les utilisateurs non-agricoles à stopper/réduire l'utilisation de pesticides et autres micropolluants**

Pesticides Micropolluants	Réduire les intrants Limiter les transferts	Niort Agglo	Paysagistes Particuliers Collectivités
------------------------------	--	-------------	--

**Objectifs** Diminution de l'usage des PE et T, T+, CMR

**Résumé** Accompagner le changement de pratiques (Charte des paysagistes "Objectif zéro phyto" - 2022, Charte Jardin au Naturel, Charte Maison au Naturel, Charte Ville et Territoires sans Perturbateurs Endocriniens)

**Description**

A/Accompagner les Paysagistes intervenant sur le BAC de la Courance au changement de pratiques  
 - Associer ces entreprises au groupe accompagné par le SEV (6 entreprises engagées dans la Charte des paysagistes "objectif zéro phyto")  
 - Sensibiliser l'ensemble de la profession à l'évolution de la réglementation (Loi Labbé 2)  
**Prestation d'expert : prise en charge par le SEV (jusqu'en 2024).**

B/Accompagner les particuliers à réduire leur utilisation de pesticides  
 - Développer l'animation de la Charte Jardin au Naturel du SEV sur les communes du BAC Courance (ateliers faisant la promotion du jardinage au naturel)  
 - Développer le même type de dispositif (ou mutualiser les deux) et proposer des ateliers faisant la promotion d'alternatives aux biocides.  
**Prestation d'expert : 2500€/an**

C/ Accompagner les collectivités à réduire leur utilisation de perturbateurs endocriniens  
 - Faire la promotion de la charte "Ville et territoires sans Perturbateurs Endocriniens" auprès des communes du BAC et animer un réseau d'échange de pratiques  
**Prestation d'expert : 500€/an**

PLAN DE FINANCEMENT						PREVISIONNEL ANIMATION				
	ss-actions :				Total		Total			
	MO :	A	B	C			D	Anim.	AnimGén	AnimAgri
Coût	2022	Partagée	Partagée	Partagée		Nb de jours animation	2022	8 j	0 j	
	2023		2 500 €	500 €	3 000 €		2023	11 j	0 j	
	2024		2 500 €	500 €	3 000 €		2024	11 j	0 j	
	ss-total 1	- €	7 500 €	1 500 €	- €		9 000 €	ss-total 1	30 j	0 j
	2025		2 500 €	500 €	3 000 €		2025	10 j	0 j	
	2026		2 500 €	500 €	3 000 €		2026	10 j	0 j	
	2027		2 500 €	500 €	3 000 €		2027	10 j	0 j	
	ss-total 2	- €	7 500 €	1 500 €	- €		9 000 €	ss-total 2	30 j	0 j
	Total	- €	15 000 €	3 000 €	- €		18 000 €	Total	60 j	0 j

Financiers et taux de financement	%				Total
	AELB	CRNA	CD79	Niort Agglo	
	60%	10%	0%	30%	60%
	9 000 €	1 500 €	- €	4 500 €	10 800 €
		10%	0%	30%	10%
		1 500 €	- €	900 €	1 800 €
		0%	0%	0%	0%
		- €	- €	- €	- €
		100%	100%	100%	100%
		15 000 €	3 000 €	- €	18 000 €

SUIVI DE L'ACTION	
Indicateurs	Objectif CT
Nb de journées techniques "paysagistes"	4
Nb de programmations annuelles d'ateliers Grand public organisées	6
Nb de communes du BAC labellisées Ville et territoires sans PE	6

**Mpna2** *Axe stratégique* **Limiter le transfert de micropolluants non agricoles vers la ressource en eau**

*Micropolluants non agricoles*

Micropolluants	Réduire les intrants Limiter les transferts	Niort Agglo	Particuliers Collectivités
----------------	--	-------------	-------------------------------

**Objectifs** Diminution de l'usage des molécules PE, T, T+, CMR

**Résumé** Identifier certaines sources d'émission de micropolluants dans le réseau d'assainissement

**Description**

A/ Identifier certaines sources d'émission de micropolluants des stations d'épuration < 10 000 EH  
Exploitation des bilans/études existants sur les effluents non domestiques, état des lieux des autorisations de rejet, conventions de raccordement.

B/ Identifier certaines sources de micropolluants dans les secteurs en assainissement non collectif

PLAN DE FINANCEMENT							PREVISIONNEL ANIMATION																								
ss-actions :	A	B	C				Nb de jours animation	Total																							
	MO :	Niort Agglo	Niort Agglo	Total				Anim.	AnimGén	AnimAgri																					
Coût	2022					- €		2022	5 j	0 j																					
	2023					- €		2023	5 j	0 j																					
	2024					- €		2024	5 j	0 j																					
	<b>ss-total 1</b>	- €	- €	- €	- €	- €		<b>ss-total 1</b>	15 j	0 j																					
	2025					- €		2025	5 j	0 j																					
	2026					- €		2026	5 j	0 j																					
	2027					- €		2027	0 j	0 j																					
	<b>ss-total 2</b>	- €	- €	- €	- €	- €		<b>ss-total 2</b>	10 j	0 j																					
	<b>Total</b>	- €	- €	- €	- €	- €		<b>Total</b>	25 j	0 j																					
	Financeurs et taux de financement	AELB	0%	0%	0%	0%		#DIV/0!	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">SUIVI DE L'ACTION</th> </tr> <tr> <th>Indicateurs</th> <th colspan="2">Objectif CT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> </tbody> </table>				SUIVI DE L'ACTION			Indicateurs	Objectif CT														
SUIVI DE L'ACTION																															
Indicateurs		Objectif CT																													
CRNA	0%	0%	0%	0%	0%	#DIV/0!																									
CD79	0%	0%	0%	0%	0%	#DIV/0!																									
Niort Agglo	100%	100%	100%	100%	100%	#DIV/0!																									
Autres MO	0%	0%	0%	0%	0%	#DIV/0!																									
<b>Total</b>	100%	100%	100%	100%	100%	#DIV/0!																									
	- €	- €	- €	- €	- €	- €																									

**Pays1** *Axe stratégique*  
*Aménagements paysagers*

**Créer et animer un observatoire des infrastructures agro-écologiques (IAE) sur les bassins**

++

Nitrates Pesticides Micropolluants	Limiter les transferts	Niort Agglo	Collectivités Partenaires
--	------------------------	-------------	------------------------------

**Objectifs** Maintien de 100% du linéaire de haies, et de 100% des zones humides du territoire  
Maintien de 100% des bois situés en Périmètre de Protection Rapproché

**Résumé** La limitation des transferts de polluants par ruissellement et infiltration est essentielle pour garantir une eau de qualité. Disposer d'un outil cartographique localisant haies, zones humides et prairies du territoire et indiquant leur état fonctionnel est une première étape dans la préservation de ces IAE. Cet outil serait mis à jour régulièrement et analysé de façon à identifier les zones où prioritairement replanter des haies, restaurer des zones humides et maintenir des prairies pour répondre à l'enjeu qualité de l'eau.

La limitation des transferts de polluants par ruissellement et infiltration est essentielle pour garantir une eau de qualité. Disposer d'un outil cartographique localisant haies, zones humides et prairies du territoire et indiquant leur état fonctionnel est une première étape dans la préservation de ces IAE.

**Description**

A/ Mise en place d'un observatoire des IAE  
Phase 1 : Réaliser une étude de préfiguration d'un observatoire dynamique des infrastructures agro-écologiques (IAE : haies, zones humides, bois, bosquets, prairies, etc). Rédaction d'un cahier des charges et consultation.  
Cette étude permettra, en phase 1, de disposer d'un outil cartographique compilant toutes les données disponibles sur les IAE situées sur le territoire de la CAN ainsi que sur la partie amont du BAC du Vivier situées hors CAN (données bibliographiques et issues de bases de données existantes (RPG / PAC, SCOT / PLUID, observatoire biodiversité du CTGQ, études préalables aux AFAFE secteur Vivier, etc.). Cette plateforme cartographique pourra être consultable par tous et facilement/régulièrement mise à jour.  
Lien avec le service Aménagement du territoire de Niort Agglo (PCAET, Aménagement / Urbanisme).  
Lien avec les autres contrats territoriaux : CTMA, CTGQ.

Phase 2 : Analyser les données et définir un schéma de restauration des IAE, à l'échelle des BAC du Vivier et de la Courance et dans un objectif de préservation de la qualité de l'eau (limitation des transferts de polluants par ruissellement et infiltration). Il s'agit de définir les IAE à restaurer sur le BAC et de prioriser les interventions à faire en fonction du bénéfice attendu sur la qualité de l'eau.  
L'établissement de ce schéma fera l'objet de la phase 2 de l'étude de préfiguration de l'observatoire (A).

**Prestation d'étude: 22 000 € (2 phases + mises à jour pluri-annuelle de l'observatoire)**

B/ Animation d'un groupe thématique sur le sujet. Ce groupe constitué d'acteurs du territoire sera chargé d'accompagner la mise en oeuvre du schéma de restauration des IAE et de faire remonter des données de terrain afin de mettre à jour l'observatoire et de préciser certaines données. (temps comptabilisé dans Anim1).

PLAN DE FINANCEMENT						PREVISIONNEL ANIMATION			
ss-actions :	A	B	C	D	Total	Nb de jours animation	Total		
	Niort Agglo	Niort Agglo	Niort Agglo	Niort Agglo			Anim.	AnimGén	AnimAgri
<b>Coût</b>	MO :								
	2022	22 000 €			22 000 €		2022	15 j	3 j
	2023				- €		2023	15 j	1 j
	2024				- €		2024	13 j	1 j
	<b>ss-total 1</b>	<b>22 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>		<b>ss-total 1</b>	<b>43 j</b>	<b>5 j</b>
	2025				- €		2025	7 j	0 j
	2026				- €		2026	7 j	0 j
	2027				- €		2027	3 j	0 j
	<b>ss-total 2</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>		<b>ss-total 2</b>	<b>17 j</b>	<b>0 j</b>
	<b>Total</b>	<b>22 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>		<b>Total</b>	<b>60 j</b>	<b>5 j</b>
<b>Financeurs et taux de financement</b>	AELB	50%			50%				
		11 000 €			11 000 €				
	CRNA	10%			10%				
		2 200 €			2 200 €				
	CD79	0%			0%				
		- €			- €				
	Niort Agglo	40%			40%				
	8 800 €			8 800 €					
Autres MO	0%			0%					
	- €			- €					
<b>Total</b>	<b>100%</b>			<b>100%</b>					
	<b>22 000 €</b>			<b>22 000 €</b>					

SUIVI DE L'ACTION		
Indicateurs	Objectif CT	
Nb d'études réalisées	1	
Création d'un observatoire	1	
Animation de l'outil	1	

**Pays2** *Axe stratégique* **Développer et / ou restaurer des infrastructures agro-écologiques (IAE)** ++  
Aménagements paysagers

Nitrates Pesticides Micropolluants	Limiter les transferts	Niort Agglo	Agriculteurs Filière bois-énergie CTMA
--	------------------------	-------------	--

**Objectifs** Maintien de 100% du linéaire de haies, et de 100% des zones humides du territoire  
Maintien de 100% des bois situés en Périmètre de Protection Rapproché

**Résumé** Accompagnement d'actions de plantation de haies et de restauration de zones humides.  
Incitation à la mise en place de bandes enherbées.

**Description**

A/ Favoriser le développement d'actions de plantation de haies, d'alignements d'arbres (agro-foresterie), de boisement, sur les bassins en accompagnant les porteurs de projets. Il pourra s'agir d'un accompagnement administratif et/ou technique pour les réponses aux Appels à Projets, en lien avec le PCAET de NiortAgglo.

B/ Favoriser la restauration de zones humides en lien avec le CTMA Guirande Courance Mignon.

C/ Soutenir la Fédération de Chasse 79 pour qu'elle encourage les agriculteurs du BAC à planter des haies et implanter des jachères fleuries. Faire la promotion du dispositif.

**Coût de la subvention : 4000 €/an**

PLAN DE FINANCEMENT						PREVISIONNEL ANIMATION			
ss-actions :	A	B	C	Total	Nb de jours animation	Total			
	Niort Agglo	Niort Agglo	Niort Agglo			Anim.	AnimGén	AnimAgri	
<b>MO :</b>									
2022			4 000 €	4 000 €	2022	4 j	0 j		
2023			4 000 €	4 000 €	2023	6 j	1 j		
2024			4 000 €	4 000 €	2024	6 j	1 j		
<b>ss-total 1</b>	- €	- €	12 000 €	- €	<b>ss-total 1</b>	16 j	2 j		
2025			4 000 €	4 000 €	2025	6 j	1 j		
2026			4 000 €	4 000 €	2026	6 j	1 j		
2027			4 000 €	4 000 €	2027	6 j	1 j		
<b>ss-total 2</b>	- €	- €	12 000 €	- €	<b>ss-total 2</b>	18 j	3 j		
<b>Total</b>	- €	- €	24 000 €	- €	<b>Total</b>	34 j	5 j		

Financeurs et taux de financement	%		€	
	MO	Total	MO	Total
AELB	0%	0%	- €	- €
CRNA	0%	0%	- €	- €
CD79	0%	0%	- €	- €
Niort Agglo	100%	100%	24 000 €	24 000 €
Autres MO	0%	0%	- €	- €
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>24 000 €</b>	<b>24 000 €</b>

SUIVI DE L'ACTION		
Indicateurs	Objectif CT	
nb d'actions de plantation accompagnés	cf stratégie restauration IAE	
nb d'actions de restauration accompagnés	cf stratégie restauration IAE	
linéaire de haie plantés par la fédération de chasse (en km)	6	
surfaces de bandes enherbées et jachères fleuries implantées par la fédération de chasse (ha)	6	

**Fon1**

*Axe stratégique  
Foncier*

## Définir une stratégie foncière sur le BAC de la Courance



Nitrates  
Pesticides



Réduire les intrants  
Limiter les transferts



Niort Agglo



Agriculteurs  
Collectivités

**Objectifs** Définir une stratégie foncière sur le BAC de la Courance

**Résumé** En tenant compte de la vulnérabilité du bassin et dans l'objectif de protéger la ressource en eau, définir quelles modalités de gestion appliquer dans quelle zone géographique. Ensuite, définir quelles modalités d'intervention de Niort Agglo pour garantir la mise en œuvre de ces modalités de gestion dans les différentes zones (acquisition, baux ruraux, ORE, etc.)

**Description**

**Actions A/**

**> Année 1 du contrat territorial :**

Mettre en place un groupe thématique constitué des membres du COPIL intéressés pour proposer une stratégie foncière : Etat des lieux sur le BAC (étude des zonages), définition d'objectifs sur le bassin (en terme de maîtrise foncière et d'usage), moyens à mettre en place (partenariats à mettre en place, outils à développer, phasage des opérations, chiffrage des coûts induits, etc).

Validation de la stratégie par le COPIL et les instances des partenaires concernés.

Le cas échéant, avenant au contrat territorial pour intégrer la stratégie foncière dans la stratégie / feuille du route du contrat (notamment l'enveloppe financière de cette stratégie : étude procédure AFAP et/ou acquisitions foncières).

**> Années suivantes (2 à 6) :**

Mise en oeuvre de la stratégie foncière (animation / coordination).

PLAN DE FINANCEMENT						PREVISIONNEL ANIMATION																				
ss-actions : A						Nb de jours animation	Total																			
MO :	Niort Agglo				Total		Anim.	AnimGén	AnimAgri																	
Coût	2022				- €		2022	25 j	0 j																	
	2023				- €		2023	15 j	5 j																	
	2024				- €		2024	15 j	3 j																	
	ss-total 1	- €	- €	- €	- €		ss-total 1	55 j	8 j																	
	2025				- €		2025	15 j	0 j																	
	2026				- €		2026	15 j	0 j																	
	2027				- €		2027	15 j	0 j																	
	ss-total 2	- €	- €	- €	- €		ss-total 2	45 j	0 j																	
	Total	- €	- €	- €	- €		Total	100 j	8 j																	
Financeurs et taux de financement	AELB					<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">SUIVI DE L'ACTION</th> </tr> <tr> <th>Indicateurs</th> <th colspan="2">Objectif CT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Rédaction de la stratégie foncière</td> <td colspan="2">1</td> </tr> <tr> <td> </td> <td colspan="2"> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td colspan="2"> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td colspan="2"> </td> </tr> </tbody> </table>			SUIVI DE L'ACTION			Indicateurs	Objectif CT		Rédaction de la stratégie foncière	1										
	SUIVI DE L'ACTION																									
	Indicateurs	Objectif CT																								
	Rédaction de la stratégie foncière	1																								
CRNA																										
CD79																										
Niort Agglo																										
Autres MO																										
Total				0% - €																						

**Fon2**

*Axe stratégique  
Foncier*

**Garantir une gestion du foncier favorable à la qualité  
de l'eau**



Nitrates  
Pesticides



Réduire les intrants  
Limiter les transferts



Niort Agglo



Agriculteurs  
Collectivités

Objectifs -

Résumé -

**NON CONCERNE SUR LA COURANCE**

**Action à définir suite à l'Action Fon1 : "Définir une stratégie foncière sur le BAC de la Courance"  
(le cas échéant : avenant au contrat territorial)**

Description

PLAN DE FINANCEMENT						PREVISIONNEL ANIMATION				
ss-actions :	A	B	C	D	Total	Nb de jours animation	Total			
	MO :	Niort Agglo	Niort Agglo	Niort Agglo			Niort Agglo	Anim.	AnimGén	AnimAgri
Coût	2022				- €		2022	0 j	0 j	
	2023				- €		2023	0 j	0 j	
	2024				- €		2024	0 j	0 j	
	ss-total 1	- €	- €	- €	- €		ss-total 1	0 j	0 j	
	2025				- €		2025	0 j	0 j	
	2026				- €		2026	0 j	0 j	
	2027				- €		2027	0 j	0 j	
	ss-total 2	- €	- €	- €	- €		ss-total 2	0 j	0 j	
	Total	- €	- €	- €	- €		- €	Total	0 j	0 j

Financeurs et taux de financement	AELB		#DIV/0!
	CRNA		
	CD79		
	Niort Agglo		
	Autres MO		
	Total		#DIV/0! - €

SUIVI DE L'ACTION	
Indicateurs	Objectif CT

**Fon3**

*Axe stratégique  
Foncier*

**Restructurer le foncier pour favoriser les pratiques  
respectueuses de la qualité de l'eau**



Nitrates  
Pesticides



Réduire les intrants  
Limiter les transferts



CD79



Agriculteurs  
Collectivités

Objectifs -

Résumé -

**NON CONCERNE SUR LA COURANCE**

**Action à définir suite à l'Action Fon1 : "Définir une stratégie foncière sur le BAC de la Courance"  
(le cas échéant : avenant au contrat territorial)**

Description

**PLAN DE FINANCEMENT**

ss-actions :	A	B	C	D	Total
MO :	CD79	CD79	CD79	CD79	CD79
2022					- €
2023					- €
2024					- €
<b>ss-total 1</b>	<b>- €</b>				
2025					- €
2026					- €
2027					- €
<b>ss-total 2</b>	<b>- €</b>				
<b>Total</b>	<b>- €</b>				

**PREVISIONNEL ANIMATION**

	Anim.	Total	
		AnimGén	AnimAgri
Nb de jours animation	2022	0 j	0 j
	2023	0 j	0 j
	2024	0 j	0 j
	<b>ss-total 1</b>	<b>0 j</b>	<b>0 j</b>
	2025	0 j	0 j
	2026	0 j	0 j
	2027	0 j	0 j
	<b>ss-total 2</b>	<b>0 j</b>	<b>0 j</b>
<b>Total</b>	<b>0 j</b>	<b>0 j</b>	

Financiers et  
taux de  
financement

AELB	
CRNA	
CD79	
Niort Agglo	
Autres MO	
<b>Total</b>	<b>0% - €</b>

**SUIVI DE L'ACTION**

Indicateurs	Objectif CT

**Com1** *Axe stratégique* **Développer des outils de communication sur le programme**

*Outils de communication*

Nitrates Pesticides Autres polluants	Communiquer Sensibiliser	Niort Agglo	Tous acteurs
--	-----------------------------	-------------	--------------

**Objectifs** Disposer des outils pour informer sur le Contrat Territorial, sensibiliser sur l'enjeu eau, accompagner les cibles pour interagir, promouvoir les bonnes pratiques et les initiatives

**Résumé** Développer une communication digitale mais aussi poursuivre la création d'outils de communication sur différents supports (flyers, lettres d'info, expositions, etc.)

**Description**

La communication consiste à transmettre un message par un média vers une cible choisie. Etant donné la diversité des acteurs cibles, des messages à transmettre et du degré d'implication espéré de la cible, les outils de communication requis devront être adaptés à ces trois principaux critères. L'objectif est d'assurer la réception du message par un public qu'il faut maintenant au minimum convaincre. Il s'agit d'un passage sous forme de communication active. Voici donc les outils à rendre utilisables par les porteurs du contrat, leurs partenaires, ou tout acteur du territoire faisant valoir une/des action(s) en faveur de l'eau. Les lieux ou acteurs relais seront également visés pour amplifier ou diffuser un message. La création de cette boîte à outils nécessite :

**A- Outils numériques / site internet** : structurer et alimenter le site internet existant, pour qu'il constitue la base documentaire de toutes informations diffusées par les autres médias qui y feront référence. Il s'agira de recourir à un prestataire pour réorganiser la structure du site selon une arborescence plus adaptée aux nouveaux besoins. La réussite de l'action se traduira par une amélioration du référencement du site.  
*Prestation d'AMO: 4 000 €*

**B- Outils numériques / création de nouveaux outils** : il est choisi de faire exister les informations et les messages au travers du réseau social Facebook et d'outils collaboratifs, à choisir selon l'apparition des besoins, permettant de fluidifier les échanges et la dynamique de projets portés par les participants au programme. Il s'agira de gérer/ modérer ces outils.

**C- Outils numériques / structuration des bases de données sources / alimentation** : Des bases de données (chiffrées, documentaires, illustrations, photos, contacts ...) devront être conçues pour fluidifier leur exploitation et parution. Les 2 premières années, il sera fait appel à des prestataires pour les choix de structuration et d'outils, ainsi que pour la saisie.  
*Prestation d'AMO: 6 000 €*

**D- Charte graphique** : une charte existe, il s'agira de créer des modèles pour chaque type de support qui devront être identifiés. Il sera fait appel à un graphiste pour les mises en page génériques, réutilisables en interne ultérieurement.  
*Prestation de graphisme: 1 000 €/an à partir de 2023*

**E- Elaboration et impressions des documents print** : recours à un prestataire au travers d'un marché à bon de commande

**F- Elaboration et fabrication d'expositions** : recours à un prestataire mais nécessité d'un temps de travail en interne pour la conception de chaque objet. Ces outils seront potentiellement transportables ou en fixe.

**G- Conception, élaboration et acquisition de matériel pédagogique + consommables** : recours à un prestataire mais nécessité d'un temps de travail en interne pour la conception de chaque objet.  
*Prestation de conception (sous-actions E, F, G) : 1000€ en 2022 , 3500€ en 2023 puis 2000€ / an*

PLAN DE FINANCEMENT						PREVISIONNEL ANIMATION			
ss-actions :	A	B+C	D	E+F+G	Total	Nb de jours animation	Total		
	MO :	Niort Agglo	Niort Agglo	Niort Agglo			Niort Agglo	Anim.	AnimGén
Coût	2022	4 000 €	6 000 €		1 000 €	Nb de jours animation	2022	12 j	5 j
	2023			1 000 €	3 500 €		2023	10 j	5 j
	2024			1 000 €	2 000 €		2024	10 j	5 j
	<b>ss-total 1</b>	<b>4 000 €</b>	<b>6 000 €</b>	<b>2 000 €</b>	<b>6 500 €</b>		<b>ss-total 1</b>	<b>32 j</b>	<b>15 j</b>
	2025			1 000 €	2 000 €		2025	10 j	5 j
	2026			1 000 €	2 000 €		2026	10 j	5 j
	2027			1 000 €	2 000 €		2027	10 j	5 j
	<b>ss-total 2</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>3 000 €</b>	<b>6 000 €</b>		<b>9 000 €</b>	<b>ss-total 2</b>	<b>30 j</b>
<b>Total</b>	<b>4 000 €</b>	<b>6 000 €</b>	<b>5 000 €</b>	<b>12 500 €</b>	<b>27 500 €</b>	<b>Total</b>	<b>62 j</b>	<b>30 j</b>	
Financeurs et taux de financement	AELB	0%	0%	60%	60%	SUIVI DE L'ACTION	<b>Indicateurs</b>		<b>Objectif CT</b>
		- €	- €	3 000 €	7 500 €		indicateurs de référencement du site		
	CRNA	20%	20%	20%	20%		nb catégorie de cible touchée		
		800 €	1 200 €	1 000 €	2 500 €		nb de visiteurs du site		
	CD79	0%	0%	0%	0%				
		- €	- €	- €	- €				
Niort Agglo	80%	80%	20%	20%					
	3 200 €	4 800 €	1 000 €	2 500 €					
Autres MO	0%	0%	0%	0%					
	- €	- €	- €	- €					
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>				
	<b>4 000 €</b>	<b>6 000 €</b>	<b>5 000 €</b>	<b>12 500 €</b>	<b>27 500 €</b>				

**Com2** *Axe stratégique* **Créer un un lieu dédié à l'enjeu eau (type Maison de l'Eau)**

*Outils de communication*

 Nitrates Pesticides Autres polluants	 Communiquer Sensibiliser	 Niort Agglo	 Tous acteurs
--	---------------------------------	-----------------	------------------

**Objectifs** Créer un lieu permettant de mettre en avant et diffuser l'enjeu eau sur un territoire

**Résumé** Disposer d'un lieu où les enjeux liés à l'eau sont réfléchis, illustrés et portés à connaissance de tous. Lieu de convergence de tout acteur disposant de connaissances, savoir-faire ou moyens, et point de diffusion au large public.

**Description**

Le Service d'eau souhaite impulser la mise en place d'un lieu dédié à l'eau. Le principe est de voir s'y construire de façon continue, la compréhension de cet élément : ses formes, sa répartition, ses rôles et ses usages. Il s'agit là d'appréhender ces points selon les différentes réalités du territoire : écosystémique, sanitaire, sociétale, artistique, économique,... Les contributions variées à sa définition, permettra à chacun d'y trouver un sens selon sa sensibilité. **L'objectif au niveau de la CAN, est de sensibiliser le plus largement possible et espérer une adhésion plus forte des acteurs aux actions des différents CT (PollDiff, GQ, MA) et autres programmes territoriaux (PAT, etc)**

- **matériellement** : cette structure sera évolutive, à géométrie variable et pourra bénéficier en tout ou partie d'un caractère mobil et/ou éphémère. De la réappropriation ou de l'intégration d'existant à la création de neuf, la faisabilité est à étudier.
- **portage, animation et promotion** : à l'image de l'eau, bien commun, le portage symbolisera l'approche collective. Une charte préservera l'esprit établi initialement.
- **contenu** : recours à des supports et aménagements dédiés à tout type de public (généraliste à professionnel). Les informations, messages et réflexions émaneront des porteurs et des rencontres/échanges ayant cours sur le lieu (labo). Concernant ce CT, les productions de la fiche Comm1 et les besoins des fiches « Int1à3 » flècheront vers ce lieu.

**A- Etude préalable sur les besoins du territoire.** Appel à un prestataire et/ou la recherche

Cette première action est initiée par la CAN. Il s'agit d'évaluer la nécessité de création d'un tel lieu que ce soit pour la population ou les acteurs de l'eau, les institutions et les collectivités. Il faut évaluer le besoin sur le territoire. Quels acteurs s'interrogent sur l'eau et ses enjeux locaux ? A quel point ? Comment ce thème est-il compris ? Quels sont les besoins pour que chacun prenne conscience de ce bien commun ? Une étude à caractère sociologique, permettra de répondre à ces questions et préconiser la forme à donner à un lieu et les acteurs à y associer. L'étude créera du lien entre les acteurs, citoyens, professionnels et institutionnels. Les résultats de collecte de cette étude pourront être restitués sur des tiers-lieu (<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/tiers-lieux>) et sous de multiples formes (expositions, conférences, spectacles, rapports, ...) susceptibles d'inspirer et impulser la suite du projet.

**B- Construction du projet** (la CAN s'investira –autofinancements- au-delà de son service d'eau via ses autres compétences : aménagement territoire, agricole, tourisme, culture, etc.)

- Création du groupe de porteur, formalisation de l'investissement de chacun et des règles de gestion du lieu (règlements, chartes, conventions, ...)
- Création (rédaction du cahier des charges) et aménagement du ou des lieux choisis : prestations chantier

**C- Dynamique, évolution du lieu en adaptation continue aux besoins et aux priorités définies par le lieu**

- Participation aux réflexions et aux créations ayant cours sur le/les lieux (= laboratoire)
- Participation à la logistique
- cf. fiche action Comm1 et Int 1 à 3.

	PLAN DE FINANCEMENT				PREVISIONNEL ANIMATION			
	ss-actions :	A	B	C	Total			
	MO :	Niort Agglo	Niort Agglo	Niort Agglo		Anim.	AnimGén	AnimAgri
<b>Coût</b>	2022	16 000 €			<b>Nb de jours animation</b>	2022	10 j	0 j
	2023		5 000 €			2023	10 j	0 j
	2024		15 000 €			2024	10 j	0 j
	<b>ss-total 1</b>	<b>16 000 €</b>	<b>20 000 €</b>	<b>- €</b>		<b>ss-total 1</b>	<b>30 j</b>	<b>0 j</b>
	2025		15 000 €			2025	10 j	0 j
	2026					2026	10 j	0 j
	2027					2027	0 j	0 j
	<b>ss-total 2</b>	<b>- €</b>	<b>15 000 €</b>	<b>- €</b>		<b>ss-total 2</b>	<b>20 j</b>	<b>0 j</b>
<b>Total</b>	<b>16 000 €</b>	<b>35 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>Total</b>	<b>50 j</b>	<b>0 j</b>		
<b>Financeurs et taux de financement</b>	<b>AELB</b>	0%	0%	0%	<b>SUIVI DE L'ACTION</b>			
		- €	- €	- €				
	<b>CRNA</b>	0%	0%	0%				
		- €	- €	- €				
	<b>CD79</b>	0%	0%	0%				
		- €	- €	- €				
	<b>Niort Agglo</b>	100%	100%	100%				
	16 000 €	35 000 €	51 000 €					
<b>Autres MO</b>	0%	0%	0%					
	- €	- €	- €					
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>					
	<b>16 000 €</b>	<b>35 000 €</b>	<b>51 000 €</b>					

SUIVI DE L'ACTION	
Indicateurs	Objectif CT
Création du lieu	1
Nb de visiteurs	cf étude de préfiguration

**Int1** *Axe stratégique*  
*Interventions dans instances*

**Sensibiliser les collectivités locales et diverses autres instances à la préservation de la qualité de l'eau**

Nitrates Pesticides Autres polluants	Communiquer Sensibiliser	Niort Agglo	Tous acteurs
--	-----------------------------	-------------	--------------

**Objectifs** Informer sur le Contrat Territorial, sensibiliser sur enjeu eau, accompagner les cibles pour interagir, promouvoir les bonnes pratiques et les initiatives

**Résumé** Intervenir dans les instances existantes où l'enjeu de la qualité de l'eau doit être pris en compte (réseau développement durable des communes de Niort Agglo, commissions géographiques des CTMA, conseils municipaux, etc.) et poursuivre l'animation d'un réseau agents et élus des communes du bassin pour aborder avec eux une diversité de thématiques en lien avec la qualité de l'eau (2 réunions par an).

**Description**

Il s'agit de faire exister l'enjeu eau dans toute instance décisionnelle se rapportant à l'aménagement du territoire, la ressource en eau et/ou toute pratique ayant potentiellement un impact sur la qualité de l'eau brute. Les deux principales cibles sont :

- **les décideurs** (élus, représentants, instructeurs, chefs d'entreprises,...) : forme privilégiée de présentation orale et de diffusion de print (rapports, plaquettes, synthèses, ...)
- **les exécutants** (agents, bénévoles, employés, ...) : forme d'atelier et de mise en réseau pour la connaissance, le développement et la diffusion sur les pratiques moins impactantes sur la ressource en eau brute

**A- Assurer l'intégration de l'enjeu de la qualité de l'eau au sein des instances** par l'implication du porteur de CT

- Intervenir dans les instances, assemblées, comités, commissions, groupes de travail de structures publiques, privées ou mixtes (hors instances concernées par FIL1) dont les actions rayonnent, même potentiellement, sur tout ou partie du BAC (ex : CLE, Associations d'entreprises, CDCAN, Pôle Métropolitain Centre-Atlantique, etc). L'objet est de sensibiliser sur la reconquête de la qualité de l'eau et d'assurer le déploiement d'actions limitant l'émission ou le transfert des pollutions
- Être consulté pour tout document cadre sur les sujets cités en introduction (SCOT, PLUId, CT, PAT, Schéma Dev éco, etc.)
- A l'issue des interventions spécifiquement dédiées aux assemblées délibérantes (conseils municipaux, les conseils communaires, voir les conseils départementaux) et autres commissions formées d'élus du BAC (cf point A), recevoir l'aval pour échanger avec les employés.

**B- Animation de réseaux à thème élus/agents**

- Animer des réseaux d'élus et agents pour promouvoir et diffuser les pratiques favorables à la qualité de l'eau dans divers domaines : entretien des espaces publics, gestion des eaux pluviales, puits municipaux, circuits courts pour cantines scolaires, etc.

**Prestation d'expert : 1000€/an**

**C- Recueil de données**

- Convaincre de la nécessité d'améliorer la connaissance des pressions émises sur le BAC

	PLAN DE FINANCEMENT				PREVISIONNEL ANIMATION									
	ss-actions :	A	B	C		Total								
Coût	MO :	Niort Agglo	Niort Agglo	Niort Agglo	Total	Nb de jours animation	Anim.	AnimGén	AnimAgri					
	2022		1 000 €		1 000 €		2022	11 j	1 j					
	2023		1 000 €		1 000 €		2023	11 j	1 j					
	2024		1 000 €		1 000 €		2024	11 j	1 j					
	ss-total 1	- €	3 000 €	- €	- €		3 000 €	ss-total 1	33 j	3 j				
	2025		1 000 €		1 000 €		2025	11 j	1 j					
	2026		1 000 €		1 000 €		2026	11 j	1 j					
	2027		1 000 €		1 000 €		2027	11 j	1 j					
	ss-total 2	- €	3 000 €	- €	- €		3 000 €	ss-total 2	33 j	3 j				
<b>Total</b>	<b>- €</b>	<b>6 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>6 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>66 j</b>	<b>6 j</b>						
Financiers et taux de financement	AELB		60%		60%	<b>SUIVI DE L'ACTION</b> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Indicateurs</th> <th>Objectif CT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nb d'instances sensibilisées</td> <td>30</td> </tr> <tr> <td>Nb de journées techniques</td> <td>12</td> </tr> </tbody> </table>			Indicateurs	Objectif CT	Nb d'instances sensibilisées	30	Nb de journées techniques	12
	Indicateurs	Objectif CT												
	Nb d'instances sensibilisées	30												
	Nb de journées techniques	12												
	CRNA		20%		20%									
	CD79		0%		0%									
	Niort Agglo		20%		20%									
Autres MO		0%		0%										
<b>Total</b>		<b>100%</b>		<b>100%</b>										
		<b>6 000 €</b>		<b>6 000 €</b>										

**Int2** *Axe stratégique*  
*Interventions dans instances*

**Sensibiliser les scolaires et étudiants à la préservation de la qualité de l'eau**

Nitrates Pesticides Autres polluants	Communiquer Sensibiliser	Niort Agglo	Scolaires
--	-----------------------------	-------------	-----------

**Objectifs** Informer sur le Contrat Territorial, sensibiliser sur l'enjeu eau, accompagner les cibles pour interagir, promouvoir les bonnes pratiques et les initiatives

**Résumé** Proposer des cycles d'animation auprès des scolaires du territoire et des interventions ciblées métier auprès des étudiants se destinant à des métiers pouvant avoir un impact sur la qualité de l'eau.

**Description**

- Installer l'enjeu eau local dans la culture générale scolaire et estudiantine du BAC
- Assurer une prise en compte de la problématique "pollutions diffuses" dans les filières spécialisées et/ou professionnalisantes préparant à des métiers ciblés.

**A- Création et animation de programmes pédagogiques dédiés (4 classes par an, 5 séances par classe)**

- Assurer le maintien et apporter des évolutions (si nécessaire) aux programmes pédagogiques existants. Ce travail est multipartenarial et nécessite un temps de coordination et de traitement administratif
- Sélectionner les classes et répondre aux besoins pédagogiques des professeurs
- Animer les séances (réalisation en interne et par des partenaires)

**Prestation d'animation: 5000€ /an**

**B- Interventions dans le secteur lycée et études supérieures (2 classes par an)**

Lorsque l'intervention entre dans le cadre d'un travail plus large de la classe (projet pédagogique) sur un thème en lien avec la reconquête de la qualité de l'eau:

- Création d'interventions et/ou de sorties à l'unité, possibilité de faire appel aux partenaires
- Animation des séances (réalisation en interne et par des partenaires)

**Prestation d'animation: 500€ /an**

**C- Interventions dans les formations spécialisées (2 filières par an)** (ex.: peintre en bâtiment, préparateur en pharmacie, jeunes agriculteurs en cours d'installation, etc).

- Identifier les filières et obtenir l'adhésion de leurs responsables
- Familiarisation avec le secteur concerné, identification du lien avec l'enjeu eau et création des séances
- Animation des séances (réalisation en interne et par des partenaires)

**Prestation d'animation: 4000€ /an**

NB : Une fois la maison de l'eau créée, tout ou partie de ces animations seront effectuées par cette structure. Le budget afférent pourra être transféré sur Com 2 C, tout comme le temps passé.

PLAN DE FINANCEMENT						PREVISIONNEL ANIMATION																							
ss-actions :	A	B	C	Total	Nb de jours animation	Total																							
	MO :	Niort Agglo	Niort Agglo			Partagée	Anim.	AnimGén	AnimAgri																				
Coût	2022	5 000 €	500 €	4 000 €	9 500 €	2022	18 j	0 j																					
	2023	5 000 €	500 €	4 000 €	9 500 €	2023	18 j	0 j																					
	2024	5 000 €	500 €	4 000 €	9 500 €	2024	18 j	0 j																					
	<b>ss-total 1</b>	<b>15 000 €</b>	<b>1 500 €</b>	<b>12 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>ss-total 1</b>	<b>54 j</b>	<b>0 j</b>																					
	2025	5 000 €	500 €	4 000 €	9 500 €	2025	18 j	0 j																					
	2026	5 000 €	500 €	4 000 €	9 500 €	2026	18 j	0 j																					
	2027	5 000 €	500 €	4 000 €	9 500 €	2027	14 j	0 j																					
	<b>ss-total 2</b>	<b>15 000 €</b>	<b>1 500 €</b>	<b>12 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>ss-total 2</b>	<b>50 j</b>	<b>0 j</b>																					
	<b>Total</b>	<b>30 000 €</b>	<b>3 000 €</b>	<b>24 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>Total</b>	<b>104 j</b>	<b>0 j</b>																					
	Financeurs et taux de financement	AELB	60%	60%	60%	60%	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">SUIVI DE L'ACTION</th> </tr> <tr> <th>Indicateurs</th> <th>Objectif CT</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nb d'élèves du primaire sensibilisés</td> <td>600</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Nb d'élèves du secondaire sensibilisés</td> <td>300</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Nb d'étudiants sensibilisés</td> <td>600</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			SUIVI DE L'ACTION			Indicateurs	Objectif CT		Nb d'élèves du primaire sensibilisés	600		Nb d'élèves du secondaire sensibilisés	300		Nb d'étudiants sensibilisés	600						
SUIVI DE L'ACTION																													
Indicateurs		Objectif CT																											
Nb d'élèves du primaire sensibilisés		600																											
Nb d'élèves du secondaire sensibilisés		300																											
Nb d'étudiants sensibilisés		600																											
	18 000 €	1 800 €	14 400 €	34 200 €																									
CRNA	20%	20%	20%	20%																									
	6 000 €	600 €	4 800 €	11 400 €																									
CD79	0%	0%	0%	0%																									
	- €	- €	- €	- €																									
Niort Agglo	20%	20%	20%	20%																									
	6 000 €	600 €	4 800 €	11 400 €																									
Autres MO	0%	0%	0%	0%																									
	- €	- €	- €	- €																									
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>																									
	<b>30 000 €</b>	<b>3 000 €</b>	<b>24 000 €</b>	<b>57 000 €</b>																									

**Int3** Axe stratégique **Organiser et participer à des événements publics**

Outils de communication

Nitrates Pesticides Autres polluants	Communiquer Sensibiliser	Niort Agglo	Particuliers
--	-----------------------------	-------------	--------------

**Objectifs** Informer sur le Contrat Territorial, sensibiliser sur enjeu eau, accompagner les cibles pour interagir, promouvoir les bonnes pratiques et les initiatives

**Résumé** Organiser des événements type fête de l'eau ou rand'eau. Participer à des événements organisés par des tiers.

**Description**

Permettre au grand public, tous âges confondus, de prendre conscience de la problématique touchant la ressource en eau de leur territoire. Sont donc principalement visés, les événements et les lieux populaires, drainant ou visités par un public important. Les différents outils de communication sollicités seront principalement choisis parmi ceux produits par l'action Com1.

A- Participer à des événements organisés par des tiers

- Identifier les événements où intervenir
- prendre part à l'évènement avec le/les outils de communication adaptés au contexte
- selon les cas, faire intervenir un expert pour animer des ateliers / conférences / spectacles

**Prestation d'animation : 1000 € / an**

B- Créer ou abonder des parcours pédagogiques

- Identifier les possibilités de mise en place de panneaux fixes informatifs sur la ressource en eau du secteur et sur sa vulnérabilité
- installation des panneaux : des discussions avec les propriétaires de site jusqu'à la mise en oeuvre

Le coût des panneaux est chiffré dans l'action COM1.

C- Créer des événements

- Les 2 premières années, créer des événements sur le modèle de ce qui a été fait au cours du contrat territorial 2016-2020 (rand'eau, fête de l'eau), en attendant le déploiement de la Maison de l'eau.
- la nécessité de créer des événements sera identifiée grâce aux études menées avec l'AMO (fiche "Créer un lieu dédié à l'enjeu eau"). Elles permettront d'identifier les besoins et les opportunités pour mener de tels événements.
- Mise en oeuvre et animation des événements, quelque soit la nature de l'évènement (rand'eau, fête de l'eau, ...) + appel à des prestataires (restauration, animation, spectacle, encadrement, etc.) à partir de l'année 3 (suite presta AMO)

**Prestation d'animation : 2500 € / an. A partir de 2024, ces financements pourront être basculés sur Com 2 C, de même que le temps d'animation.**

PLAN DE FINANCEMENT					PREVISIONNEL ANIMATION				
ss-actions :	A	B	C	Total	Nb de jours animation	Total			
	MO :	Niort Agglo	Niort Agglo			Niort Agglo	Anim.	AnimGén	AnimAgri
Coût	2022	1 000 €		2 500 €		2022	6 j	3 j	
	2023	1 000 €		1 000 €		2023	23 j	1 j	
	2024	1 000 €		2 500 €		2024	15 j	1 j	
	<b>ss-total 1</b>	<b>3 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>5 000 €</b>		<b>- €</b>	<b>ss-total 1</b>	<b>44 j</b>	<b>5 j</b>
	2025	1 000 €		2 500 €		2025	23 j	3 j	
	2026	1 000 €		2 500 €		2026	23 j	3 j	
	2027	1 000 €		2 500 €		2027	8 j	3 j	
	<b>ss-total 2</b>	<b>3 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>7 500 €</b>		<b>- €</b>	<b>ss-total 2</b>	<b>54 j</b>	<b>9 j</b>
	<b>Total</b>	<b>6 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>12 500 €</b>		<b>- €</b>	<b>Total</b>	<b>98 j</b>	<b>14 j</b>
	Financeurs et taux de financement	AELB	60%			60%		<b>SUIVI DE L'ACTION</b>	
		3 600 €		7 500 €	<b>Indicateurs</b>	<b>Objectif CT</b>			
CRNA		20%		20%	Nb de participations à des événements organisés par des tiers	40			
		1 200 €		2 500 €	Nb d'évènements organisés	6			
CD79		0%		0%	Nb de parcours pédagogiques créés	4			
		- €		- €					
Niort Agglo		20%		20%					
	1 200 €		2 500 €						
Autres MO	0%		0%						
	- €		- €						
<b>Total</b>	<b>100%</b>		<b>100%</b>	<b>100%</b>					
	<b>6 000 €</b>		<b>12 500 €</b>	<b>18 500 €</b>					

**Obs1** *Axe stratégique* **Analyser la qualité de l'eau des captages (paramètres nitrates, pesticides et autres micropolluants)** **+++**  
*Observatoire qualité de l'eau*

Nitrates Pesticides Micropolluants	Suivre la qualité de l'eau	Niort Agglo	Tous acteurs
--	----------------------------	-------------	--------------

**Objectifs** Suivre l'évolution de la qualité de la ressource en eau

**Résumé** Mener des campagnes d'analyse d'eau aux 4 captages AEP de la Vallée de la Courance (Bassée, la Grève, Chateaudet, le Marais)

**Description**

**A/ Effectuer des analyses nitrates à chacun des 4 captages**  
Dans le cadre de l'autocontrôle effectué par le SEVC, des analyses nitrates sont effectuées en continu (nitramètres). L'action consistera à suivre, analyser et interpréter les données recueillies. (Maintenance des nitramètres hors programme Re-Sources).

**B/ Effectuer des analyses pesticides à chacun des 4 captages**  
Effectuer 12 analyses pesticides par an réparties sur les 4 captages et rechercher un large panel de matières actives et métabolites. Suivre, analyser et interpréter les données recueillies.  
**Prestation d'analyse : 774 € / analyse**

**C/ Effectuer des analyses pesticides et autres micropolluants aux 4 captages**  
Sur 2 captages, effectuer 1 analyse spectrale + screening large spectre par an, une en hautes, l'autre en basses eaux. Actuellement, ce type d'analyse permet la recherche de plus de 850 molécules pesticides et médicaments.  
**Prestation d'analyse : 2500€ / an (Coût unitaire : 1250€)**  
Sur 2 captages, effectuer 1 analyse par bioessais par an. Ce type d'analyse intégrateur (effet cocktail) permet de tester la toxicité de l'eau sur le vivant.  
**Prestation d'analyse : 5000€ / an (Coût unitaire : 2500€)**  
Sur 2 captages, effectuer 1 campagne d'analyses pesticides et autres micropolluants par an (liste de molécules). Ces analyses complémentaires permettront de rechercher des molécules non recherchées jusqu'alors mais potentiellement utilisées sur le bassin.  
**Prestation d'analyse : 774 € / analyse**

Suivre, analyser et interpréter les données recueillies.

(suivi des objectifs "qualité d'eau" de la stratégie)

PLAN DE FINANCEMENT					PREVISIONNEL ANIMATION			
ss-actions :	A	B	C	Total	Nb de jours animation	Total		
	MO : Niort Agglo	Niort Agglo	Niort Agglo			Anim.	AnimGén	AnimAgri
Coût	2022	9 288 €	9 048 €	18 336 €	2022	10 j	0 j	
	2023	9 288 €	9 048 €	18 336 €	2023	10 j	0 j	
	2024	9 288 €	9 048 €	18 336 €	2024	10 j	0 j	
	ss-total 1	- €	27 864 €	27 144 €	- €	55 008 €	30 j	0 j
	2025	9 288 €	9 048 €	18 336 €	2025	10 j	0 j	
	2026	9 288 €	9 048 €	18 336 €	2026	10 j	0 j	
	2027	9 288 €	9 048 €	18 336 €	2027	10 j	0 j	
	ss-total 2	- €	27 864 €	27 144 €	- €	55 008 €	30 j	0 j
<b>Total</b>	<b>- €</b>	<b>55 728 €</b>	<b>54 288 €</b>	<b>- €</b>	<b>110 016 €</b>	<b>Total</b>	<b>60 j</b>	<b>0 j</b>
Financeurs et taux de financement	AELB	50%	50%	50%	27 864 €	27 144 €	55 008 €	
	CRNA	10%	10%	10%	5 573 €	5 429 €	11 002 €	
	CD79	0%	0%	0%	- €	- €	- €	
	Niort Agglo	40%	40%	40%	22 291 €	21 715 €	44 006 €	
	Autres MO	0%	0%	0%	- €	- €	- €	
	<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>55 728 €</b>	<b>54 288 €</b>	<b>110 016 €</b>	

SUIVI DE L'ACTION		
Indicateurs	Objectif CT	
Nb d'analyses nitrates effectuées aux captages	continu	
Nb d'analyses pesticides effectuées aux captages	72	
Nb d'analyses micropolluants effectuées aux captages	36	

**Obs2** *Axe stratégique* **Analyser la qualité de l'eau en divers points du BAC (paramètre nitrates)** **+++**  
*Observatoire qualité de l'eau*

Nitrates	Suivre la qualité de l'eau	Niort Agglo	Tous acteurs
----------	----------------------------	-------------	--------------

**Objectifs** Suivre l'évolution de la qualité de la ressource en eau

**Résumé** Mener des campagnes d'analyses d'eau en divers points du bassin (puits et forages)

**Description**

**A/ Effectuer des analyses nitrates sur 10 points du bassin (hors captages AEP)**  
Effectuer 6 campagnes d'analyse nitrates par an en 10 points du bassin (puits ou forages).  
Suivre, analyser et interpréter les données recueillies (suivi des objectifs "qualité deau" de la stratégie).  
Maintenir un lien avec les propriétaires des ouvrages.

Coût d'une campagne : 760€

PLAN DE FINANCEMENT					PREVISIONNEL ANIMATION			
ss-actions : A					Nb de jours animation	Total		
MO :	Niort Agglo					Anim.	AnimGén	AnimAgri
Coût	2022	4 560 €				2022	3 j	0 j
	2023	4 560 €				2023	3 j	0 j
	2024	4 560 €				2024	3 j	0 j
	<b>ss-total 1</b>	<b>13 680 €</b>	- €	- €	- €	<b>ss-total 1</b>	<b>9 j</b>	<b>0 j</b>
	2025	4 560 €				2025	3 j	0 j
	2026	4 560 €				2026	3 j	0 j
	2027	4 560 €				2027	3 j	0 j
	<b>ss-total 2</b>	<b>13 680 €</b>	- €	- €	- €	<b>ss-total 2</b>	<b>9 j</b>	<b>0 j</b>
	<b>Total</b>	<b>27 360 €</b>	- €	- €	- €	<b>Total</b>	<b>18 j</b>	<b>0 j</b>

Financeurs et taux de financement	%		€	
AELB	50%	13 680 €	50%	13 680 €
CRNA	10%	2 736 €	10%	2 736 €
CD79	0%	- €	0%	- €
Niort Agglo	40%	10 944 €	40%	10 944 €
Autres MO	0%	- €	0%	- €
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>27 360 €</b>	<b>100%</b>	<b>27 360 €</b>

SUIVI DE L'ACTION	
Indicateurs	Objectif CT
Nb d'analyses nitrates effectuées en divers points du BAC	60

**Obs3** *Axe stratégique* **Expertiser les données issues des analyses pesticides et autres micropolluants dans l'eau (smart data)**

*Observatoire qualité de l'eau*

Micropolluants      Suivre la qualité de l'eau      Niort Agglo      Tous acteurs

**Objectifs** Suivre l'évolution de la qualité de la ressource en eau

**Résumé** Croiser les données issues des analyses d'eau avec celles des périodes d'usage des molécules en début et en fin de contrat

**Description**

A/ Expertiser les données issues des analyses pesticides et autres micropolluants  
 Cette étude apportera des éléments sur l'origine de certaines molécules et permettra de réinterroger le suivi pesticides et autres micropolluants mis en place, en tenant compte des progrès techniques et des avancées de la réglementation. La même étude sera réalisée en début et en fin de contrat.  
**Prestation d'étude: 5000€/étude**

PLAN DE FINANCEMENT					PREVISIONNEL ANIMATION			
ss-actions : A					Nb de jours animation	Total		
MO :	Niort Agglo			Total		Anim.	AnimGén	AnimAgri
Coût	2022	5 000 €			5 000 €	2022	0 j	0 j
	2023				- €	2023	0 j	0 j
	2024				- €	2024	5 j	0 j
	<b>ss-total 1</b>	<b>5 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>5 000 €</b>	<b>ss-total 1</b>	<b>5 j</b>	<b>0 j</b>
	2025				- €	2025	0 j	0 j
	2026				- €	2026	0 j	0 j
	2027	5 000 €			5 000 €	2027	5 j	0 j
	<b>ss-total 2</b>	<b>5 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>5 000 €</b>	<b>ss-total 2</b>	<b>5 j</b>	<b>0 j</b>
	<b>Total</b>	<b>10 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>10 j</b>	<b>0 j</b>

SUIVI DE L'ACTION		
Indicateurs		Objectif CT
Nb d'études réalisées		2

Financeurs et taux de financement		
AELB	50%	50%
	5 000 €	5 000 €
CRNA	0%	0%
	- €	- €
CD79	20%	20%
	2 000 €	2 000 €
Niort Agglo	30%	30%
	3 000 €	3 000 €
Autres MO	0%	0%
	- €	- €
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
	<b>10 000 €</b>	<b>10 000 €</b>

**RetD1** *Axe stratégique R&D* **Créer et animer un observatoire des couverts végétaux** **+++**

Nitrates	Réduire les intrants Limiter les transferts	Niort Agglo	Agriculteurs Recherche
----------	--	-------------	---------------------------

**Objectifs** 100% des sols couverts en IC (longues et courtes)

**Résumé** Développer un outil de suivi de la couverture des sols par analyse d'images satellitaires

**Description**

A/ Réaliser une étude pour la création d'un observatoire des couverts végétaux :

- Paramétrer et renseigner un outil de télédétection afin d'établir un état des lieux annuel de l'évolution de la couverture végétale des sols avant et pendant la période de lessivage (Valider la méthodologie avec les partenaires techniques)
- Analyser et interpréter les résultats, mesurer l'efficacité sur le territoire et alimenter une base de données.

**Prestation d'étude: 37500€/étude (2 études de 3 ans)**

B/ Participer à l'évolution des outils de télédétection en couplant les analyses faites par imagerie satellitaire à des mesures terrain sur l'efficacité des couverts (notamment, lien avec l'outil MERCI2 - cf Fiche Agri 3).

C/ Valoriser les résultats auprès de la profession agricole.

PLAN DE FINANCEMENT					PREVISIONNEL ANIMATION				
ss-actions :	A	B	C	Total	Nb de jours animation	Total			
	MO :	Niort Agglo	Niort Agglo			Niort Agglo	Anim.	AnimGén	AnimAgri
Coût	2022	37 500 €			37 500 €	2022	0 j	11 j	
	2023				- €	2023	0 j	11 j	
	2024				- €	2024	0 j	11 j	
	<b>ss-total 1</b>	<b>37 500 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>37 500 €</b>	<b>ss-total 1</b>	<b>0 j</b>	<b>33 j</b>
	2025	37 500 €			37 500 €	2025	0 j	11 j	
	2026				- €	2026	0 j	11 j	
	2027				- €	2027	0 j	11 j	
	<b>ss-total 2</b>	<b>37 500 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>37 500 €</b>	<b>ss-total 2</b>	<b>0 j</b>	<b>33 j</b>
	<b>Total</b>	<b>75 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>75 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>0 j</b>	<b>66 j</b>

Financeurs et taux de financement	%		€	
	MO	Total	MO	Total
AELB	50%	50%	37 500 €	37 500 €
CRNA	10%	10%	7 500 €	7 500 €
CD79	0%	0%	- €	- €
Niort Agglo	40%	40%	30 000 €	30 000 €
Autres MO	0%	0%	- €	- €
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>75 000 €</b>	<b>75 000 €</b>

SUIVI DE L'ACTION	
Indicateurs	Objectif CT
Nombre d'études réalisées	2

**RetD2** *Axe stratégique R&D* **Faire valoir les BAC auprès des instituts de recherche publique et des réseaux nationaux**  ++

 Nitrates Pesticides Micropolluants	 Réduire les intrants Limiter les transferts	 Niort Agglo	 Agriculteurs Recherche Réseaux techniques
---	--	---	---

**Objectifs** Faire valoir les BAC auprès des instituts de recherche publique et des réseaux nationaux  
Bénéficier de retours d'expériences

**Résumé** Poursuite et développement de la participation à des réseaux nationaux et à des expérimentations nationales sur les thématiques en lien avec la reconquête de la qualité de l'eau.

**Description**

A/ Veille :

- sur les programmes de recherche et développement existants et en lien avec les problématiques de reconquête de la qualité de l'eau
- sur les travaux des réseaux nationaux en lien avec les problématiques de reconquête de la qualité de l'eau

B/ Améliorer la connaissance du BAC

- en faisant la promotion du BAC comme territoire support de projets de recherche
- en accompagnant les projets de recherche par la diffusion de données ou l'apport de témoignages de terrain

C / Participer à des réseaux nationaux

- FNCCR
- Réseau National des Territoires Bio Pilotes
- autres

PLAN DE FINANCEMENT						PREVISIONNEL ANIMATION			
ss-actions :	A	B	C	Total	Nb de jours animation	Total			
	MO :	Niort Agglo	Niort Agglo			Niort Agglo	Anim.	AnimGén	AnimAgri
Coût	2022					2022	5 j	3 j	
	2023					2023	5 j	3 j	
	2024					2024	5 j	2 j	
	<b>ss-total 1</b>	- €	- €	- €	- €	<b>ss-total 1</b>	15 j	8 j	
	2025					2025	5 j	3 j	
	2026					2026	5 j	3 j	
	2027					2027	5 j	3 j	
	<b>ss-total 2</b>	- €	- €	- €	- €	<b>ss-total 2</b>	15 j	9 j	
	<b>Total</b>	- €	- €	- €	- €	<b>Total</b>	30 j	17 j	

Financeurs et taux de financement	SUIVI DE L'ACTION	
	Indicateurs	Objectif CT
	AELB	
	CRNA	
	CD79	
	Niort Agglo	
Autres MO		
<b>Total</b>	0% - €	
	Nb de partenariats sur des projets de recherche	3
	Nb de participation à des réunions de réseaux nationaux	6

**RetD3** *Axe stratégique R&D* **Réaliser des études permettant une meilleure compréhension du fonctionnement hydrogéologique des BAC et de l'origine des pressions de pollution**

Nitrates Pesticides Micropolluants	Réduire les intrants Limiter les transferts	Niort Agglo	Tous acteurs Recherche
--	--	-------------	---------------------------

**Objectifs** Mieux comprendre les phénomènes de transfert de polluants

**Résumé** Réaliser des études pour améliorer la connaissance

**Description**

**A/ Améliorer la connaissance hydrogéologique du BAC de la Courance**  
Etudier les vitesses de migration des nitrates du sol à la nappe + "zoomer" sur des zones spécifiques sur les coteaux en nappe libre + problématique dénitrification naturelle en fond de vallée : rédaction d'un cahier des charges et consultation.  
**Prestation d'étude: 30 000€**

**B/ Etudier la contribution de l'élevage à la pression "résidus médicamenteux"**  
Suite aux détections de "résidus médicamenteux" sur un bassin voisin (Vivier) sur la période 2018-2021, et à une bibliographie de plus en plus riche sur le sujet, il convient de vérifier leur présence sur le bassin de la Courance (cf action Obs1) et le cas échéant d'en déterminer l'origine (animale ou humaine). Si ces résidus proviennent de l'élevage, le volet agricole du programme permettra de proposer des actions permettant de réduire cette pression.  
Cette étude consiste en la réalisation d'un état des lieux de la contribution de l'élevage à la pression "résidus médicamenteux" et le cas échéant préconisera des actions pour réduire cette pression.  
**Prestation d'étude: 10 000€**

**C/ Autres études**  
Au cours de la mise en oeuvre du Contrat, d'autres sujets d'étude pourront émerger. Du temps et un budget sont provisionnés à cette fin.  
**Prestation d'étude: 15 000€ / étude**

PLAN DE FINANCEMENT						PREVISIONNEL ANIMATION																							
ss-actions :				Total	Nb de jours animation	Total																							
	MO :	A	B			C	Anim.	AnimGén	AnimAgri																				
Coût	2022	30 000 €			30 000 €	2022	5 j	3 j																					
	2023		10 000 €		10 000 €	2023	5 j	3 j																					
	2024				- €	2024	0 j	0 j																					
	<b>ss-total 1</b>	<b>30 000 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>ss-total 1</b>	<b>10 j</b>	<b>6 j</b>																					
	2025			15 000 €	15 000 €	2025	7 j	3 j																					
	2026			15 000 €	15 000 €	2026	7 j	3 j																					
	2027				- €	2027	0 j	0 j																					
	<b>ss-total 2</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>30 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>ss-total 2</b>	<b>14 j</b>	<b>6 j</b>																					
	<b>Total</b>	<b>30 000 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>30 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>70 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>24 j</b>	<b>12 j</b>																				
	Financeurs et taux de financement	AELB	50%	0%	50%	43%	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">SUIVI DE L'ACTION</th> </tr> <tr> <th>Indicateurs</th> <th>Objectif CT</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Réalisation des études citées</td> <td>3</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			SUIVI DE L'ACTION			Indicateurs	Objectif CT		Réalisation des études citées	3												
SUIVI DE L'ACTION																													
Indicateurs		Objectif CT																											
Réalisation des études citées		3																											
	15 000 €	- €	15 000 €	30 000 €																									
CRNA	10%	10%	10%	10%																									
	3 000 €	1 000 €	3 000 €	7 000 €																									
CD79	20%	20%	0%	11%																									
	6 000 €	2 000 €	- €	8 000 €																									
Niort Agglo	20%	70%	40%	36%																									
	6 000 €	7 000 €	12 000 €	25 000 €																									
Autres MO	0%	0%	0%	0%																									
	- €	- €	- €	- €																									
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>																									
	<b>30 000 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>30 000 €</b>	<b>70 000 €</b>																									

**Fin1** *Axe stratégique* **Accompagner les porteurs de projets favorables à la qualité de l'eau** **+++**  
*Recherche financements* **(du territoire ou multi-bassins) à obtenir des financements**

Nitrates Pesticides	Mobiliser les outils et les moyens	Niort Agglo	Financeurs
------------------------	------------------------------------	-------------	------------

**Objectifs** Accompagner les porteurs de projets favorables à la qualité de l'eau (du territoire ou multi-bassins) à obtenir des financements

**Résumé** Assurer une veille sur les dispositifs de financement (appels à projets, autres) et les relayer auprès des acteurs du territoire. Accompagner les acteurs du territoire à répondre à ces dispositifs lorsque leurs projets sont favorables à la qualité de l'eau.

**Description**

A / Réaliser une veille auprès des différentes structures proposant des appels à projets, appels à contribution, appels à manifestation d'intérêt, etc (AELB, Région NA, etc.) et les relayer auprès des acteurs du territoire.

B / Aider les acteurs du territoire à la rédaction de réponses argumentées à ces dispositifs de financement, lorsque les projets à financer sont favorables à la qualité de l'eau du territoire (selon les acteurs, lien avec les services de Niort Agglo : Dev'Eco, Veille stratégique).

C/ Suivre les projets retenus et y contribuer si besoin.

PLAN DE FINANCEMENT							PREVISIONNEL ANIMATION			
ss-actions :	A	B	C				Total			
	MO :	Niort Agglo	Niort Agglo	Niort Agglo	Total			Anim.	AnimGén	AnimAgri
Coût	2022					- €	Nb de jours animation	2022	4 j	4 j
	2023					- €		2023	4 j	4 j
	2024					- €		2024	4 j	4 j
	<b>ss-total 1</b>	- €	- €	- €	- €	- €		<b>ss-total 1</b>	<b>12 j</b>	<b>12 j</b>
	2025					- €		2025	4 j	4 j
	2026					- €		2026	4 j	4 j
	2027					- €		2027	4 j	4 j
	<b>ss-total 2</b>	- €	- €	- €	- €	- €		<b>ss-total 2</b>	<b>12 j</b>	<b>12 j</b>
	<b>Total</b>	- €	- €	- €	- €	- €		<b>Total</b>	<b>24 j</b>	<b>24 j</b>

Financeurs et taux de financement	PLAN DE FINANCEMENT					#DIV/0!
	A	B	C	Total		
AELB	0%	0%	0%	0%	0%	#DIV/0!
CRNA	0%	0%	0%	0%	0%	#DIV/0!
CD79	0%	0%	0%	0%	0%	#DIV/0!
Niort Agglo	100%	100%	100%	100%	100%	#DIV/0!
Autres MO	0%	0%	0%	0%	0%	#DIV/0!
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>#DIV/0!</b>

SUIVI DE L'ACTION	
Indicateurs	Objectif CT
Nb de projets accompagnés ayant bénéficié de financements	12

**Anim1** *Axe stratégique*  
*Animation* **Animer le programme Re-Sources** **+++**

Nitrates Pesticides Micropol./Bactérie	Animer, coordonner et suivre la démarche	Niort Agglo	Tous acteurs
--	--	-------------	--------------

**Objectifs** Animer le programme Re-Sources

**Résumé** Postes d'animateurs

**Description**

La cellule d'animation assurera les missions suivantes :

- > Coordonner le programme (**43 jours partagés entre Animation générale et Animation agricole**)
  - suivi administratif et financier
  - animation des instances de gouvernance
  - représentation du programme et de la structure
  - réalisation d'une veille technique, scientifique et juridique
  - participation au réseau des animateurs Re-Sources
  - Réponse aux sollicitations extérieures
  - participation à la vie de la structure
  - lien avec les autres CT du territoire
- > Animer le territoire (**25 jours partagés entre Animation générale et Animation agricole**)
  - développement de partenariats (en lien avec Fil1 et Int1)
  - accompagnement des acteurs
  - développement d'opportunités d'implication dans le programme
  - promotion des actions/initiatives faites sur le territoire en faveur de la qualité de l'eau
- > Mettre en oeuvre les actions du Contrat (**temps déjà dimensionné dans l'ensemble des autres fiches action**)
  - Développement de compétences/expertise sur chaque thématique d'action
  - Mise en oeuvre du volet agricole
  - Mise en oeuvre du volet non-agricole
  - Mise en oeuvre du volet milieu et foncier

Cette cellule\* sera composée de :

A/ Un poste de coordinateur Re-Sources Courance (1 ETP)  
B/ Un poste de chargé de mission agricole Courance (1 ETP)

**Coût de 2 postes : 55 000 €/an/ ETP (salaires chargés et frais de fonctionnement)**

\*Les services d'eau potable Vivier et Courance sont actuellement en cours de fusion. Les deux cellules auront donc à s'organiser début 2022 au sein d'une même équipe "protection de la ressource".

PLAN DE FINANCEMENT						PREVISIONNEL ANIMATION				
ss-actions :	A		B		Total	Nb de jours animation	Total			
	MO :	Niort Agglo	Niort Agglo				Anim.	AnimGén	AnimAgri	
Coût	2022	55 000 €	55 000 €		110 000 €		2022	43 j	25 j	
	2023	55 000 €	55 000 €		110 000 €		2023	43 j	25 j	
	2024	55 000 €	55 000 €		110 000 €		2024	43 j	25 j	
	<b>ss-total 1</b>	<b>165 000 €</b>	<b>165 000 €</b>	- €	- €		<b>330 000 €</b>	<b>ss-total 1</b>	<b>129 j</b>	<b>75 j</b>
	2025	55 000 €	55 000 €		110 000 €		2025	43 j	25 j	
	2026	55 000 €	55 000 €		110 000 €		2026	43 j	25 j	
	2027	55 000 €	55 000 €		110 000 €		2027	43 j	25 j	
	<b>ss-total 2</b>	<b>165 000 €</b>	<b>165 000 €</b>	- €	- €		<b>330 000 €</b>	<b>ss-total 2</b>	<b>129 j</b>	<b>75 j</b>
	<b>Total</b>	<b>330 000 €</b>	<b>330 000 €</b>	- €	- €		<b>660 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>258 j</b>	<b>150 j</b>

Financeurs et taux de financement	%					Total
	AELB	CRNA	CD79	Niort Agglo	Autres MO	
AELB	60%	20%	0%	20%	0%	60%
CRNA	198 000 €	66 000 €	- €	66 000 €	- €	396 000 €
CD79	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Niort Agglo	66 000 €	66 000 €	- €	66 000 €	- €	132 000 €
Autres MO	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>660 000 €</b>

SUIVI DE L'ACTION	
Indicateurs	Objectif CT

## Anim2

*Axe stratégique*  
Animation

## Suivre et évaluer le programme Re-Sources



Nitrates  
Pesticides  
Micropol./Bactério



Animer, coordonner et  
suivre la démarche



Niort Agglo



Tous acteurs

**Objectifs** Suivre et évaluer le programme Re-Sources

**Résumé** Collecter des indicateurs de résultat et mener deux études (bilan à mi-parcours et bilan fin de contrat)

### Description

#### A/ Suivre la mise en œuvre du programme

- La première année, finir la rédaction du contrat, organiser sa signature et le cadre du suivi des engagements des signataires
- Collecte annuelle et analyse des indicateurs de suivi des actions
- Recueil de données auprès des partenaires
- Transmission de données aux partenaires (notamment autres feuilles de routes / observatoires en lien sur le territoire)
- Lien avec les instances de gouvernance

#### B/Evaluer le programme à mi-parcours

Réalisation d'une étude

Prestation d'étude : 5000€

#### C/Evaluer le programme en fin de Contrat

Réalisation d'une étude

Prestation d'étude : 50000€

### PLAN DE FINANCEMENT

ss-actions :	PLAN DE FINANCEMENT				Total
	A	B	C		
<b>MO :</b>	Niort Agglo	Niort Agglo	Niort Agglo		
2022					- €
2023					- €
2024		5 000 €			5 000 €
<b>ss-total 1</b>	- €	5 000 €	- €	- €	5 000 €
2025					- €
2026					- €
2027			50 000 €		50 000 €
<b>ss-total 2</b>	- €	- €	50 000 €	- €	50 000 €
<b>Total</b>	- €	5 000 €	50 000 €	- €	55 000 €

### PREVISIONNEL ANIMATION

	Anim.	Total	
		AnimGén	AnimAgri
2022	6 j	2 j	
2023	4 j	2 j	
2024	16 j	12 j	
<b>ss-total 1</b>	26 j	16 j	
2025	4 j	2 j	
2026	4 j	2 j	
2027	49 j	37 j	
<b>ss-total 2</b>	57 j	41 j	
<b>Total</b>	83 j	57 j	

### Financiers et taux de financement

	A	B	C		Total
<b>AELB</b>	0%	70%	70%	0%	70%
	- €	3 500 €	35 000 €	- €	38 500 €
<b>CRNA</b>	0%	10%	10%	0%	10%
	- €	500 €	5 000 €	- €	5 500 €
<b>CD79</b>	0%	0%	0%	0%	0%
	- €	- €	- €	- €	- €
<b>Niort Agglo</b>	100%	20%	20%	100%	20%
	- €	1 000 €	10 000 €	- €	11 000 €
<b>Autres MO</b>	0%	0%	0%	0%	0%
	- €	- €	- €	- €	- €
<b>Total</b>	100%	100%	100%	100%	100%
	- €	5 000 €	50 000 €	- €	55 000 €



### SUIVI DE L'ACTION

Indicateurs	Objectif CT
Nombre d'études réalisées	2



## Règles générales d'attribution et de versement des aides du 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

*Délibération n° 2021-82 du 4 novembre 2021  
Date d'effet : 1<sup>er</sup> janvier 2022*

Préambule .....	2
Article 1 : Les enjeux du 11 <sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne .....	3
Article 2 : Principes généraux d'instruction des aides .....	3
Article 3 : Les engagements à respecter par le demandeur d'aide .....	3
3.1 : Au regard du projet .....	3
3.2 : En matière de publicité .....	4
Article 4 : Qui peut bénéficier d'une aide .....	4
Article 5 : Comment demander une aide .....	4
Article 6 : Quand demander l'aide .....	4
Article 7 : Le circuit de traitement des demandes d'aide .....	5
Article 8 : Le financement de l'agence de l'eau .....	6
8.1 : Détermination du montant maximal prévisionnel de l'aide .....	6
8.2 : Modalités de notification de l'aide .....	6
8.3 : Durée de validité des décisions d'aide .....	7
Article 9 : Règles de versement de l'aide .....	7
Article 10 : Cas particuliers .....	8
10.1 : Procédure collective .....	8
10.3 : Arrêt du fonctionnement de l'ouvrage financé .....	8
Article 11 : Contrôle de conformité .....	8
Article 12 : Règlement des litiges / contentieux .....	8
Glossaire .....	9

# Règles générales d'attribution et de versement des aides

Conformément aux dispositions de l'article L213-9-2 du code de l'environnement, l'agence de l'eau apporte des aides financières pour la réalisation d'actions ou de travaux d'intérêt commun au bassin qui contribuent à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, des milieux aquatiques, du milieu marin ou de la biodiversité.

Le présent document définit les modalités générales d'attribution et de versement applicables aux aides apportées par l'agence de l'eau dans le cadre de son programme pluriannuel d'intervention, sauf exception légale, réglementaire ou expressément arrêtée par le conseil d'administration. Dans ce dernier cas, les modalités d'intervention précisent explicitement les règles particulières qui s'appliquent.

**Le bénéficiaire de l'aide de l'agence de l'eau reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble des dispositions des présentes règles générales et s'engage à s'y conformer.**

## 1. Les enjeux du 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

Le 11<sup>e</sup> programme pluriannuel d'intervention 2019-2024 de l'agence de l'eau retient trois enjeux prioritaires pour répondre aux objectifs du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) du bassin Loire-Bretagne :

- la qualité des milieux aquatiques et la biodiversité associée ;
- la qualité des eaux et la lutte contre la pollution ;
- la quantité des eaux et l'adaptation au changement climatique ;

auxquels s'ajoutent deux enjeux complémentaires :

- le patrimoine de l'eau et l'assainissement ;
- la biodiversité.

Les dispositifs d'aide de l'agence de l'eau Loire-Bretagne soutiennent les projets permettant de répondre à ces enjeux ainsi que les outils ou leviers permettant de mettre en œuvre ces interventions (mobilisation des acteurs locaux, solidarités urbain-rural et internationale).

L'ensemble des informations sont consultables sur la page internet :

<http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home/aides/lessentiel-des-aides/quelles-priorites-pour-les-aides.html>

## 2. Principes généraux d'instruction des aides

Les aides de l'agence de l'eau n'ont pas un caractère systématique.

Leur attribution est fonction, d'une part, des disponibilités financières de l'agence de l'eau et, d'autre part, de la priorisation des projets selon les objectifs du 11<sup>e</sup> programme d'intervention et leur efficacité sur la qualité des milieux.

Le coût du projet faisant l'objet de la demande d'aide doit être supérieur ou égal à :

- 8 000 euros HT pour les travaux,
- 5 000 euros HT pour les autres projets, à l'exception des actions d'information, de communication, de consultation du public et d'éducation à l'environnement.

Les projets financés par crédit-bail ne bénéficient pas d'aide de l'agence.

Le démarrage du projet ne peut intervenir qu'après autorisation écrite de l'agence de l'eau (cf. article 6).

L'aide est attribuée sous réserve que le projet n'ait pas fait l'objet d'un arrêté de mise en demeure, dont la date d'échéance a expiré à la date de décision d'aide de l'agence de l'eau.

## 3. Les engagements à respecter par le demandeur d'aide

En déposant une demande d'aide financière auprès de l'agence de l'eau, le porteur de projet s'engage à respecter les points suivants :

### 3.1. Au regard du projet

- Informer l'agence de l'eau des différentes phases de mise au point du projet, ainsi que de toute réunion ayant trait à la préparation, à la réalisation et au bilan du projet ;
- Transmettre sur demande de l'agence de l'eau tous renseignements ou documents utiles à son information concernant la réalisation du projet ;
- Disposer des autorisations au titre de la police de l'eau ou des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- Déclarer être informé et connaître ses droits et obligations relatifs au cumul des aides publiques ;

- Saisir préalablement l'agence de l'eau par écrit en cas de modification du projet et/ou de ses objectifs, en vue d'une nouvelle instruction de la demande d'aide ;
- Informer l'agence de l'eau en cas de cessation d'activité ou de cession de l'établissement auquel l'aide a été accordée ;
- Autoriser l'agence de l'eau à visiter ou faire visiter les installations.

### **3.2. En matière de publicité**

- Faire mention du concours financier de l'agence de l'eau :
  - directement sur le projet aidé, de façon pérenne, en utilisant le logo conformément à la charte graphique disponible sur le site internet de l'agence de l'eau ;
  - sur tous les supports de communication relatifs au projet aidé (panneau de chantier, plaquette, carton d'invitation, affiche et programme annonçant une manifestation...) en utilisant le logo conformément à la charte graphique disponible sur le site internet de l'agence de l'eau : <https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home/services-en-ligne/demande-de-logo.html> ;
  - dans les communiqués de presse ;
  - dans les rapports d'activité ;
- Informer et inviter l'agence de l'eau à toute initiative médiatique ayant trait au projet (première pierre, visite, inauguration...).

## **4. Qui peut bénéficier d'une aide ?**

Dans le cadre de son programme pluriannuel d'intervention, l'agence de l'eau apporte directement ou indirectement des aides aux personnes publiques ou privées.

Le paiement de redevances ne constitue pas un droit à l'obtention d'une aide de l'agence de l'eau.

Lorsqu'une collectivité, en application de l'article L1411-1 du code général des collectivités territoriales, confie la gestion d'un service public à un ou plusieurs opérateurs économiques, à qui est transféré un risque lié à l'exploitation du service, l'agence de l'eau peut attribuer les aides aux titulaires de contrats de concession de service public.

## **5. Comment demander une aide ?**

La demande est déposée via le site de l'agence de l'eau à l'adresse <https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home/services-en-ligne/deposer-sa-demande-daide-en-ligne.html>.

Elle doit être accompagnée d'un dossier technique et financier comportant l'évaluation détaillée du coût, le plan de financement et tous les éléments permettant d'apprécier l'objectif du projet, le cadre administratif et réglementaire auquel il est soumis, son opportunité et les résultats attendus.

Les associations joignent à leur demande de subvention le formulaire de dossier unique institué par l'article 7 de l'ordonnance n° 2015-904 du 23 juillet 2015 portant simplification du régime des associations.

## **6. Quand demander l'aide ?**

Une demande d'aide formelle et complète doit être déposée avant le démarrage du projet.

Celui-ci est réputé constitué par le premier acte juridique passé pour sa réalisation :

- la notification d'un marché ou d'un bon de commande, pour le cas général,
- l'attestation du bénéficiaire en cas de réalisation en régie.

Ne constituent pas un démarrage du projet :

- les opérations préalables (acquisitions de terrains, études, marché de maîtrise d'œuvre),
- la phase « conception » d'un marché de conception-réalisation.

Pour le secteur concurrentiel, l'agence de l'eau applique la réglementation relative aux aides d'État fixées par l'Union européenne.

Aucune aide de l'agence de l'eau n'est attribuée si le démarrage du projet intervient avant la notification par l'agence de la complétude de votre demande qui vaut autorisation de démarrage.

Par exception à cette règle, le démarrage d'un projet relatif à des actions d'animation, de communication, d'assistance technique ou de suivi de la qualité de l'eau et des milieux, peut intervenir après que le bénéficiaire ait reçu l'accusé de réception du dépôt de la demande d'aide envoyé par l'agence de l'eau.

## 7. Le circuit de traitement des demandes d'aide

Les principales étapes de la procédure d'instruction suivie par l'agence de l'eau sont présentées ci-dessous.

**Dépôt de la demande d'aide** et de l'ensemble des pièces justificatives via le site de l'agence de l'eau, par le demandeur légalement autorisé.  
**Votre demande doit être antérieure au démarrage du projet**

**Accusé de réception** de votre demande d'aide émis par l'agence de l'eau

**Autorisation de démarrage du projet**  
Dès que votre demande est complète, l'agence de l'eau vous adresse une autorisation de démarrage de votre projet.  
**Elle ne vaut pas engagement de l'agence de l'eau quant à l'attribution d'une aide.**

**Instruction technique et financière du projet**  
Elle peut nécessiter la communication à l'agence de l'eau de pièces complémentaires, à fournir dans un délai de 6 mois.

**Décision de l'agence**  
L'agence de l'eau vous notifie sa décision de vous accorder une aide par l'envoi d'une lettre d'attribution ou une convention d'aide. En cas de refus, vous recevrez un courrier motivé.

**Réalisation du projet**  
et fourniture des pièces justificatives prévues pour chaque versement.

**Calcul du montant définitif de l'aide à l'achèvement du projet**  
L'agence de l'eau calcule le montant définitif de l'aide après vérification du respect des conditions fixées par la lettre d'attribution ou la convention. En cas de manquement, elle se réserve le droit de ne pas verser l'aide ou de demander le remboursement de tout ou partie de l'aide déjà versée

**Contrôle de conformité de l'opération**  
En application de l'article R213-32-1alinéa 1er du code de l'environnement, l'agence de l'eau peut vérifier la conformité du projet au regard de l'ensemble des obligations incombant au bénéficiaire.

En aucun cas l'accusé de réception du dépôt de la demande d'aide, ni l'autorisation de démarrage du projet ne valent engagement d'attribution d'une aide de l'agence de l'eau.

## 8. Le financement de l'agence de l'eau

### 8.1. Détermination du montant maximal prévisionnel de l'aide<sup>(2)</sup>

L'agence de l'eau attribue des aides sous forme de subvention<sup>(12)</sup> (par application de taux ou de forfait<sup>(1)</sup>) ou d'avance remboursable<sup>(3)</sup>.

Pour le secteur concurrentiel, l'agence de l'eau applique la réglementation relative aux aides d'État fixées par l'Union européenne.

Le montant prévisionnel de l'aide (subvention et/ou avance) est calculé par application d'un taux d'aide à la dépense retenue<sup>(8)</sup>.

La dépense retenue correspond au coût du projet ou de la partie de celui-ci répondant aux objectifs poursuivis par l'agence de l'eau. Ce montant peut faire l'objet d'écrêtements en application de forfaits, de coûts plafonds<sup>(6)</sup>, ou de coefficient de prise en compte fixés par les fiches action<sup>(9)</sup> de l'agence de l'eau.

Détermination de la dépense retenue au regard de la TVA :

- 1<sup>er</sup> cas : dans la comptabilité du bénéficiaire, la dépense est dans le champ d'application de la TVA ou donne droit au versement du fonds de compensation de la TVA. La dépense retenue est hors TVA sauf exception à justifier par le bénéficiaire (reversement de la TVA sur la subvention de l'agence de l'eau) ;
- 2<sup>e</sup> cas : dans la comptabilité du bénéficiaire, la dépense n'est pas dans le champ d'application de la TVA. La dépense retenue est TTC.

Le montant de l'aide en matière d'investissement doit respecter les dispositions suivantes :

- articles L1111-9 et L1111-10 du code général des collectivités territoriales fixant l'autofinancement minimal du maître d'ouvrage ;
- l'ensemble des aides publiques apportées, exprimées en équivalent-subvention, est fixé à 80 % maximum du montant du projet.

En cas de versement d'avance remboursable et de subvention, le montant total des aides publiques ne peut dépasser 100 % du montant du projet. À défaut, le montant de l'avance est plafonné.

La conversion de l'avance en équivalent subvention sera effectuée conformément à la règle établie par l'Union européenne, sur la base du taux en vigueur lors de la conversion tel que publié sur le site internet de la commission européenne à l'adresse suivante :

[http://ec.europa.eu/competition/state\\_aid/legislation/reference\\_rates.html](http://ec.europa.eu/competition/state_aid/legislation/reference_rates.html).

L'agence de l'eau n'attribue aucune aide inférieure à 3 000 €, à l'exception des actions d'information, de communication, de consultation du public et d'éducation à l'environnement pour lesquelles ce montant minimal est fixé à 1 500 €. Lors du calcul de l'aide, le montant est arrondi à l'euro inférieur.

### 8.2. Modalités de notification de l'aide

La décision de financement prise par l'agence de l'eau fait l'objet d'une notification :

- soit par lettre d'attribution<sup>(10)</sup>;
- soit par convention<sup>(5)</sup>.

Ces documents comportent a minima les indications suivantes :

- description du projet ;
- dépense éligible ;
- coefficient de prise en compte<sup>(4)</sup>;
- dépense retenue ;
- nature et taux de l'aide financière ;
- montant maximal prévisionnel de l'aide en euros ;
- durée de validité de la décision d'aide ;

- modalités de versement de l'aide (rythme de versement et pièces justificatives requises) ;
- annexes techniques et dispositions particulières ;
- le cas échéant, les performances ou les objectifs attendus du projet.

La signature d'une convention est obligatoire entre les personnes privées et l'agence de l'eau, lorsque l'aide accordée est d'un montant supérieur ou égal à 23 000 euros.

Lorsque l'attribution d'une aide fait l'objet d'une convention, l'agence de l'eau adresse celle-ci au bénéficiaire en deux exemplaires pour signature. Ce dernier doit les renvoyer signés à l'agence de l'eau dans un délai maximal de trois mois. Passé ce délai, le bénéficiaire est réputé avoir renoncé à l'aide qu'il a sollicitée.

### **8.3. Durée de validité des décisions d'aide**

La durée de validité de la décision est fixée par la convention ou la lettre d'attribution.

Ce délai court à compter de la date d'envoi de la lettre d'attribution ou de la date de signature de la convention par l'agence de l'eau.

Il inclut, en sus de la réalisation du projet, la production des pièces justificatives pour versement.

La durée de validité de la décision peut exceptionnellement faire l'objet d'une prolongation.

Celle-ci est conditionnée à la présentation des justificatifs du commencement préalable du projet. La demande doit être motivée et présentée dans un délai permettant la signature de l'avenant de prolongation par les deux parties avant le terme de la décision d'aide. A défaut, le terme initial de la décision d'aide s'applique.

Cette possibilité de prolongation ne s'applique pas aux actions concernant de l'animation, la communication, l'assistance technique ou le suivi de la qualité de l'eau et des milieux.

## **9. Règles de versement de l'aide**

L'agence de l'eau se réserve le droit d'adapter ses versements en fonction de ses disponibilités budgétaires.

L'aide allouée fait l'objet d'un ou plusieurs versements, selon les conditions fixées par la lettre d'attribution ou la convention.

Le montant définitif de l'aide est recalculé en fonction de la dépense réelle justifiée. Il ne peut dépasser le montant maximal prévisionnel fixé par la lettre d'attribution ou la convention.

Pour obtenir le versement du montant définitif de l'aide, le bénéficiaire doit se conformer aux trois obligations suivantes dans le délai de validité de la décision :

- le projet doit être entièrement réalisé ;
- la totalité des pièces justificatives doit être produite ;
- les objectifs ou performances prévu(e)s doivent être atteint(e)s.

L'agence de l'eau peut réduire le montant de l'aide ou la retirer unilatéralement comme suit :

- en cas de manquement aux obligations fixées dans le présent document et/ou dans la lettre d'attribution ou la convention, constaté à l'achèvement du projet, celle-ci peut soit demander au bénéficiaire le remboursement total ou partiel des sommes qu'elle lui a versées, soit appliquer une réfaction<sup>(11)</sup> de l'aide.  
Dans le cas du dépassement du plafond de cumul des aides publiques, l'agence de l'eau demande le remboursement après échange avec les autres co-financeurs publics du projet.
- en cas de non réalisation du projet, le bénéficiaire doit rembourser à l'agence de l'eau l'intégralité des sommes qu'elle lui aura versées.

Si le bénéficiaire n'est pas propriétaire exploitant des ouvrages subventionnés, les parties concernées sont solidaires en cas de remboursement de tout ou partie de l'aide versée par l'agence de l'eau.

## **10. Cas particuliers**

### **10.1. Procédure collective**

En cas de liquidation judiciaire, le bénéficiaire ne peut exiger de l'agence de l'eau le versement d'une aide.

### **10.2. Arrêt du fonctionnement de l'ouvrage financé**

En cas de cessation de l'activité ou d'arrêt du fonctionnement d'un équipement<sup>(8)</sup> ayant motivé l'attribution de l'aide, celle-ci doit être remboursée à concurrence du montant correspondant à la partie non amortie de l'aide :

- pour la subvention, la durée d'amortissement est fixée forfaitairement à cinq ans à compter de la date du dernier versement de l'aide de l'agence de l'eau ;
- pour l'avance, la partie non amortie correspond au capital restant dû.

## **11. Contrôle de conformité**

En application de l'article R213-32-1 alinéa 1<sup>er</sup> du code de l'environnement, l'agence de l'eau « s'assure de la bonne utilisation et de l'efficacité des aides versées ».

À ce titre, l'agence de l'eau peut vérifier postérieurement à l'achèvement du projet sa conformité au regard de l'ensemble des obligations incombant au bénéficiaire.

Ces vérifications peuvent être effectuées sur pièces ou auprès du bénéficiaire, par l'agence de l'eau ou par toute personne mandatée par elle à cet effet.

Le bénéficiaire de l'aide doit mettre à disposition de la personne en charge du contrôle tout élément nécessaire à l'accomplissement de sa mission.

Les conclusions du contrôle peuvent conduire l'agence de l'eau à demander le remboursement de tout ou partie de l'aide, conformément à l'article 9.

## **12. Règlement des litiges/contentieux**

Tout litige fait l'objet d'une recherche de solution amiable : le bénéficiaire peut ainsi adresser, par courrier, une réclamation au directeur général de l'agence de l'eau.

Si le litige n'a pas pu être résolu à l'amiable, le bénéficiaire peut alors le porter devant le tribunal administratif d'Orléans.

# GLOSSAIRE

1. **Aide forfaitaire** : subvention dont le montant versé à l'achèvement de l'opération est égal au montant fixé dans la lettre d'attribution ou dans la convention de financement.
2. **Aide prévisionnelle** : montant maximum d'aide fixé dans la lettre d'attribution ou dans la convention, déterminé par application à la dépense retenue du taux d'aide applicable au projet.
3. **Avance remboursable** : aide en faveur d'un projet, qui est versée en une ou plusieurs fois et pour laquelle des conditions de remboursement sont définies dans la lettre d'attribution ou la convention de financement.
4. **Coefficient de prise en compte du projet** : pourcentage du projet pris en compte par l'agence de l'eau du fait notamment de son dimensionnement ou de la nature des travaux réalisés : les aides sont versées au prorata de ce coefficient.
5. **Convention** : acte bilatéral notifiant au demandeur l'aide apportée par l'agence de l'eau sur le projet présenté.
6. **Coût plafond** : montant maximal pouvant être pris en compte par l'agence de l'eau : la part de la dépense éligible qui excèderait ce montant sera écartée.
7. **Dépense retenue** : la dépense retenue correspond au coût du projet ou de la partie de celui-ci répondant aux objectifs poursuivis par l'agence de l'eau. Ce montant peut faire l'objet d'écrêtements en application de forfaits, de coûts plafonds, ou de coefficient de prise en compte fixés par les fiches action de l'agence de l'eau.
8. **Équipement** : projet financé par l'agence de l'eau donnant lieu à une durée d'amortissement.
9. **Fiche action** : document de mise en œuvre du programme adopté par le conseil d'administration détaillant les dispositifs d'aide en vigueur.
10. **Lettre d'attribution** : acte notifiant au demandeur la décision unilatérale de l'agence de l'eau de lui apporter une aide sur le projet présenté.
11. **Réfaction** : la réfaction est une diminution du montant de l'aide.
12. **Subvention** : conformément à l'article 9-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, « constituent des subventions, les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire. Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent »

#### Délégation Armorique

Parc technologique du Zoopôle  
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B  
18 rue du Sabot  
22440 PLOUFRAGAN  
Tél.: 02 96 33 62 45 - Fax: 02 96 33 62 42  
armorique@eau-loire-bretagne.fr

#### Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon • CS 36339  
45063 ORLEANS CEDEX 2   
Tél.: 02 38 51 73 73 - Fax: 02 38 51 74 74  
webmestre@eau-loire-bretagne.fr

#### Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon • CS 36339  
45063 ORLEANS CEDEX 2  
Tél.: 02 38 51 73 73 - Fax: 02 38 51 73 25  
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

#### Délégation Maine-Loire-Océan

→ Site de Nantes (dép. 44 • 49 • 85)  
1 rue Eugène Varlin - CS 40521  
44105 NANTES CEDEX 4  
Tél.: 02 40 73 06 00 - Fax: 02 40 73 39 93  
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr  
→ Site du Mans (dép. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)  
17 rue Jean Grémillon • CS 12104  
72021 LE MANS CEDEX 2  
Tél.: 02 43 86 96 18 - Fax: 02 43 86 96 11  
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

#### Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goëlette • CS 20040  
86282 SAINT-BENOIT CEDEX  
Tél.: 05 49 38 09 82 - Fax: 05 49 38 09 81  
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

#### Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts  
Site de Marmilhat sud • CS 40039  
63370 LEMPDES  
Tél.: 04 73 17 07 10 - Fax: 04 73 93 54 62  
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr

Retrouver tout le détail des aides et redevances du 11<sup>e</sup> programme sur

<http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr>



Établissement public du ministère  
chargé du développement durable